BIBLIOTECA LUCCHESI - PALLI
III. SALA
7
VIII
7

Grande Sala o.s.
7 - VIII - 7

III 7 VIII 7

L'ESPRIT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE,

TOME SEPTIEME.

L M.

F3317

L'ESPRIT
DE
L'ENCYCLOPÉDIE,
OU
CHOIX
DES ARTICLES

Les plus agréables, les plus curieux et les plus piquans de ce grand Dictionnaire.

On ne s'est attaché qu'aux morceaux qui peuvent plaire universellement et fournir à toutes sortes de Lecteurs, et sur-tout aux gens du monde, la matière d'une lecture intéressante.

TOME SEPTIÈME.

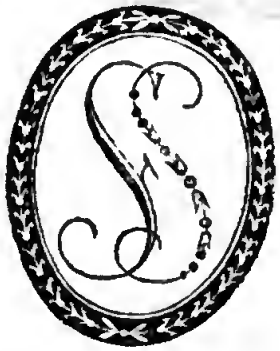

A PARIS,
Chez FAUVELLE et SAGNIER, Imprimeurs, rue Pavée-André-des-Arts, n° 28.

AN VIII DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'ESPRIT
DE
L'ENCYCLOPÉDIE,
OU
CHOIX
DES ARTICLES
Les plus agréables, les plus curieux et les plus piquans de ce grand Dictionnaire.

LOI.

LA *loi*, en général, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre; et les *lois* politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les divers cas particuliers où s'applique cette raison humaine.

On peut définir la loi une règle prescrite par le souverain à ses sujets, soit pour leur imposer l'obligation de faire ou de ne pas faire certaines choses, sous la menace de quelque peine, soit pour leur laisser la liberté d'agir ou de ne pas agir en d'autres choses, comme ils le trouveront à propos, et leur assurer une pleine jouissance à cet égard.

Les hommes, dit M. de Montesquieu, sont gouvernés par diverses sortes de *lois*. Ils sont gouvernés par le droit naturel; par le droit divin, qui est celui de la religion; par le droit ecclésiastique, autrement appelé canonique, qui est celui de la police de la religion; par le droit des gens, qu'on peut considérer comme le droit civil de l'univers, dans le sens que chaque peuple en est un citoyen; par le

droit politique général, qui a pour objet cette sagesse humaine qui a fondé toutes les sociétés; par le droit politique particulier, qui concerne chaque société; par le droit de conquête, fondé sur ce qu'un peuple a voulu, a pu ou a dû faire violence à un autre peuple; par le droit civil de chaque société, par lequel un citoyen peut défendre ses biens et sa vie contre tout autre citoyen; enfin par le droit domestique, qui vient de ce qu'une société est divisée en diverses familles qui ont besoin d'un gouvernement particulier. Il y a donc différens ordres de *lois*, et la sublimité de la raison humaine consiste à savoir bien auquel de ces ordres se rapportent principalement les choses sur lesquelles on veut statuer, et à ne point mettre de confusion dans les principes qui doivent gouverner les hommes.

Les réflexions naissent en foule à ce sujet. Détachons-en quelques-unes des écrits profonds de ces beaux génies qui ont éclairé le monde par leurs travaux sur cette importante matière.

La force d'obliger qu'ont les *lois* inférieures découle de celle des *lois* supérieures. Ainsi dans les familles on ne peut rien prescrire de contraire aux *lois* de l'état dont elles font partie. Dans chaque état civil on ne peut rien ordonner de contraire aux *lois* qui obligent tous les peuples, telles que sont celles qui prescrivent de ne point prendre le bien d'autrui, de réparer le dommage qu'on a fait, de tenir sa parole, etc.; et ces *lois*, communes à toutes les nations, ne doivent renfermer rien de contraire au domaine suprême de Dieu sur ses créatures. Ainsi, dès qu'il y a dans les *lois* inférieures des choses contraires aux *lois* supérieures, elles n'ont plus force de *lois*.

Il faut un code de *lois* plus étendu pour un peuple qui s'attache au commerce, que pour un peuple qui se contente de cultiver ses terres. Il en faut un plus grand pour celui-ci, que pour un peuple qui vit de ses troupeaux. Il en faut un plus grand pour ce dernier, que pour un peuple qui vit de sa chasse. Ainsi les *lois* doivent avoir un graud rapport avec la façon dont les divers peuples se procurent leur subsistance.

Dans les gouvernemens despotiques, le despote est le prince, l'état et les *lois*. Dans les gouvernemens monar-

chiques, il y a une *loi;* et là où elle est précise, le juge la suit; là où elle ne l'est pas, il en cherche l'esprit. Dans les gouvernemens républicains, il est de la nature de leur constitution que les juges suivent la lettre de la *loi;* il n'y a point de citoyen contre qui on puisse interpréter une *loi*, quand il s'agit de ses biens, de son honneur, ou de sa vie. En Angleterre, les jurés décident du fait, le juge prononce la peine que la *loi* inflige, et pour cela il ne lui faut que des yeux.

Ceux qui ont dans leurs mains les *lois* pour gouverner les peuples, doivent toujours se laisser gouverner eux-mêmes par les *lois*. C'est la *loi* et non pas l'homme qui doit régner. La *loi*, dit Plutarque, est la reine de tous les mortels et immortels. Le seul édit de 1499, donné par Louis XII, fait chérir sa mémoire de tous ceux qui rendent la justice dans ce royaume, et de tous ceux qui l'aiment. Il ordonne, par cet édit mémorable, qu'on suive toujours la *loi*, malgré les ordres contraires à la *loi* que l'importunité pourroit arracher du monarque.

Le motif et l'effet des *lois* doit être la prospérité des citoyens. Elle résulte de l'intégrité des mœurs, du maintien de la police, de l'uniformité dans la distribution de la justice, de la force et de l'opulence de l'état, et les *lois* sont les nerfs d'une bonne administration.

Rien ne doit être si cher aux hommes que les *lois* destinées à les rendre bons, sages et heureux. Les *lois* seront précieuses au peuple tant qu'il les regardera comme un rempart contre le despotisme, et comme la sauve-garde d'une juste liberté.

Parmi les *lois* il y en a d'excellentes, de vicieuses et d'inutiles. Toute bonne loi doit être juste, facile à exécuter, particulièrement propre au gouvernement et au peuple qui la reçoit.

Toute *loi* équivoque est injuste, parce qu'elle frappe sans avertir. Toute *loi* qui n'est pas claire, nette, précise, est vicieuse.

Les *lois* doivent commencer directement par les termes de jussion. Les préambules qu'on y met ordinairement sont constamment superflus, quoiqu'ils aient été inventés pour la justification du législateur et pour la satisfaction du

peuple. Si la *loi* est mauvaise, contraire au bien public, le législateur doit bien se garder de la donner; si elle est nécessaire, essentielle, indispensable, il n'a pas besoin d'en faire l'apologie.

Les *lois* peuvent changer, mais leur style doit toujours être le même, c'est-à-dire simple, précis, ressentant toujours l'antiquité de leur origine comme un texte sacré et inaltérable.

Que les *lois* respirent toujours la candeur: faites pour prévenir ou pour punir la méchanceté des hommes, elles doivent avoir la plus grande innocence.

Des *lois* qui choqueroient les principes de la nature, de la morale ou de la religion, inspireroient de l'horreur. Dans la proscription du prince d'Orange par Philippe II, ce prince promet à celui qui le tuera, ou à ses héritiers, vingt mille écus et la noblesse, et cela en parole de roi, et comme serviteur de Dieu. La noblesse promise pour une telle action! Une telle action ordonnée comme serviteur de Dieu! Tout cela renverse également les idées de l'honneur, de la morale et de la religion.

Dès que dans une *loi* on a fixé l'état des choses, il ne faut point y ajouter des expressions vagues. Dans une ordonnance criminelle de Louis XIV, après l'énumération des cas royaux, on ajoute: *Et ceux dont de tout temps les juges royaux ont décidé:* cette adition fait rentrer dans l'arbitraire que la *loi* venoit d'éviter.

Il faut imposer au peuple, moins les meilleures *lois* en elles-mêmes, que les meilleures que ce peuple puisse comporter dans sa situation; autrement il vaut mieux laisser subsister les désordres que de prétendre y pourvoir par des *lois* qui ne seront point observées; car, sans remédier au mal, c'est encore avilir les *lois*.

Les *lois* qui font regarder comme nécessaire ce qui est indifférent ne sont pas sensées, et ont encore cet inconvénient qu'elles font considérer comme indifférent ce qui est nécessaire; ainsi les *lois* ne doivent statuer que sur des choses essentielles.

Si les *lois* indifférentes ne sont pas bonnes, les inutiles le sont encore moins, parce qu'elles affoiblissent les *lois* nécessaires; celles qu'on peut éluder affoiblissent aussi la

législation. Une loi doit avoir son effet, et il ne faut pas permettre d'y déroger par une convention particulière.

Plusieurs *lois* paroissent les mêmes qui sont fort différentes. Par exemple, les *lois* grecques et romaines punissoient le recéleur du vol comme le voleur; la *loi* française en use ainsi. Celles-là étoient raisonnables, celle-ci ne l'est point. Chez les Grecs et les Romains, le voleur étoit condamné à une peine pécuniaire, il falloit bien punir le recéleur de la même peine; car tout homme qui contribue, de quelque façon que ce soit, à un dommage doit le réparer. Mais en France la peine du vol étant capitale, on n'a pu, sans outrer les choses, punir le recéleur comme le voleur. Celui qui reçoit le vol peut, en mille occasions, le recevoir innocemment; celui qui vole est toujours coupable. Le recéleur empêche à la vérité la conviction d'un crime déjà commis, mais l'autre commet le crime: tout est passif dans le recéleur; il y a une action dans le voleur. Il faut que celui-ci surmonte plus d'obstacles, et que son ame se roidisse plus long-temps contre les *lois*.

Comme elles ne peuvent prévoir ni marquer tous les cas, c'est à la raison de comparer les faits omis avec les faits indiqués. Le bien public doit décider quand la *loi* se trouve muète; la coutume ne peut rien alors, parce qu'il est dangereux qu'on ne l'applique mal, et qu'on ne veuille la diriger au lieu de la suivre.

Mais la coutume, affermie par une chaîne et une succession d'exemples, supplée au défaut de la loi, tient sa place, a la même autorité, et devient une *loi* tacite ou de prescription.

Les cas qui dérogent au droit commun doivent être exprimés par la *loi:* cette exception est un hommage qui confirme son autorité; mais rien ne lui porte atteinte comme l'expression arbitraire et indéterminée d'un cas à l'autre. Il vaut mieux attendre une nouvelle *loi* pour y [illegible]as nouveau, que de franchir les bornes de l'exception déjà faite.

C'est sur-tout dans les cas de rigueur qu'il faut être sobre à multiplier les cas cités par la *loi:* cette subtilité d'esprit qui cherche à tirer des conséquences est contraire aux sentimens d'humanité et aux vues du législateur.

Les *lois*, occasionnées par l'altération des choses et des

temps, doivent cesser avec les raisons qui les ont fait naître, loin de revivre dans les conjonctures ressemblantes, parce qu'elles ne sont presque jamais les mêmes, et que toute comparaison est suspecte, dangereuse, capable d'égarer.

On établit des *lois* nouvelles, ou pour confirmer les anciennes, ou pour les réformer, ou pour les abolir: toutes les additions ne font que charger et embrouiller le corps des *lois;* il vaudroit mieux recueillir de temps en temps les *lois* surannées, contradictoires, inutiles et abusives, pour épurer et diminuer le code de la nation.

Quand donc on dit que personne ne doit s'estimer plus prudent que la *loi*, c'est des *lois* vivantes qu'il s'agit, et non pas des *lois* endormies.

Il faut se hâter d'abroger les *lois* usées par le temps, de peur que le mépris des *lois* mortes ne retombe sur les *lois* vivantes, et que cette gangrène ne gagne tout le corps de droit.

Mais s'il est nécessaire de changer les *lois*, apportez-y tant de solemnités et de précautions, que le peuple en conclue naturellement que les *lois* sont bien saintes, puisqu'il faut tant de formalités pour les abroger.

Ne changez pas les usages et les manières par des *lois*, ce seroit une tyrannie: les choses indifférentes ne sont pas de leur ressort; il faut changer les usages et les manières par d'autres usages et d'autres manières. Si les *lois* gênoient en France les manières, elles gêneroient peut-être les vertus. Laissez faire à ce peuple léger les choses frivoles sérieusement, et gaiement les choses sérieuses. Cependant les *lois* peuvent contribuer à former les mœurs, les manières et le caractère d'une nation: l'Angleterre en est un exemple.

Tout ce qui regarde les règles de la modestie, de la pudeur, de la décence, ne peut être compris sous un code de *lois:* il est aisé de régler par les *lois* ce qu'on doit aux autres; il est difficile d'y comprendre tout ce qu'on se doit à soi-même.

La multiplicité des *lois* prouve toujours, choses égales, la mauvaise constitution d'un gouvernement; car, comme on ne les fait que pour réprimer les injustices et les désor-

dres, il faut de nécessité que, dans l'état où il y a le plus de *lois*, il y ait aussi le plus de déréglement.

Où il y a beaucoup de médecins, il y a beaucoup de malades, disoit le philosophe Arcésilas; de même où il y a beaucoup de *lois*, il y a beaucoup de vices.

L'incertitude et l'inefficacité des *lois* procède de leur multiplicité, de leurs vices dans la composition, dans le style et dans la sanction, du partage des interprètes, de la contradiction des jugemens, etc.

Les *lois* sont comme au pillage entre les mains de ce cortège nombreux de jurisconsultes qui les commentent: la seule vue de leurs compilations a de quoi terrasser l'esprit le plus infatigable; leurs glôses et leurs subtilités sont les lacets de la chicane. Toutes les citations, si ce n'est celle de la *loi*, devroient être interdites au barreau: ce ne sont que des hommes que l'on montre à d'autres hommes, et c'est par des raisons, et non par des autorités, qu'il faut décider les cas douteux.

Il y a des *lois* rétroactives qui viennent au secours des *lois* antérieures, et qui en étendent l'effet sur les cas qu'elles n'avoient pas prévus: il faut très-rarement de ces *lois* à deux fins, qui portent sur le passé et sur l'avenir.

Une *loi* rétroactive doit confirmer et non pas réformer celle qui la précède: la réforme cause toujours des mouvemens de trouble, au lieu que les *lois* en confirmation affermissent l'ordre et la tranquillité.

En général, les *lois* sont odieuses et tyranniques lorsqu'on leur donne un effet rétroactif, sur-tout quand elles prononcent des peines, établissent des impôts, ou soumettent à des obligations onéreuses.

Dans un état où il n'y a point de *lois* fondamentales, la succession à l'empire ne sauroit être fixe, puisque le successeur est déclaré par le prince, par ses ministres, ou par une guerre civile. Que de désordres et de maux en résultent!

Les *lois* ont sagement établi des formalités dans l'administration de la justice, parce que ces formalités sont le *palladium* de la liberté; mais le nombre des formalités pourroit être si grand, qu'il choqueroit le but des *lois* mêmes qui les auroient établies. Alors les affaires n'auroient point de fin,

la propriété des biens resteroit incertaine, ou ruineroit les parties par la longueur et les frais des examens. Il y a des pays en Europe où les sujets sont dans ce cas-là.

Dans toute société, c'est la force ou la *loi* qui domine : tantôt la force se couvre de la *loi*, tantôt la *loi* s'appuie de la force. De là trois sortes d'injustices ; la violence ouverte, celle qui marche à l'ombre de la *loi*, et celle qui naît de la rigueur de la *loi*.

Les *lois* de Charlemagne montrent un prince qui comprend tout par son esprit de prévoyance, unit tout par la force de son génie. Par ses *lois*, les prétextes pour éluder les devoirs sont ôtés, les négligences corrigées, les abus réformés ou prévenus. Un père de famille pourroit y apprendre à gouverner sa maison : il ordonnoit qu'on vendit les œufs des basses-cours de son domaine, et les herbes inutiles de son jardin ; et l'on sait par l'histoire qu'il avoit distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards et les immenses trésors de ces Huns qui avoient ravagé l'univers.

En France, le pouvoir législatif n'appartient qu'au roi seul : ainsi, quand les cours délibèrent sur l'enregistrement de quelque nouvelle *loi*, ce n'est pas par une autorité qui leur soit propre, mais seulement en vertu d'un pouvoir émané du roi même, et des ordonnances qui leur permettent de vérifier s'il n'y a point d'inconvénient dans la nouvelle *loi* qui est présentée. Les cours ont la liberté de faire des remontrances ; et, quand le roi ne juge pas à propos d'y avoir égard, elles procèdent à l'enregistrement.

Les magistrats sont établis pour faire observer les *lois* : ils peuvent, sous le bon plaisir du roi, les interpréter lorsqu'il s'agit de quelque cas qu'elles n'ont pas prévu ; mais il ne leur est pas permis de s'en écarter.

Les réglemens que les cours et autres tribunaux font sur les matières de leur compétence ne sont point des *lois* proprement dites : ce ne sont que des explications qu'ils donnent pour l'exécution des *lois* ; et ces réglemens sont toujours censés faits sous le bon plaisir du roi, et en attendant qu'il lui plaise manifester sa volonté.

Toutes les *lois* sont fondées sur deux principes, la raison et la religion. La religion peut être regardée comme

l'assemblage de toutes les *lois;* car, outre qu'elle commande à l'homme la recherche du souverain bien, elle oblige tous les hommes à s'unir et à s'aimer; elle défend de faire aucun tort à autrui.

On trouve communément dans tous les pays trois sortes de *lois;* savoir, celles qui tiennent à la politique et qui règlent le gouvernement; celles qui tiennent aux mœurs et qui punissent les crimes; enfin les *lois* civiles qui règlent les mariages, les successions, les tutelles, les contrats.

La loi civile est un réglement émané du souverain pour procurer le bien commun de ses sujets.

L'assemblage ou le corps des *lois* qu'il fait conformément à ce but, est ce qu'on nomme droit civil; et la science d'établir ces *lois*, de les expliquer lorsqu'elles ont quelque obscurité, ou de les appliquer convenablement aux droits et aux actions des citoyens, se nomme jurisprudence civile.

Les bonnes *lois* civiles ne sont autre chose que les *lois* naturelles elles-mêmes perfectionnées et modifiées par l'autorité du souverain, qui leur donne un nouveau degré de force en infligeant des peines à ceux qui les méprisent ou qui les violent.

Toute la force des *lois* civiles consiste dans leur justice et dans leur autorité, qui sont deux caractères essentiels à leur nature, et au défaut desquels elles ne sauroient produire une véritable obligation.

L'autorité des *lois* civiles est dans la force que leur donne la puissance de celui qui, étant revêtu du pouvoir législatif, a droit de faire ces *lois*, et dans les maximes de la droite raison, qui veulent qu'on lui obéisse.

La justice des *lois* civiles dépend de leur rapport à l'ordre de la société dont elles sont les règles, et de leur convenance avec ses avantages et avec l'utilité particulière que l'on trouve à les établir, selon que le temps et les lieux le demandent.

Le souverain, dans l'établissement des *lois* civiles, doit donner ses principales attentions à faire en sorte qu'elles aient les qualités suivantes, qui sont de la plus haute importance au bien public.

1° Qu'elles soient justes, équitables, conformes au droit

naturel, claires, sans ambiguités et sans contradictions, utiles, nécessaires, accommodées à la nature et au principe du gouvernement qui est établi ou qu'on veut établir, à l'état et au génie du peuple pour lequel elles sont faites; relatives au physique du pays, au climat, au terroir, à sa situation, à sa grandeur, au genre de vie des habitans, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur commerce, à leur nombre, à leurs mœurs et à leurs coutumes.

2° Qu'elles soient de nature à pouvoir être observées avec facilité, et le moins multipliées qu'il soit possible; suffisantes pour terminer les affaires qui se rencontrent le plus communément entre les citoyens; expéditives dans les formalités et les procédures de la justice; tempérées par une sévérité proportionnée à ce que requiert le bien public.

Les *lois* civiles demandent essentiellement et nécessairement un style précis et concis; les *lois* des douze tables en sont un modèle. 1° Un style simple; l'expression directe s'entend toujours mieux que l'expression réfléchie: 2° sans subtilités, sans ornemens, sans comparaisons, parce qu'elles ne sont point un art de logique: 3° sans artifice, parce qu'étant établies pour le bien des hommes, ou pour punir leurs fautes, elles doivent être pleines de candeur: 4° sans contrariété avec les *lois* politiques du même peuple, parce que c'est toujours pour une même société qu'elles sont faites: 5° enfin sans effet rétroactif, à moins qu'elles ne regardent des choses d'elles-mêmes illicites par le droit naturel, comme le dit Cicéron.

Voilà quelles doivent être les *lois* civiles des états, et c'est dans toutes ces conditions réunies que consiste leur excellence: les envisager ensuite sous toutes leurs faces, relativement les unes aux autres, de peuples à peuples, dans tous les temps et dans tous les lieux, c'est former en grand l'esprit des *lois*, sur lequel nous avons un ouvrage immortel, fait pour éclairer les nations et tracer le plan de la félicité publique.

La loi criminelle statue les peines de divers crimes et délits dans la société civile.

Les *lois* criminelles, dit M. de Montesquieu, n'ont pas été perfectionnées tout d'un coup. Dans les lieux même

où l'on a le plus cherché à maintenir la liberté, on n'en a pas toujours trouvé les moyens. Ce fut Charondas qui introduisit les jugemens contre les faux témoignages : quand l'innocence des citoyens n'est pas assurée, leur liberté ne l'est pas non plus.

Les connoissances que l'on a acquises dans plusieurs pays, et que l'on acquerra dans d'autres, sur les règles les plus sûres que l'on puisse tenir dans les jugemens criminels, intéressent le genre humain plus qu'aucune chose qu'il y ait au monde; car c'est sur la pratique de ces connoissances que sont fondés l'honneur, la sûreté et la liberté des hommes.

Ainsi la *loi* de mort contre un assassin est très-juste, parce que cette *loi*, qui le condamne à périr, a été faite en sa faveur : elle lui a conservé la vie à tous les instans; il ne peut donc pas réclamer contre elle.

Mais toutes les *lois* criminelles ne portent pas ce caractère de justice. Il n'y en a que trop qui révoltent l'humanité, et trop d'autres qui sont contraires à la raison, à l'équité, et au but qu'on doit se proposer dans la sanction des *lois*.

La *loi* de Henri II, qui condamnoit à mort une fille dont l'enfant avoit péri, au cas qu'elle n'eût point déclaré sa grossesse au magistrat, blessoit la nature. Ne suffisoit-il pas d'obliger cette fille d'instruire de son état une amie, une proche parente, qui veillât à la conservation de l'enfant? Quel aveu pourroit-elle faire au fort du combat de sa pudeur? L'éducation a augmenté en elle l'idée de la conservation de cette pudeur, et à peine dans ces momens reste-t-il dans son ame une idée de la perte de la vie.

La *loi* qui prescrit, dans plusieurs pays, sous peine de mort, de révéler les conspirations auxquelles même on n'a pas trempé, est bien dure; du moins ne doit-elle être appliquée, dans les états monarchiques, qu'au seul crime de lèze-majesté au premier chef, parce qu'il est très-important de ne pas confondre les différens chefs de ce crime.

Nos *lois* ont puni de la peine du feu la magie, l'hérésie et le crime contre nature; trois crimes dont on pourroit

prouver, du premier, qu'il n'existe pas; du second, qu'il est susceptible d'une infinité de distinctions, interprétations, limitations; du troisième, qu'il est dangereux d'en répandre la connoissance, et qu'il convient mieux de le proscrire sévèrement par une police exacte, comme une infâme violation des mœurs.

Mais, sans perdre du temps à rassembler des exemples puisés dans les erreurs des hommes, nous avons un principe lumineux pour juger des *lois* criminelles de chaque peuple. Leur bonté consiste à tirer chaque peine de la nature particulière du crime, et leur vice à s'en écarter plus ou moins. C'est d'après ce principe que l'auteur de l'*Esprit des Lois* a fait lui-même un code criminel : je le nomme *Code Montesquieu*, et je le trouve trop beau pour ne pas le transcrire ici, puisque d'ailleurs sa brièveté me le permet.

Il y a, dit-il, quatre sortes de crimes : ceux de la première espèce choquent la religion; ceux de la seconde, les mœurs; ceux de la troisième, la tranquillité publique; ceux de la quatrième, la sûreté des citoyens. Les peines doivent dériver de la nature de chacune de ces espèces.

Il ne faut mettre dans la classe des crimes qui intéressent la religion que ceux qui l'attaquent directement, comme sont tous les sacriléges simples; car les crimes qui en troublent l'exercice, sont de la nature de ceux qui choquent la tranquillité des citoyens ou leur sûreté, et doivent être renvoyés à ces classes.

Pour que la peine des sacriléges simples soit tirée de la nature de la chose, elle doit consister dans la privation de tous les avantages que donne la religion : telles sont l'expulsion hors des temples, la privation de la société des fidèles pour un temps ou pour toujours, la fuite de leur présence, les exécrations, les détestations, les conjurations.

Dans les choses qui troublent la tranquillité ou la sûreté de l'état, les actions cachées sont du ressort de la justice humaine; mais dans celles qui blessent la divinité, là où il n'y a point d'action publique, il n'y a point de matière de crime; tout s'y passe entre l'homme et Dieu, qui sait la mesure et le temps de ses vengeances. Que si, confon-

dant les choses, le magistrat recherche aussi le sacrilége caché, il porte l'inquisition sur un genre d'action où elle n'est point nécessaire, il détruit la liberté des citoyens, en armant contre eux le zèle des consciences timides et celui des consciences hardies. Le mal est venu de cette idée, qu'il faut venger la divinité; mais il faut faire honorer la divinité, et ne la venger jamais. Si l'on se conduisoit par cette dernière idée, quelle seroit la fin des supplices? Si les *lois* des hommes ont à venger un être infini, elles se régleront sur son infinité, et non pas sur les foiblesses, sur les ignorances, sur les caprices de la nature humaine.

La seconde classe des crimes est de ceux qui sont contre les mœurs : telle est la violation de la continence publique ou particulière, c'est-à-dire de la police sur la manière dont on doit jouir des plaisirs attachés à l'usage des sens et à l'union des deux sexes. Les peines de ces crimes doivent être tirées de la nature de la chose. La privation des avantages que la société a attachés à la pureté des mœurs, les amendes, la honte de se cacher, l'infamie publique, l'expulsion hors de la ville et de la société; enfin toutes les peines qui sont de la juridiction correctionnelle, suffisent pour réprimer la témérité des deux sexes. En effet, ces choses sont moins fondées sur la méchanceté que sur l'oubli ou le mépris de soi-même.

Il n'est ici question que des crimes qui intéressent uniquement les mœurs, non de ceux qui choquent aussi la sûreté publique, tels que l'enlèvement et le viol, qui sont de la quatrième espèce.

Les crimes de la troisième classe sont ceux qui choquent la tranquillité publique. Les peines doivent donc se rapporter à cette tranquillité, comme d'en priver le coupable lui-même, l'exil, les corrections, et autres peines qui ramènent les esprits inquiets, et les font rentrer dans l'ordre établi.

Il faut restreindre les crimes contre la tranquillité aux choses qui contiennent une simple lésion de police; car celles qui, troublant la tranquillité, attaquent en même temps la sûreté, doivent être mises dans la quatrième classe.

Les peines de ces derniers crimes sont ce qu'on appelle des supplices. C'est une espèce de talion, qui fait que la société refuse la sûreté à celui qui en a privé ou qui a voulu en priver un autre. Cette peine est tirée de la nature de la chose, puisée dans la raison et dans les sources du bien et du mal. Un citoyen mérite la mort lorsqu'il a violé la sûreté, au point d'avoir ôté la vie à son semblable. Cette peine de mort est comme le remède de la société malade.

Lorsqu'on viole la sûreté à l'égard des biens, il peut y avoir des raisons pour que la peine soit capitale; mais il vaudroit peut-être mieux, et il seroit plus dans la nature, que la peine des crimes contre la sûreté des biens fût punie par la perte des biens; et cela devroit être ainsi, si les fortunes étoient communes ou égales; mais comme ce sont ceux qui n'ont point de biens qui attaquent plus volontiers celui des autres, il a fallu que la peine corporelle suppléât à la peine pécuniaire; du moins on a cru, dans quelques pays, qu'il le falloit.

S'il vaut mieux ne point ôter la vie à un homme pour un crime par lequel il n'a point attenté à la vie d'un autre homme, il y auroit de la cruauté à punir de mort le seul projet d'un crime; mais il est de la clémence d'en prévenir la consommation, et c'est ce qu'on fait en infligeant des peines modérées pour un crime non consommé.

Les lois divines sont celles de la religion, qui rappellent sans cesse l'homme à Dieu lorsqu'il est assez malheureux pour l'oublier.

Elles tirent leur force principale de la croyance qu'on donne à la religion. La force des *lois* humaines vient de ce qu'on les craint: celles-ci sont variables, les *lois* divines sont invariables. Les *lois* humaines statuent sur le bien, celles de la religion sur le meilleur.

Il ne faut donc point toujours statuer par les *lois* divines ce qui doit l'être par les *lois* humaines, ni régler par les *lois* humaines ce qui doit l'être par les *lois* divines.

Les choses qui doivent être réglées par les *lois* humaines peuvent rarement l'être par les principes des *lois* de la religion; ces dernières ont plus de sublimité, et les *lois* humaines plus d'étendue. Les *lois* de perfection, tirées de la

religion, ont plus pour objet la bonté de l'homme qui les observe, que celle de la société dans laquelle elles sont observées. Les *lois* humaines au contraire ont plus pour objet la bonté morale des hommes en général, que celle des individus. Ainsi, quelles que soient les idées qui naissent immédiatement de la religion, elles ne doivent pas toujours servir de principe aux *lois* civiles, parce que celles-ci en ont un autre, qui est le bien général de la société.

Il ne faut pas non plus opposer les *lois* religieuses aux principes de la *loi* naturelle, au sujet, par exemple, de la défense de soi-même et de la prolongation de sa vie, parce que les *lois* de la religion n'ont point abrogé les préceptes de la *loi* naturelle.

S'il y a quelque *loi* divine qu'on puisse appeler *positive*, et en même temps *universelle*, dit M. Barbeyrac, elle doit, 1° être utile à tous les hommes, dans tous les temps et dans tous les lieux; car Dieu, étant très-sage et très-bon, ne sauroit prescrire aucune loi qui ne soit avantageuse à ceux-là même auxquels on l'impose. Or, une loi convenable aux intérêts de tous les hommes, en tout temps et en tous lieux, vu la différence infinie de ce que demandent le climat, le génie, les mœurs, la situation, et cent autres circonstances particulières; une telle *loi*, dis-je, ne peut être conçue que conforme à la constitution de la nature humaine en général, et par conséquent c'est une *loi* naturelle.

En second lieu, s'il y avoit une telle *loi*, comme elle ne pourroit être découverte que par les lumières de la raison, il faudroit qu'elle fût bien clairement révélée à tous les peuples. Or un grand nombre de peuples n'ont encore eu aucune connoissance de la révélation. Si l'on réplique que les *lois* dont il s'agit n'obligent que ceux à la connoissance desquels elles sont parvenues, on détruit par là l'idée d'universalité, sans nous apprendre pourquoi elles ne sont pas publiées à tous les peuples, puisqu'elles sont faites pour tous.

La loi naturelle est l'ordre éternel et immuable qui doit servir de règle à nos actions: elle est fondée sur la différence essentielle qui se trouve entre le bien et le mal. Ce qui favorise l'opinion de ceux qui refusent de reconnoître

cette distinction, c'est d'un côté la difficulté que l'on rencontre quelquefois à marquer les bornes précises qui séparent la vertu et le vice, de l'autre la diversité d'opinions qu'on trouve parmi les savans mêmes qui disputent entre eux pour savoir si certaines choses sont justes ou injustes, sur-tout en matière de politique; et enfin les *lois* diamétralement opposées les unes aux autres qu'on a faites sur toutes ces choses en divers siècles et en divers pays. Mais quoiqu'en certains cas douteux et délicats il puisse se faire que les extrémités où se fait la séparation de la vertu et du vice soient très-difficiles à marquer précisément, de sorte que les hommes se sont trouvés partagés là-dessus, et que les *lois* des nations n'ont pas été par-tout les mêmes, cela n'empêche pas qu'il n'y ait réellement et essentiellement une très-grande différence entre le juste et l'injuste. La distinction éternelle du bien et du mal, la règle inviolable de la justice, se concilient sans peine l'approbation de tout homme qui réfléchit et qui raisonne; car il n'y a point d'homme à qui il arrive de transgresser volontairement cette règle dans des occasions importantes, qui ne sente qu'il agit contre ses propres principes et contre les lumières de sa raison, et qui ne se fasse là-dessus de secrets reproches. Au contraire, il n'y a point d'homme qui, après avoir agi conformément à cette règle, ne se sache gré à lui-même, et ne s'applaudisse d'avoir eu la force de résister à ses tentations, et de n'avoir fait que ce que sa conscience lui dictoit être bon et juste; c'est ce que saint Paul a voulu dire par ces paroles de son épître aux Romains: « Que les Gentils qui n'ont » point de *loi*, font naturellement les choses qui sont de la » *loi*, et que, n'ayant point de *loi*, ils sont leur *loi* à eux-» mêmes; qu'ils montrent l'œuvre de la *loi* écrite dans leurs » cœurs, leur conscience leur rendant témoignage, et leurs » pensées entre elles s'accusant ou s'excusant. »

Je ne disconviens pas qu'il n'y ait des gens qui, gâtés par une mauvaise éducation, perdus de débauches, accoutumés au vice par une longue habitude, ont entièrement dépravé leurs principes naturels, et pris un tel ascendant sur leur raison, qu'ils lui imposent silence pour n'écouter que la voix de leurs préjugés, de leurs passions et de leurs cupidités. Ces gens-là, plutôt que de se rendre et de passer condamnation

condamnation sur leur conduite, vous soutiendront impudemment qu'ils ne sauroient voir cette distinction naturelle entre le bien et le mal qu'on leur prêche tant; mais, quelque affreuse que soit leur dépravation, quelque peine qu'ils se donnent pour cacher au reste des hommes les reproches qu'ils se font à eux-mêmes, ils ne peuvent quelquefois s'empêcher de laisser échapper leur secret et de se découvrir dans de certains momens où ils ne sont point en garde contre eux-mêmes. Il n'y a point d'homme en effet si scélérat et si perdu, qui, après avoir commis un meurtre hardiment et sans scrupule pour s'emparer d'un bien, n'aimât mieux, si la chose étoit mise à son choix, avoir obtenu ce bien par toute autre voie que par un pareil crime, fût-il sûr de l'impunité : il n'y a point d'homme placé dans l'état de nature, qui, toutes choses égales, n'aimât beaucoup mieux pourvoir à sa propre conservation, sans être obligé d'ôter la vie à ses semblables, qu'en la leur ôtant. On n'est méchant, s'il m'est permis de parler ainsi, qu'à son corps défendant, c'est-à-dire parce qu'on ne sauroit autrement satisfaire ses desirs et contenter ses passions. Il faut être bien aveugle pour confondre les forfaits et tous les vices avec cette aimable vertu qui, si elle étoit soigneusement cultivée, feroit voir au monde la réalité des traits ingénieux dont les anciens poëtes se sont servis pour peindre l'âge d'or.

La *loi* naturelle est fondée, comme nous l'avons dit, sur la distinction essentielle qui se trouve entre le bien et le mal moral. Il s'ensuit, dit Cicéron, « que cette loi n'est » point une invention de l'esprit humain, ni un établisse- » ment arbitraire que les peuples aient fait, mais l'impres- » sion de la raison éternelle qui gouverne l'univers. L'cu- » trage, ajoute-t-il, que Tarquin fit à Lucrèce n'en étoit » pas moins un crime, quoiqu'il n'y eût point encore à Rome » de *loi* écrite contre ces sortes de violences. Tarquin » pécha contre la *loi* naturelle qui étoit *loi* dans tous les » temps, et non pas seulement depuis l'instant qu'elle a » été écrite. Son origine est aussi ancienne que l'esprit » divin : car la véritable, la primitive et la principale *loi*, » n'est autre que la souveraine raison du grand Jupiter. »

Que ce soit donc une maxime pour nous incontestable, que les caractères de la vertu sont écrits au fond de nos

ames : de fortes passions nous les cachent à la vérité quelques instans, mais elles ne les effacent jamais, parce qu'ils sont ineffaçables. Pour les comprendre, il n'est pas besoin de s'élever jusqu'aux cieux ni de percer dans les abîmes ; ils sont aussi faciles à saisir que les principes des arts les plus communs : il en sort de toutes parts des démonstrations, soit qu'on réfléchisse sur soi-même, ou qu'on ouvre les yeux sur ce qui s'offre à nous tous les jours. En un mot la *loi* naturelle est gravée dans nos cœurs en caractères si beaux, avec des expressions si fortes et des traits si lumineux, qu'il n'est pas possible de la méconnoître.

Les lois politiques sont celles qui forment le gouvernement qu'on veut établir ; les *lois* civiles sont celles qui le maintiennent.

La *loi* politique a pour objet le bien et la conservation de l'état, considéré politiquement en lui-même, et abstraction faite des sociétés renfermées dans cet état, lesquelles sont gouvernées par les *lois* qu'on nomme civiles. Ainsi la *loi* politique est le cas particulier où s'applique la raison humaine pour l'intérêt de l'état qui gouverne.

Les *lois* politiques décident seules si le domaine de l'état est aliénable ou non : seules elles règlent les successions à la couronne.

Il est aussi nécessaire qu'il y ait un domaine pour faire subsister un état, qu'il est nécessaire qu'il y ait dans l'état des *lois* civiles qui règlent les dispositions des biens des particuliers. Si donc on aliène le domaine, l'état sera forcé de faire un nouveau fonds pour un autre domaine ; mais cet expédient renverse le gouvernement politique, parce que, par la nature de la chose, à chaque domaine qu'on établira, le sujet paiera toujours plus, et le souverain tirera toujours moins. En un mot le domaine est nécessaire, et l'aliénation ne l'est pas.

L'ordre de succession, dans une monarchie, est fondé sur le bien de l'état, qui demande, pour la conservation de cette monarchie, que cet ordre soit fixé. Ce n'est pas pour la famille régnante que cet ordre est établi, mais parce qu'il est de l'intérêt de l'état qu'il y ait une famille régnante. La *loi* qui règle la succession des particuliers est une *loi* civile qui a pour objet l'intérêt de ces mêmes parti-

culiers. Celle qui règle la succession à la monarchie est une *loi* politique qui a pour objet l'avantage et la conservation de l'état.

Quant aux successions des particuliers, les *lois* politiques les règlent conjointement avec les lois civiles ; seules elles doivent établir dans quels cas la raison veut que cette succession soit déférée aux enfans, et dans quels cas il faut la donner à d'autres. Car, quoique l'ordre politique demande généralement que les enfans succèdent aux pères, il ne le veut pas toujours. En un mot l'ordre des successions ne dépend nullement des principes du droit naturel.

D'un autre côté, il ne faut pas décider par les *lois* politiques ou civiles des choses qui appartiennent au droit des gens. Les *lois* politiques demandent que tout homme soit soumis aux tribunaux criminels ou civils du pays où il est, et à l'autorité du souverain. Le droit des gens a voulu que les ambassadeurs ne dépendissent pas des souverains chez lesquels ils sont envoyés, ni de leurs tribunaux.

Pour ce qui regarde les *lois* politiques en fait de religion, elles doivent soutenir la religion dominante, et tolérer celles qui sont établies dans l'état, et qui contribuent à le faire fleurir.

Enfin les *lois* politiques doivent avoir, pour le fond et pour le style, les mêmes conditions et les mêmes qualités qui sont requises dans les lois civiles, et dont nous avons fait ci-devant le détail.

Les lois somptuaires sont celles qui ont pour objet de réprimer le luxe, soit dans la table ou dans les habits, ameublemens, équipages, etc.

Lycurgue fut le premier qui fit des *lois* somptuaires pour réprimer l'excès du vivre et des habits.

Chez les Romains, ce fut le tribun Orchius qui fit la première *loi* somptuaire ; elle régloit le nombre des convives, mais elle ne fixa point la dépense. Elle défendit seulement de manger les portes ouvertes, afin que l'on ne fît point de superfluités par ostentation.

Cette *loi* défendit aussi à toutes les femmes, sans distinction de conditions, de porter des habits d'étoffes de différentes couleurs, et des ornemens d'or qui excédassent

le poids d'une demi-once. Elle leur défendoit pareillement d'aller en carrosse, à moins que ce ne fût pour assister à une cérémonie publique, ou pour un voyage éloigné au moins d'une demi-lieue de la ville ou du bourg de leur demeure.

Les dames romaines murmurèrent de cette loi, qui ne fut cependant révoquée que vingt ans après, contre l'avis de Caton qui parla beaucoup pour qu'elle fût maintenue, mais qui ne put l'emporter.

En France, le luxe ne commença à paroître que sous Charlemagne. L'exemple de la modestie qu'il donnoit à ses sujets n'étant pas assez fort pour les contenir, il fut obligé de faire une ordonnance qui défendît à toute personne de vendre ou d'acheter le meilleur *sayon* ou robe de dessous plus cher que vingt sous pour le double, dix sous pour le simple, et les autres à proportion; et le rochet, qui étoit la robe de dessus, étant fourré de martre ou de loutre, trente sous, et de peau de chat, dix sous; le tout sous peine de quarante sous d'amende.

Il n'y eut point d'autres *lois* somptuaires en France jusqu'à Philippe-le-Bel qui défendit aux bourgeois d'avoir des chars et de porter aucune fourrure, or, ni pierres précieuses; et aux clercs, de porter fourrure ailleurs qu'à leur chaperon, à moins qu'ils ne fussent constitués en dignités.

La quantité d'habits que chacun pouvoit avoir par an est réglée; savoir, pour les ducs, comtes, barons, de 6000 liv. de rente, et leurs femmes, quatre robes; les prélats, deux robes, et une à leurs compagnons, et deux chapes par an; les chevaliers de 3000 liv. de rente et les bannerets, trois paires de robes par an, y compris une robe pour l'été; et les autres personnes à proportion.

Le prix des étoffes est réglé selon les conditions; les plus chères pour les prélats et les barons sont de vingt-cinq sous l'aune.

Les ouvrages d'orfévrerie au dessus de trois marcs furent défendus par Louis XII en 1506; ce qui fut néanmoins révoqué quatre ans après, sous prétexte que cela nuisoit au commerce.

Charles VIII, en 1485, défendit à tous ses sujets de

porter aucuns draps d'or, d'argent ou de soie, soit en robes ou doublures, à peine de confiscation des habits, et d'amende arbitraire. Il permit cependant aux chevaliers ayant 2000 liv. de rente de se vêtir de toutes sortes d'étoffes de soie, et aux écuyers ayant pareil revenu de se vêtir de damas ou satin figuré : il leur défendit, sous les mêmes peines, le velours et autres étoffes de cette qualité.

Le luxe ne laissant pas toujours de faire des progrès, François Ier, par une déclaration de 1543, défendit à tous princes, seigneurs, gentilshommes et autres sujets du roi, de quelqu'état qu'ils fussent, à l'exception des deux princes enfans de France, du dauphin et du duc d'Orléans, de se vêtir d'aucun drap ou toile d'or ou d'argent, et de porter aucune profilure, broderie, passemens d'or ou d'argent, velours ou autres étoffes de soie barrées d'or ou d'argent, soit en robes, sayes, pourpoint, chausses, bordures d'habillement, ou autrement, en quelque sorte ou manière que ce soit, sinon sur les harnois, à peine de mille écus d'or sou d'amende, de confiscation, d'être punis comme infracteurs des ordonnances. Il donna néanmoins trois mois à ceux qui avoient de ces habillemens, pour les porter ou pour s'en défaire.

Les mêmes défenses furent renouvelées par Henri II en 1547, et étendues aux femmes, à l'exception des princesses et dames, et des demoiselles qui étoient à la suite de la reine et de madame sœur du roi.

Ce prince fut obligé de donner, en 1549, une déclaration plus ample que la première : l'or et l'argent furent de nouveau défendus sur les habits, excepté les boutons d'orfévrerie. Les habits de soie cramoisi ne furent permis qu'aux princes et princesses. Le velours fut défendu aux femmes de justice et des autres habitans des villes, et aux gens d'église, à moins qu'ils ne fussent princes. Il ne fut permis qu'aux gentilshommes de porter saye sur soie. On régla aussi la dorure que l'on pourroit mettre sur les harnois. Il fut dit que les pages ne seroient habillés que de drap, avec une bande de broderie en soie ou velours. Les bourgeoises ne devoient point prendre le titre de demoiselles, à moins que leurs maris ne fussent gentilshommes. Enfin il fut défendu à tous artisans et gens de pareil état ou au dessous de porter des habillemens de soie.

L'article 145 de l'ordonnance d'Orléans, qui paroît être une suite des remontrances que les députés de la noblesse et du tiers-état avoient faites sur le luxe, défendit à tous les habitans des villes d'avoir des dorures sur du plomb, du fer ou du bois, et de se servir des parfums des pays étrangers, à peine d'amende arbitraire et de confiscation des marchandises. Cette ordonnance, n'ayant point eu d'exécution, fut renouvelée par une déclaration du 17 janvier 1563, qui défendit encore de nouveaux abus qui s'étoient introduits, entre autres de porter des vertugadins de plus d'une aune et demie de tour. Cependant, par une autre déclaration de 1565, le roi permit aux dames d'en porter à leur commodité, mais avec modestie.

Ceux qui n'avoient pas la liberté de porter de l'or et de l'argent, s'en dédommageoient en portant des étoffes de soie figurée qui coûtoient aussi cher que les étoffes mêlées d'or ou d'argent, de sorte qu'on fut encore obligé de défendre cette contravention.

Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, prirent aussi grand soin de réformer le luxe des meubles, habits et équipages, comme il paroît par les différentes ordonnances, édits et déclarations qu'ils ont rendus à ce sujet. La multiplicité de ces *lois* fait voir combien on a eu de peine à les faire observer.

Quant aux *lois* faites pour réprimer le luxe de la table, les capitulaires de la deuxième race et les ordonnances de S. Louis défendent l'ébriété ou ivrognerie, ce qui concernoit plutôt l'intempérance que le luxe.

Philippe-le-Bel, par un édit de l'an 1295, défendit de donner, dans un grand repas, plus de deux mets et un potage au lard; et, dans un repas ordinaire, un mets et un entre-mets. Il permit, les jours de jeûne seulement, de servir deux potages aux harengs et deux mets, ou un seul potage et trois mets. Il défendit de servir dans un plat plus d'une pièce de viande, ou d'une seule sorte de poisson : enfin il déclara que toute grosse viande seroit comptée pour un mets, et que le fromage ne passeroit pas pour un mets s'il n'étoit en pâte ou cuit dans l'eau.

Par un édit du 20 janvier 1563, Charles IX mit un

taux aux vivres, et régla les repas. Il porte qu'en quelques noces, festins ou tables particulières que ce soit, il n'y aura que trois services; savoir, les entrées, la viande ou le poisson, et le dessert; qu'en toute sorte d'entrées, soit en potage, fricassée ou pâtisserie, il n'y aura au plus que six plats, et autant pour la viande ou le poisson, et dans chaque plat une seule sorte de viande; que ces viandes ne seront point mises doubles, comme deux chapons, deux lapins, deux perdrix, pour un plat; que l'on pourra servir jusqu'à trois poulets ou pigeoneaux; les grives, bécassines et autres oiseaux semblables, jusqu'à quatre, et les alouettes jusqu'à une douzaine; qu'au dessert, soit fruit, pâtisserie, fromage ou autre chose, il ne pourra non plus être servi que six plats; le tout sous peine de 200 livres d'amende pour la première fois, et 400 livres pour la seconde.

La dernière *loi* touchant les repas est l'ordonnance de 1629, dont quelques articles concernent la réformation du luxe des tables. Il y est dit qu'il n'y aura que trois services d'un simple rang chacun, et de six pièces au plus dans chaque plat. Tous les repas de réception sont abolis: enfin il est défendu aux traiteurs de prendre plus d'un écu par tête pour les noces et festins.

Il seroit à souhaiter que toutes ces *lois* somptuaires fussent observées pour réprimer le luxe, tant des tables que des meubles, habits et équipages.

La loi du talion est celle qui veut que l'on inflige au coupable une peine toute semblable au mal qu'il a fait à un autre; c'est ce qu'on appelle aussi la peine du talion.

Cette *loi* est une des plus anciennes, puisqu'elle tire son origine des lois des hébreux. Il est dit en la Genèse, chap. IX, n. 6: « Qui aura répandu le sang de l'homme, » son sang sera répaudu. » Et, dans l'Exode, chap. XXI, en parlant de celui qui en a maltraité un autre, il est dit « qu'il rendra vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, » main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, » plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure. » Et, dans le Lévitique, il est pareillement dit que « celui qui » aura frappé et occis un homme mourra de mort; que » celui qui aura occis la bête rendra bête pour bête, etc. »

Il paroît que les Grecs adoptèrent cette *loi ;* car, selon les *lois* de Solon, la peine du talion avoit lieu contre celui qui avoit arraché le second œil à un homme qui étoit déjà privé de l'usage du premier, et le coupable étoit condamné à perdre les deux yeux.

Il n'y a pas d'apparence que la *loi* du talion ait eu lieu chez les Romains, le coupable ayant le choix de racheter la peine en argent ; elle n'auroit pu avoir lieu qu'à l'égard des misérables qui n'avoient pas le moyen de se racheter ; encore n'en trouve-t-on pas d'exemple ; et il y a lieu de penser que, dans les temps polis de Rome, on n'a jamais mis en usage cette *loi.*

Jésus-Christ, dans S. Mathieu, condamne la *loi* du talion : « Vous avez entendu, dit-il, que l'on vous a dit, » œil pour œil, dent pour dent ; mais moi je vous dis » de ne point vous défendre du mal qu'on veut vous » faire ; et si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, » tendez-lui la gauche. » Cette *loi* qui enseigne le pardon des injures est une doctrine bien plus pure que celle du talion.

Les meilleurs jurisconsultes ont même regardé la *loi* du talion comme une *loi* barbare, contraire au droit naturel. Grotius dit qu'elle ne doit avoir lieu ni entre particuliers ni d'un peuple à un autre : il tire sa décision de ces belles paroles d'Aristide : « Ne seroit-il pas absurde » de justifier et d'imiter ce que l'on condamne en autrui » comme une mauvaise action ? »

Il faut cependant convenir que le droit de représailles, dont on use, en temps de guerre, envers les ennemis, approche beaucoup de la *loi* du talion.

(M. de Jaucourt.)

LOISIR.

Temps vuides que nos devoirs nous laissent, et dont nous pouvons disposer d'une manière agréable et honnête. Si notre éducation avoit été bien faite, et qu'on nous eût inspiré un goût vif de la vertu, l'histoire de nos *loisirs* seroit la portion de notre vie qui nous feroit le plus d'honneur après notre mort, et dont nous nous ressouviendrions avec le plus de consolation sur le point de quitter la vie : ce seroit celle des bonnes actions auxquelles nous nous serions portés par goût et par sensibilité, sans que rien nous y déterminât que notre propre bienfaisance.

(Anonyme.)

LOUANGE, LOUER.

La *louange* est le discours, l'écrit ou l'action, par lesquels on relève le mérite d'une action, d'un ouvrage, des qualités d'un homme ou d'un être quelconque. Tous les hommes desirent la *louange*, ou parce qu'ils ont des doutes sur leur propre mérite, et qu'elle les rassure contre le sentiment de leur foiblesse, ou parce qu'elle contribue à leur donner promptement le plus grand avantage de la société, c'est-à-dire l'estime du public. Il faut *louer* les jeunes gens, mais toujours avec restriction; la *louange*, comme le vin, augmente les forces quand elle n'enivre pas. Les hommes qui louent le mieux, mais qui louent rarement, sont ceux que le beau, l'agréable et l'honnête, frappent par-tout où ils les rencontrent : le vil intérêt, pour obtenir les graces; la plate vanité, prodiguent la *louange*, et l'envie la refuse. L'honnête homme relève dans les hommes ce qu'il y a de bien, ne l'exagère pas, et se taît sur les défauts ou sur les fautes; il trouve, quoi qu'en dise Lafontaine, qu'on peut trop *louer*, non les dieux qu'on ne tromperoit pas, mais sa maîtresse et son roi qu'on tromperoit.

Louer, c'est témoigner qu'on pense avantageusement de ce qu'on loue. La *louange* devroit toujours être l'expression de l'estime. *Louer* délicatement, c'est faire croire à la *louange*. Toute *louange* qui ne porte pas avec elle le caractère de la sincérité tient de la flatterie ou du persiflage, et par conséquent indique de la malice dans celui qui la donne, et de la sotise dans celui qui la reçoit. L'homme de sens la rejette et en sent de l'indignation. Rien ne se prodigue plus entre les hommes que la *louange;* rien ne se donne avec moins de grace. L'intérêt et la complaisance inondent de protestations, d'exagérations, de fausseté; mais l'envie et la vanité viennent presque toujours à la traverse, et répandent sur la *louange* un air contraint qui la rend insipide. Ce seroit peut-être un paradoxe que de dire qu'il n'y a point de *louange* qui ne pèche, ou par le défaut de mérite en celui à qui elle est

adressée, ou par défaut de connoissance en celui qui la donne; mais je sais bien que l'écorce d'une belle action, séparée du motif qui l'a inspirée, n'en fait pas le mérite, et que la valeur réelle qui dépend de la raison secrète de celui qui agissoit, et qu'on loue d'avoir agi, nous est souvent inconnue, et plus souvent encore déguisée.

Le louangeur éternel m'ennuie, le railleur impitoyable m'est odieux.

(ANONYME.)

LOUIS XIV.

Louis XIV, roi de France et de Navarre, surnommé *le grand*, étoit fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Il naquit à Saint-Germain-en-Laie le 5 septembre 1638, et eut le surnom de *Dieu donné*, étant venu au monde après vingt-trois ans de stérilité de la reine sa mère. Il succéda à Louis XIII le 14 mai 1643, sous la régence d'Anne d'Autriche, et dans le temps que la guerre se continuoit contre les Espagnols. Il fut sacré le 7 juin 1654, et mourut le 14 septembre 1715.

Les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas de nous étendre sur les actions glorieuses qui remplirent le cours de la vie de ce prince. Quand on se contenteroit simplement de dater les événemens considérables de son règne, on ne laisseroit pas de remplir un juste volume. Il nous suffit de dire que *Louis XIV* vint au monde avec ces dispositions heureuses que la nature n'accorde qu'à ses plus chers favoris. C'étoit un des plus beaux hommes et des mieux faits de son royaume; le son de sa voix étoit noble et touchant. Tous les hommes l'admiroient; et toutes les femmes étoient sensibles à son mérite. Il se complaisoit à en imposer par son air; et l'embarras de ceux qui lui parloient étoit un hommage qui flattoit sa supériorité. Il étoit né avec une ame grande et élevée, un génie juste et délicat; mais il ne témoigna jamais beaucoup d'inclination pour l'étude. La nature et l'usage furent ses seuls maîtres, et l'amour de la gloire perfectionna leur ouvrage. *Louis XIV* obligeoit avec une grace qui, ajoutant aux bienfaits, faisoit voir le plaisir qu'il goûtoit à les répandre. Une preuve que la majesté se concilie aisément avec les vertus aimables, est le respect qu'on eut toujours pour ce prince, et les bontés qu'il eut toujours pour ses courtisans, dont quelques-uns étoient même ses amis.

Son siècle est comparé avec raison à celui d'Auguste. *Louis XIV* avoit un goût naturel pour tout ce qui fait les grands hommes : il sut distinguer et employer les personnes de mérite, dont il animoit les études ou les talens par ses récompenses; jamais prince n'a plus donné ni de

meilleure grace. On ne connoît point d'homme illustre du siècle passé sur qui sa générosité ne se soit répandue. Dès son enfance, il honora le grand Corneille de la lettre la plus flatteuse; et dans la suite ayant appris que ce célèbre auteur, qui en avoit enrichi tant d'autres par ses productions, étoit à l'extrémité sans avoir les commodités que la moindre aisance peut procurer, *Louis XIV* prit soin lui-même de fournir à sa subsistance. Vraisemblablement ce prince avoit puisé cet amour des belles lettres dans les instructions d'Anne d'Autriche sa mère qui les aimoit et qui en soutenoit la dignité. Un libraire de Paris, ayant eu dessein de joindre à la vie du cardinal de Richelieu un grand nombre de lettres et de mémoires qu'il avoit rassemblés avec beaucoup de soin, n'osoit le faire, parce qu'il craignoit d'offenser bien des gens qui y étoient fort maltraités, mais qui venoient de rentrer en grace à la cour. Il fit part de ses inquiétudes à la reine, et cette sage princesse lui dit : « Travaillez sans » crainte, et faites tant de honte au vice qu'il ne reste que » la vertu en France. » Ce n'est, ajoute l'auteur duquel nous avons emprunté cette anecdote, qu'avec de pareils sentimens dans les souverains, qu'une nation peut avoir des historiens fidèles.

Ce ne furent pas seulement les savans de la France qui eurent part aux bontés de *Louis XIV*, ceux des pays étrangers furent également honorés de ses gratifications. Ce prince fit aussi fleurir les arts et le commerce dans ses états; mais, en fait de beaux arts, il n'aimoit que l'excellent et ce qui portoit un caractère de grandeur. On peut en juger par les magnifiques bâtimens qui ont été élevés sous son règne. Les peintres dans le goût flamand ne trouvoient point de grace devant ses yeux : *Otez-moi ces magots-là*, dit-il un jour qu'on avoit mis un tableau de Téniers dans un de ses appartemens. L'ambition et la gloire lui firent entreprendre et exécuter les plus grands projets, et il se distingua au dessus de tous les princes de son siècle par un air de grandeur, de magnificence et de libéralité qui accompagnoit toutes ses actions. Les traits principaux qui distinguent le règne de ce monarque, sont l'entreprise de la jonction des deux mers par le fameux canal de Languedoc, achevé dès l'an 1664; la réforme des lois en 1667

et 1670; la conquête de la Flandre française en six semaines; celle de la Franche-Comté en moins d'un mois, au cœur de l'hiver; celles de Dunkerque et de Strasbourg. Qu'on joigne à ces objets une marine de près de deux cents vaisseaux, les ports de Toulon, de Brest, de Rochefort, bâtis; cent cinquante citadelles construites; l'établissement des Invalides, de Saint-Cyr, l'Observatoire, les différentes académies, l'abolition des duels, l'établissement de la police. Qu'on y ajoute encore le commerce sorti du néant, les arts utiles et agréables créés, les sciences en honneur, les progrès de la raison plus avancés dans un demi-siècle que depuis plus de deux cents ans.

Passons maintenant aux traits principaux qui caractérisent davantage la grande ame de *Louis XIV*. Les princes, quelque puissans qu'ils paroissent, se ressentent toujours des foiblesses de l'humanité. On en a vu et l'on en voit encore souvent qui, fiers de leur naissance et de leur mérite, ne laissent tomber qu'un regard jaloux sur les hommes d'un génie rare et distingué. Une des grandes qualités du roi étoit d'être touché de celles des autres, de les connoître et de les mettre en usage. Je serois charmé, dit ce prince au vicomte de Turenne qui le complimentoit sur la naissance du grand dauphin, « je serois charmé qu'il vous pût ressembler un jour. Votre religion est cause que je ne puis » vous remettre le soin de son éducation, ce que je souhaiterois pouvoir faire pour lui inspirer des sentimens proportionnés à sa naissance. » M. de Turenne étoit encore protestant. Des qu'une fois *Louis XIV* avoit accordé sa confiance à une personne qui la méritoit et qui en avoit donné des preuves, les intrigues ni les cabales de la cour n'étoient pas capables de la lui faire retirer. Il donna un pouvoir si absolu au même maréchal de Turenne pour la conduite de ses armées, qu'il se contentoit de lui faire dire, dans les temps d'inaction, « qu'il seroit charmé d'apprendre » un peu plus souvent de ses nouvelles, et qu'il le prioit » de lui donner avis de ce qu'il auroit fait. » En effet, ce n'étoit quelquefois qu'après une victoire, que le roi savoit que la bataille s'étoit livrée. Ce reproche obligeant fait autant d'honneur au souverain qu'au sujet en qui il avoit mis une entière confiance: aussi rien n'égala la douleur que ce

prince ressentit en apprenant la mort du maréchal de Turenne, arrivée au camp de Salsbach, au-delà du Rhin, le 27 juillet 1675. « J'ai perdu, dit ce prince, le cœur navré » de douleur, l'homme le plus sage de mon royaume et le » plus grand de mes capitaines. » Y a-t-il rien qui caractérise plus avantageusement l'ame sensible et reconnoissante d'un souverain.

On a cependant fait un crime à *Louis XIV* d'avoir laissé gémir, pour ainsi dire, dans la misère le sage et fameux Catinat, dont on prétend qu'il ne sut ni connoître ni récompenser le mérite. Il ne faut que citer un exemple pour faire tomber la fausseté de cette accusation. Victime des intrigues et des brigues de la cour, le maréchal de Catinat s'étoit retiré à sa terre de Saint-Gratien; le feu ayant réduit en cendres son château, ce vieil officier se vit contraint à prendre un logement chez son fermier. *Louis XIV* n'eut pas plutôt appris ce malheur, qu'il fit venir M. de Catinat à Versailles, s'informa des raisons qui lui avoient fait réduire son équipage et sa maison à l'état où ils étoient, et lui demanda enfin si, n'ayant point d'argent, il n'avoit pas d'amis qui lui en prêtassent? Les amis, sur-tout à la cour, sont rares lorsqu'on est dans le besoin. *Louis XIV* se montra aussi bienfaisant à l'égard du maréchal de Catinat, que s'il n'eût eu aucun motif de lui en vouloir. On sait que la religion de ce prince avoit été surprise, en lui faisant accroire qu'en matière de religion, M. de Catinat ne craignoit ni ne croyoit rien.

Parmi les [illegible] l'on rapporte de la bonté de son caractère, en voici [illegible] ques-uns qui paroissent des plus frappans : Un jour qu'il s'habilloit, après avoir mis ses bas lui-même, il ne se trouva point de souliers; le valet de chambre courut en chercher et fut quelque temps à revenir; le duc de Montausier en colère, voulant le gronder : *Eh! laissez-le en paix*, dit aussitôt le roi, *il est assez fâché.* Une autre fois un de ses valets de chambre lui laissa tomber sur la jambe nue la cire brûlante d'une bougie allumée; le roi lui dit, sans s'émouvoir : *Au moins donnez-moi de l'eau de la reine d'Hongrie.* Bontemps, son valet de chambre et son favori, lui demandoit une grace pour un de ses amis : *Quand cesserez-vous de demander*, lui répondit brusque-

ment *Louis XIV ;* mais s'apercevant de l'émotion de son valet de chambre, *oui, quand cesserez-vous de demander pour les autres*, ajouta ce prince, *et jamais pour vous ? La grace que vous me demandez pour un de vos amis, je vous l'accorde pour votre fils.*

Il n'est pas vrai que *Louis XIV* se soit jamais servi de termes offensans à l'égard de ses officiers, et il est également faux qu'il ait dit jamais au duc de la Rochefoucaud : *Eh ! que m'importe par lequel de mes valets je sois servi.* On voit au contraire que, dans mille circonstances, il a toujours témoigné les plus grands égards pour la noblesse. Les paroles mêmes de ce prince, à ce sujet, ne sauroient être recueillies avec trop de soin. Le duc de Lauzun lui ayant un jour manqué de respect, le roi, qui sentoit venir sa colère, jeta brusquement par la fenêtre une canne qu'il tenoit à la main, et dit, en se tournant vers ceux qui se trouvoient auprès de lui : *Je serois au désespoir si j'avois frappé un gentilhomme.* Ayant appris, quelque temps après, qu'un prince du sang avoit maltraité de paroles une personne de distinction, il lui en fit la plus sévère remontrance. « Songez, lui dit-il, que les plus légères offenses » que les grands font à leurs inférieurs sont toujours des » injures sensibles, et souvent des plaies mortelles ; celles » d'un particulier ne font qu'effleurer sa peau, celles d'un » grand pénètrent jusqu'au cœur. Je vous avertis de ne plus » maltraiter de paroles qui que ce soit ; faites comme moi. » Il m'est arrivé plus d'une fois que les personnes qui » m'ont les obligations les plus essentielles se sont ou- » bliées jusqu'à m'offenser : je dissimule, et leur pardonne. »

Il n'épargna pas plus madame la dauphine qui s'avisa un soir de plaisanter beaucoup et très-haut sur la laideur d'un officier qui assistoit au souper du roi. *Pour moi, madame*, dit le monarque, en parlant encore plus haut que la princesse, *je le trouve un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'est un des plus braves.* Une autre fois ce prince faisoit un conte à ses courtisans, et il leur avoit promis que ce conte seroit plaisant ; mais, dans le cours de la narration, s'étant aperçu que l'endroit le plus risible avoit rapport au prince d'Armagnac, il aima mieux le supprimer que de causer de l'embarras et du chagrin à ce seigneur qui étoit présent ;

présent; il ne l'acheva que lorsqu'il fut sorti. On peut juger par-là combien ce prince avoit une aversion marquée pour tout ce qui pouvoit chagriner ceux qui l'environnoient: la médisance ne lui étoit pas moins odieuse. On sait qu'il punit de l'exil le chevalier de Grammont, qui s'avisa de faire une mauvaise plaisanterie sur le marquis d'Humières, auquel le roi venoit d'accorder le bâton de maréchal, à la recommandation de M. de Turenne.

La justice et l'équité de *Louis XIV* ne le distinguoient pas moins que ses autres vertus. Jamais il ne voulut solliciter pour un de ses valets de chambre, parce qu'il s'aperçut qu'il y auroit de l'injustice dans cette démarche. Il s'assujétit lui-même aux lois en plusieurs occasions, et voulut que ses intérêts fussent balancés comme ceux de ses derniers sujets, bien persuadé que le législateur n'est jamais plus respecté que lorsqu'il respecte lui-même la loi. Le conseil ayant annoncé que les amendes prononcées pour le roi seroient payées par privilége et préférence à tous autres créanciers, le roi soupçonna ce réglement d'injustice: il fit de nouveau examiner la question dans son conseil, se départit de son privilége, et, dérogeant à la déclaration, il ne voulut prendre d'hypothèques sur les biens des condamnés que du jour de la condamnation, imitant en cela l'exemple de Trajan, sous lequel la cause du fisc étoit toujours défavorable.

La bienfaisance étoit si naturelle à *Louis XIV*, qu'il chercha un moyen de devenir le centre des graces, sans exposer l'état ni la justice, en renvoyant à Colbert et à Louvois ceux qui lui demandoient ce qu'il ne pouvoit accorder. Lorsqu'ils avoient été rebutés de l'un de ces deux ministres, et qu'ils venoient s'en plaindre au roi, il les plaignoit lui-même et s'en débarrassoit avec bonté; ce qui lui faisoit attribuer tous les bienfaits et tous les refus aux ministres.

Le grand prince de Condé venoit saluer *Louis XIV*, après le gain de la bataille de Senef contre le prince d'Orange. Le roi se trouva au haut de l'escalier lorsque le prince, qui avoit de la peine à monter à cause de sa goutte, pria sa majesté de lui pardonner s'il la faisoit attendre. *Mon cousin*, lui répondit le roi, *ne vous pressez pas, on ne sauroit marcher bien vîte quand on est aussi chargé de lau-*

riers que vous l'êtes. Ce même prince ayant fait faire halte à son armée, par une excessive chaleur, pour rendre au roi les honneurs qui lui étoient dus, *Louis XIV* voulut que le prince se mît à couvert des ardeurs du soleil dans l'unique cabanne qui se trouvoit, en lui disant que, *puisqu'il ne venoit dans le camp que comme volontaire, il n'étoit pas juste qu'il fût à l'ombre, tandis que le général resteroit exposé à toute la chaleur du jour.* Dans une autre occasion il dit une chose non moins obligeante au vieux maréchal Duplessis, qui portoit envie à ses enfans qui partoient pour l'armée. *M. le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquise : il est agréable de se reposer après tant de victoires.*

Relevez-vous, dit-il au marquis d'Uxelles qui, ayant été obligé de rendre Mayence au prince Charles de Lorraine, étoit venu se jeter aux pieds du roi pour justifier sa conduite, *relevez-vous, vous avez défendu votre place en homme de cœur, et vous avez capitulé en homme d'esprit.*

Quelques choses que l'on ait pu dire contre le poids des impôts sous lesquels ses sujets gémirent durant tout son règne, on ne sauroit nier que ce prince n'eût toujours montré un cœur droit et tendre, et qu'il ne regardât les Français comme aussi dignes de son affection, que ce peuple en a toujours témoigné pour ses rois. Un enchaînement de guerres, dont presque toutes étoient nécessaires, et qui contribuèrent au moins toutes à la gloire de l'état, l'empêcha de faire à ses sujets le bien qu'il eût voulu leur faire; mais il gémit souvent de la nécessité où il se trouva; et, quelque temps après la ratification du traité de Ryswick, on l'entendit proférer ces belles paroles : *Il y a dix ans que je me trouve obligé de charger mes peuples, mais à l'avenir je vais me faire un plaisir extrême de les soulager.* Ces mêmes sentimens, il les renouvela à l'article de la mort, lorsque, s'adressant, à son successeur encore enfant, il lui dit : *J'ai chargé mon peuple au-delà de mon intention, mais j'y ai été obligé par les longues guerres que j'ai eu à soutenir. Aimez la paix, et ne vous engagez dans aucune guerre qu'autant que l'intérêt de l'état et le bien des peuples l'exigeront.*

Je sais que les ennemis de ce prince et de la France ont prétendu qu'il y avoit plus d'ambition que de justice dans

l'acceptation pure et simple du testament de Charles II, roi d'Espagne, et qu'en s'en tenant au traité de partage fait avec l'Angleterre et les Provinces-Unies, *Louis XIV* eût pu s'éviter une guerre qui mît la France à deux doigts de sa perte. Mais *Louis XIV* pouvoit-il équitablement, devoit-il même sacrifier les droits de ses petits fils, droits acquis par la naissance et les lois, à des vues d'état? On avoit, dans tous les temps, regardé la renonciation de Marie-Thérèse d'Autriche comme caduque et illusoire : on sait d'ailleurs que cette renonciation ne pouvoit être valide qu'autant que l'Espagne auroit satisfait à la dot de cette princesse, comme *Louis XIV* s'en expliqua lui-même aux états-généraux, dans le temps que le grand pensionnaire de Witt lui proposa un traité pour le partage des Pays-Bas espagnols. J'ajouterai encore qu'au milieu de toutes les disgraces que ce prince eut à essuyer durant cette fatale guerre, il se montra plus grand qu'il ne le fut jamais dans les brillans jours de ses conquêtes. On le vit même sacrifier toutes ses passions au repos de son peuple, en accordant aux états-généraux tout ce qu'ils demandoient pour la sûreté de leur barrière; mais, heureusement pour la France, leur opiniâtreté les empêcha de profiter de ces avantages.

Un autre reproche que l'on fait à *Louis XIV*, c'est de s'être laissé trop éblouir par l'orgueil et l'amour propre; mais est-il surprenant que la vanité se soit quelquefois glissée dans un cœur où tout sembloit l'autoriser? D'ailleurs, que ne fit-on point pour nourrir ce défaut dans ce monarque? quels piéges ne lui tendit point la flatterie des courtisans? On sait, et le duc d'Antin en est convenu lui-même, que, lorsqu'il s'agissoit de dresser une statue, il faisoit mettre quelquefois ce qu'on nomme des *calles* entre les statues et les socles, afin que le roi, en s'allant promener, eût le mérite de s'être aperçu que les statues n'étoient pas droites. Une autre fois il fit abattre une allée de grands arbres qui, selon le roi, faisoit un mauvais effet. Ce prince, surpris, à son réveil, de ne plus voir cette allée, demanda ce qu'elle étoit devenue : *Sire*, répondit le duc d'Antin, *elle n'a plus osé reparoître devant vous, puisqu'elle vous a déplu.* On seroit infini si l'on vouloit rapporter tous les traits que

la flatterie inventa pour séduire le cœur de ce prince. Il y avoit devant le château de Fontainebleau un bois qui masquoit un peu la vue du roi; le même duc d'Antin fit scier tous les arbres près de la racine; on attacha des cordes au pied de chaque arbre, et plus de douze cents hommes se tinrent prêts au moindre signal: le roi, s'étant allé promener de ce côté-là, témoigna combien ce morceau de forêt lui déplaisoit; le duc d'Antin lui fit entendre qu'il seroit abattu dès que sa majesté l'auroit ordonné; et, sur l'ordre qu'il reçut du roi, il donna un coup de sifflet, et l'on vit tomber la forêt. La duchesse de Bourgogne, qui étoit présente, sentit toute la portée de la flatterie. *Ah! bon dieu*, s'écria-t-elle toute surprise, *si le roi avoit demandé nos têtes, M. d'Antin les feroit tomber de même.* On ne sauroit nier cependant que *Louis XIV* n'ait donné de grandes marques de modestie dans les occasions les plus délicates. Il fit ôter lui-même de la galerie de Versailles les inscriptions pleines d'enflure et de faste qu'on avoit placées à tous les cartouches des tableaux: il supprima toutes les épithètes, et ne laissa subsister que les faits. D'ailleurs son amour propre n'étoit que cet amour de la gloire qui fait les grands hommes, et qui est, sans qu'on s'en aperçoive, la source de bien des vertus.

Quelque malignes que soient les intentions de la jalousie, elle n'a jamais pu disputer à ce prince ses grandes qualités pour l'art militaire, ainsi que son courage et sa bravoure au dessus de toute expression. Les étrangers même rendirent à la valeur du roi des témoignages qui ne sont pas suspects. Au siége de Maëstricht, où *Louis XIV* se trouvoit en personne, et fit des prodiges de valeur, le brave Farjaux défendoit la ville pour les Hollandais; comme on reprochoit à cet officier qu'il s'étoit trop exposé: *Eh!* répondit-il, *le moyen de ménager ma vie, en voyant un grand roi prendre si peu de soin de la sienne.* Dans la campagne de Flandre, en 1667, un jour que ce prince étoit dans les tranchées, et dans un endroit où le feu étoit fort vif, un page de la grande écurie fut tué derrière lui; un soldat, qui voyoit le roi ainsi exposé, le prit rudement par le bras, en lui disant: *Otez-vous, est-ce là votre place?* Ce fut durant la même campagne que le duc de Charost, capitaine de ses

gardes, lui ôta son chapeau garni de plumes blanches, et lui donna le sien, afin de l'empêcher d'être remarqué.

Nous finirons cet abrégé par dire qu'un des talens qu'on a admirés dans *Louis XIV*, est celui de tenir une cour. Il rendit la sienne la plus magnifique et la plus galante de l'Europe. Ses goûts servoient, en toutes choses, de loi; et une preuve bien convaincante de la déférence qu'on avoit pour ses sentimens, fut le changement subit qu'un seul mot de sa bouche opéra dans la coiffure des femmes. Les modes étoient montées, comme elles le sont de nos jours, à un point extravagant. *Louis XIV* agit très-prudemment en s'occupant des moyens de les réformer. Le luxe et la dissipation sont, dans un état, des maladies d'autant plus dangereuses, qu'elles le conduisent imperceptiblement au bord de l'abîme. Un gouvernement attentif et éclairé peut garantir quelque temps une nation de ses malheureuses influences; mais le remède le plus efficace est l'exemple de ceux qui nous gouvernent.

Louis XIV savoit rendre justice à l'amour du Français pour son prince. Qui mieux que lui en effet étoit persuadé que cet amour est toujours le plus sûr gardien du trône. Dans les dernières années de son règne, la France étoit réduite à de grandes extrémités. On craignoit que le prince Eugène n'entrât dans le royaume, et l'on prétend qu'il se flattoit de venir jusqu'à Paris. Lorsque le maréchal de Villars prit congé du roi avant de partir pour la Flandre: « Vous voyez, lui dit ce prince, où nous en sommes; » vaincre ou périr; cherchez l'ennemi, et donnez bataille. » *Mais, sire*, reprit le maréchal, *c'est votre dernière* » *armée*. N'importe, répliqua le roi: je n'exige pas que » vous battiez l'ennemi; mais je veux que vous l'attaquiez. » Si la bataille est perdue, vous me l'écrirez à moi seul; » vous ordonnerez au courier de ne voir que Blouin, mon » valet de chambre. Je monterai à cheval, je passerai par » Paris, votre lettre à la main: je connois les Français; je » vous conduirai deux cent mille hommes, et je m'ensé- » velirai avec eux sous les ruines de la monarchie. »

Les fêtes que *Louis XIV* donna à Versailles surpassent toutes celles dont on lit la description dans les romans. Il dansoit, dans les ballets de ces fêtes, avec les principaux

seigneurs et dames de sa cour, et continua cet exercice jusqu'en 1670. Il avoit alors trente-deux ans. On représenta devant lui, à Saint-Germain, la tragédie de Britannicus; il fut frappé de ces vers :

> Pour mérite premier, pour vertu singulière,
> Il excelle à traîner un char dans la carrière,
> A disputer des prix indignes de ses mains,
> A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès-lors il ne dansa plus en public, et le poète réforma le monarque.

Louis XIV fut attaqué, vers le milieu du mois d'août 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ses jours. On n'ignore point avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort. Il dit à madame de Maintenon : « J'avois » cru qu'il étoit plus difficile de mourir; et, se tournant vers » ses domestiques : Pourquoi pleurez-vous ? m'avez-vous » cru immortel. » Il donna tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses, et même sur sa pompe funèbre. Le courage d'esprit qu'il fit paroître alla jusqu'à lui faire avouer ses fautes. Le jeune prince son successeur lui fut présenté; et, le soulevant entre ses bras, il lui dit ces paroles remarquables : « Vous allez être bientôt roi d'un » grand royaume : ce que je vous recommande le plus » fortement, est de n'oublier jamais les obligations que » vous avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui devez tout » ce que vous êtes; tâchez de conserver la paix avec vos » voisins : j'ai trop aimé la guerre; ne m'imitez pas en » cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que » j'ai faites : prenez conseil en toutes choses, et cherchez » à connoître le meilleur pour le suivre toujours : soulagez » vos peuples le plus tôt que vous pourrez, et faites ce que » j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même, etc. »

(ANONYME.)

LOUP.

Le *loup* est un animal quadrupède qui a beaucoup de rapport avec les grands chiens mâtins, pour la taille, les proportions du corps et la conformation intérieure. Le principal trait qui distingue la face du *loup* de celle du mâtin, est dans la direction de l'ouverture des paupières qui est fort inclinée, au lieu d'être horisontale, comme dans les chiens. Les oreilles sont droites; le *loup* a le corps plus gros que le mâtin, les jambes plus courtes, la tête plus large, le front moins élevé, le museau un peu plus court et plus gros, les yeux plus petits et plus éloignés l'un de l'autre. Il paroît plus robuste, plus fort et plus gros; mais la longueur du poil contribue beaucoup à cette apparence, principalement le poil de la tête qui est au-devant de l'ouverture des oreilles, celui du cou, du dos, des fesses, et de la queue qui est fort grosse. Les couleurs du poil sont le noir, le fauve, le gris, et le blanc mêlé différemment sur différentes parties. Le *loup* est très-carnassier, naturellement grossier et poltron, mais ingénieux par le besoin, et hardi par nécessité. Il attaque en plein jour les animaux qu'il peut emporter, tels que les agneaux, les chevreaux, les petits chiens, quoiqu'ils soient sous la garde de l'homme; mais, lorsqu'il a été maltraité par les hommes ou par les chiens, il ne sort que la nuit, il rôde autour des habitations, il attaque les bergeries, il creuse la terre pour passer sous les portes; et, lorsqu'il est entré, il met tout à mort avant de choisir et d'emporter sa proie. Lorsqu'il n'a pu rien trouver dans les lieux habités, il se met en quête au fond des bois; il poursuit les animaux sauvages; enfin, dans l'extrême besoin, il se jette sur les femmes et les enfans, et même sur les hommes. Les *loups*, qui se sont accoutumés à manger de la chair humaine en suivant les armées, attaquent les hommes par préférence: on les appelle *loups-garoux*, c'est-à-dire *loups* dont il faut se garer. Quoique le *loup* ressemble beaucoup au chien par la conformation du corps, cependant ils sont antipathiques par nature, et ennemis par instinct. Les jeunes chiens fuient les *loups;* les chiens qui ont assez de force les combattent à toute outrance.

Si le *loup* est plus fort, il dévore sa proie : au contraire, le chien abandonne le *loup* qu'il a tué ; il sert de pâture à d'autres *loups*, car ces animaux s'entre-dévorent : s'il s'en trouve un qui soit grièvement blessé, les autres s'attroupent pour l'achever. On apprivoise de jeunes *loups ;* mais avec l'âge ils reprennent leur caractère féroce, et retournent, s'ils le peuvent, à leur état sauvage. Les *louves* deviennent en chaleur dans l'hiver ; les vieilles à la fin de décembre, les jeunes au mois de février ou au commencement de mars. Leur chaleur ne dure que douze ou quinze jours. Elles portent pendant environ trois mois et demi ; elles font ordinairement cinq ou six petits, quelquefois sept, huit et même neuf, et jamais moins de trois. Elles mettent bas au fond d'un bois, dans un fort, sur une grande quantité de mousse qu'elles y apportent pour servir de lit à leurs petits. Ils naissent les yeux fermés comme les chiens ; la mère les alaite pendant quelques semaines, et leur donne ensuite de la chair qu'elle a mâchée. Au bout de six semaines ou deux mois, ils sortent avec la mère qui les mène boire ; ils la suivent ainsi pendant plusieurs mois ; elle les ramène au gîte, les cache lorsqu'elle craint quelque danger ; et, si on les attaque, elle les défend avec fureur.

Les mâles et les femelles sont en état d'engendrer à l'âge d'environ deux ans ; ils vivent quinze ou vingt ans. La couleur et le poil de ces animaux changent suivant les différens climats, et varient quelquefois dans le même pays. Il y a des *loups* dans toutes les parties du monde.

Le *loup* est le plus robuste de tous les animaux carnassiers dans les climats doux de l'Europe : il a sur-tout beaucoup de force dans les parties antérieures du corps : il est pourvu d'haleine, de vîtesse, et d'un fond de vigueur qui le rend presqu'infatigable. Avec ces avantages, la nature lui a encore donné des sens très-déliés. Il voit, il entend finement ; mais son nez principalement est l'organe d'un sentiment exquis. C'est le nez qui apprend à cet animal, à de très-grandes distances, où il doit chercher sa proie, et qui l'instruit des dangers qu'il peut rencontrer sur sa route. Ces dons de la nature, joints au besoin de se nourrir de chair, paroissent destiner le *loup* singulièrement à la rapine : en effet, c'est le seul moyen qu'il ait de se nourrir. Nous l'ap-

pelons cruel, parce que ses besoins sont souvent en concurrence avec les nôtres. Il attaque les troupeaux que l'homme réserve pour sa nourriture, et les bêtes fauves qu'il destine à ses plaisirs. Aussi lui faisons-nous une guerre déclarée; mais cette guerre même qui fait périr un grand nombre d'individus de cette espèce vorace, sert à étendre l'instinct de ceux qui restent : elle multiplie leurs moyens, met en exercice la défiance qui leur est naturelle, et fait germer en eux des précautions et des ruses qui, sans cela, leur seroient inconnues.

Avec une grande vigueur, jointe à une grande sagacité, le *loup* fourniroit facilement à ses besoins, si l'homme n'y mettoit pas mille obstacles; mais il est contraint de passer tout le jour retiré dans les bois, pour se dérober à la vue de son ennemi : il y dort d'un sommeil inquiet et léger, et il ne commence à vivre qu'au moment où l'homme, revenu de ses travaux, laisse régner le silence dans les campagnes. Alors il se met en quête; et, marchant toujours le nez au vent, il est averti de fort loin du lieu où il doit trouver sa proie : dans les pays où les bois sont peuplés de bêtes fauves, la chasse lui procure aisément de quoi vivre. Un *loup* seul abat les plus gros cerfs. Lorsqu'il est rassasié, il enterre ce qui lui reste pour le retrouver au besoin; mais il ne revient jamais à ces restes que quand la chasse a été malheureuse. Lorsque les bêtes fauves manquent, le *loup* attaque les troupeaux, cherche dans les campagnes quelque cheval ou quelque âne égaré : il est très-friand, sur-tout de la chair des ânons.

Si les précautions des bergers et la vigilance des chiens mettent les troupeaux hors d'insulte, devenu hardi par nécessité, il s'approche des habitations, cherche à pénétrer dans les basses cours, enlève les volailles, et dévore les chiens qui n'ont pas la force ou l'habitude de se défendre contre lui. Lorsque la disette rend sa faim plus pressante, il attaque les enfans, les femmes, et même, après s'y être accoutumé par degré, il se rend redoutable aux hommes faits. Malgré ces excès, cet animal vorace est souvent exposé à mourir de faim. Lorsqu'il est trahi par ses talens pour la rapine, il est contraint d'avaler de la glaise, de la terre, afin, comme l'a remarqué M. de Buffon, de lester

son estomac, et de donner à cette membrane importante l'étendue et la contention nécessaires pour que le ressort ne manque pas à toute la machine. Il doit à ce secours l'avantage d'exister peut-être quelques jours encore; et il lui doit la vie, lorsque pendant ce temps le hasard lui offre une meilleure nourriture qui le répare.

La vigueur et la finesse de sens dont les *loups* sont doués, leur donnant beaucoup de facilité pour attaquer à force ouverte ou surprendre leur proie, ils ne sont pas communément forcés à beaucoup d'industrie : il n'est pas nécessaire que leur mémoire à cet objet soit chargée d'un grand nombre de faits, ni qu'ils en tirent des inductions bien compliquées. Mais si le pays, quoiqu'abondant en gibier, est assiégé de piéges, le vieux *loup*, instruit par l'expérience, est forcé à des craintes qui balancent son appétit : il marche toujours entre le double écueil ou de donner dans l'embûche ou de mourir de faim. Son instinct acquiert alors de l'étendue : sa marche est précautionnée; tous ses sens, excités par un intérêt aussi vif, veillent à sa garde; et il est très-difficile de surprendre sa défiance.

(ANONYME.)

LUBRICITÉ.

Terme qui désigne un penchant excessif dans l'homme pour les femmes, dans la femme pour les hommes, lorsqu'il se montre extérieurement par des actions contraires à la décence; la *lubricité* est dans les yeux, dans la contenance, dans le geste, dans le discours. Elle annonce un tempérament violent; elle promet beaucoup de plaisir et peu de retenue. On dit de quelques animaux, comme les boucs, les chats, qu'ils sont lubriques; mais on ne dira pas qu'ils sont impudiques : il semble donc que l'impudicité soit un vice acquis, et la *lubricité* un défaut naturel. La lasciveté tient plus aux mouvemens qu'à la sensation.

(Anonyme.)

LUTIN.

Un *lutin* est, dans l'esprit des gens superstitieux, un esprit malin, inquiétant, nuisible, qui ne paroît que de nuit pour tourmenter et faire du mal, du dégât, du désordre.

Les noms de *lutin*, de fantôme, de spectre, de revenant et autres semblables, abondent dans les pays à proportion de leur stupidité et de leur barbarie. C'est pour cela qu'autrefois il y avoit dans presque toutes les villes du royaume des noms particuliers des *lutins* de chacune de ces villes, dont on se servoit encore plus malheureusement pour faire peur aux enfans. C'étoit le Moine-Bourru à Paris, la Mala-Bestia à Toulouse, le Mulet-Odet à Orléans, le Loup-Garou à Blois, le roi Hugon à Tours, Forte-Epaule à Dijon, etc. On faisoit de ces noms ridicules l'épouvantail des femmelettes, ainsi que le cannevas de mille fables absurdes; et il falloit bien que cela fût très-répandu, puisque M. de Thou n'a pas dédaigné d'en parler dans son histoire. Ce qui prouve que nous vivons dans des temps plus éclairés, c'est que tous ces noms ont disparu; rendons-en graces à la saine philosophie, au progrès de l'instruction, et aux lumières que les bons ouvrages des gens de lettres ont répandues parmi nous.

(M. de Jaucourt.)

LUXE. *

Le *luxe* est l'usage qu'on fait des richesses et de l'industrie pour se procurer une existence agréable.

Le *luxe* a pour cause première ce mécontentement de notre état, ce desir d'être mieux, qui est et doit être dans tous les hommes. Il est en eux la cause de leurs passions, de leurs vertus et de leurs vices. Ce desir doit nécessairement leur faire aimer et rechercher les richesses; le desir de s'enrichir entre donc et doit entrer dans le nombre des ressorts de tout gouvernement qui n'est pas fondé sur l'égalité et la communauté des biens: or l'objet principal de ce desir doit être le *luxe*; il y a donc du *luxe* dans tous les états, dans toutes les sociétés : le sauvage a son hamac qu'il achète pour des peaux de bêtes; l'Européen a son canapé, son lit; nos femmes mettent du rouge et des diamans; les femmes de la Floride mettent du bleu et des boules de verre.

Le *luxe* a été de tout temps le sujet des déclamations des moralistes qui l'ont censuré avec plus de morosité que de lumière, et il est depuis quelque temps l'objet des éloges de quelques politiques, qui en ont parlé plus en marchands et en commis qu'en philosophes et en hommes d'état. Ils ont dit que le *luxe* contribuoit à la population.

L'Italie, selon Tite-Live, dans le temps du plus haut degré de la grandeur et du *luxe* de la république romaine, étoit de plus de moitié moins peuplée que lorsqu'elle étoit divisée en petites républiques, presque sans *luxe* et sans industrie.

Ils ont dit que le *luxe* enrichissoit les états. Il y a peu d'états où il y ait un plus grand *luxe* qu'en Portugal; et le Portugal, avec les ressources de son sol, de sa situation et de ses colonies, est moins riche que la Hollande, qui n'a pas les mêmes avantages, et dans les mœurs de laquelle règnent encore la frugalité et la simplicité.

Ils ont dit que le *luxe* facilitoit la circulation des monnoies. La France est aujourd'hui une des nations où règne le plus grand *luxe*, et on s'y plaint avec raison du défaut

de circulation dans les monnoies qui passent des provinces dans la capitale, sans refluer également de la capitale dans les provinces.

Ils ont dit que le *luxe* adoucissoit les mœurs et qu'il répandoit les vertus privées. Il y a beaucoup de *luxe* au Japon, et les mœurs y sont toujours atroces. Il y avoit plus de vertus privées dans Rome et dans Athènes, plus de bienfaisance et d'humanité dans le temps de leur pauvreté que dans le temps de leur *luxe*.

Ils ont dit que le *luxe* étoit favorable aux progrès des connoissances et des beaux arts. Quels progrès les beaux arts et les connoissances ont-ils faits chez les Sybarites, chez les Lydiens et chez les Tonquinois?

Ils ont dit que le *luxe* augmentoit également la puissance des nations et le bonheur des citoyens. Les Perses, sous Cyrus, avoient peu de *luxe*, et ils subjuguèrent les riches et industrieux Assyriens. Devenus riches, et celui des peuples où le *luxe* régnoit le plus, les Perses furent subjugués par les Macédoniens, peuple pauvre. Ce sont des sauvages qui ont renversé ou usurpé les empires des Romains, des Califes, de l'Inde et de la Chine. Quant au bonheur du citoyen, si le *luxe* donne un plus grand nombre de commodités et de plaisirs, vous verrez, en parcourant l'Europe et l'Asie, que ce n'est pas du moins au plus grand nombre des citoyens.

Les censeurs du *luxe* sont également contredits par les faits. Ils disent qu'il n'y a jamais de *luxe* sans une extrême inégalité dans les richesses, c'est-à-dire sans que le peuple soit dans la misère, et un petit nombre d'hommes dans l'opulence; mais cette disproportion ne se trouve pas toujours dans les pays du plus grand *luxe;* elle se trouve en Pologne et dans d'autres pays qui ont moins de *luxe* que Berne et Genève, où le peuple est dans l'abondance.

Ils disent que le *luxe* fait sacrifier les arts utiles aux arts agréables, et qu'il ruine les campagnes en rassemblant les hommes dans les villes. La Lombardie et la Flandre sont remplies de *luxe* et de belles villes; cependant les laboureurs y sont riches, les campagnes y sont cultivées et peuplées. Il y a peu de *luxe* en Espagne, et l'agriculture y est négligée; la plupart des arts utiles y sont encore ignorés.

Ils disent que le *luxe* contribue à la dépopulation. Depuis un siècle le *luxe* et la population de l'Angleterre sont augmentés dans la même proportion; elle a depuis peuplé des colonies immenses.

Ils disent que le *luxe* amollit le courage. Sous les ordres de Luxembourg, de Villars et du comte de Saxe, les Français, le peuple du plus grand *luxe* connu, se sont montrés les plus courageux. Sous Sylla, sous César, sous Lucullus, le *luxe* prodigieux des Romains, porté dans leurs armées, n'avoit rien ôté à leur courage.

Ils disent que le *luxe* éteint les sentimens d'honneur et d'amour de la patrie. Pour prouver le contraire, je citerai l'esprit d'honneur et le *luxe* des Français dans les belles années de Louis XIV, et ce qu'ils sont depuis; je citerai le fanatisme de patrie, l'enthousiasme de vertu, l'amour de la gloire, qui caractérisent dans ce moment la nation anglaise.

Je ne prétends pas rassembler ici tout le bien et le mal qu'on a dit du *luxe;* je me borne à dire le principal, soit des éloges, soit des censures, et à montrer que l'histoire contredit les unes et les autres.

Les philosophes les plus modérés qui ont écrit contre le *luxe* ont prétendu qu'il n'étoit funeste aux états que par son excès, et ils ont placé cet excès dans le plus grand nombre de ses objets et de ses moyens, c'est-à-dire dans le nombre et la perfection des arts, à ce moment des plus grands progrès de l'industrie, qui donne aux nations l'habitude de jouir d'une multitude de commodités et de plaisirs, et qui les leur rend nécessaires. Enfin ces philosophes n'ont vu le danger du *luxe* que chez les nations les plus riches et les plus éclairées; mais il n'a pas été difficile aux philosophes qui avoient plus de logique et d'humeur que ces hommes modérés, de leur prouver que le *luxe* avoit été vicieux chez des nations pauvres et presque barbares; et de conséquence en conséquence, pour faire éviter à l'homme les inconvéniens du *luxe*, on a voulu le replacer dans les bois, et dans un certain état primitif qui n'a jamais été et ne peut être.

Les apologistes du *luxe* n'ont jusqu'à présent rien répondu de bon à ceux qui, en saisissant le fil des événemens,

les progrès et la décadence de l'empire, ont vu le *luxe* s'élever par degrès avec les nations, les mœurs se corrompre, et les empires s'affoiblir, décliner et tomber.

On a les exemples des Égyptiens, des Perses, des Grecs, des Romains, des Arabes, des Chinois, etc., dont le *luxe* a augmenté en même temps que ces peuples ont augmenté de grandeur, et qui, depuis le moment de leur plus grand *luxe*, n'ont cessé de perdre de leurs vertus et de leur puissance. Ces exemples ont plus de force pour prouver les dangers du *luxe*, que les raisons de ces apologistes pour le justifier; aussi l'opinion la plus générale aujourd'hui est-elle que, pour tirer les nations de leur foiblesse et de leur obscurité, et pour leur donner une force, une consistance, une richesse, qui les élèvent sur les autres nations, il faut qu'il y ait du *luxe*; il faut que ce *luxe* aille toujours en croissant pour avancer les arts, l'industrie, le commerce, et pour amener les nations à ce point de maturité, suivi nécessairement de leur vieillesse, et enfin de leur destruction. Cette opinion est assez générale; et même M. *Hume* ne s'en éloigne pas.

Comment aucun des philosophes et des politiques qui ont pris le *luxe* pour objet de leurs spéculations ne s'est-il pas dit : Dans les commencemens des nations on est et on doit être plus attaché aux principes du gouvernement; dans les sociétés naissantes, toutes les lois, tous les réglemens, sont chers aux membres de cette société, si elle s'est établie librement; et si elle ne s'est pas établie librement, toutes les lois, tous les réglemens, sont appuyés de la force du législateur, dont les vues n'ont point encore varié, et dont les moyens ne sont diminués ni en force ni en nombre; enfin, l'intérêt personnel de chaque citoyen, cet intérêt qui combat presque par-tout l'intérêt général, et qui tend sans cesse à s'en séparer, a moins eu le temps et les moyens de le combattre avec avantage : il est plus confondu avec lui; et, par conséquent, dans les sociétés naissantes, il doit y avoir plus que dans les autres sociétés un esprit patriotique, des mœurs et des vertus.

Mais aussi, dans le commencement des nations, la raison, l'esprit, l'industrie, ont fait voir moins de progrès; il y a moins de richesses, d'arts, de *luxe*, moins de manières de

se

se procurer par le travail des autres une existence agréable; il y a nécessairement de la pauvreté et de la simplicité.

Comme il est dans la nature des hommes et des choses que les gouverнemens se corrompent avec le temps, il est aussi dans la nature des hommes et des choses qu'avec le temps les états s'enrichissent, les arts se perfectionnent, et le *luxe* augmente. N'a-t-on pas vu, comme cause et comme effet l'un de l'autre, ce qui, sans être ni l'effet ni la cause l'un de l'autre, se rencontre ensemble, et marche à peu près d'un pas égal?

L'intérêt personnel, sans qu'il soit tourné en amour des richesses et des plaisirs, enfin en ces passions qui amènent le *luxe*, n'a-t-il pas, tantôt dans les magistrats, tantôt dans le souverain ou dans le peuple, fait faire des changemens dans la constitution de l'état qui l'ont corrompu? Où cet intérêt personnel, l'habitude, les préjugés, n'ont-ils pas empêché de faire des changemens que les circonstances avoient rendu nécessaires? N'y a-t-il pas enfin dans la constitution, dans l'administration, des fautes, des défauts qui, très-indépendamment du *luxe*, ont amené la corruption des gouvernemens et la décadence des empires?

Les anciens Perses, vertueux et pauvres, sous Cyrus, ont conquis l'Asie, en ont pris le *luxe*, et se sont corrompus. Mais se sont-ils corrompus pour avoir l'Asie ou pour avoir pris son *luxe*? N'est-ce pas l'étendue de leur domination qui a changé leurs mœurs? N'étoit-il pas impossible que, dans un empire de cette étendue, il subsistât un bon ordre ou un ordre quelconque? La Perse ne devoit-elle pas tomber dans l'abîme du despotisme? Or, par-tout où l'on voit le despotisme, pourquoi chercher d'autres causes de corruption?

Le despotisme est le pouvoir arbitraire d'un seul sur le grand nombre, par le secours d'un petit nombre; mais le despote ne peut parvenir au pouvoir arbitraire sans avoir corrompu ce petit nombre. Athènes, dit-on, a perdu sa force et ses vertus après la guerre du Péloponèse, époque de ses richesses et de son *luxe*. Je trouve une cause réelle de la décadence d'Athènes dans la puissance du peuple et l'avilissement du sénat. Quand je vois la puissance exécutrice et la puissance législatrice entre les mains d'une

multitude aveugle, et que je vois en même temps l'aréopage sans pouvoir, je juge alors que la république d'Athènes ne pouvoit conserver ni puissance ni bon ordre; ce fut en abaissant l'aréopage, et non pas en édifiant les théâtres, que Périclès perdit Athènes. Quant aux mœurs de cette république, elle les conserva encore long-temps; et, dans la guerre qui la détruisit, elle manqua plus de prudence que de vertus, et moins de mœurs que de bon sens.

L'exemple de l'ancienne Rome, cité avec tant de confiance par les censeurs du *luxe*, ne m'embarrasseroit pas davantage. Je verrois d'abord les vertus de Rome, la force et la simplicité de ses mœurs, naître de son gouvernement et de sa situation; mais ce gouvernement devoit donner aux Romains de l'inquiétude et de la turbulence; il leur rendoit la guerre nécessaire, et la guerre entretenoit avec eux la force des mœurs et le fanatisme de la patrie. Je verrois que, dans le temps que Carnéadès vint à Rome, et qu'on y transportoit les statues de Corinthe et d'Athènes, il y avoit dans Rome deux partis, dont l'un devoit subjuguer l'autre, dès que l'état n'auroit plus rien à craindre de l'étranger. Je verrois que le parti vainqueur, dans cet empire immense, devoit nécessairement le conduire au despotisme ou à la monarchie, et que, quand même on n'auroit jamais vu dans Rome ni le *luxe* et les richesses d'Antiochus et de Carthage, ni les philosophes et les chef-d'œuvres de la Grèce, la république romaine n'étant constituée que pour s'agrandir sans cesse, elle seroit troublée au moment de sa grandeur.

Il me semble que, si, pour me prouver les dangers du *luxe*, on me citoit l'Asie plongée dans le *luxe*, la misère et les vices, je demanderois qu'on me fît voir dans l'Asie, la Chine exceptée, une seule nation où le gouvernement s'occupât des mœurs et du bonheur du grand nombre de ses sujets. Je ne serois pas plus embarrassé par ceux qui, pour prouver que le *luxe* corrompt les mœurs et affoiblit les courages, me montreroient l'Italie moderne qui vit dans le *luxe*, et qui en effet n'est pas guerrière. Je leur dirois que, si l'on fait abstraction de l'esprit militaire, qui n'entre pas dans le caractère des Italiens, ce caractère vaut bien celui des autres nations. Vous ne verrez nulle

part plus d'humanité et de bienfaisance ; nulle part, la société n'a plus de charmes qu'en Italie ; nulle part, on ne cultive plus les vertus privées. Je dirois que l'Italie, soumise en partie à l'autorité d'un clergé qui ne prêche que la paix, et d'une république où l'objet du gouvernement est la tranquillité, ne peut absolument être guerrière. Je dirois même qu'il ne lui serviroit à rien de l'être ; que les hommes ni les nations n'ont que foiblement les vertus qui leur sont inutiles ; que, n'étant pas unie sous un seul gouvernement ; enfin qu'étant située entre quatre grandes puissances, telles que le Turc, la maison d'Autriche, la France et l'Espagne, l'Italie ne pourroit, quelles que fussent ses mœurs, résister à aucune de ces puissances ; elle ne doit donc s'occuper que des lois civiles, de la police, des arts et de tout ce qui peut rendre la vie tranquille et agréable. Je conclurois que ce n'est pas le *luxe*, mais la situation et la nature de ses gouvernemens qui empêchent l'Italie d'avoir des mœurs fortes et les vertus guerrières.

Après avoir vu que le *luxe* pourroit bien n'avoir pas été la cause de la chute ou de la prospérité des empires et du caractère de certaines nations, j'examinerois si le *luxe* ne doit pas être relatif à la situation des peuples, au genre de leurs productions, à la situation et au genre de productions de leurs voisins. Je dirois que les Hollandois, facteurs et colporteurs des nations, doivent conserver leur frugalité, sans laquelle ils ne pourroient fournir à bas prix le fret de leurs vaisseaux, et transporter les marchandises de l'univers. Je dirois que si les Suisses tiroient de la France et de l'Italie beaucoup de vins, d'étoffes d'or et de soie, des tableaux, des statues et des pierres précieuses, ils ne tireroient pas de leur sol stérile de quoi rendre en échange à l'étranger, et qu'un grand *luxe* ne peut leur être permis que quand leur industrie aura réparé chez eux la disette des productions du pays.

En supposant qu'en Espagne, en Portugal, en France, la terre fût mal cultivée, et que les manufactures de première ou seconde nécessité fussent négligées, ces nations seroient encore en état de soutenir un grand *luxe*. Le Portugal, par ses mines du Brésil, ses vins et ses co-

lonies d'Afrique et d'Asie, aura toujours de quoi fournir à l'étranger, et pourra figurer entre les nations riches.

L'Espagne, quelque peu de travail et de culture qu'il y ait dans sa métropole et ses colonies, aura toujours les productions des contrées fertiles qui composent sa domination dans les deux mondes : et les riches mines du Mexique et du Potozi soutiendront chez elle le *luxe* de la cour et celui de la superstition.

La France, en laissant tomber son agriculture et ses manufactures de première ou seconde nécessité, auroit encore des branches de commerce abondantes en richesses ; le poivre de l'Inde, le sucre, le café de ses colonies, ses huiles et ses vins, lui fourniroient des échanges à donner à l'étranger dont elle tireroit une partie de son *luxe ;* elle soutiendroit encore ce *luxe* par ses modes : cette nation, long-temps admirée de l'Europe, en est encore imitée aujourd'hui. Si jamais son *luxe* étoit excessif, relativement au produit de ses terres et de ses manufactures de première ou seconde nécessité, ce *luxe* seroit un remède à lui-même ; il nourriroit une multitude d'ouvriers de mode, et retarderoit la ruine de l'état.

De ces observations et de ces réflexions, je conclurois que le *luxe* est contraire ou favorable à la richesse des nations, selon qu'il consomme plus ou moins le produit de leur sol et de leur industrie, ou qu'il consomme le produit du sol et de l'industrie de l'étranger ; qu'il doit avoir un plus grand ou un plus petit nombre d'objets, selon que ces nations ont plus ou moins de richesses : le *luxe* est, à cet égard, pour les peuples ce qu'il est pour les particuliers ; il faut que la multitude des jouissances soit proportionnée aux moyens de jouir.

Je verrois que cette envie de jouir dans ceux qui ont des richesses, et l'envie de s'enrichir dans ceux qui n'ont que le nécessaire, doivent exciter les arts et toute espèce d'industrie. Voilà le premier effet de l'instinct, et des passions qui nous mènent au *luxe*, et du *luxe* même ; ces nouveaux arts, cette augmentation d'industrie, donnent au peuple de nouveaux moyens de subsistance, et doivent par conséquent augmenter la population. Sans *luxe*, il y a moins d'échange et de commerce ; sans commerce, les na-

tions doivent être moins peuplées ; celle qui n'a dans son sein que des laboureurs doit avoir moins d'hommes que celle qui entretient des laboureurs, des matelots, des ouvriers en étoffes. La Sicile, qui n'a que peu de *luxe*, est un des pays les plus fertiles de la terre ; elle est sous un gouvernement modéré ; et cependant elle n'est ni riche ni peuplée.

Après avoir vu que les passions qui inspirent le *luxe* et le *luxe* même peuvent être avantageux à la population et à la richesse des états, je ne vois pas encore comment ce *luxe* et ces passions doivent être contraires aux mœurs. Je ne puis cependant me dissimuler que, dans quelques parties de l'univers, il y a des nations qui ont le plus grand commerce et le plus grand *luxe*, et qui perdent tous les jours quelque chose de leur population et de leurs mœurs.

S'il y avoit des gouvernemens établis sur l'égalité parfaite, sur l'uniformité de mœurs, de manières et d'états entre tous les citoyens, tels qu'ont été à peu près les gouvernemens de Sparte, de Crète et de quelques peuples qu'on nomme *sauvages*, il est certain que le desir de s'enrichir n'y pourroit être innocent. Quiconque y desireroit de rendre sa fortune meilleure que celle de ses concitoyens auroit déjà cessé d'aimer les lois de son pays, et n'auroit plus la vertu dans le cœur.

Mais, dans nos gouvernemens modernes, où la constitution de l'état et des lois civiles encourage et assure les propriétés ; dans nos grands états, où il faut des richesses pour maintenir leur grandeur et leur puissance, il semble que quiconque travaille à s'enrichir soit un homme utile à l'état, et que quiconque, étant riche, veut jouir, soit un homme raisonnable : comment donc concevoir que des citoyens, en cherchant à s'enrichir et à jouir de leurs richesses, ruinent quelquefois l'état, et perdent les mœurs ?

Il faut, pour résoudre cette difficulté, se rappeler les objets principaux des gouvernemens. Ils doivent assurer les propriétés de chaque citoyen ; mais, comme ils doivent avoir pour but la conservation de tous, les avantages du plus grand nombre, en maintenant, en excitant même dans les citoyens l'amour de la propriété, le desir d'augmenter

ses propriétés et celui d'en jouir, ils doivent y entretenir, y exciter l'esprit de communauté, l'esprit patriotique; ils doivent avoir attention à la manière dont les citoyens veulent s'enrichir, et à celle dont ils peuvent jouir; il faut que les moyens de s'enrichir contribuent à la richesse de l'état, et que la manière de jouir soit encore utile à l'état: chaque propriété doit servir à la communauté; le bien-être d'aucun ordre de citoyen ne doit être sacrifié au bien-être de l'autre; enfin le *luxe* et les passions qui mènent au *luxe* doivent être subordonnés à l'esprit de communauté, au bien de la communauté.

Les passions qui mènent au *luxe* ne sont pas les seules nécessaires dans les citoyens; elles doivent s'allier à d'autres, à l'ambition, à l'amour de la gloire, à l'honneur. Il faut que toutes ces passions soient subordonnées à l'esprit de communauté; lui seul les maintient dans l'ordre; sans lui, elles porteroient à de fréquentes injustices, et feroient des ravages. Il faut qu'aucune de ces passions ne détruise les autres, et que toutes se balancent; si le *luxe* avoit éteint ces passions, il deviendroit vicieux et funeste; et alors il ne se rapporteroit plus à l'esprit de communauté; mais il reste subordonné à cet esprit, à moins que l'administration ne l'en ait rendu indépendant, à moins que, dans une nation où il y a des richesses, de l'industrie et du luxe, l'administration n'ait éteint l'esprit de communauté.

Enfin, par-tout où je verrai le *luxe* vicieux, par-tout où je verrai le desir des richesses, et leur usage contraire aux mœurs et au bien de l'état, je dirai que l'esprit de communauté, cette base nécessaire sur laquelle doivent agir tous les ressorts de la société, s'est anéanti par les fautes du gouvernement; je dirai que le luxe, utile sous une bonne administration, ne devient dangereux que par l'ignorance ou la mauvaise volonté des administrateurs; et j'examinerai le *luxe* dans les nations où l'ordre est en vigueur, et dans celle où il s'est affoibli.

Je vois d'abord l'agriculture abandonnée en Italie sous les premiers empereurs, et toutes les provinces de ce centre de l'empire romain couvertes de parcs, de maisons de campagne, de bois plantés, de grands chemins; et je

me dis qu'avant la perte de la liberté et le renversement de la constitution de l'état, les principaux sénateurs, dévorés de l'amour de la patrie, et occupés du soin d'en augmenter la force et la population, n'auroient point acheté le patrimoine de l'agriculture pour en faire un objet de *luxe*, et n'auroient point converti leurs fermes utiles en maisons de plaisance : je suis même assuré que, si les campagnes d'Italie n'avoient pas été partagées plusieurs fois entre les soldats des partis de Sylla, de César et d'Auguste, qui négligeoient de les cultiver, l'Italie, même sous les empereurs, auroit conservé plus longtemps son agriculture.

Je porte mes yeux sur des royaumes où règne le plus grand *luxe*, et où les campagnes deviennent des déserts ; mais, avant d'attribuer ce malheur au *luxe* des villes, je me demande quelle a été la conduite des administrateurs de ces royaumes, et je vois de cette conduite naître la dépopulation attribuée au *luxe ;* j'en vois naître les abus du *luxe* même.

Si, dans ces pays, on a surchargé d'impôts et de corvées les habitans de la campagne ; si l'abus d'une autorité légitime les a tenus souvent dans l'inquiétude et dans l'avilissement ; si des monopoles ont arrêté le débit de leurs denrées ; si on a fait ces fautes et d'autres dont je ne veux point parler, une partie des habitans des campagnes a dû les abandonner, pour chercher sa subsistance dans les villes : ces malheureux y ont trouvé le *luxe* ; et, en se consacrant à son service, ils ont pu vivre dans leur patrie. Le *luxe*, en occupant dans les villes les habitans de la campagne, n'a fait que retarder la dépopulation de l'état : je dis retarder, et non empêcher, parce que les mariages sont rares dans des campagnes misérables, et plus rares encore parmi l'espèce d'hommes qui se réfugient de la campagne dans les villes : ils arrivent pour apprendre à travailler aux arts de *luxe*, et il leur faut un temps considérable avant qu'ils soient mis en état d'assurer, par leur travail, la subsistance d'une famille ; ils laissent passer les momens où la nature sollicite fortement à l'union des deux sexes ; et le libertinage vient encore les détourner d'une union légitime. Ceux qui prennent le parti de se donner un maître

sont toujours dans une situation incertaine ; ils n'ont ni le temps ni la volonté de se marier ; mais, si quelqu'un d'eux fait un établissement, il en a l'obligation au *luxe* et à la prodigalité de l'homme opulent.

L'oppression des campagnes suffit pour avoir établi l'extrême inégalité des richesses, dont on attribue l'origine au *luxe*, quoique lui seul au contraire puisse rétablir une sorte d'équilibre entre les fortunes. Le paysan opprimé cesse d'être propriétaire ; il vend le champ de ses pères au maître qu'il s'est donné ; et tous les biens de l'état passent insensiblement dans un plus petit nombre de mains.

Dans un pays où le gouvernement tombe dans de si grandes erreurs, il ne faut pas de *luxe* pour éteindre l'amour de la patrie, ou la faire haïr au citoyen malheureux ; on apprend aux autres qu'elle est indifférente pour ceux qui la conduisent, et c'est assez pour que personne ne l'aime plus avec passion.

Il y a des pays où le gouvernement a pris encore d'autres moyens pour augmenter l'inégalité des richesses, et dans lesquels on a donné ; on a continué des priviléges exclusifs aux entrepreneurs de plusieurs manufactures, à quelques citoyens, pour faire valoir des colonies, et à quelques compagnies, pour faire seules un riche commerce. Dans d'autres pays, à ces fautes on a ajouté celle de rendre lucratives à l'excès les charges de finance qu'il falloit honorer.

On a, par tous ces moyens, donné naissance à des fortunes odieuses et rapides : si les hommes favorisés qui les ont faites n'avoient pas habité la capitale avant d'être riches, ils y seroient venus depuis, comme au centre du pouvoir et des plaisirs ; il ne leur reste à desirer que du crédit et des jouissances ; et c'est dans la capitale qu'ils viennent les chercher : il faut voir ce que doit produire la réunion de tant d'hommes opulens dans le même lieu.

Les hommes, dans la société, se comparent continuellement les uns aux autres ; ils tentent sans cesse à établir dans leur propre opinion, et ensuite dans celle des autres, l'idée de leur supériorité : cette rivalité devient plus vive entre les hommes qui ont un mérite du même

genre : or, il n'y a qu'un gouvernement qui ait rendu, comme celui de Sparte, les richesses inutiles, où les hommes puissent ne pas se faire un mérite de leurs richesses; dès qu'ils s'en font un mérite, ils doivent faire des efforts pour paroître riches; il doit donc s'introduire dans toutes les conditions une dépense excessive pour la fortune de chaque particulier, et un *luxe* qu'on appelle de *bienséance :* sans un immense superflu, chaque condition se croit misérable.

Il faut observer que, dans presque toute l'Europe, l'émulation de paroître riche, et la considération pour les richesses, ont dû s'introduire indépendamment des causes si naturelles dont je viens de parler; dans les temps de barbarie, où le commerce étoit ignoré, et où des manufactures grossières n'enrichissoient pas les fabricans, il n'y avoit de richesses que les fonds de terre; les seuls hommes opulens étoient les grands propriétaires; or, ces grands propriétaires étoient des seigneurs de fiefs. Les lois des fiefs, le droit de posséder seuls certains biens, maintenoient les richesses entre les mains des nobles; mais les progrès du commerce, de l'industrie et du *luxe*, ayant créé, pour ainsi dire, un nouveau genre de richesses, qui furent le partage du roturier, le peuple, accoutumé à respecter l'opulence dans ses supérieurs, la respecta dans ses égaux : ceux-ci crurent s'égaler aux grands en imitant leur faste; les grands crurent voir tomber la hiérarchie qui les élevoit au dessus du peuple; ils augmentèrent leur dépense pour conserver leurs distinctions : c'est alors que le *luxe* de bienséance devint onéreux pour tous les états, et dangereux pour les mœurs. Cette situation des hommes fit dégénérer l'envie de s'enrichir en excessive cupidité; elle devint, dans quelques pays, la passion dominante, et fit taire les passions nobles, qui ne devoient point la détruire, mais lui commander.

Quand l'extrême cupidité remue tous les cœurs, les enthousiasmes vertueux disparoissent; cette extrême cupidité ne va point sans l'esprit de propriété le plus excessif : l'ame s'éteint alors; car elle s'éteint quand elle se concentre. Le gouvernement embarrassé ne peut plus

récompenser que par des sommes immenses ceux qu'il récompensoit par de légères marques d'honneur.

Les impôts multipliés se multiplient encore, et pèsent sur les fonds de terre et sur l'industrie nécessaire, qu'il est plus aisé de taxer que le *luxe*, soit que, par ses continuelles vicissitudes, il échappe au gouvernement, soit que les hommes les plus riches aient le crédit de s'affranchir des impôts; il est moralement impossible qu'ils n'aient pas plus de crédit qu'ils ne devroient en avoir; plus leurs fortunes sont fondées sur des abus, et ont été excessives et rapides, plus ils ont besoin de crédit et de moyens d'en obtenir. Ils cherchent et réussissent à corrompre ceux qui sont faits pour les réprimer.

Dans une république ils tentent les magistrats, les administrateurs : dans une monarchie ils présentent des plaisirs et des richesses à cette noblesse dépositaire de l'esprit national et des mœurs, comme les corps de magistrature sont les dépositaires des lois.

Un des effets du crédit des hommes riches, quand les richesses sont inégalement partagées, un effet de l'usage fastueux des richesses, un effet du besoin qu'on a des hommes riches, de l'autorité qu'ils prennent, des agrémens de leur société, c'est la confusion des rangs dont j'ai déja dit un mot; alors se perdent le ton, la décence, les distinctions de chaque état, qui servent, plus qu'on ne pense, à conserver l'esprit de chaque état : quand on ne tient plus aux marques de son rang, on n'est plus attaché à l'ordre général; c'est quand on ne veut pas remplir les devoirs de son état qu'on néglige un extérieur, un ton, des manières qui rappelleroient l'idée de ces devoirs aux autres et à soi-même. D'ailleurs on ne conduit le peuple ni par des raisonnemens ni par des définitions; il faut imposer à ses sens, et lui annoncer, par des marques distinctives, son souverain, les grands, les magistrats, les ministres de la religion; il faut que leur extérieur annonce la puissance, la bonté, la gravité, la sainteté; ce qu'est ou ce que doit être un homme d'une certaine classe, le citoyen revêtu d'une certaine dignité : par conséquent l'emploi des richesses qui donneroit au magistrat

l'équipage d'un jeune seigneur, l'attirail de la mollesse, et la parure affectée au guerrier, l'air de la dissipation au prêtre, le cortège de la grandeur au simple citoyen, affoibliroit nécessairement dans le peuple l'impression que doit faire sur lui la présence des hommes destinés à le conduire; et, avec les bienséances de chaque état, on verroit s'effacer jusqu'à la moindre trace de l'ordre général : rien ne pourroit rappeler les riches à des devoirs, et tout les avertiroit de jouir.

Il est moralement nécessaire que l'usage des richesses soit contraire au bon ordre et aux mœurs. Quand les richesses sont acquises sans travail, ou par des abus, les nouveaux riches se donnent promptement la jouissance d'une fortune rapide, et d'abord s'accoutument à l'inaction et au besoin des dissipations frivoles : odieux à la plupart de leurs concitoyens, auxquels ils ont été injustement préférés, aux fortunes desquels ils ont été des obstacles, ils ne cherchent point à obtenir d'eux ce qu'ils ne pourroient en espérer, l'estime et la bienveillance; ce sont sur-tout les fortunes des monopoleurs, des administrateurs et receveurs des fonds publics, qui sont les plus odieuses, et par conséquent celles dont on est le plus tenté d'abuser. Après avoir sacrifié la vertu et la réputation de probité aux desirs de s'enrichir, on ne s'avise guère de faire de ses richesses un usage vertueux; on cherche à couvrir, sous le faste et les décorations du *luxe*, l'origine de sa famille et celle de sa fortune : on cherche à perdre dans les plaisirs le souvenir de ce qu'on a fait et de ce qu'on a été.

Sous les premiers empereurs, des hommes d'une autre classe que ceux dont je viens de parler étoient rassemblés dans Rome, où ils venoient apporter les dépouilles des provinces assujéties; les patriciens se succédoient dans les gouvernemens de ces provinces; beaucoup même ne les habitoient pas, et se contentoient d'y faire quelques voyages; le quêteur pilloit pour lui et pour le proconsul, que les empereurs aimoient à retenir dans Rome, surtout s'il étoit d'une famille puissante : là, le patricien n'avoit à espérer ni crédit ni part au gouvernement, qui étoit entre les mains des affranchis; il se livroit donc à la mol-

lesse et aux plaisirs; on ne trouvoit plus rien de la force et de la fierté de l'ancienne Rome dans des sénateurs qui achetoient la sécurité par l'avilissement; ce n'étoit pas le *luxe* qui les avoit avilis, c'étoit la tyrannie; comme la passion des spectacles n'auroit pas fait monter sur le théâtre les sénateurs et les empereurs, si l'oubli parfait de tout ordre, de toute décence et de toute dignité, n'avoit précédé et amené cette passion.

S'il y avoit des gouvernemens où le législateur auroit trop fixé les grands dans la capitale; s'ils avoient des charges, des commandemens, ect., qui ne leur donneroient rien à faire; s'ils n'étoient pas obligés de mériter, par de grands services, leurs places et leurs honneurs; si on n'excitoit pas en eux l'émulation du travail et des vertus; si enfin on leur laissoit oublier ce qu'ils doivent à la patrie, contens des avantages de leurs richesses et de leur rang, ils en abuseroient dans l'oisiveté.

Dans plusieurs pays de l'Europe, il y a une sorte de propriété qui ne demande au propriétaire ni soins économiques ni entretien : je veux parler des dettes nationales; et cette sorte de biens est encore très-propre à augmenter dans les grandes villes les désordres, qui sont les effets nécessaires d'une extrême opulence unie à la frivolité.

De ces abus, de ces fautes, de cet état des choses dans les nations, voyez quel caractère le *luxe* doit prendre, et quels doivent être les caractères des différens ordres d'une nation.

Chez les habitans de la campagne, il n'y a nulle élévation dans les sentimens; il y a peu de ce courage qui tient à l'estime de soi-même, au sentiment de ses forces: leurs corps ne sont point robustes; ils n'ont nul amour pour la patrie, qui n'est pour eux que le théâtre de leur avilissement et de leurs larmes. Chez les artisans des villes, il y a la même bassesse d'ame; ils sont trop près de ceux qui les méprisent pour s'estimer eux-mêmes; leurs corps énervés par les travaux sédentaires sont peu propres à soutenir les fatigues. Les lois qui, dans un gouvernement bien réglé, font la sécurité de tous, dans un gouvernement où le grand nombre gémit sous l'oppresion, ne sont

pour ce grand nombre qu'une barrière qui lui ôte l'espérance d'un meilleur état ; il doit desirer une plus grande licence, plutôt que le rétablissement de l'ordre : voilà le peuple; voici les autres classes.

Celle de l'état intermédiaire entre le peuple et les grands, composée des principaux artisans du *luxe*, des hommes de finance et de commerce, et de presque tous ceux qui occupent les secondes places de la société, travaille sans cesse pour passer d'une fortune médiocre à une plus grande : l'intrigue et la friponnerie sont souvent ses moyens, lorsque l'habitude des sentimens honnêtes ne retient plus dans de justes bornes la cupidité et l'amour effréné de ce qu'on appelle *plaisirs;* lorsque le bon ordre et l'exemple n'impriment pas le respect et l'amour de l'honnêteté, le second ordre de l'état réunit ordinairement les vices du premier et du dernier.

Pour les grands, riches sans fonctions, décorés sans occupations, ils n'ont pour mobile que la suite de l'ennui, qui, ne donnant pas même des goûts, fait passer l'ame d'objets en objets, qui l'amusent sans la remplir et sans l'occuper; on a dans cet état, non des enthousiasmes, mais des engoumens pour tout ce qui promet un plaisir : dans ce torrent de modes, de fantaisies, d'amusemens, dont aucun ne dure, et dont l'un détruit l'autre, l'ame perd jusqu'à la force de jouir, et devient aussi incapable de sentir le grand et le beau que de le produire; c'est alors qu'il n'est plus question de savoir lequel est le plus estimable de Corbulon ou de Traséas, mais si on donnera la préférence à Pilade ou à Batylle ; c'est alors qu'on abandonne la Médée d'Ovide, le Thieste de Varus, et les pièces de Térence pour les farces de Laberius; les talens politiques et militaires tombent peu à peu, ainsi que la philosophie, l'éloquence, et tous les arts d'imitation : des hommes frivoles, qui ne font que jouir, ont épuisé le beau, et cherchent l'extraordinaire; alors il entre de l'incertain, du recherché, du puéril, dans les idées de la perfection : de petites ames qu'étonnent et humilient le grand et le fort, leur préfèrent le petit, le bouffon, le ridicule, l'affecté : les talens qui sont le plus encouragés sont ceux qui flattent les vices et le mauvais goût; et ils perpétuent

ce désordre général qui n'a point amené le *luxe*, mais qui a corrompu le *luxe* et les mœurs.

Si le *luxe* désordonné se détruit lui-même, il épuise ses sources, il tarit ses canaux. Les hommes oisifs, qui veulent passer, sans intervalle, d'un objet de *luxe* à l'autre, vont chercher les productions et l'industrie de toutes les parties du monde : les ouvrages de leurs nations passent de mode chez eux, et les artisans y sont découragés. L'Égypte, les côtes d'Afrique, la Grèce, la Syrie, l'Espagne, servoient au *luxe* des Romains, sous les premiers empereurs, et ne lui suffisoient pas.

Le goût d'une dépense excessive, répandu dans toutes les classes des citoyens, porte les ouvriers à exiger un prix excessif de leurs ouvrages. Indépendamment de ce goût de dépense, ils sont forcés à hausser le prix de la main-d'œuvre, parce qu'ils habitent les grandes villes, des villes opulentes, où les denrées nécessaires ne sont jamais à bon marché : bientôt des nations plus pauvres, et dont les mœurs sont plus simples, font les mêmes choses ; et, les débitant à un prix plus bas, elles les débitent de préférence. L'industrie de la nation même, l'industrie du *luxe*, diminue, sa puissance s'affoiblit, ses villes se dépeuplent, ses richesses passent à l'étranger ; et, d'ordinaire, il lui reste de la mollesse, de la langueur et de l'habitude à l'esclavage.

Après avoir vu quel est le caractère d'une nation où régnent certains abus dans le gouvernement ; après avoir vu que les vices de cette nation sont moins les effets du *luxe* que de ses abus, voyons ce que doit être l'esprit national d'un peuple qui rassemble chez lui tous les objets possibles du plus grand *luxe*, mais qui sait maintenir dans l'ordre un gouvernement sage et vigoureux, également attentif à conserver les véritables richesses de l'état et les mœurs.

Ces richesses et ces mœurs sont le fruit de l'aisance du grand nombre, et sur-tout de l'attention extrême de la part du gouvernement à diriger toutes ses opérations pour le bien général, sans acceptions ni de classes ni de particuliers, et de se parer sans cesse aux yeux du public de ces intentions vertueuses.

Par-tout ce grand nombre est ou doit être composé des habitans de la campagne, des cultivateurs : pour qu'ils soient dans l'aisance, il faut qu'ils soient laborieux; pour qu'ils soient laborieux, il faut qu'ils aient l'espérance que leur travail leur procurera un état agréable; il faut aussi qu'ils en aient le desir. Les peuples tombés dans le découragement se contentent volontiers du simple nécessaire, ainsi que les habitans de ces contrées fertiles où la nature donne tout, et où tout languit, si le législateur ne sait point introduire la vanité et, à la suite, un peu de *luxe*. Il faut qu'il y ait dans les villages, dans les plus petits bourgs, des manufactures d'ustensiles, d'étoffes, etc., nécessaires à l'entretien et même à la parure grossière des habitans de la campagne : ces manufactures y augmenteront encore l'aisance et la population. C'étoit le projet du grand Colbert, qu'on a trop accusé d'avoir voulu faire des Français une nation seulement commerçante.

Lorsque les habitans de la campagne sont bien traités, insensiblement le nombre des propriétaires s'augmente parmi eux; on y voit diminuer l'extrême distance et la vile dépendance du pauvre au riche; de là ce peuple a des sentimens élevés, du courage, de la force d'ame, des corps robustes, l'amour de la patrie, du respect, de l'attachement pour des magistrats, pour un prince; un ordre, des lois auxquelles il doit son bien-être et son repos : il tremble moins devant son seigneur; mais il craint sa conscience, la perte de ses biens, de son honneur et de sa tranquillité. Il vendra chèrement son travail aux riches, et on ne verra pas le fils de l'honorable laboureur quitter si facilement le noble métier de ses pères, pour aller se souiller des livrées et du mépris de l'homme opulent.

Si l'on n'a point accordé les priviléges exclusifs dont j'ai parlé; si le système des finances n'entasse point les richesses; si le gouvernement ne favorise pas la corruption des grands, il y aura moins d'hommes opulens fixés dans la capitale, et ceux qui s'y fixeront n'y seront pas oisifs; il y aura peu de grandes fortunes, et aucune de rapide; les moyens de s'enrichir, partagés entre un plus grand nombre de citoyens, auront naturellement divisé les richesses;

l'extrême pauvreté et l'extrême richesse seront également rares.

Lorsque les hommes accoutumés au travail sont parvenus lentement et par degrés à une grande fortune, ils conservent le goût du travail; peu de plaisir les délasse, parce qu'ils jouissent du travail même, et qu'ils ont pris long-temps, dans les occupations assidues et l'économie d'une fortune modérée, l'amour de l'ordre et la modération dans les plaisirs.

Lorsque les hommes sont parvenus à la fortune par des moyens honnêtes, ils conservent leur honnêteté, ils conservent ce respect pour soi-même qui ne permet pas qu'on se livre à mille fantaisies désordonnées; lorsqu'un homme, par l'acquisition de ses richesses, a servi ses concitoyens, en apportant de nouveaux fonds à l'état, ou en faisant fleurir un genre d'industrie utile, il sait que sa fortune est moins enviée qu'honorée; et, comptant sur l'estime et la bienveillance de ses concitoyens, il veut conserver l'une et l'autre.

Il y aura dans le peuple des villes, et un peu dans celui des campagnes, une certaine recherche de commodités, et même un *luxe* de bienséance, mais qui tiendra toujours à l'utile; et l'amour de ce *luxe* ne dégénérera jamais en une folle émulation.

Il y régnera, dans la seconde classe des citoyens, un esprit d'ordre, et cette aptitude à la discussion que prennent naturellement les hommes qui s'occupent de leurs affaires; cette classe de citoyens cherchera du solide dans ses amusemens même: fière, parce que de mauvaises mœurs ne l'auront point avilie; jalouse des grands, qui ne l'auront pas corrompue, elle veillera sur leur conduite, elle sera flattée de les éclairer; et ce sera d'elle que partiront des lumières qui tomberont sur le peuple, et remonteront vers les grands.

Ceux-ci auront des devoirs: ce sera dans les armées et sur la frontière qu'apprendront la guerre ceux qui se consacreront à ce métier, qui est leur état; ceux qui se destineront à quelques parties du gouvernement, s'en instruiront long-temps avec assiduité, avec application; et si des récompenses pécuniaires ne sont jamais entassées sur ceux même

même qui auront rendu les plus grands services; si les grandes places, les gouvernemens, les commandemens, ne sont jamais donnés à la naissance sans les services; s'ils ne sont jamais sans fonctions, les grands ne perdront pas, dans un *luxe* oisif et frivole, leur sentiment et la faculté de s'éclairer: moins tourmentés par l'ennui, ils n'épuiseront ni leur imagination ni celle de leurs flatteurs à la recherche des plaisirs puérils et des modes fantastiques; ils n'étaleront pas un faste excessif, parce qu'ils auront des prérogatives réelles et un mérite véritable, dont le public leur tiendra compte. Moins rassemblés, et voyant à côté d'eux moins d'hommes opulens, ils ne porteront point à l'excès leur *luxe* de bienséance; témoins de l'intérêt que le gouvernement prend au maintien de l'ordre et au bien de l'état, ils seront attachés à l'un et à l'autre; ils inspireront l'amour de la patrie et tous les sentimens d'un honneur vertueux et sévère; ils seront attachés à la décence des mœurs; ils auront le maintien et le ton de leur état.

Alors ni la misère ni le besoin d'une dépense excessive n'empêchent point les mariages, et la population augmente; on se soutient, ainsi que le *luxe* et les richesses de la nation: ce *luxe* est de représentation, de commodité et de fantaisie; il rassemble dans ces différens genres tous les arts simplement utiles et tous les beaux arts; mais retenu dans de justes bornes par l'esprit de communauté, par l'application aux devoirs, et par des occupations qui ne laissent personne dans le besoin continu des plaisirs, il est divisé ainsi que les richesses; et toutes les manières de jouir, tous les objets les plus opposés, ne sont point rassemblés chez le même citoyen. Alors les différentes branches de *luxe*, ses différens objets, se placent selon la différence des états: le militaire aura de belles armes et des chevaux de prix; il aura de la recherche dans l'équipement de la troupe qui lui sera confiée: le magistrat conservera dans son *luxe* la gravité de son état; son *luxe* aura de la dignité, de la modération: le négociant, l'homme de finance, auront de la recherche dans les commodités: tous les états sentiront le prix des beaux arts et en jouiront; mais alors ces beaux arts ramènent encore l'esprit des citoyens aux sentimens

patriotiques et aux véritables vertus: ils ne sont pas seulement pour eux des objets de dissipation; ils leur présentent des leçons et des modèles. Des hommes riches, dont l'ame est élevée, élèvent l'ame des artistes; ils ne leur demandent pas une Galatée maniérée, de petits Daphnis, une Madeleine, un Jérôme; mais ils leur proposent de représenter Saint-Hilaire blessé dangereusement, qui montre à son fils le grand Turenne perdu pour la patrie.

Tel fut l'emploi des beaux arts dans la Grèce, avant que les gouvernemens s'y fussent corrompus: c'est ce qu'ils sont encore souvent en Europe chez les nations éclairées, qui ne se sont pas écartées des principes de leur constitution. La France fait faire un tombeau par Pigalle au général qui vient de la couvrir de gloire: ses temples sont remplis de monumens érigés en faveur des citoyens qui l'ont honorée; et ses peintres ont souvent sanctifié leurs pinceaux par les portraits des hommes vertueux. L'Angleterre a fait bâtir le château de Bleinheim à la gloire du duc de Marlborough: ses poètes et ses orateurs célèbrent continuellement leurs concitoyens illustres, déjà si récompensés par le cri de la nation et par les honneurs que leur rend le gouvernement. Quelle force, quels sentimens patriotiques, quelle élévation, quel amour de l'honnêteté, de l'ordre et de l'humanité, n'inspirent pas les poésies des Corneille, des Adisson, des Pope, des Voltaire! Si quelque poète chante quelquefois la mollesse et la volupté, ses vers deviennent les expressions dont se sert un peuple heureux dans les momens d'une ivresse passagère, qui n'ôte rien à ses occupations et à ses devoirs.

L'éloquence reçoit des sentimens d'un peuple bien gouverné; par sa force et ses charmes, elle rallumeroit les sentimens patriotiques dans les momens où ils seroient prêts à s'éteindre. La philosophie qui s'occupe de la nature de l'homme, de la politique et des mœurs, s'empresse à répandre des lumières utiles sur toutes les parties de l'administration, à éclairer sur les principaux devoirs, à montrer aux sociétés leurs fondemens solides que l'erreur seule pourroit ébranler. Ranimons encore en nous l'amour de la patrie, de l'ordre, des lois, et les beaux arts cesseront de se

profaner en se dévouant à la superstition et au libertinage ; ils choisiront des sujets utiles aux mœurs, et ils les traiteront avec force et avec noblesse.

L'emploi des richesses, dicté par l'esprit patriotique, ne se borne pas au vil intérêt personnel et à de fausses et de puériles jouissances : le *luxe* alors ne s'oppose pas aux devoirs de père, d'époux, d'ami et d'homme. Le spectacle de deux jeunes gens pauvres qu'un homme riche vient d'unir par le mariage, quand il les voit contens sur la porte de leur chaumière, lui fait un plaisir plus sensible, plus pur et plus durable que le spectacle du grouppe de Salmacis et d'Hermaphrodite placé dans ses jardins. Je ne crois pas que, dans un état bien administré, et où par conséquent règne l'amour de la patrie, les plus beaux magots de la Chine rendent aussi heureux leurs possesseurs que le seroit le citoyen qui auroit volontairement contribué de ses trésors à la réparation d'un chemin public.

L'excès du *luxe* n'est pas dans la multitude de ses objets et de ses moyens ; le *luxe* est rarement excessif en Angleterre, quoiqu'il y ait chez cette nation tous les genres de plaisirs que l'industrie peut ajouter à la nature, et beaucoup de riches particuliers qui se procurent ces plaisirs. Il ne l'est devenu en France que depuis que les malheurs de la guerre de 1700 ont mis du désordre dans les finances, et ont été la cause de quelques abus. Il y avoit plus de *luxe* dans les belles années du siècle de Louis XIV qu'en 1720, et en 1720 ce *luxe* avoit plus d'excès.

Le *luxe* est excessif dans toutes les occasions où les particuliers sacrifient à leur faste, à leur commodité, à leur fantaisie, leurs devoirs ou les intérêts de la nation ; et les particuliers ne sont conduits à cet excès que par quelques défauts dans la constitution de l'état, ou par quelques fautes dans l'administration. Il n'importe à cet égard que les nations soient pauvres ou riches, éclairées ou barbares, quand on n'entretiendra pas chez elles l'amour de la patrie et les passions utiles ; les mœurs y seront dépravées, et le *luxe* y prendra le caractère des mœurs : il y aura dans le peuple foiblesse, paresse, langueur, découragement. L'empire de Maroc n'est ni policé, ni éclairé, ni riche ; et quelques fanatiques stipendiés par l'empereur, en opprimant le peuple

en son nom et pour eux, ont fait de ce peuple un vil troupeau d'esclaves. Sous les règnes foibles et pleins d'abus de Philippe III, Philippe IV et Charles II, les Espagnols étoient ignorans et pauvres, sans force de mœurs comme sans industrie: ils n'avoient conservé de vertus que celles que la religion doit donner, et il y avoit jusque dans leurs armées un *luxe* sans goût et une extrême misère. Dans les pays où règne un *luxe* grossier, sans art et sans lumières, les traitemens injustes et durs que le plus foible essuie partout du plus fort, sont plus atroces. On sait quelles ont été les horreurs du gouvernement féodal, et quel fut dans ce temps le *luxe* des seigneurs. Aux bords de l'Orénoque, les mères sont remplies de joie quand elles peuvent en secret noyer, ou empoisonner leurs jeunes filles pour les dérober aux travaux auxquels les condamnent la paresse féroce et le *luxe* sauvage de leurs époux.

Un petit émir, un nabab et leurs principaux officiers, écrasent le peuple pour entretenir des sérails nombreux: un petit souverain d'Allemagne ruine l'agriculture par la quantité de gibier qu'il entretient dans ses états. Une femme sauvage vend ses enfans pour acheter quelques ornemens et de l'eau-de-vie. Chez les peuples policés, une mère tient ce qu'on appelle *un grand état*, et laisse ses enfans sans patrimoine. En Europe, un jeune seigneur oublie les devoirs de son état, et se livre à nos goûts polis et à nos arts. En Afrique, un jeune prince nègre passe les jours à semer des roseaux et à danser. Voilà ce qu'est le *luxe* dans les pays où les mœurs s'altèrent; mais il prend le caractère des nations; il ne le fait pas: tantôt efféminé comme elles, tantôt cruel et barbare. Je crois que, pour les peuples, il vaut encore mieux obéir à des épicuriens frivoles qu'à des sauvages guerriers, et nourrir le *luxe* des fripons voluptueux et éclairés que celui des voleurs héroïques et ignorans.

Puisque le desir de s'enrichir et celui de jouir de ses richesses sont dans la nature humaine, dès qu'elle est en société; puisque ces desirs soutiennent, enrichissent, vivifient toutes les grandes sociétés; puisque le *luxe* est un bien, et que par lui-même il ne fait aucun mal, il ne faut donc, ni comme philosophe ni comme souverain, attaquer le *luxe* en lui-même.

Le souverain corrigera les abus qu'on peut en faire, et l'excès où il peut être parvenu, quand il réformera dans l'administration ou dans la constitution les fautes ou les défauts qui ont amené cet excès ou ces abus.

Dans un pays où les richesses se seroient entassées en masse dans une capitale, et ne se partageroient qu'entre un petit nombre de citoyens chez lesquels régneroit sans doute le plus grand *luxe*, ce seroit une grande absurdité de mettre tout-à-coup les hommes opulens dans la nécessité de diminuer leur *luxe*, ce seroit fermer les canaux par où les richesses peuvent revenir du riche au pauvre; et vous réduiriez au désespoir une multitude innombrable de citoyens que le *luxe* fait vivre; ou bien ces citoyens étant des artisans moins attachés à leur patrie qu'à l'agriculture, ils passeroient en foule chez l'étranger.

Avec un commerce aussi étendu, une industrie aussi universelle, une multitude d'arts perfectionnés, n'espérez pas aujourd'hui ramener l'Europe à l'ancienne simplicité; ce seroit la ramener à la foiblesse et à la barbarie. Je prouverai ailleurs combien le *luxe* ajoute au bonheur de l'humanité; je me flatte qu'il résulte de cet article que le *luxe* contribue à la grandeur et à la force des états, et qu'il faut l'encourager, l'éclairer et le diriger.

Il n'y a qu'une espèce de lois somptuaires qui ne soit pas absurde; c'est une loi qui chargeroit d'impôts une branche de *luxe* qu'on tireroit de l'étranger, ou une branche de *luxe* qui favoriseroit trop un genre d'industrie aux dépens de plusieurs autres: il y a même des temps où cette loi pourroit être dangereuse.

Toute autre loi somptuaire ne peut être d'aucune utilité; avec des richesses trop inégales, de l'oisiveté dans les riches, et l'extinction de l'esprit patriotique, le *luxe* passera sans cesse d'un abus à un autre: si vous lui ôtez un de ses moyens, il le remplacera par un autre également contraire au bien général.

Des princes qui ne voyoient pas les véritables causes du changement dans les mœurs, s'en sont pris, tantôt à un objet de *luxe*, tantôt à l'autre: commodités, fantaisies, beaux arts, philosophie, tout a été proscrit tour-à-tour par les empereurs romains et grecs; aucun n'a voulu voir

que le *luxe* ne faisoit pas les mœurs, mais qu'il en prenoit le caractère et celui du gouvernement.

La première opération à faire pour remettre le *luxe* dans l'ordre, et pour rétablir l'équilibre des richesses, c'est le soulagement des campagnes. Un prince de nos jours a fait, selon moi, une très-grande faute en défendant aux laboureurs de son pays de s'établir dans les villes; ce n'est qu'en leur rendant leur état agréable qu'il est permis de le leur rendre nécessaire, et alors on peut sans conséquence charger de quelques impôts le superflu des artisans du *luxe*, qui reflueront dans les campagnes.

Ce ne doit être que peu à peu, et seulement en forçant les hommes en place à s'occuper des devoirs qui les appellent dans les provinces, que vous devez diminuer le nombre des habitans de la capitale.

S'il faut séparer les riches, il faut diviser les richesses; mais je ne propose point des lois agraires, un nouveau partage des biens, des moyens violens: qu'il n'y ait plus de priviléges exclusifs pour certaines manufactures et certains genres de commerce; que la finance soit moins lucrative; que les charges, les bénéfices, soient moins entassés sur les mêmes têtes; que l'oisiveté soit punie par la honte ou par la privation des emplois; et, sans attaquer le luxe en lui-même, sans même trop gêner les riches, vous verrez insensiblement les richesses se diviser et augmenter, le *luxe* augmenter et se diviser comme elles, et tout rentrera dans l'ordre. Je sens que la plupart des vérités renfermées dans cet article devroient être traitées avec plus d'étendue; mais j'ai resserré tout, parce que je fais un article et non pas un livre: je prie les lecteurs de se dépouiller également des préjugés de Sparte et de ceux de Sybaris; et dans l'application qu'ils pourroient faire à leur siècle ou à leur nation de quelques traits répandus dans cet ouvrage, je les prie de vouloir bien, ainsi que moi, voir leur nation et leur siècle sans des préventions trop ou trop peu favorables, et sans enthousiasme comme sans humeur. (ANONYME.)

On discute tous les jours sur le *luxe*, et cependant le *luxe* fait tous les jours de nouveaux progrès chez les nations: par-tout l'industrie des particuliers et l'activité des gouvernemens s'occupent à étendre le commerce, à perfec-

tionner les arts agréables, dont l'effet naturel est d'étendre et de multiplier les jouissances du *luxe*. On croit voir des malades qui demandent avec inquiétude si l'opium est un poison, et qui en prennent chaque jour de plus fortes doses, en attendant que les médecins décident si l'opium donne la vie ou la mort.

On a beaucoup parlé du *luxe* dans l'antiquité; mais ses influences n'y ont guère été le sujet d'un problême. Là, les moralistes le condamnoient, les législateurs le proscrivoient, les peuples le redoutoient; et, lorsqu'on ne pouvoit s'en défendre, on s'y livroit comme à un vice, sans songer à en faire l'apologie. Presque toute l'antiquité a parlé comme Caton, dans le discours sublime sur la loi *Oppia;* Tibère même, en s'opposant aux édiles qui demandoient des lois contre le *luxe*, n'osa point en faire l'éloge dans ce sénat où, au milieu de tous les vices du siècle, le souvenir de la pauvreté de Fabricius étoit encore sacré; il en parla comme d'un mal nécessaire. Il disoit: *Nous devons jouir des richesses de l'univers*, comme il eût pu dire: *Nous devons nous perdre.*

Les modernes, dans la morale comme dans les sciences, n'ont pensé long-temps que d'après les anciens. Ils ont long-temps répété, sans trop les comprendre, les discours éloquens, les belles sentences de l'antiquité contre le *luxe:* le discours sur la loi *Oppia* est tourné et retourné de cent manières différentes dans les cahiers de nos états-généraux, dans les mercuriales des gens du roi de nos parlemens. On ne revient pas de sa surprise, lorsqu'on voit dans Fontanon les ordonnances de nos rois contre le *luxe* devenir à chaque règne plus nombreuses et plus sévères, et le *luxe* faire sous chaque règne de plus grands progrès: on se demande qui sont donc ces rois qui ont dans les mains une autorité presqu'absolue, et qui ne savent pas se faire obéir? Quel est donc ce peuple qui vante sans cesse sa soumission à ses monarques, et qui méprise leurs plus saintes lois.

L'histoire explique fort bien ce mystère. Le *luxe*, proscrit par les lois comme funeste aux peuples, étoit conservé dans les cours comme une distinction honorable des grands et des rois. Il devenoit une décoration de l'autorité même qui vouloit le détruire; on le voyoit régner, pour ainsi dire,

sur le trône avec les rois qui vouloient le bannir; et, dans ce combat des lois de nos monarques et de leurs exemples, leurs exemples étoient suivis.

Les anciens avoient des choses admirables dans leurs lois et dans leurs mœurs: pour proscrire les richesses, ils honoroient la pauvreté; les belles ames l'ambitionnoient comme la gloire: leurs plus grands hommes ont été pauvres.

Les modernes ont eu quelquefois dans la bouche les mots sublimes des Fabricius, des Aristides; jamais ce sentiment n'a été véritablement dans leur cœur. On ne le trouveroit pas dans les cantons les plus reculés et les plus démocratiques de la Suisse; on ne s'y plaint pas de la pauvreté, mais certainement on n'y songe pas à en jouir, à s'en honorer.

En France, la morale n'osa plus attaquer le *luxe* lorsque le *luxe* se montra protégé par le génie des arts et par la puissance de Louis XIV; il n'y eut plus que la religion chrétienne et Fénélon qui eurent ce courage.

Le *luxe*, dans ce règne, avoit été associé à de trop belles choses pour ne pas trouver bientôt des apologistes.

L'Essai sur le commerce, de *Melon*, parut d'abord, et il fit une grande sensation. On vit un esprit sage qui plaçoit l'éloge du *luxe* au milieu de plusieurs vues nouvelles sur le commerce, sur l'industrie, sur les finances. L'apologie du *luxe*, établie sur des calculs, eut dès-lors pour tout le monde l'évidence, l'autorité du moins des vérités géométriques.

Voltaire, dans le même temps, mettoit les maximes de Melon dans les vers charmans du Mondain: on ne vit plus dans les ennemis du *luxe* que des esprits sombres et chagrins, ennemis des arts, des graces, des plaisirs et du bonheur. Ceux qui avoient la prétention d'être profonds disoient:

> Et songez bien que le *luxe* enrichit
> Un grand état, s'il en perd un petit. . . . .
> Le pauvre vit des vanités des grands,
> Et le travail, gagé par la mollesse,
> S'ouvre à pas lents la route à la richesse.

Ceux qui n'avoient que la prétention d'être aimables disoient:

> Ce temps profane est tout fait pour mes mœurs;
> J'aime le *luxe*, et même la mollesse.

L'éloge de l'opéra servoit à décider une question de morale et de politique :

Il faut se rendre à ce palais magique,
Où les beaux vers, la danse, la musique,
L'art de tromper les yeux par les couleurs,
L'art plus heureux de séduire les cœurs,
De cent plaisirs font un plaisir unique.

Nos cuisiniers même et les soupers de Paris furent élevés au nombre des prodiges et des bienfaits du *luxe* :

Allons souper : que ces brillans services,
Que ces ragoûts, ont pour moi de délices !
Qu'un cuisinier est un mortel divin !
Chloris, Eglé, me versent de leur main
D'un vin d'Aï, dont la mousse pressée,
De la bouteille avec force élancée,
Comme un éclair fait voler le bouchon :
Il part, on rit ; il frappe le plafond.
De ce vin frais l'écume pétillante
De nos Français est l'image brillante.

Ces vers, faits par un homme qui dînoit fort peu, et qui ne soupoit jamais, avoient trop de gaieté, de grace et de poésie, pour ne pas faire plus d'impression encore que le livre de Melon. Les gens d'affaires et les gens de plaisirs furent tous partisans et défenseurs du *luxe*, c'est-à-dire à peu près toute la France.

Dans le même temps à peu près s'élevoient en France des philosophes qui ne croyoient point que les calculs du commerce et de la finance fussent les principes de l'administration des états, qui ne pensoient point qu'on pût juger de la prospérité d'une nation par les soupers d'une capitale.

Montesquieu ne s'expliquoit pas très-nettement là-dessus. Dans les Lettres Persannes, il avoit parlé à peu près comme Melon ; et, dans une ou deux lettres assez courtes, il avoit porté les vues de Melon beaucoup plus loin. Dans l'Esprit des Lois, le génie du législateur des nations devint plus austère. Il enveloppe encore son opinion sur cet objet, dans ses distinctions sur la nature et sur les principes des divers gouvernemens ; mais, du sein des nuages sort avec

éclat cette vérité effrayante : *Le* luxe *change les républiques en monarchies, et les monarchies en despotisme.*

Helvétius a traité cette question avec étendue dans ses deux ouvrages ; et les deux morceaux sont des modèles parfaits de l'analyse qu'il faut porter dans les problèmes de morale et de législation. Mais Helvétius se trouvoit dans un assez grand embarras : né au sein des richesses, il avoit le goût et l'habitude des plaisirs que le *luxe* procure : né avec un esprit très-philosophique, très-étendu, et une ame libre, élevée, il détestoit la tyrannie, il adoroit les vertus et la liberté qui naissent et se conservent dans les mœurs simples, il voyoit dans toute l'histoire des nations les traces des ravages du *luxe* : les goûts que lui avoit donnés sa fortune ont jeté quelque incertitude dans les principes qu'il devoit puiser dans son ame et dans son génie. Deux fois il a approfondi la question, et ne l'a jamais décidée ; mais il a la gloire d'avoir imprimé le premier ce qui a jamais été écrit de plus net et de plus étendu sur cette importante matière.

Rousseau n'a jamais voulu croire que la question du *luxe* fût un problême. Dès qu'il traite cet objet, il s'indigne, il se révolte contre le *luxe*, contre les richesses ; ce n'est plus un philosophe, c'est un orateur abandonné tout entier à ses passions et à son éloquence. Et quel empire le grand talent donne sur les ames ! Rousseau déclamoit avec cette violence contre les plaisirs qui nous sont les plus chers, et il ne paroissoit austère à personne. C'est qu'en attaquant nos goûts, nos arts et nos plaisirs, il nous présentoit sans cesse le tableau des passions naturelles, et que ces passions recevoient encore un nouveau charme sous son pinceau. Il élevoit et attendrissoit les ames ; et aucun sacrifice ne coûte à l'ame lorsqu'elle est attendrie et élevée : tous les plaisirs ensemble ne valent pas ces deux émotions. Quelle est, par exemple, la femme un peu sensible qui, au milieu même d'une maison opulente, où elle rassemble tous les arts et tous les plaisirs de Paris, ne donneroit pas encore la préférence à cette vie domestique dont Rousseau trace le tableau ravissant dans le troisième volume de l'*Héloïse*.

L'abbé de Condillac a écrit sur le *luxe* après tous ces

grands écrivains. A peine paroît-il traiter la question, et c'est peut-être celui de tous qui l'a le mieux résolue. Son ouvrage sur le commerce a eu le tort de paroître lorsque le public étoit déjà un peu fatigué de tant d'ouvrages qui avoient paru sur les matières économiques. Mais qu'on jette les yeux sur le chapitre du *luxe* et sur les chapitres suivans, on ne verra peut-être pas sans quelque surprise avec quelle précision et quelle facilité est fixé le sens de ce mot *luxe* que tant de grands philosophes avoient trouvé si difficile à définir. Là, on verra encore comment, sous le régime de l'administration même la plus sage, les arts et le commerce doivent tomber nécessairement, ou du moins décroître sous le poids, pour ainsi dire, des richesses qu'ils ont accumulées; comment ils doivent passer d'une province à une province, d'une nation à une nation; comment le *luxe* accélère par-tout ces élévations et ces chutes alternatives; comment les plus grandes jouissances pourroient être connues tour-à-tour de toutes les nations, tandis que le *luxe* leur seroit toujours inconnu. Ces idées sont grandes et neuves, et ne frappent pas dans l'abbé de Condillac, parce qu'il se contente de les rendre très-claires, et que la lumière ne frappe pas.

(M. Marmontel.)

LYRIQUE.

On appelle *lyriques* les paroles que l'on chantoit ou que l'on accompagnoit sur la lyre, la cithare ou la harpe des anciens.

Lyrique se dit plus particulièrement des anciennes odes ou stances qui répondent à nos airs ou chansons. C'est pour cela qu'on a appelé les odes *poésies lyriques*, parce que, quand on les chantoit, la lyre accompagnoit la voix.

Les anciens étoient grands admirateurs des vers *lyriques*, et ils donnoient ce nom à tous les vers qu'on pouvoit chanter sur la lyre.

On employa d'abord la poésie *lyrique* à célébrer les louanges des dieux et des héros; mais ensuite on l'introduisit pour chanter les plaisirs de la table et ceux de l'amour.

Ce seroit une erreur de croire, avec les Grecs, qu'Anacréon en ait été le premier auteur, puisqu'il paroît, par l'écriture sainte, que, plus de mille ans avant ce poète, les Hébreux étoient en possession de chanter des cantiques au son des harpes, des cymbales et d'autres instrumens. Quelques auteurs ont voulu exclure de la poésie *lyrique* les sujets héroïques; mais il est prouvé, par les exemples d'Alcée, de Stésicore et d'Horace, que le genre *lyrique* est susceptible de toute l'élévation et de toute la sublimité que ces sujets exigent.

Le caractère de la poésie *lyrique* est la noblesse et la douceur; la noblesse, pour les sujets héroïques; la douceur, pour les sujets badins ou galans; car elle embrasse ces deux genres.

Si la majesté doit dominer dans les vers héroïques; la simplicité, dans les pastorales; la tendresse, dans l'élégie; le gracieux et le piquant, dans la satyre; la plaisanterie, dans le comique; le pathétique, dans la tragédie; la pointe, dans l'épigramme : dans le *lyrique*, le poète doit principalement s'appliquer à étonner l'esprit par le sublime des choses ou par celui des sentimens, ou à le flatter par la douceur et la variété des images, par l'harmonie des vers,

par des descriptions et d'autres figures fleuries, ou vives et véhémentes, selon que les sujets l'exigent.

La poésie *lyrique* a, de tout temps, été faite pour être chantée, et telle est celle de nos opéra; mais, supérieurement à toute autre, celle de Quinault, qui semble avoir connu ce genre infiniment mieux que ceux qui l'ont précédé ou suivi. Par conséquent la poésie *lyrique* et la musique doivent avoir entre elles un rapport intime et fondé, dans les choses même qu'elles ont l'une et l'autre à exprimer. Si cela est, la musique étant une expression des sentimens du cœur par les sons inarticulés, la poésie musicale ou *lyrique* est l'expression des sentimens par les sons articulés, ou, ce qui est la même chose, par les mots.

M. de Lamotte a donné un discours sur l'ode ou la poésie *lyrique*, où, parmi plusieurs réflexions ingénieuses, il y a peu de principes vrais sur la chaleur ou l'enthousiasme, qui doit être comme l'ame de ce genre de poésie.

Le poème *lyrique*, chez les Grecs, étoit non seulement chanté, mais composé aux accords de la lyre : c'est là d'abord ce qui le distingue de tout ce qu'on appelle poésie *lyrique* chez les Latins et parmi nous. Le poète étoit musicien, il préludoit, il s'animoit aux sons de ce prélude; il se donnoit à lui-même la mesure, le mouvement, la période musicale; les vers naissoient avec le chant; et de là l'unité de rhythme, de caractère et d'expression, entre la musique et les vers : ce fut ainsi qu'une poésie chantée fut naturellement soumise au nombre et à la cadence; ce fut ainsi que chaque poète *lyrique* inventa, non seulement le vers qui lui convint, mais aussi la strophe analogue au chant qu'il s'étoit fait lui-même et sur lequel il composoit.

A cet égard, le poème *lyrique* ou l'ode, chez les Latins et chez les nations modernes, n'a été qu'une frivole imitation du poème *lyrique* des Grecs : on a dit je chante, et on n'a point chanté; on a parlé des accords de la lyre, et on n'avoit point de lyre. Aucun poète, depuis Horace inclusivement, ne paroît avoir modelé ses odes sur un chant. Horace, en prenant tour-à-tour les diverses formules des poètes grecs, semble avoir si fort oublié qu'une

ode doit être chantée, qu'il lui arrive souvent de laisser le sens suspendu à la fin de la strophe où le chant doit se reposer.

Nos odes modernes ne sont pas plus *lyriques;* et, à l'exception de quelques chansons bachiques ou galantes, qui se rapprochent de l'ode ancienne, parce qu'elles ont été faites réellement dans le délire de l'amour ou de la joie, et chantées par le poète, aucune de nos odes n'est susceptible de chant. On a essayé de mettre en musique l'ode de Rousseau à la Fortune; c'étoit un mauvais choix: mais que l'on prenne, entre les odes du même poète, ou de Malherbe, ou de tel autre, celle qui a le plus de mouvement et d'images, on ne réussira guère mieux.

La seule forme qui convienne au chant, parmi nos poésies *lyriques*, est celle de nos cantates; mais Rousseau, qui en a fait de si belles, n'avoit ni le sentiment ni l'idée de la poésie *mélique* ou chantante; et sa cantate de Circé, qui passe pour la plus susceptible de l'expression musicale, sera l'écueil des compositeurs. Métastase lui seul, dans ses *oratorio*, a excellé dans ce genre, et en a donné des modèles parfaits.

Mais le grand avantage des poètes *lyriques* de la Grèce, fut l'importance de leur emploi, et la vérité de leur enthousiasme.

Le rôle d'un poète *lyrique*, dans l'ancienne Rome et dans toute l'Europe moderne, n'a jamais été que celui d'un comédien; chez les Grecs, au contraire, c'étoit une espèce de ministère public, religieux, politique ou moral.

Ce fut d'abord à la religion que la lyre fut consacrée, et les vers qu'elle accompagnoit furent le langage des dieux; mais elle obtint plus de faveur encore en s'abaissant à louer les hommes.

La Grèce étoit plus idolâtre de ses héros que de ses dieux, et le poète qui les chantoit le mieux étoit sûr de charmer, d'enivrer tout un peuple. Les vivans furent jaloux des morts : l'encens qu'ils leur voyoient offrir ne s'exhaloit point en fumée; les vers chantés à leur louange passoient de bouche en bouche, et se gravoient dans tous les esprits. On vit donc les rois de la Grèce se disputer la

faveur des poètes, et s'attacher à eux pour sauver leur nom de l'oubli.

Et quelle émulation ne devoient pas inspirer des honneurs qui alloient jusqu'au culte? Si l'on en croit Homère, le plus fidèle peintre des mœurs, la lyre, dans la cour des rois, faisoit les délices des festins; le chantre y étoit révéré comme l'ami des Muses et le favori d'Apollon : ainsi l'enthousiasme des peuples et des rois allumoit celui des poètes; et tout ce qu'il y avoit de génie dans la Grèce se dévouoit à cet art divin. Mais ce qui acheva de le rendre important et grave, ce fut l'usage qu'en fit la politique, en l'associant avec les lois pour aider à former les mœurs.

Ce n'étoit pas seulement à louer l'adresse d'un homme obscur, la vîtesse de ses chevaux, ou sa vigueur au combat de la lutte, mais à élever l'ame des peuples, que l'ode olympique étoit destinée; et dans l'éloge du vainqueur étoient rappelés tous les titres de gloire du pays qui l'avoit vu naître : puissant moyen pour exciter l'émulation des vertus! Ainsi née au sein de la joie, élevée, ennoblie par la religion, accueillie et honorée par l'orgueil des rois et par la vanité des peuples, employée à former les mœurs, en rappelant de grands exemples, en donnant de grandes leçons, la poésie *lyrique* avoit un caractère aussi sérieux que l'éloquence même. Il n'est donc pas étonnant qu'un poète, honoré à la cour des rois, dans les temples des dieux, dans les solemnités de la Grèce assemblée, fut écouté dans les conseils et à la tête des armées, lorsqu'animé lui-même par les sons de sa lyre, il faisoit passer dans les ames, aux noms de liberté, de gloire et de patrie, les sentimens profonds dont il étoit rempli.

On ne veut pas ajouter foi au pouvoir de cette éloquence secondée de l'harmonie, et aux transports qu'elle excitoit, en remuant l'ame des peuples, par les ressorts les plus puissans; on ne veut pas y croire, tandis qu'en Italie on voit encore la musique, par la voix d'un homme affoibli, et dans la fiction la plus vaine, enivrer tout un peuple froidement assemblé.

Supposez au milieu de Rome Pergolèse, la lyre à la main, avec la voix de Timothée et l'éloquence de Démosthène, rappelant aux Romains leur ancienne splendeur et

les vertus de leurs ancêtres, vous aurez l'idée d'un poète *lyrique*, et des grands effets de son art.

En voyant en chaire le missionnaire Bridaine les yeux enflammés ou remplis de larmes, le front ruisselant de sueur, faisant retentir les voûtes d'un temple des sons de sa voix déchirante, et unissant à la chaleur du sentiment le plus exalté la véhémence de l'action la plus éloquente et la plus vraie, je l'ai supposé quelquefois transformé en poète, et fortifiant, par les accens d'une harmonie pathétique, les sentimens ou les images dont il frappoit l'ame des peuples; et j'ai dit: Tel devoit être Épiménide au milieu d'Athènes; Therpandre ou Tyrtée, au milieu de Lacédémone; Alcée, au milieu de Lesbos.

Le poète *lyrique* n'avoit pas toujours ce caractère sérieux, mais il avoit toujours un caractère vrai. Anacréon chantoit le vin et les plaisirs, parce qu'il étoit buveur et voluptueux. Sapho chantoit l'amour, parce qu'elle brûloit d'amour.

Ces deux sortes d'ivresses ont pu, dans tous les temps et dans tous les pays, inspirer les poètes; mais dans quel autre pays que la Grèce, la poésie *lyrique* a-t-elle eu son caractère sérieux et sublime, si ce n'est chez les Hébreux et dans nos climats du Nord, du temps des druïdes et des bardes?

Chez les Romains et parmi nous, Horace, Malherbe, Rousseau, faisoient semblant de chanter sur la lyre; mais Orphée, Amphion, ne faisoient pas semblant lorsqu'ils apprivoisoient les peuples, les rassembloient, les engageoient à se bâtir des murs, à vivre sous des lois; mais Therpandre, pour adoucir les mœurs des Lacédémoniens; Tyrtée, pour les ranimer et les renvoyer aux combats; Épiménide, pour appaiser le trouble des esprits et la voix des remords, quand les Athéniens se croyoient menacés, poursuivis par les Euménides; Alcée enfin, pour déclarer la guerre à la tyrannie, et rallumer dans l'ame des Lesbiens l'amour de la liberté, chantoient réellement aux accords de la lyre, peut-être même aux sons des instrumens analogues au caractère et à l'intention de leur chant.

Dans l'ancienne Rome, une poésie éloquente eût souvent pu se signaler; mais un peuple, long-temps inculte, uniquement

uniquement guerrier, peu curieux de vers et de musique, peu sensible aux arts d'agrément, et trop austère dans ses mœurs pour songer à mêler ses plaisirs avec ses affaires, auroit trouvé ridicule une lyre dans la main des Brutus ou des Gracques, ou dans celle de Marius; une éloquence mâle pour plaider sa cause, une épée pour la défendre, voilà tout ce qu'il demandoit; et un tribun comme Tyrtée, ou un consul comme Epiménide, venant soulever en chantant, ou calmer le peuple romain, auroit été mal accueilli.

D'après ce que nous venons de dire de l'Italie ancienne, et qui peut s'appliquer à l'Italie moderne, nous ne dissimulons pas notre surprise de voir que l'église ait négligé celui de tous les arts qui pouvoit le plus dignement embellir ses solemnités. Quant à l'ode profane, elle n'y a jamais fait qu'un rôle fictif, sans objet et sans ministère; aussi les hommes de génie que l'Italie a pu produire dans ce genre sublime, comme Chiabrera et Crudeli, n'ayant à s'exercer que sur des sujets vagues, n'ont-ils été, comme Horace, que de foibles imitateurs de ces hommes passionnés qui, dans la Grèce, ajoutoient aux mouvemens de la plus sublime éloquence le charme de la poésie et la magie des accords.

En Espagne, nul encouragement, et aussi nul succès pour le *lyrique* sérieux et sublime, quoique la langue y fût disposée. On ne laisse pourtant pas de trouver dans les poètes espagnols quelques odes d'un ton élevé: celle de Louis de Léon, sur l'invasion des Maures, est remarquable, en ce que la fiction en est la même que l'allégorie du Camoëns pour le cap de Bonne-Espérance. Dans le poète espagnol, plus ancien que le portugais, c'est le génie d'un fleuve qui prédit la descente des Maures et la désolation de l'Espagne; dans le portugais, c'est le génie protecteur du promontoire des tempêtes, et gardien de la mer des Indes, qui s'élève pour en défendre le passage aux Européens: l'image est agrandie, mais l'idée est la même, et la première gloire en est à l'inventeur.

L'ode, en Angleterre, a eu plus d'émulation et plus de succès; mais ce n'est encore là qu'un enthousiasme factice. Si on y veut trouver l'ode antique, il faut la chercher dans

les poésies des anciens bardes; c'est Ossian qu'il faut entendre gémissant sur le tombeau de son père.

L'éloquence des bardes étoit telle qu'il ne faut pas s'étonner qu'un tyran les ait fait détruire. Le courage et l'élévation d'ame que ces poètes inspiroient aux peuples s'accordoient mal avec le projet qu'il avoit de les asservir; ce trait de prudence et d'atrocité d'Edouard Ier fait le sujet d'une ode de Gray, la plus belle peut-être dont l'Angleterre se glorifie, et dans laquelle, faisant parler un barde échappé au glaive, le poète semble inspiré par le génie d'Ossian.

J'ai dit que l'on trouvoit le grand caractère de l'ode antique dans les poésies des Hébreux, parce que l'enthousiasme en est sincère, et que l'objet en est sérieux et sublime. Ce n'est point un jeu de l'imagination que les cantiques de Moïse et que ceux de David; ils chantoient l'un et l'autre avec une verve que l'on appelleroit génie, si ce n'étoit pas l'inspiration même de l'esprit divin. C'est cette inspiration, et les élans rapides qu'elle donnoit à leur ame, que les poètes allemands ont imités de nos jours: ils se sont efforcés de ployer leur langue aux formules des vers latins, et de la cadence sur les mêmes nombres: leur oreille en est satisfaite, et c'est un plaisir qu'aucune nation n'a droit de leur disputer. Mais le vague de leurs peintures, l'allégorie continuelle de leur style, les détails recherchés de leurs descriptions, font trop voir que leur enthousiasme est simulé. Le seul de ces poètes qui ait donné à l'ode le caractère antique, c'est le célèbre M. Gleim, dans ses chants de guerre prussiens. On l'a appelé avec raison le Tyrtée de son pays; on l'a comparé aux bardes des Germains et aux scaldes des anciens Danois.

L'ode francaise a de la pompe, du coloris, de l'harmonie; mais elle n'est jamais rapide, et encore moins passionnée: c'est que jamais nos poètes *lyriques* n'ont été animés d'un véritable enthousiasme. Quel moment que la mort de Henri IV, si Malherbe avoit eu l'ame de Sully, et si, frappé comme il devoit l'être de ce monstrueux parricide, il avoit fait éclater sa douleur, ou plutôt celle de la patrie qui voyoit massacrer son père dans ses bras! Malherbe, Racan, Rousseau lui-même, ont voulu être élégans, nombreux,

fleuris; ils n'ont presque jamais parlé en hommes. Leurs odes sont froidement belles, et on les lit comme ils les ont faites, c'est-à-dire sans être ému.

Les modernes ont une autre espèce de poème *lyrique* que les anciens n'avoient pas, et qui mérite mieux ce nom, parce qu'il est réellement chanté: c'est le drame appelé *Opéra.*

Pour en donner une idée sensible, je suppose qu'on eût vu sur le théâtre une reine de Phénicie, qui, par ses graces et sa beauté, eût attendri, intéressé pour elle les chefs les plus vaillans de l'armée de Godefroi, en eût même attiré quelques-uns dans sa cour, y eût donné asyle au fier Renaud dans sa disgrace, l'eût aimé, eût tout fait pour lui, et l'eût vu s'arracher aux plaisirs pour suivre les pas de la gloire; voilà le sujet d'Armide en tragédie. Le poète épique s'en empare; et, au lieu d'une reine tout naturellement belle, sensible, intéressante, il en fait une enchanteresse. Dès-lors, dans une action simple, tout devient magique et surnaturel. Dans Armide, le don de plaire est un prestige; dans Renaud, l'amour est un enchantement; les plaisirs qui les environnent, les lieux même qu'ils habitent, ce qu'on y voit, ce qu'on y entend, la volupté qu'on y respire, tout n'est qu'illusion, et c'est le plus charmant des songes. Telle est Armide embellie des mains de la muse héroïque. La muse du théâtre la réclame et la reproduit sur la scène avec toute la pompe du merveilleux. Elle demande, pour varier et pour embellir ce brillant spectacle, les mêmes licences que la muse épique s'est données; et, appelant à son secours la musique, la danse, la peinture, elle nous fait voir, par une magie nouvelle, les prodiges que sa rivale ne nous a fait qu'imaginer. Voilà Armide sur le théâtre *lyrique;* et voilà l'idée qu'on peut se former d'un spectacle qui réunit le prestige de tous les arts.

Où les beaux vers, la danse, la musique,
L'art de tromper les yeux par les couleurs,
L'art plus heureux de séduire les cœurs,
De cent plaisirs font un plaisir unique.

VOLTAIRE.

Dans ce composé tout est mensonge, mais tout est d'accord; et cet accord en fait la vérité. La musique y fait le charme du merveilleux; le merveilleux y fait la vraisemblance du merveilleux: on est dans un monde nouveau; c'est la nature dans l'enchantement, et visiblement animée par une foule d'intelligences dont les volontés sont ses lois.

Que l'austère vérité s'empare de ce théâtre, elle en change tout le système; et si, du prestige qu'elle détruit, on veut conserver quelque trace, l'accord, l'illusion, n'y sont plus. On en voit l'exemple dans l'opéra italien. La première idée du vrai poème *lyrique* nous est venue d'Italie; nous l'avons saisie avidement, et les Italiens l'ont abandonnée. Au lieu des sujets fabuleux, où la fiction qu'ils autorisent met tout d'accord en exagérant tout, ils ont pris des sujets d'une vérité inaltérable, où le fabuleux n'est admis pour rien; et c'est à l'austérité de ces sujets qu'ils ont entrepris d'allier le chant, le plus fabuleux de tous les langages. C'est là le vice de l'opéra que les Italiens se sont fait: aussi, avec d'excellens poètes et d'excellens musiciens, n'auront-ils jamais qu'un spectacle imparfait, discordant et ennuyeux pour eux-mêmes.

On a prétendu que l'Italie avoit, à la vérité, adopté d'abord pour l'opéra le genre du merveilleux, mais que c'étoit la *barbarie* du goût qui l'avoit introduit; et que, dès qu'on a voulu chanter sur la scène, on a senti qu'il n'y avoit que la tragédie et la comédie qui pussent être mises en musique.

La vérité simple est que les premiers essais du spectacle *lyrique*, en Italie, furent faits aux dépens des ducs de Florence, de Mantoue et de Ferrare; que leur magnificence n'y épargna rien; qu'alors le merveilleux, qui exige de grands frais, put paroître sur leur théâtre; et que, dans la suite, les villes d'Italie, obligées de faire elles-mêmes les dépenses de leur spectacle, allèrent à l'épargne, et donnèrent, par économie, la préférence à la tragédie dénuée de merveilleux.

Or je soutiens qu'au lieu de l'embellir, ils ont gâté la tragédie, non seulement par les sacrifices que leurs poètes ont été obligés de faire à leurs musiciens, mais parce qu'il est impossible à la musique de compenser le tort qu'elle

fait à la vérité, à la rapidité, à la chaleur de l'expression. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à voir si un opéra italien a causé jamais cette émotion continuelle, ce saisissement gradué, cette alternative pressante d'espérance et de crainte, de terreur et de compassion, ce trouble enfin qui nous agite du commencement jusqu'à la fin de Mérope ou d'Iphigénie. Non seulement cela n'est pas, mais cela n'est pas possible, parce que la modulation altérée du récitatif, quel qu'il soit, ne peut jamais avoir la véhémence et l'énergie du langage passionné; aussi voit-on qu'en Italie l'opéra n'est point écouté; que, dans les loges, on ne pense à rien moins qu'à ce qui se passe sur le théâtre, et que l'attention n'y est ramenée que lorsqu'une ritournelle brillante annonce l'air postiche qui termine la scène et qui en refroidit l'intérêt. On en peut juger par le cas qu'on fait en Italie de l'action théatrale, et par les conditions qu'on impose aux malheureux poètes qui se condamnent à composer des opéra.

Pourquoi donc, dira-t-on, avons-nous aussi adopté un spectacle où la vérité de l'expression est sans cesse altérée par l'accent musical? Le poète n'y est-il pas soumis à la même contrainte? Les gradations, les développemens, les nuances, ne lui sont-ils pas également interdits? N'est-il pas de même obligé d'esquisser plutôt que de peindre, et d'indiquer les mouvemens de l'ame plutôt que de les exprimer? Ne s'impose-t-il pas encore d'autres gênes que le poète italien ne connoit pas? Oui, sans doute; mais le spectateur en est dédommagé par des plaisirs d'un autre genre; et c'est en quoi le système français est plus conséquent que le système italien.

Si Quinault n'avoit voulu produire sur son théâtre que l'effet de la tragédie, il auroit tâché d'imiter Racine, d'approfondir le cœur humain, de donner plus de véhémence et plus d'énergie à son style, plus de force à ses caractères, plus de chaleur à son action; et, sans employer ni le charme du chant ni le prestige du merveilleux, il auroit fait frémir, il auroit fait verser des larmes. Mais son projet fut de réunir dans un seul spectacle tous les plaisirs des yeux et des oreilles, et d'en faire un enchantement. Il falloit pour cela donner à son action non seulement la

couleur sombre de la tragédie, mais toutes les couleurs et toutes les nuances du sentiment qui plaît à l'ame et qui est susceptible du chant.

L'air mesuré, cette espèce de chant dont les Italiens ont des exemples sublimes, et dont ils nous ont donné l'idée, n'étoit pas connu du temps de Quinault; mais, par sentiment, Quinault lui a ouvert une carrière bien plus vaste que celle où, par théorie, on auroit voulu qu'il se renfermât.

En effet les passions violentes ne sont pas les seules dont le ton s'élève au-dessus de la simple récitation. La tendresse, l'inquiétude, l'espérance, la joie, la volupté, s'animent; et toutes les fois que l'ame est en mouvement, soit que ce mouvement ait plus ou moins de violence et de rapidité, il donne lieu à une expression plus vive et plus marquée que le langage tranquille et simple: c'est là ce qui distingue l'air, ce qui le rend susceptible d'une infinité de nuances, et c'est aussi ce qui rend l'opéra français susceptible d'une variété inépuisable dans les caractères du chant. Il est tragique par intervalle comme l'opéra italien, et la musique du plus grand genre y trouve à déployer ses forces; mais il présente aussi à la musique douce, voluptueuse et tendre, des sentimens à exprimer et des tableaux gracieux à peindre.

Voilà les sources de sa richesse, et ce qui fera tout abandonner pour le système de Quinault, l'idée la plus grande et la plus magnifique qui soit sortie de la tête d'un poète depuis Homère et depuis Eschyle.

Il n'est pas plus essentiel à l'opéra français qu'à l'opéra italien de jouer sur le mot, de badiner sur des syllabes; mais dans l'un et l'autre on peut peindre, c'est-à-dire imiter des sons avec des sons ressemblans, mais harmonieux; c'est là ce qu'on appelle embellir la nature: et pourquoi, si une symphonie plaît, lors même qu'elle n'exprime rien, déplaira-t-elle en disant quelque chose? Pourquoi les prodiges de la nature, qui sont sensibles à l'oreille, ne seroient-ils pas retracés à l'oreille? La musique n'a-t-elle pas ses couleurs comme la peinture? L'ame ne jouit-elle pas de l'une et de l'autre imitation? Sans doute le compositeur qui aura vivement exprimé les passions sera admiré de tous les

siècles ; mais si ce même homme ajoute à ce talent celui de peindre en sons harmonieux les grands phénomènes de la nature, il n'en aura que plus de gloire ; et c'est la double carrière que présente au génie le spectacle du merveilleux : car son avantage est d'entremêler continuellement les scènes pathétiques de prodiges qui les amènent, d'incidens qui les interrompent, et de tableaux qui les varient : tel est le plan d'Armide, d'Amadis, de Roland, de Proserpine, de Thésée et d'Atis, de Dardanus et de Castor.

(M. MARMONTEL.)

Si l'on veut remonter jusqu'à la naissance de la poésie *lyrique*, on se perd dans le pays des fables et dans les ténèbres de l'antiquité : toutes les origines sont plus ou moins fabuleuses. Qui peut savoir au juste quand s'établirent les lois de l'harmonie, dont le goût est si naturel à l'homme ? Ce qui est certain, c'est qu'elle a été nécessairement la mère de toute poésie, et qu'il n'y a qu'un pas du chant à la mesure des paroles. Il est probable que les noms le plus anciennement consacrés en ce genre, sont ceux des hommes qui s'y distinguèrent les premiers, ou qui donnèrent aux autres les premières leçons. Les merveilles qu'on en raconte ne sont que l'image allégorique de leur succès et de leur pouvoir. On croit que Linus fut le premier inventeur du rhythme et de la mélodie, c'est-à-dire qu'il sut le premier combiner ensemble la mesure des sons et celle des vers : c'est le plus ancien favori des Muses. Virgile, dans sa sixième églogue, le place auprès d'elles sur le Parnasse, le front couronné de fleurs, et le représente comme leur interprète. Il fut le maître d'Orphée, qui eut encore plus de réputation que lui, parce qu'il fit servir la musique et la poésie à l'établissement des cérémonies religieuses, qu'il emprunta des Égyptiens pour les porter dans la Grèce. Ce fut lui qui institua les mystères de Bacchus et de Cérès-Éleusine, à l'imitation de ceux d'Isis et d'Osyris, et qui, de son nom, furent appelés Orphiques. Nous avons encore quelques fragmens des hymnes que l'on y chantoit, et dont très-certainement il fut l'auteur. Ils sont remarquables sur-tout, en ce qu'ils contiennent les idées les plus hautes

et les plus pures sur l'unité d'un Dieu et sur tous les attributs de l'essence divine, sans nul mélange de polythéisme. En voici un que Suidas nous a conservé : « Dieu seul existe « par lui-même, et tout existe par lui seul. Il est dans « tout : nul mortel ne peut le voir, et il les voit tous. Seul « il distribue, dans sa justice, les maux qui affligent les « hommes, la guerre et les douleurs. Il gouverne les vents « qui agitent l'air et les flots, et allume les feux du ton- « nerre. Il est assis au haut des cieux sur un trône d'or, « et la terre est sous ses pieds. Il étend sa main jusqu'aux » bornes de l'Océan, et les montagnes tremblent jusque « dans leurs fondemens. C'est lui qui fait tout dans l'uni- « vers, et qui est à-la-fois le commencement, le milieu et « la fin. »

Suidas, en citant ce fragment, assure qu'Orphée avoit lu les livres de Moïse, et en avoit tiré tout ce qu'il enseignoit sur la nature divine. On a contesté cette assertion; il est clair pourtant que l'on retrouve dans ce morceau, non seulement les idées, mais les expressions des livres saints, très-antérieurs aux écrits d'Orphée ; et il est difficile de ne pas croire que le second a copié le premier. Observons encore que le grand secret des anciens mystères étoit par-tout l'unité d'un Dieu : c'étoit la croyance des sages ; mais eux-mêmes la regardoient avec raison comme insuffisante pour les peuples, et voyoient dans la religion et le culte public la sanction la plus sûre et la plus nécessaire de l'ordre social.

(M. de LA HARPE.)

M

MACÉRATION.

La macération est une douleur corporelle qu'on se procure soi-même, dans l'intention de plaire à la divinité. Les hommes ont par-tout des peines, et ils ont très-naturellement conclu que les douleurs des êtres sensibles donnoient un spectacle agréable à Dieu. Cette triste superstition a été répandue et l'est encore dans beaucoup de pays du monde.

Si l'esprit de *macération* est presque toujours un effet de la crainte et de l'ignorance des vrais attributs de la divinité, il a d'autres causes, sur-tout dans ceux qui cherchent à le répandre. La plupart sont des charlatans qui veulent en imposer au peuple par de l'extraordinaire.

Le bonze, le talapoin, le marabou, le dervis, le faquir, pour la plupart se livrent à différentes sortes de supplices par vanité et par ambition. Ils ont encore d'autres motifs. Le jeune faquir se tient debout, les bras en croix, se poudre de fiente de vache, et va tout nu; mais les femmes vont lui faire dévotement des caresses indécentes. Plus d'une femme, à Rome, en voyant la procession du jubilé monter à genoux la *scala santa*, a remarqué que certain flagellant étoit bien fait, et avoit la peau belle.

Les moyens de se macérer les plus ordinaires, dans quelques religions, sont le jeûne, les étrivières et la malpropreté.

Le caractère de la *macération* est par-tout cruel, petit, pusillanime.

La mortification consiste plus dans la privation des plaisirs; la *macération* s'impose des peines. On mortifie ses sens par ce qu'on leur refuse; on macère son corps en le déchirant; on mortifie son esprit, on macère son corps. Il y a cependant la *macération* de l'ame; elle consiste à se détacher des affections qu'inspirent la nature et l'état de l'homme dans la société.

(ANONYME.)

MACHIAVÉLISME.

Espèce de politique détestable qu'on peut rendre en deux mots par l'art de tyranniser, dont Machiavel-le-Florentin a répandu les principes dans ses ouvrages.

Machiavel fut un homme d'un génie profond et d'une érudition très-variée. Il sut les langues anciennes et modernes ; il posséda l'histoire ; il s'occupa de la morale et de la politique ; il ne négligea pas les lettres ; il écrivit quelques comédies qui ne sont pas sans mérite. On prétend qu'il apprit à régner à César Borgia. Ce qu'il y a de certain, c'est que la puissance despotique de la maison des Médicis lui fut odieuse, et que cette haine, qu'il étoit si bien dans ses principes de dissimuler, l'exposa à de longues et cruelles persécutions. On le soupçonna d'être entré dans la conjuration de Soderini. Il fut pris et mis en prison ; mais le courage avec lequel il résista aux tourmens de la question qu'il subit, lui sauva la vie. Les Médicis, qui ne purent le perdre dans cette occasion, le protégèrent, et l'engagèrent, par leurs bienfaits, à écrire l'histoire. Il le fit : l'expérience du passé ne le rendit pas plus circonspect. Il trempa encore dans le projet que quelques citoyens formèrent d'assassiner le cardinal Jules de Médicis, qui fut dans la suite élevé au souverain pontificat, sous le nom de Clément VII. On ne put lui opposer que les éloges continuels qu'il avoit faits de Brutus et de Cassius. S'il n'y en avoit pas assez pour le condamner à mort, il y en avoit autant et plus qu'il n'en falloit pour le châtier par la perte de ses pensions : ce qui lui arriva. Ce nouvel échec le précipita dans la misère, qu'il supporta pendant quelque temps. Il mourut, à l'âge de quarante-huit ans, l'an 1527, d'un médicament qu'il s'administra lui-même comme un préservatif contre la maladie. Il laissa un fils appelé Luc Machiavel. Ses derniers discours, s'il est permis d'y ajouter foi, furent de la dernière impiété. Il disoit qu'il aimoit mieux être dans l'enfer avec Socrate, Alcibiade, César,

Pompée, et les autres grands hommes de l'antiquité, que dans le ciel avec les fondateurs du christianisme.

Il y a peu d'ouvrages qui aient fait autant de bruit que son Traité du Prince et du Sénateur : c'est là qu'il enseigne aux souverains à fouler aux pieds la religion, les règles de la justice, la sainteté des pactes, et tout ce qu'il y a de sacré, lorsque l'intérêt l'exige. On pourroit intituler le quinzième et le vingt-cinquième chapitres : *Des circonstances où il convient au prince d'être un scélérat.*

Comment expliquer qu'un des plus ardens défenseurs de la monarchie soit devenu tout-à-coup un infâme apologiste de la tyrannie ? Le voici. Au reste, je n'expose ici mon sentiment que comme une idée qui n'est pas tout-à-fait destituée de vraisemblance. Lorsque Machiavel écrivit son Traité du Prince, c'est comme s'il eût dit à ses concitoyens : « Lisez bien cet ouvrage. Si vous acceptez jamais » un maître, il sera tel que je vous le peins : voilà la bête » féroce à laquelle vous vous abandonnerez ». Ainsi ce fut la faute de ses contemporains s'ils méconnurent son but : ils prirent une satyre pour un éloge. Bacon le chancelier ne s'y est pas trompé, lui, lorsqu'il a dit : « Cet homme » n'apprend rien aux tyrans, ils ne savent que trop bien » ce qu'ils ont à faire ; mais il instruit les peuples de » ce qu'ils ont à redouter ». Quoi qu'il en soit, on ne peut guère douter qu'au moins Machiavel n'ait pressenti que tôt ou tard il s'éleveroit un cri général contre son ouvrage, et que ses adversaires pourroient prouver, par une infinité d'exemples, que son prince n'étoit pas une image fidelle de la plupart de ceux qui ont commandé aux hommes avec le plus d'éclat. On auroit pu lui démontrer aussi facilement que le gouvernement d'un seul est le moins tyrannique de tous les gouvernemens, et que plus l'autorité est partagée, plus les peuples ont à souffrir. Il est aisé de s'en convaincre aujourd'hui en jetant un coup d'œil sur l'état où la France a été réduite, lorsqu'on a voulu y établir le gouvernement démocratique.

J'ai ouï dire qu'un philosophe, interrogé par un grand prince sur une réfutation qu'il venoit de publier du *machiavélisme*, lui avoit répondu : « Sire, je pense que la

» première leçon que Machiavel eût donnée à son disciple, » c'eût été de réfuter son ouvrage. »

On appelle machiavéliste tout homme qui suit, dans sa conduite, les principes de Machiavel, qui consistent à tendre à ses avantages particuliers par quelques voies que ce soit. Il y a des machiavélistes dans tous les états.

(ANONYME.)

MADRIGAL.

Dans la poésie moderne, italienne, espagnole, française, on appelle *madrigal* une petite pièce ingénieuse et galante, écrite en vers libres, et qui n'est assujétie ni à la scrupuleuse régularité du sonnet ni à la subtilité de l'épigramme, mais qui consiste seulement en quelques pensées tendres, exprimées avec délicatesse et précision.

Le *madrigal*, selon M. Lebrun, n'a, à la fin ou dans sa chute, rien de trop vif ni de trop spirituel; il roule sur la galanterie, mais d'une manière également bienséante, simple, et cependant noble. Il est plus simple et plus précis de dire, avec un auteur moderne, que l'épigramme peut être polie, douce, mordante, maligne, etc.; pourvu qu'elle soit vive, c'est assez. Le *madrigal* au contraire a une pointe toujours douce, gracieuse, et qui n'a de piquant que ce qu'il lui en faut pour n'être pas fade.

L'auteur du Cours des Belles-Lettres, qui nous a fourni cette observation, rapporte en exemple ce *madrigal* de Pradon, qui réussissoit mieux en ce genre-là qu'en tragédie : c'est une réponse à une personne qui lui avoit écrit avec beaucoup d'esprit :

Vous n'écrivez que pour écrire;
C'est pour vous un amusement :
Moi qui vous aime tendrement,
Je n'écris que pour vous le dire.

On regarde le *madrigal* comme le plus court de tous les petits poèmes. Il peut avoir moins de vers que le sonnet et le rondeau ; le mélange des rimes et des mesures dépend absolument du goût du poète. Cependant la brièveté extrême du *madrigal* interdit nécessairement toute licence, soit pour la rime ou la mesure, soit pour la pureté de l'expression. M. Despréaux

en a tracé le caractère dans ces deux vers de son Art Poétique.

> Le *madrigal*, plus simple et plus noble en son tour,
> Respire la douceur, la tendresse et l'amour.

(M. l'abbé MALLET.)

MAGIE.*

La *magie* est la science occulte qui apprend à faire des choses qui paroissent au-dessus du pouvoir humain.

La *magie*, considérée comme la science des premiers mages, ne fut autre chose que l'étude de la sagesse: pour lors elle se prenoit en bonne part : mais il est rare que l'homme se renferme dans les bornes du vrai ; il est trop simple pour lui. Il est presqu'impossible qu'un petit nombre de gens instruits, dans un siècle et dans un pays en proie à une crasse ignorance, ne succombent bientôt à la tentation de passer pour extraordinaires et plus qu'humains: ainsi les mages de Chaldée et de tout l'Orient, ou plutôt leurs disciples (car c'est de ceux-ci que vient d'ordinaire la dépravation dans les idées); les mages, dis-je, s'attachèrent à l'astrologie, aux divinations, aux enchantemens, aux maléfices ; et bientôt le terme de *magie* devint odieux, et ne servit plus dans la suite qu'à désigner une science également illusoire et méprisable. Fille de l'ignorance et de l'orgueil, cette science a dû être des plus anciennes ; il seroit difficile de déterminer le temps de son origine : ayant pour objet d'alléger les peines de l'humanité, elle a pris naissance avec nos misères. Comme c'est une science ténébreuse, elle est sur son trône dans les pays où règnent la barbarie et la grossièreté. Les Lapons, et en général les peuples sauvages, cultivent la *magie* et en font grand cas.

Pour faire un traité complet de *magie*, à la considérer dans le sens le plus étendu, c'est-à-dire dans tout ce qu'elle peut avoir de bon et de mauvais, on devroit la distinguer en *magie* divine, *magie* naturelle, et *magie* surnaturelle.

1°. La *magie* divine n'est autre chose que cette connoissance particulière des plans, des vues de la souveraine sagesse, que Dieu, dans sa grace, révèle aux saints hommes animés de son esprit; ce pouvoir surnaturel qu'il leur accorde de prédire l'avenir, de faire des miracles, et de lire, pour ainsi dire, dans le cœur de ceux à qui ils ont à faire. Il fut de tels dons, nous devons le croire; si même la philosophie ne s'en fait aucune idée juste, éclairée par

la foi, elle les révère dans le silence. Mais en est-il encore? je ne sais, et je crois qu'il est permis d'en douter. Il ne dépend pas de nous d'acquérir cette desirable *magie;* c'est un don de Dieu.

2°. Par la *magie* naturelle, on entend l'étude un peu approfondie de la nature; les admirables secrets qu'on y découvre; les avantages inestimables que cette étude a apportés à l'humanité dans presque tous les arts et toutes les sciences; physique, astronomie, médecine, agriculture, navigation, mécanique, je dirai même éloquence; car c'est à la connoissance de la nature et de l'esprit humain en particulier, et des ressorts qui les remuent, que les grands maîtres sont redevables de l'impression qu'ils font sur leurs auditeurs, des passions qu'ils excitent chez eux, des larmes qu'ils leur arrachent, etc. etc. etc.

Cette *magie*, très-louable en elle-même, fut poussée assez loin dans l'antiquité: il paroît même, par le feu grégeois, et quelques autres découvertes dont les auteurs nous parlent, qu'à divers égards les anciens nous ont surpassés dans cette espèce de *magie;* mais les invasions des peuples du nord lui firent éprouver les plus funestes révolutions, et la replongèrent dans cet affreux chaos dont les sciences et les beaux-arts avoient eu tant de peine à sortir dans notre Europe.

Ainsi, bien des siècles après la sphère de verre d'Archimède, la colombe de bois volante d'Architas, les oiseaux d'or de l'empereur Léon, qui chantoient; les oiseaux d'airain de Boëce, qui chantoient et qui voloient; les serpens de même matière, qui siffloient, etc., il fut un pays en Europe (mais ce n'étoient ni le siècle ni la patrie de Vaucanson), il fut, dis-je, un pays dans lequel on fut sur le point de brûler Brioché et ses marionnettes. Un cavalier français qui promenoit et faisoit voir dans les foires une jument qu'il avoit eu l'habileté de dresser à répondre exactement à ses signes, comme nous en avons tant vu dans la suite, eut la douleur, en Espagne, de voir mettre à l'inquisition un animal qui faisoit toute sa ressource, et eut assez de peine à se tirer lui-même d'affaire. On pourroit multiplier sans nombre les exemples des choses toutes naturelles que l'ignorance a voulu criminaliser et faire passer

passer pour les actes d'une magie noire et diabolique : à quoi ne furent pas exposés ceux qui, les premiers, osèrent parler d'antipodes et d'un nouveau monde?

Mais nous reprenons insensiblement le dessus ; et l'on peut dire qu'aux yeux même de la multitude, les bornes de cette prétendue *magie* naturelle se rétrécissent tous les jours, parce qu'éclairés du flambeau de la philosophie, nous faisons tous les jours d'heureuses découvertes dans les secrets de la nature, et que de bons systèmes, soutenus par une multitude de belles expériences, annoncent à l'humanité de quoi elle peut être capable par elle-même et sans *magie*. Ainsi la boussole, les télescopes, les microscopes, etc. ; et, de nos jours, les polypes, l'électricité ; dans la chymie, dans la mécanique et la statique, les découvertes les plus belles et les plus utiles vont immortaliser notre siècle ; et si l'Europe retomboit jamais dans la barbarie dont elle est enfin sortie, nous passerons chez de barbares successeurs pour autant de magiciens.

3°. La *magie* surnaturelle est la *magie* proprement dite ; cette *magie* noire qui se prend toujours en mauvaise part, que produisent l'orgueil, l'ignorance et le manque de philosophie : c'est elle qu'Agrippa comprend sous les noms de *cœlestialis* et *ceremonialis* : elle n'a de science que le nom, et n'est autre chose que l'amas confus de principes obscurs, incertains et non démontrés ; de pratiques la plupart arbitraires, puériles, et dont l'inefficace se prouve par la nature des choses.

Agrippa, aussi peu philosophe que magicien, entend, par la *magie* qu'il appelle *cœlestialis*, l'astrologie judiciaire, qui attribue à des esprits une certaine domination sur les planètes, et aux planètes sur les hommes, et qui prétend que les diverses constellations influent sur les inclinations, le sort, la bonne ou mauvaise fortune des humains ; et, sur ces foibles fondemens, bâtit un système ridicule, mais qui n'ose paroître aujourd'hui que dans l'almanach de Liége, et autres livres semblables ; tristes dépôts des matériaux qui servent à nourrir des préjugés et des erreurs populaires.

La *magie ceremonialis*, suivant Agrippa, est bien, sans contredit, ce qu'il y a de plus odieux dans ces vaines

sciences: elle consiste dans l'invocation des démons, et s'arroge, ensuite d'un pacte exprès ou tacite, fait avec les puissances infernales, le prétendu pouvoir de nuire à leurs ennemis, de produire des effets mauvais et pernicieux que ne sauroient éviter les malheureuses victimes de leur fureur.

Elle se partage en plusieurs branches, suivant ses divers objets et opérations; la cabale, le sortilége, l'enchantement, l'évocation des morts ou des malins esprits; la découverte des trésors cachés, des plus grands secrets; la divination, le don de prophétie, celui de guérir, par des pratiques mystérieuses, les maladies les plus opiniâtres; la fréquentation du sabbat, etc. De quels travers n'est pas capable l'esprit humain! On a donné dans toutes ces rêveries, c'est le dernier effort de la philosophie d'avoir enfin désabusé l'humanité de ces humiliantes chimères: elle a eu à combattre la superstition, et même la théologie, qui ne fait que trop souvent cause commune avec elle. Mais enfin, dans les pays où l'on sait penser, réfléchir et douter, le démon fait un petit rôle, et la *magie* diabolique reste sans estime et sans crédit.

Mais ne tirons pas vanité de notre façon de penser; nous y sommes venus un peu tard: ouvrez les registres de la plus petite cour de justice, vous y trouverez d'immenses cahiers de procédures contre les sorciers, les magiciens et les enchanteurs. Les seigneurs de juridictions se sont enrichis de leurs dépouilles; et la confiscation des biens appartenans aux prétendus sorciers a peut-être allumé plus d'un bûcher; du moins est-il vrai que souvent la passion a su tirer un grand parti de la crédulité du peuple, et faire regarder comme un sorcier et docteur en *magie* celui qu'elle vouloit perdre, dans le temps même que, suivant la judicieuse remarque d'Apulée, accusé autrefois de *magie*, ce crime, dit-il, n'est pas même cru par ceux qui en accusent les autres; car si un homme étoit bien persuadé qu'un autre homme le pût faire mourir par *magie*, il appréhenderoit de l'irriter en l'accusant de ce crime abominable.

Le fameux maréchal d'Ancre, Léonora Galigai son

épouse, sont des exemples mémorables de ce que peut la funeste accusation d'un crime chimérique, fomentée par une passion secrète, et poussée par la dangereuse intrigue de cour. Mais il est peu d'exemples, dans ce genre, mieux constatés que celui du célèbre Urbain Grandier, curé et chanoine de Loudun, brûlé vif, comme magicien, l'an 1620. Qu'un philosophe, ou seulement un ami de l'humanité, souffre avec peine l'idée d'un malheureux immolé à la simplicité des uns et à la barbarie des autres! Comment le voir de sang-froid condamné, comme magicien, à périr par les flammes, jugé sur la déposition d'Astaroth, diable de l'ordre des séraphins; d'Easus, de Celsus, d'Acaos, de Cédon, d'Asmodée, diables de l'ordre des trônes; d'Alex, de Zabulon, de Nephtalim, de Cham, d'Uriel, d'Ahaz, de l'ordre des principautés? Comment voir ce malheureux chanoine jugé impitoyablement sur la déposition de quelques religieuses qui disoient qu'il les avoit livrées à ces légions d'esprits infernaux? Comment n'est-on pas mal à son aise lorsqu'on le voit brûlé tout vif avec des caractères prétendus magiques, poursuivi et noirci, comme magicien, jusque sur le bûcher même; où une mouche noirâtre, de l'ordre de celles qu'on appelle *des bourdons*, et qui rôdoit autour de la tête de Grandier, fut prise par un moine, qui, sans doute, avoit lu dans le concile de Quières que les diables se trouvoient toujours à la mort des hommes pour les tenter, fut prise, dis-je, pour Béelzébuth, prince des mouches, qui voloit autour de Grandier, pour emporter son ame en enfer. Observation puérile, mais qui, dans la bouche de ce moine, fut peut-être l'un des moins mauvais argumens qu'une barbare politique sut mettre en usage pour justifier ses excès, et en imposer, par des contes absurdes, à la funeste crédulité des simples. Que d'horreurs, et où ne se porte pas l'esprit humain, lorsqu'il est aveuglé par les malheureuses passions de l'envie et de l'esprit de vengeance! L'on doit, sans doute, tenir compte à Gabriel Naudé d'avoir pris généreusement la défense des grands hommes accusés de *magie;* mais je pense qu'ils ont plus d'obligations à ce goût de philosophie qui a fait sentir toute la vanité de cette accusation, qu'au zèle de leur avocat, qui

a peut-être marqué plus de courage dans son entreprise que d'habileté dans l'exécution et de force dans les raisonnemens qu'il emploie. Si Naudé a pu justifier bien des grands hommes d'une imputation qui, aux yeux du bon sens et de la raison, se détruit d'elle-même, malgré tout son zèle, il eût sans doute échoué, s'il eût entrepris d'innocenter entièrement, à cet égard, les sages de l'antiquité, puisque toute leur philosophie n'a pu les mettre à l'abri de cette grossière superstition que la *magie* tient par la main. Je n'en citerai d'autre exemple que Caton. Il étoit dans l'idée qu'on peut guérir les maladies les plus sérieuses par des paroles enchantées.

Chacun sait que les anciens avoient attaché les plus grandes vertus au mot magique *Ab acadabra*. G. Serenus, célèbre médecin, prétend que ce mot vuide de sens, écrit sur du papier, et pendu au cou, étoit un sûr remède pour guérir la fièvre quarte : sans doute qu'avec de tels principes la superstition étoit toute sa pharmacie, et la foi du patient sa meilleure ressource.

C'est à cette foi qu'on peut et qu'on doit rapporter ces guérisons si extraordinaires dans le récit, qu'elles semblent tenir de la *magie ;* mais qui, approfondies, sont presque toujours des fraudes pieuses, ou les suites de cette superstition qui n'a que trop souvent triomphé du bon sens, de la raison, et même de la philosophie. Nos préjugés, nos erreurs et nos folies, se tiennent par la main. La crainte est fille de l'ignorance ; celle-ci a produit la superstition, qui est à son tour la mère du fanatisme, source féconde d'erreurs, d'illusions, de fantômes d'une imagination échauffée, qui change en lutins, en loups-garoux, en revenans, en démons même, tout ce qui le heurte. Comment, dans cette disposition d'esprit, ne pas croire à tous les rêves de la *magie ?* Si le fanatique est pieux et dévot, (c'est presque toujours le ton sur lequel il est monté), il se croira magicien pour la gloire de Dieu ; du moins s'attribuera-t-il l'important privilége de sauver et damner sans appel. Il n'est pire *magie* que celle des faux dévots. Je finis par cette remarque ; c'est qu'on pourroit appeler le sabbat l'empire des Amazones souterraines ; du moins il y a toujours eu

beaucoup plus de sorcières que de sorciers : nous l'attribuons bonnement à la foiblesse d'esprit ou à la trop grande curiosité des femmes ; filles d'Eve, elles veulent se perdre comme elle pour tout savoir. Mais un anonyme, qui voudroit persuader au public qu'il est un des premiers confidens de Satan, prête aux démons un esprit de galanterie qui justifie leur prédilection pour le sexe, et les faveurs dont ils l'honorent, et par-là même le juste retour de cette moitié du genre humain avec laquelle, pour l'ordinaire, on gagne plus qu'on ne perd.

(ANONYME.)

MAGISTRAT.

Ce nom présente une grande idée ; il convient à tous ceux qui, par l'exercice d'une autorité légitime, sont les défenseurs et les garans du bonheur public, et, dans ce sens, il se donne même aux rois.

Le premier homme en qui une société naissante eut assez de confiance pour remettre entre ses mains le pouvoir de la gouverner, de faire les lois qu'il jugeroit convenables au bien commun, et d'assurer leur exécution, de réprimer les entreprises capables de troubler l'ordre public, enfin de protéger l'innocence contre la violence et l'injustice, fut le premier *magistrat*. La vertu fut le fondement de cette autorité. Un homme se distingua-t-il par cet amour du bien qui caractérise les hommes vraiment grands ; avoit-il sur ses concitoyens cet empire volontaire et flatteur, fruit du mérite et de la confiance que donne quelquefois la supériorité du génie, et toujours celle de la vertu ; ce fut sans doute cet homme qui fut choisi pour gouverner les autres. Quand des raisons que nous laissons discuter à la philosophie détruisirent l'état de nature, il fut nécessaire d'établir un pouvoir supérieur, maître des forces de tout le corps, à la faveur duquel celui qui en étoit revêtu fût en état de réprimer la témérité de ceux qui pourroient former quelqu'entreprise contre l'utilité commune et la sûreté publique, ou qui refuseroient de se conformer à ce que le desir de les maintenir auroit fait imaginer. Les hommes renoncèrent au nom de liberté pour en conserver la réalité. Ils firent plus ; le droit de vie et de mort fut réuni à ce pouvoir suprême, droit terrible que la nature méconnut, et que la nécessité arracha. Ce chef de la société reçut différentes dénominations, suivant les temps, les mœurs, et les différentes formes des gouvernemens ; il fut appelé *empereur*, *consul*, *dictateur*, *roi*, titres tous contenus sous celui de *magistrat*, pris dans ce sens.

Mais ce nom ne signifie proprement, dans notre langue, que ceux sur qui le souverain se repose pour rendre la justice en son nom, conserver le dépôt sacré des lois, leur

donner, par l'enregistrement, la notoriété nécessaire, et les faire exécuter ; fonctions augustes et saintes, qui exigent de celui qui en est chargé les plus grandes qualités. Obligé seulement, comme citoyen, de n'avoir aucun intérêt si cher qui ne cède au bien public, il contracte, par sa charge et son état, un nouvel engagement plus étroit encore ; il se dévoue à son roi et à sa patrie, et devient l'homme de l'état : passions, intérêts, préjugés, tout doit être sacrifié. L'intérêt général ressemble à ces courans rapides qui reçoivent à la vérité dans leur sein les eaux de différens ruisseaux ; mais ces eaux s'y perdent et s'y confondent, et forment, en se réunissant, un fleuve qu'elles grossissent sans en interrompre le cours.

Si l'on me demandoit quelles vertus sont nécessaires au *magistrat*, je ferois l'énumération de toutes : mais il en est d'essentielles à son état, et qui, pour ainsi dire, le caractérisent. Tel, par exemple, cet amour de la patrie, passion des grandes ames ; ce desir d'être utile à ses semblables et de faire le bien, source intarissable des seuls plaisirs du cœur qui soient purs et exempts d'orages ; desir dont la satisfaction fait goûter à un mortel une partie du bonheur de la divinité, dont le pouvoir de faire des heureux est sans doute le plus bel apanage.

Il est un temple, et c'est celui de Mémoire, que la Nature éleva de ses mains dans le cœur de tous les hommes ; la reconnoissance y retrace d'âge en âge les grandes actions que l'amour de la patrie fit faire dans tous les temps.

Vous y verrez le consul Brutus offrir à sa patrie, d'une main encore fumante, le sang de ses enfans versé par son ordre. Quelle est donc la force de cette vertu qui, pour soutenir les lois d'un état, a bien pu faire violer celles de la nature, et donner à la postérité un spectacle qu'elle admire en frémissant ? Vous y verrez aussi Larcher, Brisson, Tardif, victimes de la cause publique et de leur amour pour leur roi légitime, dans ces temps malheureux de séditions et d'horreurs, où le fanatisme, déchaîné contre l'état, se baignoit dans les flots du sang qu'il faisoit répandre, garder jusqu'au dernier moment de leur vie la fidélité due à leur souverain, et préférer la mort à la honte de trahir leurs

MAGNANIME.

L'HOMME *magnanime* est celui qu'élèvent au-dessus des objets et des passions qui conduisent les hommes une passion plus noble, un objet plus grand; qui sacrifie le moment au temps; son bien-être, à l'avantage des autres; la considération, l'estime même, à la gloire ou à la patrie: c'est Fabius qui s'expose au mépris de Rome pour sauver Rome.

La *magnanimité* n'est que la grandeur d'ame devenue instinct, enthousiasme, plus noble et plus pure par son objet et par le choix de ses moyens, et qui met dans ses sacrifices je ne sais quoi de plus fort et de plus facile.

(ANONYME)

MAGNIFICENCE.

La *magnificence* est dans celui qui sait faire de grandes dépenses en les appliquant à des choses utiles au public. Je distingue, comme Aristote, deux vertus dont la pratique concerne l'usage des richesses : l'une est la simple libéralité ; l'autre la *magnificence*. La première, selon ce fameux philosophe, regarde les petites dépenses ; l'autre règle les dépenses que l'on fait pour de grandes et belles choses, comme sont les présens offerts aux dieux, la construction d'un temple, ce que l'on donne pour le service de l'état, pour les festins publics, et autres choses de cette nature. Aristote oppose à cette vertu, comme les deux extrémités vicieuses, une somptuosité ridicule et mal entendue, et une sordide mesquinerie.

Magnifique se dit au simple et au figuré des personnes et des choses, et il désigne tout ce qui donne une idée de grandeur et d'opulence. Un homme est magnifique lorsqu'il nous offre, en lui-même et dans tout ce qui l'intéresse, un spectacle de richesses, de libéralités et de dépenses, que sa figure et ses actions ne déparent point. Une entrée est magnifique lorsqu'on a pourvu à tout ce qui peut lui donner un grand éclat par le choix des chevaux, des voitures, des vêtemens et de tout ce qui tient au cortége. Un éloge est magnifique lorsqu'il nous donne de la personne qui l'a fait et de celle à qui il est adressé une très-haute idée. Le luxe va quelquefois sans la *magnificence*, mais la *magnificence* est inséparable du luxe ; c'est par cette raison qu'elle éblouit souvent et qu'elle ne touche jamais.

(ANONYME.)

MAHOMÉTISME.

RELIGION de Mahomet. L'historien philosophe de nos jours en a peint le tableau si parfaitement, que ce seroit s'y mal connoître que d'en présenter un autre au lecteur.

Pour se faire, dit-il, une idée du *mahométisme*, qui a donné une nouvelle forme à tant d'empires, il faut d'abord se rappeler que ce fut sur la fin du sixième siècle, en 570, que naquit Mahomet, à la Mecque, dans l'Arabie pétrée. Son pays défendoit alors sa liberté contre les Perses, et contre ces princes de Constantinople, qui retenoient toujours le nom d'empereurs romains.

Les enfans du grand Noushirvan, indignes d'un tel père, désoloient la Perse par des guerres civiles et par des parricides. Les successeurs de Justinien avilissoient le nom de l'empire. Maurice venoit d'être détrôné par les armes de Phocas, et par les intrigues du patriarche syriaque et de quelques évêques, que Phocas punit ensuite de l'avoir servi. Le sang de Maurice et de ses cinq fils avoit coulé sous la main du bourreau, et le pape Grégoire-le-Graud, ennemi des patriarches de Constantinople, tâchoit d'attirer le tyran Phocas dans son parti, en lui prodiguant des louanges, et en condamnant la mémoire de Maurice, qu'il avoit loué pendant sa vie.

L'empire de Rome en occident étoit anéanti ; un déluge de barbares, Goths, Hérules, Huns, Vandales, inondoient l'Europe, quand Mahomet jetoit dans les déserts de l'Arabie les fondemens de la religion et de la puissance musulmanes.

On sait que Mahomet étoit le cadet d'une famille pauvre ; qu'il fut long-temps au service d'une femme de la Mecque, nommée *Cadischée*, laquelle exercoit le négoce ; qu'il l'épousa, et qu'il vécut obscur jusqu'à l'âge de quarante ans. Il ne déploya qu'à cet âge les talens qui le rendirent supérieur à ses compatriotes. Il avoit une éloquence vive et forte, dépouillée d'art et de méthode, telle qu'il la falloit à des Arabes ; un air d'autorité et d'insinuation, animé par des yeux perçans et par une heureuse physionomie ; l'in-

trépidité d'Alexandre ; la libéralité et la sobriété dont Alexandre auroit eu besoin pour être un grand homme en tout.

L'amour, qu'un tempérament ardent lui rendoit nécessaire, et qui lui donna tant de femmes et de concubines, n'affoiblit ni son courage, ni son application, ni sa santé. C'est ainsi qu'en parlent les Arabes contemporains, et ce portrait est justifié par ses actions.

Après avoir connu le caractère de ses concitoyens, leur ignorance, leur crédulité et leur disposition à l'enthousiasme, il vit qu'il pouvoit s'ériger en prophète ; il feignit des révélations; il parla. Il se fit croire d'abord dans sa maison, ce qui étoit probablement le plus difficile. En trois ans, il eut quarante-deux disciples persuadés ; Omar, son persécuteur, devint son apôtre : au bout de cinq ans, il en eut cent quatorze.

Il enseignoit aux Arabes, adorateurs des étoiles, qu'il ne falloit adorer que le Dieu qui les a faites ; que les livres des juifs et des chrétiens s'étant corrompus et falsifiés, on devoit les avoir en horreur ; qu'on étoit obligé, sous peine de châtimens éternels, de prier cinq fois le jour, de donner l'aumône, et sur-tout, en ne reconnoissant qu'un seul Dieu, de croire en Mahomet son dernier prophète ; enfin de hasarder sa vie pour sa foi.

Il défendit l'usage du vin, parce que l'abus en est dangereux. Il conserva la circoncision pratiquée par les Arabes, ainsi que par les anciens Egyptiens, instituée probablement pour prévenir ces abus de la première puberté, qui énervent souvent la jeunesse. Il permit aux hommes la pluralité des femmes, usage immémorial de tout l'Orient. Il n'altéra en rien la morale qui a toujours été la même, dans le fond, chez tous les hommes, et qu'aucun législateur n'a jamais corrompue. Sa religion étoit d'ailleurs plus assujétissante qu'aucune autre par les cérémonies légales, par le nombre et la forme des prières et des ablutions, rien n'étant plus gênant pour la nature humaine que des pratiques qu'elle ne demande pas, et qu'il faut renouveler tous les jours.

Il proposoit pour récompense une vie éternelle où l'ame seroit enivrée de tous les plaisirs spirituels, et où

le corps, ressuscité avec ses sens, goûteroit par ses sens même toutes les voluptés qui lui sont propres.

Cette religion s'appela l'*Islamisme*, qui signifie résignation à la volonté de Dieu. Le livre qui la contient s'appela *Coran*, c'est-à-dire le livre, ou l'écriture, ou la lecture par exellence.

Tous les interprètes de ce livre conviennent que sa morale est contenue dans ces paroles : « Recherchez qui » vous chasse, donnez à qui vous ôte, pardonnez à qui » vous offense, faites du bien à tous, ne contestez point » avec les ignorans. » Il auroit dû également recommander de ne point disputer avec les savans. Mais, dans cette partie du monde, on ne se doutoit point qu'il y eût ailleurs de la science et des lumières.

Parmi les déclamations incohérentes dont ce livre est rempli, selon le goût oriental, on ne laisse pas de trouver des morceaux qui peuvent paroître sublimes. Mahomet, par exemple, en parlant de la cessation du déluge, s'exprime ainsi : « Dieu dit : Terre, engloutis tes eaux : Ciel, » puise les eaux que tu as versées. Le ciel et la terre » obéirent. »

Sa définition de Dieu est d'un genre plus véritablement sublime. On lui demandoit quel étoit cet *Alla* qu'il annonçoit : « C'est celui, répondit-il, qui tient l'être de » soi-même, et de qui les autres le tiennent, qui n'engendre point, et qui n'est point engendré, et à qui » rien n'est semblable dans toute l'étendue des êtres. »

Il est vrai que les contradictions, les absurdités, les anachronismes, sont répandus en foule dans ce livre : on y voit sur-tout une ignorance profonde de la physique la plus simple et la plus connue. C'est là la pierre de touche des livres que les fausses religions prétendent écrits par la divinité; car Dieu n'est ni absurde ni ignorant : mais le vulgaire, qui ne voit point ces fautes, les adore; et les *imans* emploient un déluge de paroles pour les pallier.

Mahomet ayant été persécuté à la Mecque, sa fuite, qu'on nomme *égire*, fut l'époque de sa gloire et de la fondation de son empire. De fugitif, il devint conquérant; réfugié à Médine, il y persuada le peuple, et l'asservit.

Il battit d'abord, avec cent treize hommes, les Mecquois, qui étoient venus fondre sur lui au nombre de mille. Cette victoire, qui fut un miracle aux yeux de ses sectateurs, les persuada que Dieu combattoit pour eux comme eux pour lui. Dès lors ils espérèrent la conquête du monde. Mahomet prit la Mecque, vit ses persécuteurs à ses pieds, conquit, en neuf ans, par la parole et par les armes, toute l'Arabie, pays aussi grand que la Perse, et que les Perses ni les Romains n'avoient pu soumettre.

Dans ces premiers succès, il avoit écrit au roi de Perse, Cosroès II, à l'empereur Héraclius, au prince des Coptes, gouverneur de l'Égypte, au roi des Abissins, et à un roi nommé Mandar, qui régnoit dans une province près du golfe persique.

Il osa leur proposer d'embrasser sa religion; et, ce qui est étrange, c'est que, de ces princes, il y en eut deux qui se firent mahométans : ce furent le roi d'Abissinie et ce Mandar. Cosroès déchira la lettre de Mahomet avec indignation. Héraclius répondit par des présens. Le prince des Coptes lui envoya une fille qui passoit pour un chef-d'œuvre de la nature, et qu'on appeloit *la belle Marie*.

Mahomet, au bout de neuf ans, se croyant assez fort pour étendre ses conquêtes et sa religion chez les Grecs et chez les Perses, commença par attaquer la Syrie, soumise alors à Héraclius, et lui prit quelques villes. Cet empereur, entêté de disputes métaphysiques de religion, et qui avoit embrassé le parti des Monothélites, essuya en peu de temps deux propositions bien singulières; l'une de la part de Cosroès II, qu'il avoit long-temps vaincu, et l'autre de la part de Mahomet. Cosroès vouloit qu'Héraclius embrassât la religion des Mages, et Mahomet qu'il se fît musulman.

Le nouveau prophète donnoit le choix à ceux qu'il vouloit subjuguer d'embrasser sa secte ou de payer un tribut. Ce tribut étoit réglé, par l'alcoran, à treize dragmes d'argent, par an, pour chaque chef de famille. Une taxe si modique est une preuve que les peuples qu'il soumit étoient très-pauvres. Le tribut a augmenté depuis. De tous les législateurs qui ont fondé des religions, il est le seul qui ait étendu la sienne par des conquêtes. D'autres

peuples ont porté leur culte avec le fer et le feu chez des nations étrangères; mais nul fondateur de secte n'avoit été conquérant. Ce privilége unique est, aux yeux des musulmans, l'argument le plus fort, que la divinité prit soin elle-même de seconder leur prophète.

Enfin Mahomet, maître de l'Arabie et redoutable à tous ses voisins, attaqué d'une maladie mortelle à Médine, à l'âge de soixante-trois ans et demi, voulut que ses derniers momens parussent ceux d'un héros et d'un juste: « Que celui à qui j'ai fait violence et injustice paroisse, » s'écria-t-il, et je suis prêt à lui faire réparation ». Un homme se leva qui lui redemanda quelque argent; Mahomet le lui fit donner, et expira peu de temps après, regardé comme un grand homme par ceux même qui savoient qu'il étoit un imposteur, et révéré comme un prophète par tout le reste.

Les Arabes contemporains écrivirent sa vie dans le plus grand détail. Tout y ressent la simplicité barbare des temps qu'on nomme *héroïques*. Son contrat de mariage avec sa première femme *Cadischée*, est exprimé en ces mots : « Attendu que Cadischée est amoureuse de Mahomet, » et Mahomet pareillement amoureux d'elle, etc. ». On voit quels repas apprêtoient ses femmes, et on apprend le nom de ses épées et de ses chevaux. On peut remarquer, sur-tout dans son peuple, des mœurs conformes à celles des anciens Hébreux (je ne parle que des mœurs); la même ardeur à courir au combat, au nom de la divinité, la même soif du butin, le même partage des dépouilles, et tout se rapportant à cet objet.

Mais en ne considérant ici que les choses humaines, et en faisant toujours abstraction des jugemens de Dieu et de ses voies inconnues, pourquoi Mahomet et ses successeurs, qui commencèrent leurs conquêtes précisément comme les juifs, firent-ils de si grandes choses, et les juifs de si petites? Ne seroit-ce point parce que les musulmans eurent le plus grand soin de soumettre les vaincus à leur religion, tantôt par la force, tantôt par la persuasion? Les Hébreux, au contraire, n'associèrent guère les étrangers à leur culte; les musulmans arabes incorporèrent à eux les autres nations; les Hébreux s'en

tinrent toujours séparés. Il paroit enfin que les Arabes eurent un enthousiasme plus courageux, une politique plus généreuse et plus hardie. Le peuple hébreu avoit en horreur les autres nations, et craignoit toujours d'être asservi. Le peuple arabe, au contraire, voulut attirer tout à lui, et se crut fait pour dominer.

La dernière volonté de Mahomet ne fut point exécutée. Il avoit nommé Ali, son gendre, et Fatime, sa fille, pour les héritiers de son empire; mais l'ambition, qui l'emporte sur le fanatisme même, engagea les chefs de son armée à déclarer calife, c'est-à-dire vicaire du prophète, le vieux Abubéker, son beau-père, dans l'espérance qu'ils pourroient bientôt eux-mêmes partager la succession : Ali resta dans l'Arabie, attendant le temps de se signaler.

Abubéker rassembla d'abord en un corps les feuilles éparses de l'alcoran. On lut, en présence de tous les chefs, les chapitres de ce livre, et on établit son authenticité invariable.

Bientôt Abubéker mena ses musulmans en Palestine, et y défit le frère d'Héraclius. Il mourut peu après avec la réputation du plus généreux de tous les hommes, n'ayant jamais pris pour lui qu'environ quarante sous de notre monnoie, par jour, de tout le butin qu'on partageoit, et ayant fait voir combien le mépris des petits intérêts peut s'accorder avec l'ambition que les grands intérêts inspirent.

Abubéker passe chez les mahométans pour un grand homme et pour un musulman fidele. C'est un des saints de l'alcoran. Les Arabes rapportent son testament conçu en ces termes : « Au nom de Dieu très-miséricordieux, » voici le testament d'Abubéker, dans le temps qu'il alloit » passer de ce monde à l'autre, dans le temps où les » infidèles croient, où les impies cessent de douter, et » où les menteurs disent la vérité ». Ce début semble être d'un homme persuadé; cependant Abubéker, beau-père de Mahomet, avoit vu ce prophète de bien près. Il faut qu'il ait été trompé lui-même par le prophète, ou qu'il ait été le complice d'une imposture illustre qu'il regardoit comme

comme nécessaire. Sa place lui ordonnoit d'en imposer aux hommes pendant sa vie et à sa mort.

Omar, élu après lui, fut un des plus rapides conquérans qui ait désolé la terre. Il prend d'abord Damas, célèbre par la fertilité de son territoire, par des ouvrages d'acier, les meilleurs de l'univers, par ses étoffes de soie qui portent encore son nom. Il chasse de la Syrie et de la Phénicie les Grecs, qu'on appeloit *Romains*. Il reçoit à composition, après un long siége, la ville de Jérusalem, presque toute occupée par des étrangers, qui se succédèrent les uns aux autres, depuis que David l'eut enlevée à ses anciens citoyens.

Dans le même temps les lieutenans d'Omar s'avançoient en Perse. Le dernier des rois persans, que nous appelons Hormisdas IV, livre bataille aux Arabes, à quelques lieues de Madain, devenue la capitale de cet empire; il perd la bataille et la vie. Les Perses passent sous la domination d'Omar plus facilement qu'ils n'avoient subi le joug d'Alexandre. Alors tomba cette ancienne religion des Mages, que le vainqueur de Darius avoit respectée; car il ne toucha jamais au culte des peuples vaincus.

Tandis qu'un lieutenant d'Omar subjugue la Perse, un autre enlève l'Égypte entière aux Romains, et une grande partie de la Lybie. C'est dans cette conquête qu'est brûlée la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, monument des connoissances et des erreurs des hommes, commencée par Ptolomée Philadelphe, et augmentée par tant de rois. Alors les Sarrasins ne vouloient de science que l'alcoran; mais ils faisoient déjà voir que leur génie pouvoit s'étendre à tout. L'entreprise de renouveler en Égypte l'ancien canal creusé par les rois et rétabli ensuite par Trajan, et de rejoindre ainsi le Nil à la mer Rouge, est digne des siècles les plus éclairés. Un gouverneur d'Égypte entreprend ce grand travail sous le califat d'Omar, et en vient à bout. Quelle différence entre le génie des Arabes et celui des Turcs! Ceux-ci ont laissé périr un ouvrage dont la conservation valoit mieux que la possession d'une grande province.

Les succès de ce peuple conquérant semblent dus plutôt à l'enthousiasme qui les animoit et à l'esprit de la

nation qu'à ses conducteurs; car Omar est assassiné par un esclave perse, en 643. Otman, son successeur, l'est, en 655, dans une émeute. Ali, ce fameux gendre de Mahomet, n'est élu et ne gouverne qu'au milieu des troubles; il meurt assassiné, au bout de cinq ans, comme ses prédécesseurs, et cependant les armes musulmanes sont toujours victorieuses. Cet Ali, que les Persans révèrent aujourd'hui, et dont ils suivent les principes en opposition de ceux d'Omar, obtint enfin le califat, et transféra le siége des califes de la ville de Médine, où Mahomet est enséveli, dans la ville de Couffa, sur les bords de l'Euphrate : à peine en reste-t-il aujourd'hui des ruines. C'est le sort de Babylone, de Séleucie et de toutes les anciennes villes de la Chaldée, qui n'étoient bâties que de briques.

Il est évident que le génie du peuple arabe, mis en mouvement par Mahomet, fit tout de lui-même pendant près de trois siècles, et ressembla en cela au génie des anciens Romains. C'est en effet sous Valid, le moins guerrier des califes, que se font les plus grandes conquêtes. Un de ses généraux étend son empire jusqu'à Samarkande, en 707. Un autre attaque en même temps l'empire des Grecs vers la mer Noire. Un autre, en 711, passe d'Égypte en Espagne, soumise aisément tour-à-tour par les Carthaginois, par les Romains, par les Goths et Vandales, et enfin par ces Arabes qu'on nomme *Maures*. Ils y établirent d'abord le royaume de Cordoue. Le sultan d'Égypte secoue à la vérité le joug du grand calife de Bagdat, et Abdérame, gouverneur de l'Espagne conquise, ne reconnoît plus le sultan d'Égypte : cependant tout plie encore sous les armes musulmanes.

Cet Abdérame, petit-fils du calife Hesham, prend les royaumes de Castille, de Navarre, de Portugal, d'Aragon. Il s'établit en Languedoc; il s'empare de la Guienne et du Poitou; et, sans Charles Martel qui lui ôta la victoire et la vie, la France étoit une province mahométane.

Après le règne de dix-neuf califes de la maison des Ommiades, commence la dynastie des califes abassides, vers l'an 752 de notre ère. Abougiafar-Almanzor, second calife abasside, fixa le siége de ce grand empire à Bagdat,

au-delà de l'Euphrate, dans la Chaldée. Les Turcs disent qu'il en jeta les fondemens. Les Persans assurent qu'elle étoit très-ancienne, et qu'il ne fit que la réparer. C'est cette ville qu'on appelle quelquefois Babylone, et qui a été le sujet de tant de guerres entre la Perse et la Turquie.

La domination des califes dura 655 ans : despotiques dans la religion comme dans le gouvernement, ils n'étoient point adorés ainsi que le grand lama, mais ils avoient une autorité plus réelle ; et, dans les temps même de leur décadence, ils furent respectés des princes qui les persécutoient. Tous ces sultans turcs, arabes, tartares, reçurent l'investiture des califes avec bien moins de contestations que plusieurs princes chrétiens n'en ont reçu des papes. On ne baisoit point les pieds du calife, mais on se prosternoit sur le seuil de son palais.

Si jamais puissance a menacé toute la terre, c'est celle de ces califes ; car ils avoient le droit du trône et de l'autel, du glaive et de l'enthousiasme. Leurs ordres étoient autant d'oracles, et leurs soldats autant de fanatiques.

Dès l'an 671, ils assiégèrent Constantinople, qui devoit un jour devenir mahométane : les divisions, presque inévitables parmi tant de chefs féroces, n'arrêtèrent pas leurs conquêtes. Ils ressemblèrent en ce point aux anciens Romains, qui, au milieu de leurs guerres civiles, avoient subjugué l'Asie mineure.

A mesure que les mahométans devinrent puissans, ils se polirent. Ces califes, toujours reconnus pour souverains de la religion, et, en apparence, de l'empire, par ceux qui ne reçoivent plus leurs ordres de si loin, tranquilles dans leur nouvelle Babylone, y font bientôt renaître les arts. Aaron Rachild, contemporain de Charlemagne, plus respecté que ses prédécesseurs, sut se faire obéir jusqu'en Espagne et aux Indes, ranima les sciences, fit fleurir les arts agréables et utiles, attira les gens de lettres, composa des vers, et fit succéder dans ses états la politesse à la barbarie. Sous lui, les Arabes, qui adoptoient déjà les chiffres indiens, les apportèrent en Europe. Nous ne connûmes en Allemagne et en France le cours des astres que par le moyen de ces mêmes Arabes. Le seul mot d'*almanach* en est encore un témoignage.

L'almageste de Ptolomée fut alors traduit du grec en arabe par l'astronome *Benhonain*. Le calife Almon fit mesurer géométriquement un degré du méridien pour déterminer la grandeur de la terre ; opération qui n'a été faite en France que plus de neuf cents ans après, sous Louis XIV. Ce même astronome Benhonain poussa ses observations assez loin ; il reconnut, ou que Ptolomée avoit fixé la plus grande déclinaison du soleil trop au septentrion, ou que l'obliquité de l'écliptique avoit changé. Il vit même que la période de trente-six mille ans, qu'on avoit assignée au mouvement prétendu des étoiles fixes d'occident en orient, devoit être beaucoup raccourcie.

La chymie et la médecine étoient cultivées chez les Arabes. La chymie, perfectionnée aujourd'hui par nous, ne nous fut connue que par eux. Nous leur devons de nouveaux remèdes, qu'on nomme *les minoratifs*, plus doux et plus salutaires que ceux qui étoient auparavant en usage dans l'école d'Hippocrate et de Gallien. Enfin, dès le second siècle de Mahomet, il fallut que les chrétiens d'occident s'instruisissent chez les musulmans.

Une preuve infaillible de la supériorité d'une nation dans les arts de l'esprit, c'est la culture perfectionnée de la poésie. Il ne s'agit pas de cette poésie enflée et gigantesque, de ce ramas de lieux communs insipides sur le soleil, la lune et les étoiles, les montagnes et les mers ; mais de cette poésie sage et hardie, telle qu'elle fleurit du temps d'Auguste, telle qu'on l'a vu renaître sous Louis XIV. Cette poésie d'image et de sentiment fut connue du temps d'Aaron Rachild. En voici un exemple, entre plusieurs autres, qui a frappé M. de Voltaire, et qu'il rapporte, parce qu'il est court :

Mortel, foible mortel, à qui le sort prospère
Fait goûter de ses dons le charme dangereux,
Connois quelle est des rois la faveur passagère ;
Contemple Barmécide, et tremble d'être heureux !

Ce dernier vers est d'une grande beauté. La langue arabe avoit l'avantage d'être perfectionnée depuis long-temps ; elle étoit fixée avant Mahomet, et ne s'est point altérée depuis. Aucun des jargons qu'on parloit alors en Europe n'a pas

seulement laissé la moindre trace. De quelque côté que nous nous tournions, il faut avouer que nous n'existons que d'hier. Nous allons plus loin que les autres peuples en plus d'un genre, et c'est peut-être parce que nous sommes venus les derniers.

Si l'on envisage à présent la religion musulmane, on la voit embrassée par toutes les Indes, et par les côtes orientales de l'Afrique, où ils trafiquoient. Si on regarde leurs conquêtes, d'abord le calife Aaron Rachild impose un tribut de soixante-dix mille écus d'or par an à l'impératrice Irène. L'empereur Nicéphore ayant ensuite refusé de payer le tribut, Aaron prend l'isle de Chypre, et vient ravager la Grèce. Almamon, son petit-fils, prince d'ailleurs si recommandable par son savoir, s'empare, par ses lieutenans, de l'isle de Crète, en 826. Les musulmans bâtirent Candie, qu'ils ont reprise de nos jours.

En 828, les mêmes Africains, qui avoient subjugué l'Espagne et fait des incursions en Sicile, reviennent encore désoler cette isle fertile, encouragés par un Sicilien, nommé *Ephémius*, qui, ayant, à l'exemple de son empereur Michel, épousé une religieuse, poursuivi par les lois que l'empereur s'étoit rendues favorables, fit à-peu-près en Sicile ce que le comte Julien avoit fait en Espagne.

Ni les empereurs grecs, ni ceux d'occident, ne purent alors chasser de Sicile les musulmans, tant l'orient et l'occident étoient mal gouvernés! Ces conquérans alloient se rendre maîtres de l'Italie, s'il avoient été unis; mais leurs fautes sauvèrent Rome, comme celles des Carthaginois la sauvèrent autrefois. Ils partent de Sicile, en 846, avec une flotte nombreuse; ils entrent par l'embouchure du Tibre; et, ne trouvant qu'un pays presque désert, ils vont assiéger Rome. Ils prirent les dehors; et, ayant pillé la riche église de Saint-Pierre, hors des murs, ils levèrent le siége pour aller combattre une armée de Français, qui venoit secourir Rome, sous un général de l'empereur Lothaire. L'armée française fut battue; mais la ville, rafraîchie, fut manquée; et cette expédition, qui devoit être une conquête, ne devint, par leur mésintelligence, qu'une incursion de barbares.

Ils revinrent bientôt avec une armée formidable, qui sembloit devoir détruire l'Italie, et faire une bourgade maho-

métane de la capitale du christianisme. Le pape Léon IV, prenant dans ce danger une autorité que les généraux de l'empereur Lothaire sembloient abandonner, se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain.

Il avoit employé les richesses de l'église à réparer les murailles, à élever des tours, à tendre des chaînes sur le Tibre. Il arma les milices à ses dépens, engagea les habitans de Naples et de Gayette à venir défendre les côtes et le port d'Ostie, sans manquer à la sage précaution de prendre d'eux des ôtages, sachant bien que ceux qui sont assez puissans pour nous secourir le sont assez pour nous nuire. Il visita lui-même tous les postes, et reçut les Sarrasins, à leur descente, non pas en équipage de guerrier, ainsi qu'en avoit usé Goslin, évêque de Paris, dans une occasion encore plus pressante, mais comme un pontife qui exhortoit un peuple chrétien, et comme un roi qui veilloit à la sûreté de ses sujets.

Il étoit né Romain; le courage des premiers âges de la république revivoit en lui, dans un temps de lâcheté et de corruption, tel qu'un des beaux monumens de l'ancienne Rome, qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle. Son courage et ses soins furent secondés. On reçut vaillamment les Sarrasins, à leur descente; et la tempête ayant dissipé la moitié de leurs vaisseaux, une partie de ces conquérans, échappée au naufrage, fut mise à la chaîne.

Le pape rendit sa victoire utile, en faisant travailler aux fortifications de Rome et à ses embellissemens les mêmes mains qui devoient les détruire. Les mahométans restoient cependant maîtres du Garillan entre Capoue et Gayette, mais plutôt comme une colonie de corsaires indépendans que comme des conquérans disciplinés.

Voilà donc, au neuvième siècle, les musulmans à-la-fois à Rome et à Constantinople, maîtres de la Perse, de la Syrie, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique jusqu'au mont Atlas, et des trois-quarts de l'Espagne: mais ces conquérans ne formèrent pas une nation comme les Romains, qui, étendus presqu'autant qu'eux, n'avoient fait qu'un seul peuple.

Sous le fameux calife Almamon, vers l'an 815, un peu

après la mort de Charlemagne, l'Egypte étoit indépendante, et le Grand-Caire fut la résidence d'un autre calife. Le prince de la Mauritanie tangitane, sous le titre de *Miramolin*, étoit maître absolu de l'empire de Maroc. La Nubie et la Lybie obéissoient à un autre calife. Les Abdérames, qui avoient fondé le royaume de Cordoue, ne purent empêcher d'autres mahométans de fonder celui de Tolède. Toutes ces nouvelles dynasties révéroient dans le calife le successeur de leur prophète. Ainsi que les chrétiens alloient en foule en pélerinage à Rome, les mahométans de toutes les parties du monde alloient à la Mecque, gouvernée par un chérif que nommoit le calife; et c'étoit principalement par ce pélerinage que le calife, maître de la Mecque, étoit vénérable à tous les princes de sa croyance; mais ces princes, distinguant la religion de leurs intérêts, dépouilloient le calife en lui rendant hommage.

Cependant les arts fleurissoient à Cordoue; les plaisirs recherchés, la magnificence, la galanterie, régnoient à la cour des rois maures. Les tournois, les combats à la barrière, sont peut-être de l'invention de ces Arabes. Ils avoient des spectacles, des théâtres, qui, tout grossiers qu'ils étoient, montroient encore que les autres peuples étoient moins polis que ces mahométans: Cordoue étoit le seul pays de l'occident où la géométrie, l'astronomie, la chymie, la médecine, fussent cultivées. Sanche-le-Gros, roi de Léon, fut obligé de s'aller mettre, à Cordoue, en 956, entre les mains d'un médecin arabe, qui, invité par le roi, voulut que le roi vînt à lui.

Cordoue est un pays de délices, arrosé par le Guadalquivir, où des forêts de citronniers, d'orangers, de grenadiers, parfument l'air, et où tout invite à la mollesse. Le luxe et le plaisir corrompirent enfin les rois musulmans; leur domination fut, au dixième siècle, comme celle de tous les princes chrétiens, partagée en petits états. Tolède, Murcie, Valence, Huesca même, eurent leurs rois; c'étoit le temps d'accabler cette puissance divisée; mais ce temps n'arriva qu'au bout d'un siècle. D'abord, en 1085, les Maures perdirent Tolède, et toute la Castille neuve se rendit au Cid. Alphonse, dit le *batailleur*, prit sur eux Sarragosse, en 1114; Alphonse de Portugal leur ravit

Lisbonne, en 1147; Ferdinand III leur enleva la ville délicieuse de Cordoue, en 1236, et les chassa de Murcie et de Séville; Jacques, roi d'Arragon, les expulsa de Valence, en 1238; Ferdinand IV leur ôta Gibraltar, en 1303; Ferdinand V, surnommé le *Catholique*, conquit finalement sur eux le royaume de Grenade, et les chassa d'Espagne en 1492.

Revenons aux Arabes d'orient; le *mahométisme* florissoit, et cependant l'empire des califes étoit détruit par la nation des Turcomans. On se fatigue à rechercher l'origine de ces Turcs; ils ont tous été d'abord des sauvages, vivant de rapines, habitant autrefois au-delà du Taurus et de l'Immaüs; ils se répandirent, vers le onzième siècle, du côté de la Moscovie; ils inondèrent les bords de la mer Noire, et ceux de la mer Caspienne.

Les Arabes, sous les premiers successeurs de Mahomet, avoient soumis presque toute l'Asie mineure, la Syrie et la Perse: les Turcomans, à leur tour, soumirent les Arabes, et dépouillèrent tout ensemble les califes fatimites et les califes abassides.

Togrul-Beg, de qui on fait descendre la race des Ottomans, entra dans Bagdat, à-peu-près comme tant d'empereurs sont entrés dans Rome. Il se rendit maître de la ville et du calife, en se prosternant à ses pieds; il conduisit le calife à son palais, en tenant la bride de sa mule; mais plus habile et plus heureux que les empereurs allemands ne l'ont été à Rome, il établit sa puissance, ne laissa au calife que le soin de commencer, le vendredi, les prières à la mosquée, et l'honneur d'investir de leurs états tous les tyrans mahométans qui se feroient souverains.

Il faut se souvenir que, comme ces Turcomans imitoient les Francs, les Normands et les Goths, dans leurs irruptions, ils les imitèrent aussi, en se soumettant aux lois, aux mœurs et à la religion des vaincus. C'est ainsi que d'autres Tartares en ont usé avec les Chinois; et c'est l'avantage que tout peuple policé, quoique le plus foible, doit avoir sur le barbare, quoique le plus fort.

Au milieu des croisades entreprises si follement par les chrétiens, s'éleva le grand Saladin, qu'il faut mettre au rang des capitaines qui s'emparèrent des terres des califes;

et aucun ne fut aussi puissant que lui. Il conquit en peu de temps l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, la Perse, la Mésopotamie et Jérusalem, où, après avoir établi des écoles musulmanes, il mourut à Damas, en 1195, admiré des chrétiens même.

Il est vrai que, dans la suite des temps, Tamerlan conquit sur les Turcs la Syrie et l'Asie mineure; mais les successeurs de Bajazet rétablirent bientôt leur empire, reprirent l'Asie mineure, et conservèrent, sous Amurath, tout ce qu'ils avoient en Europe. Mahomet II, son fils, prit Constantinople, Trébizonde, Caffa, Scutari, Céphalonie; et, pour le dire en un mot, marcha, pendant trente-un ans de règne, de conquêtes en conquêtes, se flattant de prendre Rome comme Constantinople. Une colique en délivra le monde, en 1481, à l'âge de cinquante-un ans; mais les Ottomans n'en ont pas moins conservé en Europe un pays plus beau et plus grand que l'Italie.

Jusqu'à présent leur empire n'a pas redouté d'invasions étrangères. Les Persans ont rarement entamé les frontières des Turcs : on a vu, au contraire, le sultan Amurath IV prendre Bagdat d'assaut sur les Persans, en 1638, demeurer toujours le maître de la Mésopotamie, envoyer, d'un côté, des troupes au grand-mogol contre la Perse, et, de l'autre, menacer Venise. Les Allemands ne se sont jamais présentés aux portes de Constantinople, comme les Turcs à celles de Vienne. Les Russes ne sont devenus redoutables à la Turquie que depuis Pierre-le-Grand. Enfin, la force a établi l'empire ottoman, et les divisions des chrétiens l'ont maintenu. Cet empire, en augmentant sa puissance, s'est conservé long-temps dans ses usages féroces, qui commencent pourtant à s'adoucir.

Voilà l'histoire de Mahomet, du *mahométisme*, des Maures d'occident, et finalement des Arabes vaincus par les Turcs, qui, devenus musulmans dès l'an 1055, ont persévéré dans la même religion jusqu'à ce jour. C'est, en quelques pages sur cet objet, l'histoire de onze siècles.

(M. de Jaucourt.)

MAJESTÉ.

TITRE qu'on donne aux rois vivans, et qui leur sert souvent de nom pour les distinguer. Louis XI fut le premier roi de France qui prit le titre de *majesté* que l'empereur seul portoit, et que la chancellerie allemande n'a jamais donné à aucun roi jusqu'à nos derniers temps. Dans le douzième siècle, les rois de Hongrie et de Pologne étoient qualifiés d'*excellence;* dans le quinzième siècle, les rois d'Arragon, de Castille et de Portugal, avoient encore le titre d'*altesse.* On disoit à celui d'Angleterre *votre grace.* On auroit pu dire à Louis XI *votre despotisme.* Le titre même de *majesté* s'établit fort lentement : il y a plusieurs lettres du sire de Bourdeille, dans lesquelles on appelle Henri III *votre altesse;* et, quand les états accordèrent à Catherine de Médicis l'administration du royaume, ils ne l'honorèrent point du titre de *majesté.*

Sous la république romaine, le titre de *majesté* appartenoit à tout le corps du peuple et au sénat réuni : d'où vient que *majestatem minuere*, diminuer, blesser la *majesté*, c'étoit manquer de respect pour l'état. La puissance étant passée dans la main d'un seul, la flatterie transporta le titre de *majesté* à ce seul maître et à la famille impériale.

Enfin le mot de *majesté* s'employa figurément dans la langue latine, pour peindre la grandeur des choses qui attirent de l'admiration, l'éclat que les grandes actions répandent sur le visage des héros, et qui inspirent du respect et de la crainte au plus hardi. Silius Italicus a employé ce mot merveilleusement, en ce dernier sens, dans la description d'une conspiration formée contre Annibal par quelques jeunes gens de Capoue. Il fait parler ainsi un des conjurés : « Tu te trompes si tu crois trouver » Annibal désarmé à table : la *majesté* qu'il s'est acquise » par tant de batailles ne le quitte jamais, et, si tu l'ap- » proches, tu verras autour de lui les journées de Cannes, » de Trébie et de Thrasimène, avec l'ombre du grand » Paulus. »

(M. de JAUCOURT.)

MAINTIEN.

Il se dit de toute l'habitude du corps en repos. Le *maintien* séant marque de l'éducation et même du jugement : il décèle quelquefois des vices. Il ne faut pas trop compter sur les vertus qu'il semble annoncer ; il prouve plus en mal qu'en bien. Il y a des gens dans le monde qui n'ont aucun *maintien*, qui ne savent se tenir ni debout ni assis, et qui fatiguent les autres par un mouvement continuel. Il y en a d'autres qui oublient les égards que la politesse exige pour les différentes personnes que l'on rencontre dans les sociétés, et qui prennent des postures aussi libres devant des femmes ou des hommes respectables par leur âge ou leur état, que s'ils étoient au milieu de leurs amis les plus familiers ; ce qui fait penser qu'ils ont peu l'habitude de se trouver en bonne compagnie. *Maintien* se prend dans un sens tout-à-fait différent pour les précautions que l'on emploie, afin de conserver une chose dans son état d'intégrité. Ainsi les juges s'occupent constamment au *maintien* des lois, les prêtres au *maintien* de la religion, le juge de police au *maintien* du bon ordre et de la tranquillité publique.

(ANONYME.)

MAITRE (*petit*).

On appelle *petits-maîtres* ceux qui se mettent au dessus des autres, qui se mêlent de tout, qui décident de tout souverainement, qui se prétendent les arbitres du bon goût, etc.

On entend aujourd'hui par ce mot, qui commence à n'être plus du bel usage, les jeunes gens qui cherchent à se distinguer par les travers à la mode. Ceux du commencement de ce siècle affectoient le libertinage; ceux qui les ont suivis ensuite, vouloient paroître des hommes à bonnes fortunes. Ceux de ce moment, en conservant quelques vices de leurs prédécesseurs, se distinguent par un ton dogmatique, par une insupportable capacité.

Le conte de M. Marmontel, qui a pour titre l'Heureux Divorce, contient le portrait d'un *petit-maître* aimable. Nous le citerons pour donner une idée de ce caractère.

« Blanzé étoit l'homme de la cour le plus redoutable » pour une jeune femme. Il étoit décidé qu'on ne pouvoit » lui résister, et l'on s'en épargnoit la peine. Il étoit beau » comme le jour, se présentoit avec grace, parloit peu, » mais très-bien; et, s'il disoit des choses communes, il » les rendoit intéressantes par le son de voix le plus flatteur » et le plus beau regard du monde. On n'osoit dire que » Blanzé fût un fat, tant sa fatuité avoit de noblesse. Une » hauteur modeste formoit son caractère; il décidoit de » l'air du monde le plus doux, et du ton le plus laconique; » il écoutoit les contradictions avec bonté, n'y répondoit » que par un sourire; et, si on le pressoit de s'expliquer, » il sourioit encore et gardoit le silence, ou répétoit ce » qu'il avoit dit. Jamais il n'avoit combattu l'avis d'un autre; » jamais il n'avoit pris la peine de rendre raison du sien. » C'étoit la politesse la plus attentive et la présomption la » plus décidée qu'on eût encore vu réunies dans un jeune » homme de qualité.

» Cette assurance avoit quelque chose d'imposant qui le » rendoit l'oracle du goût et le législateur de la mode. On » n'étoit sûr d'avoir bien choisi le dessin d'un habit ou la » couleur d'une voiture, qu'après que Blanzé l'avoit ap-

» plaudi d'un coup-d'œil. *Elle est bien, elle est jolie,* » étoient dans sa bouche des mots précieux, et son silence » un arrêt accablant. Le despotisme de son opinion s'éten- » doit jusque sur la beauté, les talens, l'esprit et les graces. » Dans un cercle de femmes, celle qu'il avoit honorée » d'une attention particulière étoit à la mode dès le même » instant.

» Il se présenta chez Lucile de l'air le plus respectueux, » s'assit à la dernière place; mais bientôt tous les regards » se dirigèrent sur lui. Sa parure étoit un modèle de goût; » tous les jeunes gens qui l'environnoient l'étudioient avec » une attention scrupuleuse; ses dentelles, sa broderie, » sa coiffure, on examinoit tout : on écrivoit les noms de » ses marchands et de ses ouvriers. Cela est singulier, » disoit-on, je ne vois ces dessins et ces couleurs qu'à » lui. Blanzé avouoit modestement qu'il lui en coûtoit peu » de soin. L'industrie, disoit-il, est au plus haut point, » il n'y a qu'à l'éclairer et la conduire. Il prenoit du » tabac en disant ces mots, et sa boîte excitoit une cu- » riosité nouvelle : elle étoit cependant d'un *jeune artiste* » que Blanzé avoit tiré de l'oubli. On lui demandoit le » prix de tout; il répondoit, en souriant, qu'il ne sa- » voit le prix de rien; et les femmes se disoient à l'o- » reille le nom de celle qui étoit chargée de ce détail. »

On reconnoît à ce portrait un de ces hommes qui ont réduit en principe l'art de plaire, et ont su donner, par une longue pratique, un air naturel à leurs graces concertées. Ce sera, si l'on veut, la première classe des *petits-maîtres;* il en est une autre espèce qui n'a point cette nuance de sagesse qui peut séduire même un esprit solide. Il s'agit ici de ces *petits-maîtres* légers qu'on a toujours comparés à des papillons. La jeunesse étant la première qualité requise dans le commerce de la galanterie, ils ont voulu jouer la vivacité qui caractérise le bel âge; et ils sont tombés dans l'étourderie. Le rôle du marquis, dans la comédie intitulée *le Cercle*, est un modèle de ce genre. En voici quelques traits :

« Araminte, Ismène et Cydalise, ennuyées d'un tri, et » ne sachant sur quoi médire, s'avisèrent de s'occuper. » Araminte à ce métier achève une fleur de tapisserie;

» Cydalise prend nonchalamment un fil d'or, fait approcher » de son fauteuil un tambour, et brode, en bâillant, une » garniture de robe, tandis qu'Ismène, couchée sur un » canapé, travaille un falbala de Marli. On entend des che- » vaux hennir, l'escalier retentir; un laquais annonce, » et le marquis paroit : *Que je suis heureux de vous trou-* » *ver, mesdames! mais que vois-je! que ce point est égal!* » *comme ces fleurs sont nuancées! c'est l'ouvrage des graces,* » *c'est celui des fées, ou plutôt c'est le vôtre* ». Aussitôt il » tire de sa poche un étui, dont assurément on ne le » soupçonnoit pas d'être porteur; il y choisit une aiguille » d'or, s'empare de la soie, et voilà mon colonel qui fait » de la tapisserie; on le considère, on l'admire. Mais ce » n'est rien encore : il quitte Araminte et son ouvrage; » il court à Cydalise, lui dérobe le tambour, et déjà sa » main légère achève le contour de la fleur à peine » commencée. Ismène, la minaudière Ismène, laisse alors » tomber un regard, et ce regard veut dire : *Serai-je la* » *seule délaissée? mon ouvrage est-il indigne de vos soins?* » *Non, madame, non certainement*, reprend l'impétueux » marquis. Il s'élance sur le canapé, saisit un bout du » falbala, et accélère d'autant plus son ouvrage, qu'il est » plus jaloux d'être auprès de l'aimable Ismène. Peignez- » vous la surprise, l'extase de nos trois femmes : le marquis » tire sa montre, suppose un rendez-vous, et les quitte. » Mais que le fripon savoit bien avoir gravé dans leurs » cœurs la plus profonde idée de son mérite! C'est un » homme unique, essentiel : un colonel qui brode, qui fait » de la tapisserie! Il est charmant! »

Le marquis lui-même raconte ainsi une aventure digne de lui :

« Vous connoissez mon cocher, sa témérité, sa fierté » son bouquet, ses moustaches : c'est un coquin..... je » l'aime à la folie : je veux pourtant le gronder. Ce ma- » raut-là me fera quelque jour une scène. Il s'est avisé de » couper un triste berlingot dans le fond duquel s'enter- » roit je ne sais quel personnage. Mon homme s'est fâché, » a baissé sa glace, a prétendu que je devois connoître » sa livrée, ses armes. Ma foi, moi je ne connois guère » que celles du roi et les miennes. Je descends de ma

» voiture; il m'imite. On s'échauffe. Les valets se battent.
» Le peuple accourt; et mon hibou, tout essoufflé, tout
» murmurant, est remonté dans sa cage, en m'annonçant
» qu'il s'alloit plaindre. Oh parbleu, qu'il se plaigne!
» Vous verrez qu'on ne pourra plus courir dans Paris
» sans avoir le Blason dans sa poche. »

On peut enfin ranger dans la troisième classe ces *petits-maîtres* qui ne sont point aimables, mais dont l'air et les manières donnent à entendre qu'ils croient l'être. Plus jaloux d'intriguer que de plaire, si l'indiscrétion ne peut les servir, la calomnie y suppléera. Ce caractère est proprement celui d'un fat; c'est l'engeance la plus insupportable, même dans les sociétés où la frivolité règne. Elle est parfaitement dépeinte dans ce discours qu'on fait tenir au marquis de la comédie qui a pour titre *le Fat puni*.

« Peut-on trop acheter le plaisir inestimable de trom-
» per, d'en imposer? c'est à ce prix que je deviens le fléau
» des pères, la terreur des maris! Quelle satisfaction de
» porter le trouble dans une famille tranquille! quel
» comble de félicité sur-tout de brouiller deux amans par-
» faitement unis! quelle gloire de le persuader! Admis
» en triomphe dans une maison, banni d'une autre avec
» éclat; toujours sur la scène du monde, toujours mêlé
» dans les nouvelles des femmes, l'une me lorgne, l'autre
» me fuit; l'une, à ma vue, pâme de joie; l'autre s'é-
» vanouit de colère. Quelques-unes s'en louent, plusieurs
» s'en plaignent; mais enfin toutes s'en occupent, toutes
» en parlent; et j'ai du moins la gloire de n'être jamais
» pour elles un objet d'indifférence. »

C'est bien là le langage de ces monstres de galanterie, qui sont eux-mêmes leur idole. Molière et Regnard, attachés à les tourner en ridicule, en auroient purgé la société s'ils eussent moins chargé leurs caractères.

Le *petit-maître* n'est presque jamais un homme essentiel. Occupé du desir de briller, distrait par les amusemens, il ne prend aucun intérêt à la chose publique. Il n'attentera jamais à la liberté, mais il ne s'armera point pour la défendre. Des mains accoutumées à folâtrer avec des hochets sauront-elles manier les armes? L'homme futile, sérieusement occupé de mille bagatelles, a rarement

les qualités sociales; car on ne doit point donner ce nom à la douceur factice, qui est moins un témoignage de la bonté du cœur qu'un aveu du desir de plaire; à cette fade complaisance, qui n'est autre chose que de l'indifférence pour le bien et le mal; à ces manières élégantes qui, à force de donner des graces aux vices, nous accoutument à n'en plus rougir; à ces prévenances qui sont dictées plus par la connoissance de l'étiquette que par les transports de la bienfaisance.

Ce ne sont point les procédés de l'usage, c'est la sûreté du commerce qui fait l'homme essentiel. Officieux sans ostentation, complaisant sans foiblesse, affable sans étude, il sourit aux succès des autres hommes, il compatit à leurs maux, il prévient leurs besoins, il s'oublie lui-même pour s'occuper d'eux, il sacrifie ses goûts à l'amitié, et ne sacrifie l'amitié qu'à ses devoirs. Les affections profondes que supposent ces qualités se trouveront-elles dans le *petit-maître* dont nous avons esquissé le portrait? Interrogez les personnes qui ont fait une étude sérieuse du cœur humain, elles vous diront qu'il s'éloignera de vous dès que vous n'entrerez point dans le système de ses plaisirs ou dans les prétentions de sa vanité; que la passion qu'il a d'être applaudi vous immolera à la saillie de sa médisance, à l'amusement des personnes qui donnent le ton, peut-être même au barbare plaisir de passer pour méchant: interrogez-vous vous-même: si quelques revers vous accablent; si le besoin d'épancher vos secrets dans le sein d'un ami vous presse, est-ce à cet homme élégant que vous ferez la peinture de votre ame? En applaudissant à ses graces, vous redoutez son caractère: il peut charmer vos loisirs; mais vous ne fûtes jamais tenté d'en faire le confident de vos peines: il peut avoir des admirateurs; mais il n'aura jamais d'amis. Sa laborieuse oisiveté s'occupe péniblement à créer de nouveaux besoins, à modifier d'anciens plaisirs; il calcule tous les avantages d'une posture gracieuse, tous les agrémens d'une étoffe nuée avec goût, tous les ressorts d'une voiture qui unit l'élégance à la commodité. La pompe des spectacles, les graces d'un acteur, l'éclat d'une nouvelle mode, les épisodes d'un roman, épuisent son admiration; il n'en a plus à donner aux actions héroïques, aux événemens

événemens qui intéressent la chose publique : son ame, toujours distraite, n'est plus susceptible des sentimens profonds de l'amitié.

LA PETITE-MAITRESSE a un caractère moins ridicule que le *petit-maître*. Il est reçu que le sexe n'est pas fait pour les rôles sérieux. Sa délicatesse, ou, si l'on veut, sa foiblesse même, lui donne, dans les petites choses, un tact auquel les hommes les plus exercés ne sauroient atteindre. Comme il raffine les pensées et les sentimens, il raffine aussi les ridicules, et ces ridicules ont pour lui l'avantage de ramener l'attention sur ses attraits, sur ses graces. De là vient que le caprice ne sied qu'à la beauté, il la rend plus séduisante ; mais il ne sauroit la suppléer ; et, au défaut des dons extérieurs, les qualités solides peuvent seules faire oublier l'injustice de la nature.

On appelle *petite-maîtresse* une femme qui arbore le ton, les usages et les caprices à la mode. On peut en prendre une idée dans la lettre ironique de M. l'abbé Coyer à une dame anglaise. Telles sont quelques-unes des leçons qu'il lui donne.

« Les graces dont la nature vous a douée, madame, ne » valent pas celles de l'art. Il y a des graces d'ajustement. » Vos robes sont de goût ; mais elles ne sont pas de la *Du-* » *chapt*. Vos diamans sont beaux ; mais ils ne sont pas » montés par l'*Empereur* : tout cela saute aux yeux. D'ail- » leurs, il s'en faut de deux pouces que vos girandolles ne » descendent assez bas : si vous pouviez suspendre un » lustre à chaque oreille, vous seriez au parfait. On vous » a vue à l'opéra coiffée en *comète*, lorsque depuis deux » jours on étoit en *rhinocéros*.

» Vous n'êtes point familiarisée, madame, avec ces » expressions brillantes qui distinguent le grand monde. » Par exemple, d'une chose qui a une bonté commune, » vous dites simplement qu'elle est bonne. Une importante » diroit : *C'est miraculeux ! c'est divin !* Êtes-vous un peu » fatiguée, il faut être *excédée, anéantie*. Un coup de vent » a-t-il dérangé une boucle de vos cheveux, ne vous » fâchez pas, soyez *furieuse*. Vous manquez jusque dans » l'alphabet. Au sortir du dernier opéra, vous dites : *A la* » *maison ;* tandis qu'à vos côtés la femme d'un traitant

» crioit : *A l'hôtel.* N'attendez pas que je vous fasse un » dictionnaire dans une lettre : étudiez les femmes qui ont » les plus belles aigrettes, et les hommes à talons rouges.

» Il y a des graces à se plaindre même du mal qu'on ne » sent pas. Vous passez vos jours sans migraine, on peut » vous le pardonner : mais sans *vapeurs!* c'est abuser de » la permission de se bien porter.

» Il y a des graces à s'effrayer. Il ne faut pas attendre » les grandes occasions pour le faire. Choisissez quelque » bête d'aversion qui puisse vous servir en tout temps et » en tout lieu, *une souris*, *une araignée*, *une mouche;* si » on ne les voit pas, on peut les soupçonner. »

Nous finirons cet article par un portrait court, mais bien frappé, tiré du *Cercle*, qui nous a déjà fourni un exemple.

« Araminte sait-elle jamais ce qu'elle pense, ce qu'elle » desire, ce qu'elle veut? Tour-à-tour coquette, sensible, » incertaine et bizarre; toujours le cœur vuide; l'esprit » jamais oisif. Elle a successivement aimé la musique et » les petits chiens, les magots et les mathématiques. »

La *petite-maîtresse* a une passion inquiète de se faire valoir par de petites choses, ou de chercher dans les objets les plus frivoles du nom et de la distinction. Elle emprunte son éclat des choses qui lui sont étrangères, plutôt que des qualités de son ame; elle est moins occupée de mériter l'estime par des vertus et des talens, que de surprendre l'admiration par l'élégance de sa coiffure, la richesse de ses vêtemens, l'art de sourire avec grace et de marcher avec dignité : elle doit presque tout son mérite à sa marchande de modes et à son maître à danser : elle devient plus ridicule encore quand à la vanité elle joint la galanterie, et cette union est très-commune. Je n'entends point par galanterie ce penchant épuré par l'esprit, et qui n'a pour objet que le commerce délicat des sentimens, plus vif d'un sexe à l'autre que celui qu'on voit entre les personnes d'un même sexe; cette attention marquée de dire aux autres, d'une manière fine et délicate, des choses qui leur plaisent, et qui leur donnent bonne opinion d'eux et de nous. On peut être *petite-maîtresse* sans avoir ce caractère agréable et séduisant : mais il est rare qu'on le soit

sans le goût des intrigues. La plupart des *petites-maîtresses* finissent par éprouver les passions qu'elles se sont fait un art d'inspirer, et le déréglement des mœurs succède à la coquetterie.

(ANONYME.)

MALADIE *imaginaire.*

CETTE *maladie* est celle d'une personne qui, attaquée de mélancolie, ou trop occupée du soin d'elle-même et s'écoutant sans cesse, gouverne sa santé par poids et par mesure. Au lieu de suivre le desir naturel de manger, de boire, de dormir ou de se promener; à l'exemple des gens sages, cette personne se règle sur des ordonnances de son cerveau pour se priver des besoins et des plaisirs que demande la nature, par la crainte chimérique d'altérer sa santé qu'elle croit être des plus délicates.

Cette triste folie répand dans l'ame des inquiétudes perpétuelles, détruit insensiblement la force des organes du corps, et ne tend qu'à affoiblir la machine et en hâter la destruction. C'est bien pis si cet homme effrayé se jette dans les drogues de la pharmacie; il sera trop heureux, dans ce cas, si, au bout de quelque temps, on peut encore lui adresser le propos que Béralde tient à Argan dans Molière : « Une preuve que vous n'avez pas besoin des remèdes » d'apothicaire, c'est que vous avez encore un bon tempé- » rament, et que vous n'êtes pas crevé de toutes les mé- » decines que vous avez prises. »

(M. de JAUCOURT.)

MALÉDICTION.

IMPRÉCATION qu'on prononce contre quelque objet malfaisant. Un pere irrité maudit son enfant; un homme violent maudit la pierre qui l'a blessé; le peuple maudit ceux qui le gouvernent mal et qui le rendent malheureux; le philosophe qui admet la nécessité dans les événemens s'y soumet et ne maudit personne; Dieu a maudit le méchant de toute éternité. On croit que la *malédiction* jetée sur une chose est une espèce de caractère; un ouvrier croit que la matière qui ne se prête pas à ses vues est maudite; un joueur, que l'argent qui ne lui profite pas est maudit; ce penchant à rapporter à des causes inconnues et surnaturelles les effets dont la raison nous échappe, est la source première des préjugés les plus généraux.

(ANONYME.)

MALÉFICE. *

Ce qu'on appelle *maléfice* ou *fascination* n'est pas sans fondement. Il y a sur cette matière une infinité d'exemples et d'histoires qu'on ne doit pas rejeter précisément, parce qu'elles ne s'accordent pas avec notre philosophie; il semble même qu'on pourroit trouver dans la philosophie de quoi les appuyer.

Tous les êtres vivans que nous connoissons envoient des écoulemens, soit par la respiration, soit par les pores de la peau. Ainsi tous les corps qui se trouvent dans la sphère de ces écoulemens peuvent en être affectés, et cela d'une manière ou d'une autre, suivant la qualité de la matière qui s'exhale, et à tel ou tel degré, suivant la disposition des parties qui envoient les écoulemens, et de celles qui les reçoivent.

Cela est incontestable, et il n'est pas besoin, pour le prouver, d'alléguer ici des exemples d'animaux qui exhalent de bonnes ou de mauvaises odeurs, ou des exemples de maladies contagieuses, communiquées par ces sortes d'écoulemens, etc. Or, de toutes les parties d'un corps animal, l'œil paroît être celle qui a le plus de vivacité. Il se meut en effet avec la plus grande légéreté et en toutes sortes de directions. D'ailleurs ses membranes et ses humeurs sont aussi perméables qu'aucune autre partie du corps; témoins les rayons du soleil qu'il reçoit en si grande abondance. Ainsi il ne faut pas douter que l'œil n'envoie des écoulemens, de même que les autres parties. Les humeurs subtilisées de cet organe doivent s'en exhaler continuellement : la chaleur des rayons qui les pénètrent les atténue et les raréfie; ce qui, étant joint au liquide subtil ou aux esprits du nerf optique voisin, que la proximité du cerveau fournit abondamment, doit faire un fonds de matière volatile que l'œil distribuera, et, pour ainsi dire, déterminera. Nous avons donc ici le trait à la main pour le lancer; ce trait a toute la force et la violence, et la main toute la vîtesse et l'activité nécessaires : il n'est donc pas étonnant si leurs effets sont prompts et grands.

Concevons l'œil comme une fronde capable des mouvemens et des vibrations les plus promptes et les plus rapides, et, outre cela, comme ayant communication avec la source d'une matière telle que le suc nerveux qui se travaille dans le cerveau; matière si subtile et si pénétrante qu'on croit qu'elle coule en un instant à travers les filets solides des nerfs, et en même temps si active et si puissante qu'elle distend spasmodiquement les nerfs, fait tordre les membres, et altère toute l'habitude du corps, en donnant du mouvement et de l'action à une masse de matière naturellement lourde et sans activité.

Un trait de cette espèce, lancé par une machine telle que l'œil, doit avoir son effet par-tout où il frappe, et l'effet sera plus ou moins grand, suivant la distance, l'impétuosité de l'œil, la qualité, la subtilité, l'acrimonie des sens, la délicatesse ou la grossiéreté de l'objet qui est frappé.

Par cette théorie on peut, à mon avis, rendre raison de quelques-uns des phénomènes du *maléfice*, et particulièrement de celui qu'on nomme *fascination*. Il est certain que l'œil a toujours été régardé comme le siége principal, ou plutôt l'organe du *maléfice*, quoique la plupart de ceux qui en ont écrit ou parlé ne sussent pas pourquoi. On attribuoit le *maléfice* à l'œil; mais on n'imaginoit pas comment il opéroit cet effet. Ainsi, selon quelques-uns, avoir mauvais œil est la même chose qu'être adonné aux *maléfices :* de là cette expression d'un berger dans Virgile :

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

De plus, les personnes âgées et bilieuses sont celles que l'on croit ordinairement avoir la vertu du *maléfice*, parce que le suc nerveux est dépravé dans ces personnes par le vice des humeurs, qui, en l'irritant, le rendent plus pénétrant et d'une nature maligne. C'est pourquoi les jeunes gens, et sur-tout les enfans, en sont plutôt affectés, par la raison que leurs pores sont plus ouverts, leurs sucs sans cohérence, leurs fibres délicates et très-sensibles : aussi le *maléfice* dont parle Virgile n'a d'effet que sur les tendres agneaux.

Enfin le *maléfice* ne s'envoie que par une personne fâchée, provoquée, irritée, etc.; car il faut un effort extraordinaire et une vive émotion d'esprit pour lancer une suffisante quantité d'écoulemens avec une impétuosité capable de produire son effet à une certaine distance. C'est une chose incontestable que les yeux ont un pouvoir extraordinaire. Les anciens naturalistes assurent que le basilique et l'*opoblepæ* tiennent les autres animaux par leur seul regard. On en croira ce qu'on voudra; mais un auteur moderne assure avoir vu une souris qui tournoit autour d'un gros crapaud, lequel étoit occupé à la regarder attentivement la gueule béante : la souris faisoit toujours des cercles, de plus petits en plus petits, autour du crapaud, et crioit pendant ce temps-là comme si elle eût été poussée de force à s'approcher de plus en plus du côté du reptile. Enfin, nonobstant la grande résistance qu'elle paroissoit faire, elle entra dans la gueule béante du crapaud, et fut aussitôt avalée : telle est encore l'action de la couleuvre à l'égard du crapaud, qu'elle attend la gueule béante; et le crapaud va de lui-même s'y précipiter. On peut rapporter à la même cause ce que raconte un physicien. Il avoit mis sous un récipient un gros crapaud pour voir combien il y vivroit sans aucune nourriture, et il l'observoit tous les jours : un jour, entre autres, qu'il avoit les yeux fixés sur cet animal, le crapaud, en s'enflant, dirigea les siens sur ceux de l'observateur, dont insensiblement la vue se troubla, et qui tomba enfin en syncope. Qui est-ce qui n'a pas observé un chien couchant, et les effets de son œil sur la perdrix? Dès qu'une fois les yeux du pauvre oiseau rencontrent ceux du chien, la perdrix s'arrête, paroît toute troublée, ne pense plus à sa conservation et se laisse prendre facilement. Je me souviens d'avoir lu qu'un chien, en regardant fixement des écureuils qui étoient sur des arbres, les avoit arrêtés, stupéfiés, et fait tomber dans sa gueule.

Il est aisé d'observer que l'homme n'est pas à couvert de semblables impressions. Il y a peu de gens qui n'aient quelquefois éprouvé les effets d'un œil colère, fier, imposant, dédaigneux, lascif, suppliant, etc. : ces sortes d'effets

ne peuvent certainement venir que des différentes éjaculations de l'œil, et sont un degré de *maléfice*. Voilà tout ce qu'une mauvaise philosophie peut dire de moins pitoyable.

Les démonographes entendent par *maléfice* une espèce de magie par laquelle une personne, par le moyen du démon, cause du mal à une autre. Outre la fascination dont nous venons de parler, ils en comptent plusieurs autres espèces, comme les filtres, les ligatures; ceux qu'on donne dans un breuvage ou mets, ceux qui se font par l'haleine, etc., dont la plupart peuvent être rapportés au poison : de sorte que, quand les juges séculiers connoissent de cette espèce de crimes, et condamnent à quelque peine afflictive ceux qui en sont convaincus, le dispositif de la sentence porte toujours que c'est pour cause d'empoisonnement et de *maléfice*.

(ANONYME.)

MALFAISANT.

Ce qui nuit, ce qui fait du mal. Si l'homme est libre, c'est-à-dire si l'ame a une activité qui lui soit propre, et en vertu de laquelle elle puisse se déterminer à faire ou ne pas faire une action, quelles que soient ses habitudes ou celles du corps, ses idées, ses passions, le tempérament, l'âge, les préjugés, etc., il y a certainement des hommes vertueux et des hommes vicieux; s'il n'y a point de liberté, il n'y a plus que des hommes bienfaisans et des hommes *malfaisans*, mais les hommes n'en sont pas moins modifiables en bien et en mal; les bons exemples, les bons discours, les châtimens, les récompenses, le blâme, la louange, les lois, ont toujours leur effet : l'homme *malfaisant* est malheureusement né.

(ANONYME.)

MALHEUR.

INFORTUNE, désastre, accident dommageable et fâcheux.

Les *malheurs* sont l'apanage de l'humanité. Il y en a pour tous les états de la vie; personne ne peut s'y soustraire, ni se flatter de s'en mettre à l'abri; il est peut-être même plus sage de préparer son ame à l'adversité que de s'occuper à la prévenir. On voit des gens des plus estimables sur la liste de ces noms sacrés que l'envie a persécutés, que leur mérite a perdus, et qui ont laissé aux remords de leurs persécuteurs le soin de leur propre vengeance. Les *malheurs* développent souvent en nous des sentimens, des lumières, des forces que nous ne connoissions pas, faute d'en avoir eu besoin. Ergotèle, chanté par Pindare, n'eût point triomphé sans l'injuste exil qui l'éloigna de sa patrie; sa gloire se seroit flétrie dans la maison de son père, comme une fleur sur sa tige. L'infortune fait sur les grandes ames ce que la rosée fait sur les fleurs, si je puis me servir de cette comparaison; elle anime leurs parfums; elle tire de leur sein les odeurs qui embaument l'air. Socrate se disoit l'accoucheur des pensées: je crois que le *malheur* l'est des vertus. Ce sage a été lui-même un bel exemple de l'injustice des hommes qui condamnent ceux qu'ils devroient le plus respecter et imiter. Après cela qui peut répondre de sa destinée? Il ne tiendroit quelquefois qu'à cinq ou six coquins de faire pendre le plus honnête homme, en attestant qu'il a fait un vol ou qu'il a commis quelque autre crime. Enfin, nous n'avons à nous que notre courage, qui, forcé de céder à des obstacles insurmontables, peut plier sans être vaincu. Cette pensée poétique de Sénèque est fort belle: « La vraie gran- » deur est d'avoir en même temps la foiblesse de l'homme et » la force de Dieu. » Les poètes nous disent que, lorsque Hercule fut détacher Prométhée, qui représente la nature humaine, il traversa l'Océan dans un vase de terre; c'est donner une vive idée du courage qui, dans la chair fragile, surmonte les tempêtes de ce monde.

(M. de JAUCOURT.)

MALHEUREUX, MISÉRABLE.

On dit indifféremment une vie *malheureuse*, une vie *misérable ;* c'est un *malheureux ;* c'est un homme *misérable*. Mais il y a des cas où l'un de ces deux mots est bon, et l'autre ne vaut rien. On est *malheureux* au jeu, on n'y est pas *misérable ;* mais on devient *misérable* en perdant beaucoup au jeu. *Misérable* semble marquer un état fâcheux, soit que l'on y soit né, soit que l'on y soit tombé. *Malheureux* semble marquer un accident qui arrive tout-à-coup, et qui ruine une fortune naissante ou établie. On plaint véritablement les *malheureux ;* on assiste les *misérables*. Voici deux vers de Racine, qui expriment fort bien la différence de ces deux mots :

Haï, craint, envié, souvent plus *misérable*
Que tous les *malheureux* que mon pouvoir accable.

De plus, *misérable* a d'autre sens que *malheureux* n'a pas ; car on dit d'un méchant auteur et d'un méchant ouvrage : cet ouvrage est *misérable ;* c'est un *misérable* auteur. On dit encore, dans un autre sens : vous me traitez comme un *misérable*, c'est-à-dire comme un homme qui ne mérite nul égard, nulle considération : on le dit de même d'un homme méprisable par sa bassesse et par ses vices. Enfin *misérable* s'applique aux choses inanimées, au temps, aux saisons, etc.

(M. de Jaucourt.)

MALICE, MALIGNITÉ.

La *málice* est une disposition à nuire, mais avec plus de finesse que de méehanceté.

Il y a dans la *malice* de la facilité et de la ruse, peu d'audaee, point d'atrocité. Le malicieux veut faire de petites peines, et non eauser de grands chagrins. Quelquefois il veut seulement se donner une sorte de supériorité sur eeux qu'il tourmente. Il s'estime de pouvoir le mal plus qu'il n'a de plaisir à en faire. La *malice* n'est habitude que dans les ames petites, foibles et dures.

La *malignité* est une *malice* secrète et profonde. Elle se dit des choses et des personnes. Sentez-vous toute la *malignité* de ee propos? Il y a dans le eœur de l'homme une *malignité* qui lui fait adopter le blâme presque sans examen. Telles sont la *malignité* et l'injustice, que jamais l'apologie la plus nette, la plus authentique, ne fait autant de sensation dans la société que l'acusation la plus ridicule et la plus mal fondée. On dit avec ehaleur : savez-vous l'horreur dont on l'aecuse? et froidement : il s'est fort bien défendu. Qu'un homme pervers fasse une satyre abominable des plus honnêtes gens, la *malignité* naturelle la fera lire, reehercher et citer. Les hommes rejettent leur mauvaise conduite sur la *malignité* des astres qui ont présidé à leur naissance. On permet aux enfans d'être malins; on ne leur passe la *malignité* en quoi que ce soit, paree que c'est l'état d'une ame qui a perdu l'instinct de la bienveillance, qui desire le malheur de ses semblables, et souvent en jouit. Il y a dans la *malignité* plus de suite, plus de profondeur, plus de dissimulation, plus d'activité, que dans la *malice*. Aueun homme n'est né avec ce caraetère; mais plusieurs y sont conduits par l'envie, par la cupidité méeontente, par la vengeanee, par le sentiment de l'injustice des hommes. La *malignité* n'est pas aussi dure et aussi atroce que la méehanceté; elle fait verser des larmes, mais elle s'attendriroit peut-être si elle les voyoit couler.

(M. de Jaeourt.)

MANIÈRES. *

Les *manières*, dans le sens le plus généralement reçu, sont des usages établis pour rendre plus doux le commerce que les hommes doivent avoir entre eux; elles sont l'expression des mœurs, ou seulement l'effet de la soumission aux usages; elles sont, par rapport aux mœurs, ce que le culte est par rapport à la religion; elles les manifestent, les conservent ou en tiennent lieu, et, par conséquent, elles sont dans les sociétés d'une plus grande importance que les moralistes ne l'ont pensé.

On ne sait pas assez combien l'habitude machinale nous a fait faire d'actions dont nous n'avons plus en nous le principe moral, et combien elle contribue à conserver ce principe. Lorsque certaines actions, certains mouvemens, se sont liés dans notre esprit avec les idées de certaines vertus, de certains sentimens; ces actions, ces mouvemens, rappellent en nous ces sentimens, ces vertus.

A la Chine, les enfans rendent d'extrêmes honneurs à leurs parens; ils leur donnent sans cesse des marques extérieures de respect et d'amour. Il est vraisemblable que dans ces marques extérieures il y a plus de démonstration que de réalité; mais le respect et l'amour pour les parens sont plus vifs et plus continus à la Chine qu'ils ne le sont dans les pays où ces mêmes sentimens sont ordonnés sans que les lois prescrivent la *manière* de les manifester. Il s'en manque bien en France que le peuple respecte tous les grands qu'il salue; mais les grands y sont plus respectés que dans les pays où les *manières* établies n'imposent pas pour eux des marques de respect.

Chez les Germains, et depuis parmi nous, dans les siècles de chevalerie, on honoroit les femmes comme les dieux. La galanterie étoit un culte, et, dans ce culte comme dans tous les autres, il y avoit des tièdes et des hypocrites; mais ils honoroient encore les femmes, et certainement ils les aimoient et les respectoient davantage que le Cafre qui les fait travailler tandis qu'il se repose, et que l'Asiatique qui les enchaîne et les caresse comme des animaux destinés à ses plaisirs.

L'habitude de certaines actions, de certains gestes, de certains mouvemens, de certains signes extérieurs, maintient plus en nous les mêmes sentimens que tous les dogmes et toute la métaphysique du monde.

J'ai dit que l'habitude machinale nous faisoit faire les actions dont nous n'avions plus en nous le principe moral; j'ai dit qu'elle conservoit en nous ce principe: elle fait plus, elle l'augmente ou le fait naître.

Il n'y a aucune passion de notre ame, aucune affection, aucun sentiment, aucune émotion, qui n'ait son effet sur le corps, qui n'élève, n'affaisse, ne relâche ou ne tende quelques muscles, et n'ait du plus au moins, en variant notre extérieur, une expression particulière. Les peines et les plaisirs, les desirs et la crainte, l'amour ou l'aversion, quelque morale qu'en soit la cause, ont plus ou moins en nous des effets physiques qui se manifestent par des signes plus ou moins sensibles. Toutes les affections se marquent sur le visage, y donnent une certaine expression, font ce qu'on appelle la *physionomie*, changent l'habitude du corps, donnent et ôtent la contenance, font faire certains gestes, certains mouvemens: cela est d'une vérité qu'on ne conteste pas.

Mais il n'est pas moins vrai que les mouvemens des muscles et des nerfs, qui sont d'ordinaire les effets d'une certaine passion, étant excités, répétés en nous sans le secours de cette passion, s'y reproduisent jusqu'à un certain point.

Les épreuves de la musique sur nous sont une preuve sensible de cette vérité; l'impression du corps sonore sur nos nerfs y excite différens mouvemens, dont plusieurs sont du genre des mouvemens qu'y exciteroit une certaine passion; et bientôt, si ces mouvemens se succèdent, si le musicien continue de donner la même sorte d'ébranlement au genre nerveux, il fait passer dans l'ame telle ou telle passion, la joie, la tristesse, l'inquiétude, etc. Il s'ensuit de cette observation, dont tout homme doué de quelque délicatesse d'organe peut constater en soi la vérité, que, si certaines passions donnent au corps certains mouvemens, ces mouvemens ramènent l'ame à ces passions: or les *manières*, consistant, pour la plupart, en

gestes, habitudes de corps, démarches, actions, qui sont les signes, l'expression, les effets de certains sentimens, doivent donc non seulement manifester, conserver ces sentimens, mais quelquefois les faire naître.

Les anciens ont fait plus d'attention que nous à l'influence des *manières* sur les mœurs, et au rapport des habitudes du corps à celles de l'ame. Platon distingue deux sortes de danses; l'une, qui est un art d'imitation, et, à proprement parler, la pantomime, la danse et la seule danse propre au théâtre; l'autre, l'art d'accoutumer le corps aux attitudes décentes, à faire avec bienséance les mouvemens ordinaires. Cette danse s'est conservée chez les modernes, et nos maîtres à danser sont professeurs des *manières*. Le *maître à danser* de Molière n'avoit pas tant de tort qu'on le pense, sinon de se préférer, du moins de se comparer au maître de philosophie.

Les *manières* doivent exprimer le respect et la soumission des inférieurs à l'égard des supérieurs, les témoignages d'humanité et de condescendance des supérieurs envers les inférieurs, les sentimens de bienveillance et d'estime entre les égaux. Elles règlent le maintien; elles le prescrivent aux différens ordres, aux citoyens des différens états.

On voit que les *manières*, ainsi que les mœurs, doivent changer selon les différentes formes de gouvernement. Dans les pays de despotisme, les marques de soumission sont extrêmes de la part des inférieurs: devant leurs rois les satrapes de Perse se prosternoient dans la poussière, et le peuple devant les satrapes se prosternoit de même; l'Asie n'est point changée.

Dans les pays de despotisme, les témoignages d'humanité et de condescendance, de la part des supérieurs, se réduisent à fort peu de chose. Il y a trop d'intervalle entre ce qui est homme et ce qui est homme en place, pour qu'ils puissent jamais se rapprocher. Là, les supérieurs ne marquent aux inférieurs que du dédain, et quelquefois une insultante pitié.

Les égaux, esclaves d'un commun maître, n'ayant ni pour eux ni pour leurs semblables aucune estime, ne s'en témoignent point dans leurs *manières*. Ils ont foiblement l'un pour l'autre les sentimens de bienveillance; ils

attendent peu l'un de l'autre, et les esclaves élevés dans la servitude ne savent point aimer; ils sont plus occupés à se rejeter l'un sur l'autre le poids de leurs fers qu'à s'aider à les supporter; ils ont plus l'air d'implorer la pitié que d'exprimer de la bienséance.

Dans les démocraties, dans les gouvernemens où la puissance législative réside dans le corps de la nation, les *manières* marquent foiblement les rapports de dépendance; et, en tout genre même, il y a moins de *manières* et d'usages établis que d'expressions de la nature; la liberté se manifeste dans les attitudes, les traits et les actions de chaque citoyen.

Dans les aristocraties et dans les pays où la liberté publique n'est plus, mais où l'on jouit de la liberté civile; dans les pays où le petit nombre fait les lois, et sur-tout dans ceux où un seul règne, mais par les lois, il y a beaucoup de *manières* et d'usages de convention. Dans ces pays, plaire est un avantage; déplaire est un malheur. On plaît par des agrémens et même par des vertus; et les *manières* y sont d'ordinaire nobles et agréables. Les citoyens ont besoin les uns des autres pour se conserver, se secourir, s'élever ou jouir. Ils craignent d'éloigner d'eux leurs concitoyens en laissant voir leurs défauts. On voit par-tout la hiérarchie et les égards, le respect et la liberté, l'envie de plaire et la franchise.

D'ordinaire, dans ces pays, on remarque, au premier coup d'œil, une certaine uniformité; les caractères paroissent se ressembler, parce que leur différence est cachée par les *manières;* et même on y voit beaucoup plus rarement que dans les républiques de ces caractères originaux qui semblent ne rien devoir qu'à la nature, et cela non seulement parce que les *manières* gênent la nature, mais parce qu'elles la changent.

Dans les pays où règne peu de luxe, où le peuple est occupé du commerce et de la culture des terres, où les hommes se voient par intérêt de première nécessité, plus que par des raisons d'ambition, ou par goût de plaisir, les dehors sont simples et honnêtes, et les *manières* sont plus sages qu'affectueuses. Il n'est pas là question de trouver des agrémens et d'en montrer; on ne promet et on ne

demande que de la justice. En général, dans tous les pays où la nature n'est pas agitée par des mouvemens imprimés par le gouvernement, où le naturel est rarement forcé de se montrer, et connoît peu le besoin de se contraindre, les *manières* sont comptées pour rien; il y en a peu, à moins que les lois n'en aient institué.

Le président de Montesquieu reproche aux législateurs de la Chine d'avoir confondu la religion, les mœurs, les lois et les *manières;* mais n'est-ce pas pour éterniser la législation qu'ils vouloient donner, que ces sublimes génies ont lié entre elles des choses qui dans les gouvernemens sont opposées? C'est en appuyant le moral du physique, le politique du religieux, qu'ils ont rendu la constitution de l'état éternelle et les mœurs inmuables. S'il y a des circonstances, si les siècles amènent des momens où il seroit bon qu'une nation changeât son caractère, les législateurs de la Chine ont eu tort.

Je remarque que les nations qui ont conservé le plus long-temps leur esprit national sont celles où le législateur a établi le plus de rapport entre la constitution de l'état, la religion, les mœurs et les *manières*, et sur-tout celles où les *manières* ont été instituées par les lois.

Les Egyptiens sont le peuple de l'antiquité qui a changé le plus lentement; et ce peuple étoit conduit par des rites, par des *manières*. Sous l'empire des Perses et des Grecs, on reconnut les sujets de Psammétique et d'Apriès; on les reconnut sous les Romains et sous les Mamelucs. On voit même encore aujourd'hui, parmi les Egyptiens modernes, des vestiges de leurs anciens usages; tant est puissante la force de l'habitude.

Après les Egyptiens, les Spartiates sont le peuple qui a conservé le plus long-temps son caractère. Ils avoient un gouvernement où les mœurs, les *manières*, les lois et la religion, s'unissoient, se fortifioient, étoient faites les unes pour les autres. Leurs *manières* étoient instituées; les sujets et la forme de la conversation, le maintien des citoyens, la *manière* dont ils s'abordoient, leur conduite dans leurs repas, les détails de bienséance, de décence, de l'extérieur enfin, avoient occupé le génie de Lycurgue comme les devoirs essentiels et la vertu. Aussi, sous le règne

règne de Nerva, les Lacédémoniens, qui n'étoient plus un peuple libre, étoient encore un peuple vertueux. Néron, allant à Athènes pour se purifier après le meurtre de sa mère, n'osoit passer à Lacédémone; il craignoit les regards de ces citoyens; et il n'y avoit pas là des prêtres qui expiassent des parricides.

Je crois que les Français sont le peuple de l'Europe moderne dont le caractère est le plus marqué, et qui a éprouvé le moins d'altération. « Ils sont, dit M. Duclos, » ce qu'ils étoient du temps des croisades, une nation vive, » gaie, généreuse, brave, sincère, présomptueuse, in- » constante, avantageuse, inconsidérée. Elle change » de modes et non de mœurs. Les *manières* ont fait au- » trefois, pour ainsi dire, partie de ses lois. Le code de » la chevalerie, les usages des anciens preux, les règles » de l'anciene courtoisie, ont eu pour objet les *manières*. » Elles sont encore en France, plus que dans le reste » de l'Europe, un des objets de cette seconde éducation » qu'on reçoit en entrant dans le monde, et qui, par mal- » heur, s'accorde trop peu avec la première. »

Les *manières* doivent donc être un des objets de l'éducation, et peuvent être établies même par des lois aussi souvent pour le moins que par des exemples. Les mœurs sont l'intérieur de l'homme: les *manières* en sont l'extérieur. Etablir les *manières* par des lois, ce n'est que donner un culte à la vertu.

Un des effets principaux des *manières*, c'est de gêner en nous les premiers mouvemens; elles ôtent l'essor et l'énergie à la nature; mais aussi, en nous donnant le temps de la réflexion, elles nous empêchent de sacrifier la vertu à un plaisir présent, c'est-à-dire le bonheur de la vie à l'intérêt d'un moment.

Il ne faut point trop en tenir compte dans les arts d'imitation. Le poète et le peintre doivent donner à la nature toute sa liberté; mais le citoyen doit souvent la contraindre. Il est bien rare que celui qui, pour de légers intérêts, se met au dessus des *manières*, pour un grand intérêt, ne se mette au dessus des mœurs.

Dans un pays où les *manières* sont un objet important, elles survivent aux mœurs, et il faut même que les mœurs

soient prodigieusement altérées pour qu'on aperçoive du changement dans les *manières*. Les hommes se montrent encore ce qu'ils doivent être, quand ils ne le sont plus. L'intérêt des femmes a conservé long-temps en Europe les dehors de la galanterie ; elles donnent même encore aujourd'hui un prix extrême aux *manières* polies : aussi elles n'éprouvent jamais de mauvais procédés, et reçoivent des hommages, et on leur rend encore avec empressement des services utiles.

Les *manières* sont corporelles, parlent aux sens, à l'imagination, enfin sont sensibles : voilà pourquoi elles les conserveut plus que les préceptes et les lois. C'est par la même raison que, chez tous les peuples, il reste d'anciens usages, quoique les motifs qui les ont établis ne se conservent plus.

Dans la partie de la Morée, qui étoit autrefois la Laconie, les peuples s'assemblent encore certains jours de l'année, et font des repas publics, quoique l'esprit qui les fit instituer par Lycurgue soit bien parfaitement éteint en Morée. Les chats ont eu des temples en Egypte ; on ignoreroit pourquoi ils y ont aujourd'hui des hôpitaux s'ils n'y avoient pas eu des temples.

S'il y a eu des peuples policés avant l'invention de l'écriture, je suis persuadé qu'ils ont conservé long-temps leurs mœurs telles que le gouvernement les avoit instituées, parce que, n'ayant point le secours des lettres, ils étoient obligés de perpétuer les principes des mœurs par les *manières*, par la tradition, par les hiéroglyphes, par des tableaux, enfin par des signes sensibles, qui gravent plus fortement dans le cœur que l'écriture, les livres et les définitions : les prêtres égyptiens prêchoient rarement, et peignoient beaucoup.

Manières, Façons (synonymes).

Les *manières* sont l'expression des mœurs de la nation ; les *façons* sont une charge des *manières*, ou des *manières* plus recherchées dans quelques individus. Les *manières* deviennent *façons* quand elles sont affectées. Les *façons* sont des *manières* qui ne sont point générales, et qui sont

propres à un certain caractère particulier, d'ordinaire petit et vain.

Manière, Grandeur de (Architecture.)

La *grandeur*, dans les ouvrages d'architecture, peut s'envisager de deux façons; elle se rapporte à la masse et au corps de l'édifice ou à la *manière* dont il est bâti.

A l'égard du premier point, les anciens monumens d'architecture, sur-tout ceux des pays orientaux, l'emportoient de beaucoup sur les modernes. Que pouvoit-on voir de plus étonnant que les murailles de Babylone, que ses jardins bâtis sur des voûtes, et que son temple dédié à Jupiter Belus, qui s'élevoit à la hauteur d'un mille, où il y avoit huit différens étages, chacun haut d'un stade (125 pas géométriques), et, au sommet, l'observatoire babylonien? Que dirons-nous de ce prodigieux bassin, de ce réservoir artificiel qui contenoit l'Euphrate jusqu'à ce qu'on lui eût dressé un nouveau canal, et de tous les fossés à travers lesquels on le fit couler? Il ne faut point traiter de fables ces merveilles de l'art, parce que nous n'avons plus aujourd'hui de pareils ouvrages. Tous les historiens qui les décrivoient n'étoient ni fourbes ni menteurs. La muraille de la Chine est un de ces édifices orientaux qui figurent dans la mappemonde, et dont la description paroîtroit fabuleuse si la muraille elle-même ne subsistoit aujourd'hui.

Pour ce qui regarde la *grandeur* de *manière* dans les ouvrages d'architecture, nous sommes bien éloignés d'égaler celle des Grecs et des Romains. La vue du seul panthéon de Rome suffiroit pour désabuser ceux qui penseroient le contraire. Je n'ai pas trouvé de juges qui aient vu ce superbe temple sans reconnoître qu'ils avoient été frappés de sa noblesse et de sa majesté.

Cette *grandeur* de *manière* en architecture a tant de force sur l'imagination, qu'un petit bâtiment où elle règne donne de plus nobles idées à l'esprit qu'un autre bâtiment vingt fois plus étendu à l'égard de la masse où cette *manière* est commune. C'est ainsi peut-être qu'on auroit été plus surpris de l'air majestueux qui paroissoit dans une

statue d'Alexandre faite par la main de Lysippe, quoiqu'elle ne fût pas plus grande que le naturel, qu'on ne l'auroit été à la vue du mont Athos, si, comme Dinocrate le proposoit, on l'eût taillée pour représenter ce conquérant, avec une rivière sur l'une de ses mains, et une ville sur l'autre.

M. de Chambray, dans son parallèle de l'architecture ancienne avec la moderne, recherche le principe de la différence des *manières ;* et d'où vient qu'en une pareille quantité de superficies l'une semble grande et magnifique, l'autre paroît petite et mesquine : la raison qu'il en donne est fort simple. Il dit que, pour introduire dans l'architecture cette *grandeur* de *manière*, il faut faire en sorte que la division des principaux membres des ordres ait peu de parties, et qu'elles soient toutes grandes et de grand relief, afin que l'œil n'y voyant rien de petit, l'imagination en soit fortement touchée. Dans une corniche, par exemple, si la doucine du couronnement, le larmier, les modillons ou les denticules, viennent à faire une belle montre avec de grandes saillies, et qu'on n'y remarque point cette confusion ordinaire de petits cavets, de quarts de ronds, d'astragales, et je ne sais quelles autres particularités entre-mêlées, qui, loin de faire bon effet dans les grands ouvrages, occupent une place inutilement et aux dépens des principaux membres, il est très-certain que la *manière* en paroîtra fière et grande; tout au contraire elle deviendra petite et chétive par la quantité de ces mêmes ornemens qui partagent l'angle de la vue en tant de rayons si pressés, que tout lui semble confus.

En un mot, sans entrer dans de plus grands détails, qui nous meneroient trop loin, il suffit d'observer qu'il n'y a rien dans l'architecture, la peinture, la sculpture et tous les beaux arts, qui plaise davantage que la *grandeur* de *manière :* tout ce qui est majestueux frappe, imprime du respect, et sympathise avec la grandeur naturelle de l'ame.

(ANONYME.)

MANIFESTE.

DÉCLARATION que font les princes et autres puissances, par un écrit public, des raisons et moyens sur lesquels ils fondent leurs droits et leurs prétentions, en commençant quelque guerre ou autre entreprise; c'est en deux mots l'apologie de leur conduite.

Les anciens avoient une cérémonie auguste et solemnelle par laquelle ils faisoient intervenir dans la déclaration de guerre la majesté divine, comme témoin et vengeresse de l'injustice de ceux qui soutiendroient une telle guerre injustement. Peut-être aussi que leurs ambassadeurs étaloient les raisons de la guerre dans des harangues expresses qui précédoient la dénonciation des héraults d'armes; du moins nous trouvons de telles harangues dans presque tous les historiens, en particulier dans Polybe, dans Tite-Live, dans Thucydide; et ces sortes de pièces sont d'un grand ornement à l'histoire. Que ces harangues soient de leur propre génie ou non, il est très-probable que le fond en est vrai, et que les raisons justificatives ou seulement persuasives ont été publiées et alléguées des deux côtés. Sans doute que les Romains employoient toute leur force de plume pour colorer leurs guerres, et, sur cet article, jamais peuple n'eut plus besoin des supercheries de l'éloquence que celui-là.

Les puissances modernes étalent à leur tour, dans leurs écrits publics, tous les artifices de la rhétorique, et tout ce qu'elle a d'adresse, pour exposer la justice des causes qui leur font prendre les armes, et les torts qu'ils prétendent avoir reçus.

Un motif de politique a rendu nécessaires ces *manifestes*, dans la situation où sont, à l'égard les uns des autres, les princes de l'Europe, liés ensemble par la religion, par le sang, par des alliances, par des ligues offensives et défensives. Il est de la prudence d'un prince qui déclare la guerre à un autre de ne pas s'attirer en même temps sur les bras tous les alliés de celui qu'il attaque: c'est en partie pour éviter cet inconvénient qu'on fait aujourd'hui des *manifestes*, qui renferment quelquefois la raison

qui a déterminé le prince à commencer la guerre sans la déclarer.

Ce n'est pas cependant sur ces sortes de pièces qu'ils fondent le plus le succès de leurs armes, c'est sur leurs préparatifs, leurs forces, leurs alliances et leurs négociations. Ils pourroient tous s'exprimer comme fit un préteur latin dans une assemblée où l'on délibéroit ce qu'on répondroit aux Romains, qui, sur des soupçons de révolte, avoient mandé les magistrats du Latium : « Mes-» sieurs, dit-il, il me semble que, dans la conjoncture » présente, nous devons moins nous embarrasser de ce » que nous avons à dire que de ce que nous avons à » faire ; car, quand nous aurons bien pris notre parti, » et bien concerté nos mesures, il ne sera pas difficile » d'y ajuster des paroles. »

(M. de JAUCOURT.)

MARABOUS.

C'est le nom que les mahométans, soit nègres, soit maures d'Afrique, donnent à des prêtres pour qui ils ont le plus grand respect, et qui jouissent des plus grands priviléges. Dans leur habillement ils diffèrent très-peu des autres hommes; mais ils sont aisés à distinguer du vulgaire par leur gravité affectée, et par un air hypocrite et réservé qui en impose aux simples, et sous lequel ils cachent l'avarice, l'orgueil et l'ambition la plus démesurée. Ces *marabous* ont des villes et des provinces entières dont les revenus leur appartiennent; ils n'y admettent que les nègres destinés à la culture de leurs terres et aux travaux domestiques. Ils ne se marient jamais hors de leur tribu; leurs enfans mâles sont destinés, dès la naissance, aux fonctions du sacerdoce; on leur enseigne les cérémonies légales contenues dans un livre pour lequel, après l'alcoran, ils marquent le plus grand respect; d'ailleurs leurs usages sont pour les laïcs un mystère impénétrable. Cependant on croit qu'ils se permettent la polygamie, ainsi que tous les mahométans. Au reste ils sont, dit-on, observateurs exacts de l'alcoran; ils s'abstiennent avec soin du vin et de toute liqueur forte; et, par la bonne foi qu'ils mettent dans le commerce qu'ils font les uns avec les autres, ils cherchent à expier les friponneries et les impostures qu'ils exercent sur le peuple; ils sont très-charitables pour leurs confrères qu'ils punissent eux-mêmes suivant leurs lois ecclésiastiques, sans permettre aux juges civils d'exercer aucun pouvoir sur eux. Lorsqu'un *marabou* passe, le peuple se met à genoux autour de lui pour recevoir sa bénédiction. Les nègres du Sénégal sont dans la persuasion que celui qui a insulté un de ces prêtres ne peut survivre que trois jours à un crime si abominable. Ils ont des écoles dans lesquelles on explique l'alcoran, le rituel de l'ordre, ses règles. On fait voir aux jeunes *marabous* comment les intérêts du corps des prêtres sont liés à la politique, quoiqu'ils fassent un corps séparé dans l'état; mais ce qu'on leur inculque avec le plus de soin, c'est un attachement sans borne pour le bien de la confraternité, une discrétion à toute épreuve,

et une gravité imposante. Les *marabous*, avec toute leur famille, voyagent de province en province en enseignant les peuples; le respect que l'on a pour eux est si grand, que, pendant les guerres les plus sanglantes, ils n'ont rien à craindre des deux partis. Quelques-uns vivent des aumônes et des libéralités du peuple; d'autres font le commerce de la poudre d'or et des esclaves; mais le commerce le plus lucratif pour eux est celui de vendre des *gris-gris*, qui sont des bandes de papier remplies de caractères mystérieux, que le peuple regarde comme des préservatifs contre tous les maux; ils ont le secret d'échanger ces papiers contre l'or des nègres; quelques-uns d'entre eux amassent des richesses immenses qu'ils enfouissent en terre. Des voyageurs assurent que les *marabous*, craignant que les Européens ne fassent tort à leur commerce, sont le principal obstacle qui a empêché jusqu'ici ces derniers de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique et de la Nigritie. Ces prêtres les ont effrayés par des périls qui ne sont peut-être qu'imaginaires ou exagérés. Il y a aussi des *marabous* dans les royaumes de Maroc, d'Alger, de Tunis, etc. On a pour eux le plus grand respect, au point de se trouver très-honorés de leur commerce avec les femmes.

Le peuple, parmi nous, appelle *marabous* ceux qu'il trouve extrêmement laids.

(ANONYME)

MARAUDEURS, DÉSERTEURS. *

On appelle ainsi les soldats qui s'éloignent du corps de l'armée pour aller piller dans les environs. De la maraude naissent les plus grands abus et les suites les plus fâcheuses. 1° Elle entraîne après elle l'esprit d'indiscipline qui fait négliger ses devoirs au soldat, et le conduit à mépriser les ordres de ses supérieurs. 2° Les *maraudeurs*, en portant l'épouvante dans l'esprit des paysans, détruisent la confiance que le général cherche à leur inspirer. Malheureuses victimes du brigandage, au lieu d'apporter des provisions dans les camps, ils cachent et enterrent leurs denrées, ou même ils les livrent aux flammes pour qu'elles ne deviennent pas la proie du barbare soldat. 3° Enfin les dégâts que font les *maraudeurs* épuisent le pays. Un général compte pouvoir faire subsister son armée pendant quinze jours dans un camp; il le prend en conséquence, et au bout de huit il se trouve que tout est dévasté. Il est donc obligé d'abandonner plus tôt qu'il ne le vouloit une position peut-être essentielle à la réussite de ses projets; il poste ailleurs son armée, et les mêmes inconvéniens la suivent. Nécessairement il arive de là que tout son plan de campagne est dérangé. Il avoit tout prévu; le temps de ses opérations étoit fixé; le moment d'agir étoit déterminé; il ne lui restoit plus qu'à exécuter lorsqu'il s'est aperçu que toutes ses vues étoient renversées par les désordres des *maraudeurs* qu'il avoit espéré d'arrêter. Il faut à présent que le général dépende des événemens, au lieu qu'il les eût fait dépendre de lui. Il n'est plus sûr de rien; comment pourroit-il encore compter sur des succès?

On s'étendroit aisément davantage sur les maux infinis que produit la maraude; mais l'esquisse que nous venons de tracer suffit pour engager les officiers à veiller sur leurs troupes avec une attention scrupuleuse. Cependant l'humanité demande qu'on leur présente un tableau qui, parlant directement à leur cœur, fera sans doute sur lui l'impression la plus vive. Qu'ils se peignent la situation cruelle où se trouvent réduits les infortunés habitans des

campagnes ruinées par la guerre; que leur imagination les transporte dans ces maisons dévastées que le chaume couvroit et que le désespoir habite, ils y verront l'empreinte de la plus affreuse misère; leurs cœurs seront émus par les larmes d'une famille que les contributions ont jetée dans l'état le plus déplorable; ils seront témoins du retour de ces paysans qui, la tristesse sur le front, reviennent exténués par la fatigue que leur ont causée les travaux que, par nécessité, on leur impose; qu'ils se retracent seulement ce qui s'est passé sous leurs yeux. Ils ont conduit des fourageurs dans les granges des malheureux laboureurs; ils les ont vu dépouiller en un moment les fruits d'une année de travail et de sueur. Les grains qui devoient les nourrir, les denrées qu'ils avoient recueillies, leur ont été ravis. On les a non seulement privés de leur subsistance actuelle, mais toute espèce de ressource est anéantie pour eux. N'ayant plus de nourriture à donner à leurs troupeaux, ils faut qu'ils s'en défassent et qu'ils perdent le secours qu'ils en pouvoient tirer; les moyens de cultiver leurs terres leur sont ôtés; tout est perdu pour eux; tout leur est arraché. Il ne leur reste, pour soutenir la caducité d'un père trop vieux pour travailler lui-même, pour nourrir une femme éplorée et des enfans encore foibles, il ne leur reste que des bras languissans qu'ils n'auront même pas la consolation de pouvoir employer à leur profit pendant que la guerre subsistera autour d'eux.

Cette peinture, dont on n'a pas cherché à charger les couleurs, est sans doute capable d'attendrir si l'on n'est pas dépourvu de sensibilité; mais comment ne gémiroit-elle pas, cette sensibilité, en songeant que des hommes livrés à tant de maux sont encore accablés par les horribles désordres que commettent chez eux des soldats effrénés, qui viennent leur enlever les grossiers alimens qui leur restoient pour subsister quelques jours encore? Leur argent, leurs habits, leurs effets, tout est volé, tout est détruit. Leurs femmes et leurs filles sont violées à leurs yeux; on les frappe, on menace leur vie; enfin ils sont en bute à tous les excès de la brutalité qui se flatte que ses fureurs seront ignorées ou impunies. Malheur à ceux qui savent que de pareilles horreurs existent sans chercher à les empêcher!

Les moyens d'arrêter ces désordres doivent être simples et conformes à l'esprit de la nation dont les troupes sont composées. M. le maréchal de Saxe en indique de sages dont il prouve la bonté par des raisons solides. « On a, » dit-il, une méthode pernicieuse, qui est de toujours punir de mort un soldat qui est pris en maraude; cela fait » que personne ne les arrête, parce que chacun répugne » à faire périr un misérable. Si on le menoit simplement au » prévôt; qu'il y eût une chaîne comme aux galères; que » les *maraudeurs* fussent condamnés au pain et à l'eau » pour un, deux ou trois mois; qu'on leur fît faire les ouvrages qui se trouvent toujours à faire dans une armée, » et qu'on les renvoyât à leur régiment la veille d'une » affaire, ou lorsque le général le jugeroit à propos, alors » tout le monde concourroit à cette punition. Les officiers » des grands-gardes et des postes avancés les arrêteroient » par centaines; et bientôt il n'y auroit plus de *maraudeurs*, » parce que tout le monde y tiendroit la main. A présent » il n'y a que les malheureux de pris. Le grand prévôt, » tout le monde détourne la vue quand ils en voient; le » général crie à cause des désordres qui se commettent. » Enfin le grand prévôt en prend un; il est perdu, et les » soldats disent qu'il n'y a que les malheureux qui perdent. » Ce n'est là que faire mourir des hommes sans remédier » au mal. Mais les officiers, dira-t-on, en laisseront également passer à leurs postes: il y a un remède à cet abus; » c'est de faire interroger les soldats que le grand prévôt » aura pris dehors; leur faire déclarer à quel poste ils auront passé, et envoyer dans les prisons, pour le reste de » la campagne, les officiers qui y commandoient; cela les » rendra bientôt vigilans et inexorables. Mais lorsqu'il » s'agit de faire mourir un homme, il y a peu d'officiers » qui ne risquassent deux ou trois mois de prison. »

Avec une attention suivie de la part des officiers supérieurs, et de l'exactitude de la part des officiers particuliers, on parviendra dans peu à détruire la maraude dans une armée. Qu'on cherche d'abord à établir dans l'esprit des soldats, qu'il est aussi honteux de voler un paysan que de voler son camarade; une fois cette idée

recue, la maraude sera aussi rare parmi eux que les autres espèces de vols. Une nation où l'honneur parle aux hommes de tous les états, a l'avantage de remédier aux abus bien plus tôt que les autres. Sans les punir de mort, qu'on ne fasse jamais de grace aux *maraudeurs ;* que les appels soient fréquens ; que les chefs des chambrées où il se trouvera de la maraude soient traités comme s'ils avoient maraudé eux-mêmes ; qu'il soit défendu aux vivandiers, sous les peines les plus sévères, de rien acheter des soldats ; que le châtiment enfin soit toujours la suite du désordre, et bientôt il cessera d'y avoir des *maraudeurs* dans l'armée ; le général et les officiers seront plus exactement obéis, les camps mieux approvisionnés ; et l'état conservera une grande quantité d'hommes qui périssent sous la main des bourreaux, ou qui meurent assassinés par les paysans révoltés contre la barbarie.

Si c'est M. le maréchal de Broglio qui a substitué au supplice de mort, dont on punissoit les *maraudeurs*, la bastonade qu'on appelle *schlaguer*, appliquée par le caporal, qu'on appelle caporal *schlagueur*, il a fait une innovation pleine de sagesse et d'humanité ; car, à considérer la nature de la faute, il paroît bien dur d'ôter la vie à un brave soldat, dont la paie est si modique, pour avoir succombé, contre la discipline, à la tentation de voler un chou. Les coups de bâton, qui peuvent être bons pour des Allemands, sont un châtiment peu convenable à des Français. Ils avilissent celui qui les reçoit, et peut-être même celui qui les donne. Je n'aime point qu'on bâtonne un soldat. Celui qui a reçu une punition humiliante craindra moins, dans une action, de tourner à l'ennemi un dos bâtonné que de recevoir un coup de feu dans la poitrine. M. le maréchal de Saxe faisoit mieux : il condamnoit le *maraudeur* au piquet ; et, dans ses tournées, lorsqu'il en rencontroit un, il l'accabloit de plaisanteries amères et le faisoit huer.

Nous ajoutons ici quelques réflexions sur les moyens d'empêcher la désertion, et sur les peines qu'on doit infliger aux *déserteurs*. Ces réflexions nous sont venues trop tard pour être mises à leur véritable place.

Réflexions sur les moyens d'empêcher la désertion, et sur les peines qu'on doit infliger aux déserteurs.

Il est plusieurs causes de désertion. Il en est qui entrent souvent dans le caractère d'une nation, et qui lui sont particulières. S'il existe, par exemple, un peuple léger, inconstant, avide de changement, et prompt à se dégoûter de tout, il n'est pas douteux qu'on n'y trouve un grand nombre de gens qui se dégoûtent des états gênans qu'ils auront embrassés. Si cet esprit d'inconstance et de légéreté règne parmi ceux qui suivent la profession des armes, il est certain qu'on trouvera plus de *déserteurs* chez eux que chez les peuples qui n'auront pas le même esprit.

On voit de là pourquoi les troupes françaises désertent plus facilement que les autres troupes de l'Europe. On voit aussi que c'est cet esprit d'inconstance, ou plutôt ce vice du climat, qu'il faudroit corriger, pour empêcher la désertion. J'en indiquerai les moyens.

Une autre cause de désertion est, en second lieu, la trop longue durée des engagemens. Les soldats suisses ne sont engagés que pour trois ans, et ils sont aussi bons soldats que les nôtres. On m'objectera que, par la façon dont les Suisses sont élevés et exercés dans leur pays, ils sont plus tôt formés que nous pour la guerre. Je réponds que cela peut être; mais qu'il faut choisir un milieu entre l'engagement des Suisses, s'il est trop court, et celui des Français, dont le terme de huit ans est trop long, relativement au caractère de la nation et à l'esprit de chacun d'eux. Que de soldats n'a-t-on pas fait déserter lorsque, sous différens prétextes, on les forçoit de servir le double et plus de leur engagement?

Les autres causes de désertion sont la dureté avec laquelle on les traite, la misère des camps, le libertinage, le changement perpétuel de nouvel exercice, le changement de vie et de discipline, comme dans les troupes légères, qui, accoutumées, pendant la guerre, au pillage et à moins de dépendance, désertent plus facilement en temps de paix.

Il est aisé de remédier à ces dernières causes. Voyons

comme on peut corriger cet esprit d'inconstance, et attacher à leur état des gens si prompts à s'en détacher.

Les troupes romaines tirées de la classe du peuple, ou de celle des citoyens ou des alliés ayant droit de bourgeoisie, désertoient peu : il régnoit parmi eux un amour de la patrie qui les attachoit à elle; ils étoient enorgueillis du titre de citoyen, et ils étoient jaloux de se le conserver. Instruits des intérêts de la république, éclairés sur leurs devoirs, encouragés par l'exemple, la raison, le préjugé, la vanité, les retenoient dans ces liens sacrés.

Pourquoi, sur leur modèle, ne pas communiquer au soldat français un plus grand attachement pour sa patrie? pourquoi ne pas embraser son cœur d'amour pour elle et pour son roi? pourquoi ne pas l'enorgueillir de ce qu'il est né français? Voyez le soldat anglais, il déserte peu, parce qu'il est plus attaché à son pays, parce qu'il croit y trouver et y jouir de plus grands avantages que dans tous autres pays.

Cet amour de la patrie, dit un grand homme, est un des moyens les plus efficaces qu'il faille employer pour apprendre aux citoyens à être bons et vertueux. Les troupes mercenaires, qui n'ont aucun attachement pour le pays qu'elles servent, sont celles qui combattent avec le plus d'indifférence, et qui désertent avec le plus de facilité. L'appas d'une augmentation de solde, l'espoir du pillage, l'abondance momentanée d'un camp, contribueront à leur désertion, dont on peut tirer parti. Voyez la différence de fidélité et de courage entre les troupes romaines et les troupes mercenaires de Carthage. Les Suisses seuls font à présent exception à cette règle; aussi l'esprit militaire et la réputation de bravoure qu'a cette nation nourrissent sa valeur naturelle; et l'exactitude à tenir parole au soldat, au terme de son engagement, empêche la désertion, en facilitant les recrues. Si, comme on le dit souvent, on faisoit en France un corps composé uniquement d'enfans trouvés, ce seroit le corps le plus sujet à déserter. Outre qu'ils auroient le vice du climat, ils ne seroient point retenus par l'espoir de partager un

jour le peu de bien qu'ont souvent les pères ou les mères; espoir qui retient assez le soldat.

Ce qui attache aujourdhui les Turcs au service de leur maître, ce sont les préjugés et les maximes dans lesquels on les élève envers le sultan et envers leur religion. Nous avons vu que les Romains, autrefois, l'étoient par l'amour de la patrie; et les Anglais, à présent, par cet esprit de fierté, de liberté, et par les avantages qu'ils croiroient ne pas trouver ailleurs. Ce qui doit attacher le soldat français est l'amour de sa patrie et de son roi; amour qu'il faut augmenter : c'est l'amour de son état de soldat; amour qu'il faut nourrir par des distinctions, des prérogatives, des récompenses, et de la considération attachée à cet état honorable, qu'on n'honore point assez; amour qu'il faut nourrir par la fidélité et l'exactitude à tenir parole au soldat, par une retraite honnête et douce, s'il a bien rempli ses devoirs. Plus il aimera son état de soldat, son roi et sa patrie, plus le vice du climat sera corrigé : la désertion diminuera, et les *déserteurs* seront notés d'infamie.

Les peines à décerner contre les *déserteurs* doivent donc dériver de ce principe; car toutes les vérités se tiennent par la main. Ces peines seront la privation et la dégradation de ces honneurs, distinctions, etc.; l'infamie qui doit suivre cette dégradation, la condamnation aux travaux publics, quelque flétrissure corporelle qui fasse reconnoître le *déserteur*, et qui l'expose à la risée de ses camarades, à l'insulte des femmes et du peuple. Les *déserteurs* qu'on punit de mort sont perdus pour l'état. En 1753, on en comptoit plus de trente-six mille fusillés, depuis qu'on avoit cessé de leur couper le nez et les oreilles pour crime de désertion. L'état a donc perdu et perd encore des hommes qui lui auroient été utiles dans les travaux publics, et qui auroient pu lui donner d'autres citoyens. Cette punition de mort, qui n'est point déshonorante, ne sauroit d'ailleurs retenir un homme accoutumé à mépriser et à exposer sa vie.

Qu'on pèse d'un côté la honte, l'infamie, la condamnation perpétuelle aux travaux publics, contre le changement qui doit se faire dans l'esprit du soldat, contre la

certitude qu'il aura d'être récompensé, et d'obtenir son congé au terme de son engagement, et l'on verra s'il peut avoir l'idée de déserter. Dans ce cas, comme en tout autre, l'espèce de liberté dont on jouit, ou à laquelle on pense atteindre, engage les hommes à tout faire et à tout endurer.

(M. le marquis de MARNESIA, et M. MONTLOVIR, gendarme de la garde du roi.)

MARC-AURELE.

MARC-AURÈLE.

Ce nom rappelle l'idée d'un prince citoyen et ami des hommes. *Marc-Aurèle* étoit d'une famille ancienne, et plus respectable encore par une probité héréditaire que par les dignités. Son ame, en se développant, ne parut sujète à aucune des passions qui amusent l'enfance et tyrannisent la jeunesse. Être impassible, il ne connut ni l'ivresse de la joie ni l'abattement de la tristesse : cette tranquillité d'ame détermina Antonin le pieux à le choisir pour son successeur. Après la mort de son bienfaiteur il fut élevé à l'empire par le suffrage unanime de l'armée, du peuple et du sénat. Sa modestie lui inspira de la défiance; et, ne se croyant pas capable de soutenir seul le fardeau de l'empire, il partagea le pouvoir souverain avec son frère Vérus, gendre d'Antonin le pieux. Le partage de l'autorité, qui fomente les haines, ne fit que resserrer les nœuds de leur amitié fraternelle. Il sembloit qu'ils n'avoient qu'une ame, tant il y avoit de conformité dans leurs actions. Une police exacte, sans être austère, réforma les abus et rétablit la tranquillité. L'état, calme au dedans, fut respecté au dehors. Le sénat rentra dans la jouissance de ses anciennes prérogatives; il assista à toutes les assemblées, moins pour en régler les décisions que pour s'instruire lui-même des maux de l'empire. Sa maxime étoit de déférer à la pluralité des suffrages. Il est insensé, disoit-il, de croire que l'avis d'un seul homme soit plus sage que l'opinion de plusieurs personnes intègres et éclairées. Il avoit encore pour maxime de ne rien faire avec trop de lenteur ni de précipitation, persuadé que les plus légères imprudences précipitoient dans de grands écarts. Ce ne fut plus par la bassesse des intrigues qu'on obtint des emplois et des gouvernemens. Le mérite fut prévenu et récompensé. Le sort des provinces ne fut confié qu'à ceux qui pouvoient les rendre heureuses. Il se regardoit comme l'homme de l'état, et il n'avoit pas l'extravagance de prétendre que l'état résidoit en lui.

Je vous donne cette épée, dit-il au préfet du prétoire, pour me défendre tant que je serai le ministre et l'observateur des lois; mais je vous ordonne de la tourner contre moi si j'oublie que mon devoir est de faire naître la félicité publique. Il se fit un scrupule de puiser dans le trésor public sans y avoir été autorisé par le sénat à qui il exposoit ses motifs et l'usage qu'il vouloit faire de ce qu'il prenoit. Je n'ai, disoit-il, aucun droit de propriété en qualité d'empereur; rien n'est à moi, et je confesse que la maison que j'habite est à vous. Le peuple et le sénat lui décernèrent tous les titres que l'adulation avoit prostitués aux autres empereurs; mais il refusa les temples et les autels. Philosophe sur le trône, il aima mieux mériter les éloges que de les recevoir. Dans sa jeunesse il prit le manteau de la philosophie qu'il conserva dans la grandeur comme un ornement plus honorable que la pourpre. Sa frugalité auroit été pénible à un simple particulier. Dur à lui-même, autant qu'il étoit indulgent pour les autres, il couchoit sur la terre, et n'avoit d'autre couverture que le ciel et son manteau. Sa philosophie ne fut point une curiosité superbe de découvrir les mystères de la nature et la marche des astres, il la courba vers la terre pour diriger ses mœurs. Le fléau de la peste désola l'empire. Les inondations, les volcans, les tremblemens de terre, bouleversèrent le globe. Ces calamités multipliées firent naître aux barbares le desir de se répandre dans les provinces. *Marc-Aurèle* se mit à la tête de son armée et marcha contre eux, les vainquit et les força de s'éloigner des frontières. Après qu'il eut puni les Quades et les Sarmates, il eut une guerre plus dangereuse à soutenir contre les Marcomans. Il falloit de l'argent pour fournir à tant de dépenses. Il respecta la fortune de ses sujets, et il suffit à tout en faisant vendre les pierreries et les plus riches ornemens de l'empire. Le succès de cette guerre fut long-temps douteux. Les barbares, après avoir éprouvé un mélange de prospérités et de revers, furent plutôt subjugués par les vertus bienfaisantes du prince philosophe que par ses armes. *Marc-Aurèle* ne confia point à ses généraux le soin de cette

expédition ; il commanda toujours en personne, et donna par-tout des marques de cette intrépidité tranquille qui accompagne le véritable héroïsme : on compara cette guerre aux anciennes guerres puniques, parce que l'état fut exposé aux mêmes dangers, et que l'événement en fut le même. Attentif à récompenser la valeur, il érigea des statues en l'honneur des capitaines de son armée qui s'étoient le plus distingués. Son retour à Rome fut marqué par de nouveaux bienfaits. Chaque citoyen fut gratifié de huit pièces d'or. Tout ce qui étoit dû au trésor public fut remis aux particuliers. Les obligations des débiteurs furent brûlées dans la place publique.

Il s'éleva une sédition qui troubla la sérénité de si beaux jours. Cassius, qui fut d'abord proclamé empereur, fut ensuite massacré par les séditieux mêmes. Tous ses partisans obtinrent leur pardon, et s'en rendirent dignes par leur repentir. Les papiers de ce chef de rebelles furent tous brûlés par l'ordre de *Marc-Aurèle* qui craignit de connoître des coupables qu'il auroit été dans la nécessité de punir.

Des professeurs de philosophie et d'éloquence furent établis à Athènes, et ils furent magnifiquement payés.

Fatigué du poids de l'empire, *Marc-Aurèle* s'associa son fils Commode, dont l'amitié paternelle lui déguisoit les penchans vicieux, et ce choix aveugle fut la seule faute de gouvernement qu'on eut à lui reprocher. Il se retira à Lavinium, pour y goûter les douceurs de la vie privée dans le sein de la philosophie qu'il appeloit sa mère, comme il nommoit la cour sa marâtre : ce fut dans cette retraite qu'il s'écria : Heureux le peuple dont les rois sont philosophes ! Importuné des honneurs divins qu'on vouloit lui rendre, il avoit coutume de dire : La vertu seule égale les hommes aux dieux ; un prince équitable a l'univers pour temple ; les gens vertueux en sont les prêtres et les sacrificateurs.

Il fut arraché de son loisir philosophique par la nouvelle que les barbares avoient fait une irruption

sur les terres de l'empire. Il se mit à la tête de son armée ; mais il fut arrêté dans sa marche par une maladie qui le mit au tombeau l'an 180 ; il étoit âgé de soixante-un ans, dont il en avoit régné dix-neuf. Ses ouvrages de morale, dictés par le cœur, sont écrits avec cette simplicité noble qui fait le caractère du génie.

(M. TURPIN.)

MARIAGE.

C'est la première, la plus simple de toutes les sociétés, et celle qui est la pépinière du genre humain. Une femme, des enfans, sont autant d'ôtages qu'un homme donne à la fortune, autant de nouvelles relations et de tendres liens qui commencent à germer dans son ame.

Par-tout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un *mariage*, dit l'auteur de l'Esprit des Lois. La nature y conduit toujours lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance. Le charme que les deux sexes inspirent par leur différence forme leur union; et la prière naturelle qu'ils se font toujours l'un à l'autre en confirme les nœuds :

O Vénus! ô mère de l'Amour!
Tout reconnoît tes lois. . . . . .

Les filles que l'on conduit, par le *mariage*, à la liberté, qui ont un esprit qui n'ose penser, un cœur qui n'ose sentir, des yeux qui n'osent voir, des oreilles qui n'osent entendre, condamnées sans relâche à des préceptes et à des bagatelles, se portent nécessairement au *mariage*; l'empire aimable que donne la beauté sur tout ce qui respire y engagera bientôt les garçons. Telle est la force de l'institution de la nature, que le beau sexe se livre invinciblement à faire les fonctions dont dépend la propagation du genre humain, à ne pas se rebuter par les incommodités de la grossesse, par les embarras de l'éducation de plusieurs enfans, et à partager le bien et le mal de la société conjugale.

La fin du *mariage* est la naissance d'une famille, ainsi que le bonheur commun des conjoints. Quoi qu'il en soit, celui qui joint la raison à la passion, qui regarde l'objet de son amour comme exposé à toutes les calamités humaines, ne cherche qu'à s'accommoder à son état et aux situations où il se trouve. Il devient le père, l'ami, le tuteur, de ceux qui ne sont pas encore au monde. Occupé dans son cabinet à débrouiller une affaire épineuse pour le bien de sa famille,

il croit que son attention redouble lorsqu'il entend ses enfans, pour l'amour desquels il n'épargne aucun travail, courir, sauter et se divertir dans la chambre voisine. En effet, dans les pays où les bonnes mœurs ont plus de force que n'ont ailleurs les bonnes lois, on ne connoît point d'état plus heureux que celui du *mariage*. « Il a pour sa part, » dit Montaigne, l'utilité, la justice, l'honneur et la cons» tance. C'est une douce société de vie, pleine de con» fiance et d'un nombre infini de bons, de solides offices » et obligations mutuelles; à le bien façonner, il n'est » point de blus belle pièce dans la société. Aucune femme » qui en savoure le goût ne voudroit tenir lieu de simple » maîtresse à son mari. »

Mais les mœurs qui, dans un état, commencent à se corrompre, contribuent principalement à dégoûter les citoyens du *mariage*, qui n'a que des peines pour ceux qui n'ont plus de sens pour les plaisirs de l'innocence. « Ecoutez ceci, dit Bacon : Quand on ne connoîtra plus » de nations barbares, et que la politesse et les arts au» ront énervé l'espèce, on verra, dans les pays de luxe, » les hommes peu curieux de se marier, par la crainte » de ne pouvoir pas entretenir une famille; tant il en coû» tera pour vivre chez les nations policées. » Voilà ce qui se voit parmi nous; voilà ce que l'on vit à Rome lors de la décadence de la république.

On sait quelles furent les lois d'Auguste pour porter ses sujets au *mariage*. Elles trouvèrent mille obstacles; et, trente-quatre ans après qu'il les eut données, les chevaliers romains lui en demandèrent la révocation. Il fit mettre d'un côté ceux qui étoient mariés, et de l'autre ceux qui ne l'étoient pas. Ces derniers parurent en plus grand nombre; ce qui étonna les citoyens, et les confondit. Auguste, avec la gravité des anciens censeurs, leur tint ce discours :

« Pendant que les maladies et les guerres nous enlèvent » tant de citoyens, que deviendra la ville si on ne con» tracte plus de *mariages* ? La cité ne consiste point dans » les maisons, les portiques, les places publiques; ce sont » les hommes qui font la cité. Vous ne verrez point, » comme dans les fables, sortir des hommes de dessous

» la terre pour prendre soin de vos affaires. Ce n'est » point pour vivre seuls que vous restez dans le célibat; » chacun de vous a des compagnes de sa table et de son » lit, et vous ne cherchez que la paix dans vos déré- » glemens. Citerez-vous l'exemple des vierges vestales? » Donc, si vous ne gardiez pas les lois de la pudicité, » il faudroit vous punir comme elles. Vous êtes égale- » ment mauvais citoyens, soit que tout le monde imite » votre exemple, soit que personne ne le suive. Mon » unique objet est la perpétuité de la république. J'ai » augmenté les peines de ceux qui n'ont point obéi; et » à l'égard des récompenses, elles sont telles, que je » ne sache pas que la vertu en ait encore eu de plus » grandes. Il y en a de moindres qui portent mille gens » à exposer leur vie, et celles-ci ne vous engageroient » pas à prendre une femme et à nourrir des enfans? »

Alors cet empereur publia les lois nommées *Pappia-Poppæa*, du nom des deux consuls de cette année. La grandeur du mal paroissoit dans leur élection même. Dion nous dit qu'ils n'étoient point mariés, et qu'ils n'avoient point d'enfans. Constantin et Justinien abrogèrent les lois pappiennes, en donnant la prééminence au célibat; et la raison de spiritualité qu'ils en apportèrent imposa bientôt la nécessité du célibat même. Mais, sans parler ici du célibat adopté par la religion catholique, il est du moins permis de se récrier, avec M. de Montesquieu, contre le célibat qu'a formé le libertinage; ce célibat, où les deux sexes se corrompant par les sentimens naturels même, fuient une union qui doit les rendre meilleurs, pour vivre dans celle qui les rend toujours pires. C'est une règle tirée de la nature, que plus on diminue le nombre des *mariages* qui pourroient se faire, plus on corrompt ceux qui sont faits; moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les *mariages :* comme lorsqu'il y a plus de voleurs, il y a plus de vols.

Celui qui vit dans le célibat devient aisément philosophe et indifférent sur l'avenir, qui ne doit point l'intéresser; mais un père qui doit se survivre dans sa race tient à cet avenir par des liens éternels. Ce n'est pas qu'on ne voie dans le *mariage* de ces cœurs isolés et bornés à eux-

mêmes, qui ne tiennent compte d'une épouse et des enfans que dans l'article de leurs dépenses. Aussi un avare se croit-il plus riche de ce qu'il n'a point de famille; comme si les enfans n'étoient pas la véritable richesse d'un père. Un père de famille ne peut être méchant ni vertueux impunément.

Le grand attrait qui porte au célibat, c'est la liberté. Il y a des esprits si amoureux de l'indépendance, que le moindre fil est un triple airain à leurs yeux. Bons amis, excellens maîtres, courtisans affectionnés, mais rarement sujets fidèles, parce qu'ils peuvent emporter leur fortune avec eux dans un pays étranger; les transfuges sont presque tous des célibataires.

Le mariage rend quelquefois les gens de guerre plus efféminés, sur-tout dans un état despotique où la servitude n'attache qu'aux plaisirs : quelquefois aussi il les rend plus courageux et plus furieux dans l'action. Les généraux romains échauffèrent plus d'une fois la valeur des soldats, en mêlant au nom de la patrie le souvenir de leurs épouses et de leurs enfans. Ces tendres engagemens sont en effet une école d'humanité; au lieu qu'un célibataire, avec beaucoup plus de ressources pour faire du bien, a moins de cette sensibilité d'entrailles qui nous rend bienfaisans. L'inquisition est composée de juges sans pitié, parce qu'ils n'ont pas de famille.

Il résulte de ces réflexions qu'il faut rappeler à l'état du *mariage* les hommes qui sont sourds à la voix de la nature; mais cet état peut-il être permis sans le consentement des pères et mères? Ce consentement est fondé sur leur puissance, sur leur amour, sur leur raison, sur leur prudence; et les institutions ordinaires les autorisent seuls à marier leurs enfans. Cependant, selon les lois naturelles, tout homme est maître de disposer de son bien et de sa personne. Il n'est point de cas où l'on puisse être moins gêné que dans le choix de la personne à laquelle on veut s'unir; car qui est-ce qui peut aimer par le cœur d'autrui, comme le dit Quintilien? J'avoue qu'il y a des pays où la facilité de ces sortes de *mariages* sera plus ou moins nuisible. Je sais qu'en Angleterre même les enfans ont souvent abusé de la loi pour se marier à leur fantaisie,

et que cet abus a fait naître l'acte du parlement de 1753. Cet acte a cru devoir joindre des formes, des termes et des gênes à la grande facilité des *mariages;* mais il se peut que des contraintes pareilles nuiront à la population. Toute formalité restrictive ou gênante est destructive de l'objet auquel elle est imposée. Quels inconvéniens si fâcheux a donc produits, dans la Grande-Bretagne, jusqu'à présent, cette liberté des *mariages* qu'on ne puisse supporter? Des disproportions de naissance et de fortune dans l'union des personnes. Mais qu'importe : les mésalliances dans une nation où l'égalité est en recommandation, où la noblesse n'est pas l'ancienneté de la naissance, où les grands honneurs ne sont pas dus privativement à cette naissance, mais où la constitution veut qu'on donne la noblesse à ceux qui ont mérité les grands honneurs; l'assemblage des fortunes les plus disproportionnées n'est-il pas de la politique la meilleure et la plus avantageuse à l'état? C'est cependant ce vil intérêt, peut-être, qui, plus que l'honnêteté publique, plus que les droits des pères sur leurs enfans, a si fort insisté pour anéantir cette liberté des *mariages;* ce sont les riches, plutôt que les nobles, qui ont fait entendre leurs imputations. Enfin si l'on compte quelques *mariages* que l'avis des parens eût mieux assortis que l'inclination des enfans (ce qui est presque toujours indifférent à l'état), ne sera-ce pas un grand poids dans l'autre côté de la balance, que le nombre des *mariages*, que le luxe des parens, le desir de jouir, le chagrin de la privation, peuvent supprimer ou retarder, en faisant perdre à l'état les années précieuses et trop bornées de la fécondité des femmes.

Comme un des grands objets du *mariage* est d'ôter toutes les incertitudes des unions illégitimes, la religion y imprime son caractère, et les lois civiles y joignent le leur, afin qu'il ait l'authenticité requise de légitimation ou de réprobation. Mais pour ce qui regarde la défense de prohibition de *mariage* entre parens, c'est une chose très-délicate d'en fixer le point par les lois de la nature.

Il n'est pas douteux que les *mariages* entre les ascendans et les descendans en ligne directe ne soient contraires

aux lois naturelles comme aux civiles; et l'on donne de très-fortes raisons pour le prouver.

D'abord le *mariage* étant établi pour la multiplication du genre humain, il est contraire à la nature que l'on se marie avec une personne à qui l'on a donné naissance, ou médiatement ou immédiatement, et que le sang rentre, pour ainsi dire, dans la source d'où il vient. De plus, il seroit dangereux qu'un père ou une mère, ayant conçu de l'amour pour une fille ou pour un fils, n'abusassent de leur autorité pour satisfaire une passion criminelle, du vivant même de la femme ou du mari à qui l'enfant doit en partie la naissance. Le *mariage* du fils avec la mère confond l'état des choses. Le fils doit un très-grand respect à sa mère; la femme doit aussi du respect à son mari: le mariage d'une mère avec son fils renverseroit dans l'un et dans l'autre leur état naturel.

Il y a plus. La nature a avancé, dans les femmes, le temps où elles peuvent avoir des enfans: elle l'a reculé dans les hommes; et, par la même raison, la femme cesse plus tôt d'avoir cette faculté, et l'homme plus tard. Si le *mariage* entre la mère et le fils étoit permis, il arriveroit toujours que, lorsque le mari seroit capable d'entrer dans les vues de la nature, la femme en auroit passé le terme. Le *mariage* entre le père et la fille répugne à la nature comme le précédent; mais il y répugne moins, parce qu'il n'a point ces deux obstacles. Aussi les Tartares, qui peuvent épouser leurs filles, n'épousent-ils jamais leurs mères.

Il a toujours été naturel aux pères de veiller sur la pudeur de leurs enfans. Chargés du soin de les établir, ils ont dû leur conserver et le corps le plus parfait et l'ame la moins corrompue, et éloigner tout ce qui peut inspirer des desirs et tout ce qui est le plus propre à donner de la tendresse. Des pères, toujours occupés à conserver les mœurs de leurs enfans, ont dû avoir un éloignement naturel pour tout ce qui pouvoit les corrompre. Le *mariage* n'est point une corruption, dira-t-on; mais, avant le *mariage*, il faut parler, il faut se faire aimer, il faut séduire; c'est cette séduction qui a dû faire horreur. Il a

donc fallu une barrière insurmontable entre ceux qui devoient donner l'éducation et ceux qui devoient la recevoir, et éviter toutes sortes de corruptions, même pour cause légitime.

L'horreur pour l'inceste du frère avec la sœur a dû partir de la même source. Il suffit que les pères et mères aient voulu conserver les mœurs de leurs enfans, et leur maison pure, pour avoir inspiré à leurs enfans de l'horreur pour tout ce qui pouvoit les porter à l'union des deux sexes.

La prohibition du *mariage* entre cousins-germains a la même origine. Dans les premiers temps, c'est-à-dire dans les âges où le luxe n'étoit point connu, tous les enfans restoient dans la maison et s'y établissoient; c'est qu'il ne falloit qu'une maison très-petite pour une grande famille, comme on le vit chez les premiers Romains. Les enfans des deux frères, ou les cousins-germains, étoient regardés et se regardoient entre eux comme frères. L'éloignement qui étoit entre les frères et sœurs, pour le *mariage*, étoit donc aussi entre les cousins-germains.

Que si quelques peuples n'ont point rejeté les *mariages* entre les pères et les enfans, les sœurs et les frères, c'est que les êtres intelligens ne suivent pas toujours leurs lois. Qui le diroit? des idées religieuses ont souvent fait tomber les hommes dans ces égaremens. Si les Assyriens, si les Perses, ont épousé leurs mères, les premiers l'ont fait par un respect religieux pour Sémiramis; et les seconds, parce que la religion de Zoroastre donnoit la préférence à ces *mariages*. Si les Egyptiens ont épousé leurs sœurs, ce fut encore un délire de la religion égyptienne qui consacra ces *mariages* en l'honneur d'Isis. Comme l'esprit de la religion est de nous porter à faire avec effort des choses grandes et difficiles, il ne faut pas juger qu'une chose soit naturelle, parce qu'une religion fausse l'a consacrée. Le principe que les *mariages* entre les pères et les enfans, les frères et les sœurs, sont défendus pour la conservation de la pudeur naturelle dans la maison, doit servir à nous faire découvrir quels sont les *mariages* défendus par la loi naturelle, et ceux qui ne peuvent l'être que par la loi civile.

Les lois civiles défendent les *mariages* lorsque, par les usages reçus dans un certain pays, ils se trouvent être dans les mêmes circonstances que ceux qui sont défendus par les lois de la nature; et elles les permettent lorsque les *mariages* ne se trouvent point dans ce cas. La défense des lois de la nature est invariable, parce qu'elle dépend d'une chose invariable; le père, la mère et les enfans, habitent nécessairement dans la maison. Mais les défenses des lois civiles sont accidentelles, les cousins-germains et autres habitant accidentellement dans la maison.

On demande enfin quelle doit être la durée de la société conjugale selon le droit naturel, indépendamment des lois civiles. Je réponds que la nature même et le but de cette société nous apprennent qu'elle doit durer très-long-temps. La fin de la société entre le mâle et la femelle n'étant pas seulement de procréer, mais de continuer l'espèce, cette société doit durer, du moins même après la procréation, aussi long-temps qu'il est nécessaire pour la nourriture et la conservation des procréés, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils soient capables de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins: en cela consiste la principale et peut-être la seule raison pour laquelle le mâle et la femelle humains sont obligés à une société plus longue que n'entretiennent les autres animaux. Cette raison est que la femelle est capable de concevoir, et se trouve d'ordinaire grosse d'un nouvel enfant long-temps avant que le précédent soit en état de pourvoir lui-même à ses besoins. Ainsi le mari doit demeurer avec sa femme jusqu'à ce que leurs enfans soient grands et en âge de subsister par eux-mêmes, ou avec les biens qu'ils leur laissent. On voit que, par un effet admirable de la sagesse du créateur, cette règle est constamment observée par les animaux même destitués de raison.

Mais, quoique les besoins des enfans demandent que l'union conjugale de la femme et du mari dure encore plus long-temps que celle des autres animaux, il n'y a rien, ce me semble, dans la nature et dans le but de cette union, qui demande que le mari et la femme soient obligés de demeurer ensemble toute leur vie, après avoir élevé leurs enfans, et leur avoir laissé de quoi s'entre-

tenir. Il n'y a rien, dis-je, qui empêche alors qu'on n'ait à l'égard du *mariage* la même liberté qu'on a en matière de toutes sortes de sociétés et de conventions ; de sorte que, moyennant qu'on pourvoie d'une manière ou d'autre à cette éducation, on peut régler d'un commun accord, comme on le juge à propos, la durée de l'union conjugale, soit dans l'indépendance de l'état de nature, ou lorsque les lois civiles sous lesquelles on vit n'ont rien déterminé là dessus. Si de là il naît quelquefois des inconvéniens, on pourroit y en opposer d'autres aussi considérables, qui résultent de la trop longue durée ou de la perpétuité de cette société. Et après tout, supposé que les premiers fussent plus grands, cela prouveroit facilement que la chose seroit sujète à l'abus, comme la polygamie, et qu'ainsi, quoiqu'elle ne fût pas mauvaise absolument et de sa nature, on devroit s'y conduire avec précaution.

La chasteté conjugale inspire une sorte de fierté naturelle aux femmes : elle va jusqu'à la hauteur, si elles ont assez de beauté pour donner de la jalousie.

Les femmes sont nos maîtresses dans la jeunesse, nos compagnes dans l'âge mûr, et nos nourrices dans la vieillesse. On a donc à tout âge des raisons de se marier.

On ne connoît jamais bien la joie des pères ni leurs chagrins, parce qu'ils ne peuvent exprimer leurs plaisirs, et qu'ils n'osent parler de leurs peines. L'amour paternel leur rend les soins et les fatigues plus supportables, mais les malheurs et les pertes doublement amères. Toutefois s'il augmente les inquiétudes de la vie, il adoucit au moins les horreurs et l'image de la mort.

D'où viennent ces prédilections dans les familles pour les aînés et les derniers, les caresses pour ceux-ci, et les avantages pour ceux-là ? est-ce que les autres ne sont pas aussi bien nés, ni avec d'aussi heureuses dispositions, ou peut-être qu'ils doivent être les enfans de la fortune, comme les aînés sont les enfans de l'amour ? Détestable pratique, de jeter des semences de jalousie et d'animosité par des préférences odieuses ! l'intérêt amène assez tôt les sujets de division : pourquoi précipiter la ruine des familles par des dissensions prématurées ?

La dureté des pères tourne à leur préjudice ; leurs enfans en contractent une bassesse de sentimens, un esprit de fourberie et de mauvaise conduite qui déshonore entièrement uue famille. C'est une grande sotise d'être avare pour faire tôt ou tard des prodigues.

S'il ne faut pas sacrifier des enfans à son ambition par des destinations forcées, on peut cependant tourner de bonne heure leurs inclinations vers le genre de vie dont on a fait choix pour eux quand ils n'étoient pas encore à l'âge de se décider. Mais, dès qu'un enfant a une répugnance ou un penchant bien marqué, c'est la voix du destin, il faut y céder.

(Boucher d'Argis.)

MARIONETTES.

Les *marionettes* sont de petites figures mobiles de carton, de bois, de métal, d'os, d'ivoire, dont se servent les bateleurs pour amuser le peuple, et quelquefois aussi ce qu'on appelle les honnêtes gens.

Leur invention est bien ancienne. Hérodote les connoissoit déjà, et les nomme des statues mobiles par des nerfs. Dans les banquets de Xénophon, Socrate demande à un charlatan comment il pouvoit être si gai dans une profession si triste. Moi, répond celui-ci, je vis agréablement de la folie des hommes, dont je tire bien de l'argent avec quelques morceaux de bois que je fais remuer. Aristote n'a pas dédaigné de parler de ces figures humaines, tendues, dit-il, avec des fils qui leur font mouvoir les mains, les jambes et la tête. On trouve dans le premier livre de Platon sur les lois un beau passage à ce sujet : c'est un Athénien qui dit que les passions produisent dans nos corps ce que les petites cordes exécutent sur les figures de bois; elles remuent tous nos membres, continue-t-il, et les jettent dans des mouvemens contraires, selon qu'elles sont opposées entre elles.

L'usage de ces figures à ressort ne passa-t-il pas, avec le luxe de l'Asie et la corruption de la Grèce, chez les Romains, vainqueurs de ces peuples ingénieux? Rien n'est plus vrai; car il en est quelquefois question dans les auteurs latins. Horace, parlant d'un prince ou d'un grand, qui se laisse conduire au caprice d'une femme ou d'un favori, le compare à ces jouets dont les ressorts vont au gré de la main qui tient le fil. « Vous, dit-il, n'êtes-vous » pas l'esclave d'un autre? Idole de bois, c'est un bras » étranger qui met en jeu tous vos ressorts ! »

Écoutons l'arbitre des plaisirs de Néron : « Tandis que » nous étions à boire, dit Pétrone au festin de Trimalcion, un esclave apporte un squélette d'argent, dont les » muscles et les vertèbres avoient une flexibilité merveilleuse. On le mit deux fois sur la table; et cette statue » ayant fait d'elle-même des mouvemens et des grimaces » singulières, Trimalcion s'écria : Voilà donc ce que nous

» serons tous quand la mort nous aura plongés dans la » tombe. » Sans doute que le squélette de Pétrone étoit mu par des poids, des roues, des ressorts intérieurs, comme les automates de nos artistes.

L'empereur Marc-Antonin parle deux ou trois fois dans ses ouvrages de ces sortes de statues mobiles à ressort, et s'en sert de comparaison pour des préceptes de morale. Semblablement Favorinus, si vanté par Aulu-Gelle, voulant prouver la liberté de l'homme, et son indépendance des astres, dit que les hommes ne seroient que de pures *machines à faire jouer* s'ils n'agissoient pas de leur propre mouvement, et s'ils étoient soumis à l'influence de ces astres.

En un mot, toutes les expressions dont les Grecs et les Romains se servent indiquent qu'ils connoissoient, aussi bien que les modernes, ces figures mobiles que nous appelons *marionettes*.

Ce spectacle semble fait pour notre nation. Jean Brioché, arracheur de dents, nous le rendit agréable dans le milieu du dix-septième siècle. Il est vrai que dans le même temps un Anglais trouva le secret de faire mouvoir les *marionettes* par des ressorts et sans employer des cordes; mais nous préférâmes les *marionettes* de Brioché, à cause des plaisanteries qu'il leur faisoit dire. Enfin Fanchon, ou François Brioché, immortalisé par Despréaux, se rendit encore plus célèbre que son père dans ce noble métier.

(M. de JAUCOURT.)

MAROT.

MAROT.

CLÉMENT MAROT, né en 1495, mort en 1544.

Marot avoit la mine sérieuse et l'air grave. Sa physionomie étoit plutôt celle d'un philosophe qui enseignoit la morale, que celle d'un poète qui dictoit des poésies enjouées. Cependant il n'y eut jamais d'esprit plus agréable, plus ingénieusement badin que le sien. Sa poésie respire par-tout la délicatesse et la naïveté. Il a sur-tout réussi dans le genre épigrammatique. Sa plaisanterie est souvent d'un homme de cour; aussi l'a-t-on également appelé le poète des princes et le prince des poètes. Il eut des imitateurs, dont les plus fameux sont Lafontaine et Rousseau. On a écrit dans le style *marotique* des poèmes, des livres d'histoire et de morale; mais ce style n'est bon que dans un conte, et on souffriroit impatiemment, dans un ouvrage sérieux, une bigarrure de termes bas et nobles, surannés et modernes.

Marot fut blessé au bras et prisonnier à la célèbre journée de Pavie, en 1525, ainsi qu'il le mande dans une lettre en vers à sa maîtresse. De retour en France, il s'attira plusieurs affaires fâcheuses, par sa conduite indiscrète envers des dames de la première distinction, et par la liberté avec laquelle il s'expliquoit sur des matières dogmatiques. C'étoit le temps de l'hérésie de Luther, et il y avoit en France une espèce de tribunal d'inquisition, établi contre les novateurs en matière de dogme et ceux qui ne suivoient pas la discipline de l'église. *Marot*, qui se permettoit tout, donnant à dîner à sa maîtresse un jour maigre, n'observa point la loi de l'abstinence des viandes. Cette transgression, vis-à-vis d'une telle personne, sembloit ne devoir être d'aucune conséquence; mais la maîtresse, quoique coquette et peu dévote, piquée contre son amant d'un reproche qu'il lui fit d'infidélité, chercha à s'en venger en le dénonçant au nouveau tribunal composé de docteurs de Sorbonne. *Marot*, convaincu d'avoir enfreint

une des plus rigoureuscs lois de l'églisc, fut mis en prison: mais il faut l'entendre lui-même conter son avcnture.

Un jour, j'écrivis à ma mie
Son inconstance seulement;
Mais elle ne fut endormie
A me le rendre chaudement:
Car dès l'heure tint parlement
A je ne sais quel papelard,
Et lui a dit tout bellement:
Prenez-le, il a mangé le lard.

Lors six pendards ne faillent mie
A me surprendre finement,
Et, de jour, pour plus d'infamie,
Firent mon emprisonnement.
Ils vinrent à mon logement;
Lors, se va dire un gros paillard.
Par-là morbleu! voilà Clément:
Prenez-le, il a mangé le lard.

Marot, du fond de sa prison, sollicita sa liberté auprès de ses juges. Tout ce qu'il put obtenir, fut d'être transféré des prisons obscures et mal saines du châtelet dans celles de Chartres. Il soulagea ses ennuis en composant une satyre contre les gens de justice, qu'il intitula: *l'Enfer.* Mais il n'obtint sa grace qu'après que François Ier, le protecteur de tous les gens de lettres et de *Marot* qu'il aimoit, fut de retour en France.

Ce poète continua de faire les délices de son siècle par ses poésies ingénieuses et badines; mais, toujours fougueux, toujours imprudent, il donna dans de nouveaux travers auxquels il auroit enfin succombé sans la protection signalée de François Ier. Sur la fin de sa vie, au lieu des sujets libres et plaisans qu'il avoit coutume de traiter, il en choisit de sérieux. Il donna une traduction en vers francais de plusieurs pseaumes de David. Ces pseaumes furent censurés par la Sorbonne et chantés par les courtisans. Avant qu'ils fussent mis en musique, on les avoit adaptés aux airs des vaudevilles les plus en vogue. Florimond de Reimond parle ainsi du goût des courtisans et des princes pour ces pseaumes: « Le roi, dit-il, prit pour le » sien le pseaume, *comme on oit le cerf braire*, lequel il

» chantoit à la chasse; madame de Valentinois, qu'il ai-
» moit, prit pour elle, *du fond de ma pensée*, qu'elle
» chantoit en dansant la volte; la reine avoit choisi, *ne*
» *veuillez, ô sire!* sur l'air de la chanson des bouffons; le
» roi de Navarre, Antoine, prit, *revanche-moi, prends*
» *ma querelle*, qu'il chantoit en dansant le branle de Poi-
» tou, ainsi des autres. »

La Sorbonne présenta des remontrances à François Ier pour qu'il défendit le chant de ces pseaumes; et *Marot* fit contre elle de nouveaux vers pour qu'elle cessât de le persécuter. Il y disoit qu'elle ne lui vouloit tant de mal que parce qu'il l'avoit démasquée, et qu'au moyen du renouvellement des sciences et des arts on avoit découvert *le pot aux roses.*

François Ier n'eut aucun égard aux plaintes de la Sorbonne; il engagea même le poète à continuer, comme *Marot* le témoigne dans cette épigramme :

Puisque voulez que je poursuive, ô sire,
L'œuvre royal du Psautier commencé,
Et que tout cœur aimant Dieu le desire,
De besogner ne me tiens dispensé.
S'en sente donc qui voudra offensé;
Car ceux à qui un tel bien ne peut plaire
Doivent penser, si jà ne l'ont pensé,
Qu'en vous plaisant me plaît de leur déplaire.

Ces pseaumes continuèrent d'être chantés, et, à force de les entendre, on les goûta et on n'y trouva rien de répréhensible. La Sorbonne elle-même les approuva sous Charles IX, et le pape les déclara conformes au texte hébreux. *Marot* n'avoit cependant pas lieu de s'applaudir de sa version; comparée à l'original, elle étoit bien loin d'y atteindre : elle est dénuée de cette sublimité ravissante, et de cette poésie d'expression, qui le caractérisent. Etoit-il possible que *Marot*, dont tout le mérite consiste dans l'art de plaisanter avec un tour épigrammatique, dans un naturel unique à la vérité, mais dont les grands défauts sont un style le plus souvent comique, trivial et bas, rendit l'harmonie et la noble simplicité de l'hébreu? C'est un tableau de Raphaël copié par Callot. Il chanta les louanges

de l'Être-Suprême du même ton dont il avoit célébré les charmes d'Alix.

Il faut pourtant convenir que *Marot* eut un talent infiniment supérieur à tout ce qui l'a précédé, et même à tout ce qui l'a suivi jusqu'à Malherbe. On remarque chez lui un tour d'esprit qui lui est propre; la nature lui avoit donné ce qu'on n'acquiert point, elle l'avoit doué de grace; son style a vraiment du charme, et ce charme tient à une naïveté de tournure et d'expression, qui se joint à la délicatesse des idées et des sentimens. Personne n'a mieux connu que lui, même de nos jours, le ton qui convient à l'épigramme, soit celle que nous appelons ainsi proprement, soit celle qui a pris depuis le nom de madrigal, en s'appliquant à l'amour et à la galanterie. Pour peu qu'on soit fait à un certain nombre de mots et de constructions qui ont vieilli depuis, on lit encore aujourd'hui avec un très-grand plaisir une partie de ses ouvrages; car il y a un choix à faire, et il n'a pas réussi dans tout. Ses pseaumes, par exemple, outre les défauts que nous venons d'y remarquer, ne sont bons qu'à être chantés dans les églises protestantes. Mais quoi de plus galant et même de plus tendre que cette chanson?

Puisque de vous je n'ai autre visage;
Je m'en vais rendre hermite en un désert,
Pour prier Dieu. Si un autre vous sert,
Qu'ainsi que moi en votre honneur soit sage.
Adieu amour, adieu gentil corsage,
Adieu ce teint, adieu ces friands yeux.
Je n'ai pas eu de vous grand avantage;
Un moins aimant aura peut-être mieux.

Que de sentiment dans ce dernier vers! on a depuis employé souvent la même pensée; mais jamais elle n'a été mieux exprimée.

On a tant de fois cité la petite pièce intitulée: *le Oui et le Nenni*, qu'on ne peut se dispenser de la rapporter ici:

Un doux nenni avec un doux sourire
Est tant honnête! il vous le faut apprendre.
Quand est d'oui, si veniez à le dire,
D'avoir trop dit je voudrois vous reprendre.

Non que je sois ennuyé d'entreprendre
D'avoir le fruit dont le desir me point;
Mais je voudrois qu'en me le laissant prendre,
Vous me disiez : non, vous ne l'aurez point.

Nos agréables rimeurs qui se sont plaints si souvent au public de trouver des maîtresses trop faciles, n'ont fait que commenter et paraphraser ces vers de *Marot*, et ne les ont sûrement pas égalés. On a de même imité et retourné de cent manières l'idée ingénieuse de ce madrigal qui n'est pas moins joli que le précédent.

Amour trouva celle qui m'est amère.
(Et j'y étois : j'en sais bien mieux le conte.)
Bon jour, dit-il, bon jour, Vénus ma mère:
Puis tout-à-coup il voit qu'il se mécompte,
Dont la couleur au visage lui monte,
D'avoir failli honteux, Dieu sait combien !
Non, non, Amour, lui dis-je, n'ayez honte;
Plus clairvoyans que vous s'y trompent bien.

Voltaire citoit souvent l'épigramme suivante qui est d'un genre tout différent: c'est ce que Despréaux appeloit le badinage de *Marot*.

Monsieur l'abbé et monsieur son valet
Sont faits égaux tous deux comme de cire.
L'un est grand fou, l'autre petit follet:
L'un veut railler, l'autre gaudir et rire:
L'un boit du bon, l'autre ne boit du pire:
Mais un débat le soir entre eux s'émeut;
Car maître abbé toute la nuit ne veut
Etre sans vin, que sans secours ne meure,
Et son valet jamais dormir ne peut
Tandis qu'au pot une goutte en demeure.

Mais le chef-d'œuvre de *Marot* dans le genre de l'épître, c'est celle où il raconte à François Ier comment il a été volé par son valet. Otez ce qui a vieilli dans les termes et les constructions, c'est d'ailleurs un modèle de narration, de finesse et de bonne plaisanterie.

On dit bien vrai: la mauvaise fortune
Ne vient jamais qu'elle n'en amène une,

Ou deux, ou trois avec elle: vous, sire,
Votre cœur noble en sauroit bien que dire:
Et moi chétif, qui ne suis roi ni rien,
L'ai éprouvé, et vous conterai bien,
Si vous voulez, comment vint la besogne.
J'avois un jour un valet de Gascogne,
Gourmand, ivrogne et assuré menteur,
Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
Sentant la hart de cent pas à la ronde,
Au demeurant le meilleur fils du monde.

Ce vers si plaisant, après l'énumération des belles qualités de ce valet, est devenu proverbe, et se répète encore tous les jours dans le même sens.

Ce vénérable ilot fut averti
De quelqu'argent que m'aviez départi,
Et que ma bourse avoit grosse apostume:
Il se leva plus tôt que de coutume,
Et me va prendre en tapinois icelle,
Puis vous la met très-bien sous son aisselle,
Argent et tout, cela se doit entendre,
Et ne crois pas que ce fût pour la rendre;
Car onc depuis n'en ai ouï parler.
Bref, le vilain ne s'en voulut aller
Pour si petit, mais encore il me happe
Saye et bonnets, chausses, pourpoint et cape.
De mes habits en effet il pilla
Tous les plus beaux, et puis s'en habilla
Si justement, qu'à le voir ainsi être,
Vous l'eussiez pris en plein jour pour son maître.
Finalement de ma chambre il s'en va
Droit à l'étable, où deux chevaux trouva,
Laisse le pire, et sur le meilleur monte,
Pique et s'en va: pour abréger mon conte,
Soyez certain qu'au sortir de ce lieu,
N'oublia rien, fors de me dire adieu.
Ainsi s'enva, chatouilleux de la gorge,
Ledit valet mouté comme un saint George,
Et vous laissa monsieur dormir son saoul,
Qui au réveil n'eût su finer d'un sou.
Ce monsieur-là, sire, c'étoit moi-même,
Qui, sans mentir, fut au matin bien blême
Quand je me vis sans honnête vêture,
Et fort fâché de perdre ma monture.
Mais pour l'argent que vous m'aviez donné,
Je ne fus point de le perdre étonné:
Car votre argent, très-débonnaire prince,
S'il faut le dire, est sujet à la pince.

Bientôt après cette fortune-là,
Une autre pire encore se mêla
De m'assaillir, et chaque jour m'assaut,
Me menaçant de me donner le saut,
Et de ce saut m'envoyer à l'envers
Rimer sous terre, et y faire des vers.
C'est une longue et lourde maladie
De trois bons mois qui m'a tout étourdie
La pauvre tête, et ne veut terminer;
Ains me contraint d'apprendre à cheminer,
Tant foible suis: bref, à ce triste corps
Dont je vous parle il n'est demeuré, fors
Le pauvre esprit qui lamente et soupire,
Et en pleurant tâche à vous faire rire.
Voilà comment depuis neuf mois en çà
Je suis traité. Or ce que me laissa
Mon larroneau, long-temps ce, l'ai vendu,
Et en sirops et juleps dépendu.
Ce néanmoins ce que je vous en mande
N'est pour vous faire ou requête ou demande:
Je ne veux point tant de gens ressembler,
Qui n'ont souci autre que d'assembler.
Tant qu'ils vivront, ils demanderont eux;
Mais je commence à devenir honteux,
Et ne veux plus à vos dons m'arrêter.
Je ne dis pas, si voulez rien prêter,
Que ne le prenne: il n'est point de prêteur,
Quand il le veut, qui ne fasse un debteur.
Et savez-vous, sire, comme je paie?
Nul ne le sait si premier ne l'essaie.
Vous me devrez, si je puis, du retour,
Et je vous veux faire encore un bon tour.
A celle fin qu'il n'y ait faute nulle,
Je vous ferai une belle cédule,
A vous payer, sans usure s'entend,
Quand on verra tout le monde content,
Ou, si voulez, à payer ce sera
Quand votre lot et renom cessera.

Depuis Horace, on n'avoit pas donné à la louange une tournure si délicate.

Je sais assez que vous n'avez pas peur
Que je m'enfuie ou que je sois trompeur:
Mais il fait bon assurer ce qu'on prête.
Bref, votre paie, ainsi que je l'arrête,
Est aussi sûre, avenant mon trépas,
Comme avenant que je ne meure pas.

Avisez donc si vous avez desir
De me prêter: vous me ferez plaisir.
Car depuis peu j'ai bâti à Clément,
Là où j'ai fait un grand déboursement;
Et à *Marot*, qui est un peu plus loin,
Tout tombera qui n'en aura le soin.
Voilà le point principal de ma lettre:
Vous savez tout; il n'y faut plus rien mettre.
Rien mettre las! certes et si ferai,
Et ce faisant, mon style hausserai.
Disant: ô roi, amoureux des neuf muses,
Roi en qui sont leurs sciences infuses,
Roi plus que Mars d'honneurs environné,
Roi le plus roi qui soit onc couronné,
Dieu tout-puissant te doint, pour t'étrenner,
Les quatre coins du monde à gouverner,
Tant pour le bien de la ronde machine,
Que pour autant que sur tous en est digne.

On imagine sans peine que François Ier, qui se glorifioit du titre de père des lettres, voulut bien être le créancier d'un *débiteur* qui empruntoit de si bonne grace. *Marot* eut plus d'une fois besoin de la libéralité et de la protection de son maître. Ses succès en poésie et en amour lui avoient fait des ennemis, et la liberté de ses opinions et de ses discours les irritoit encore et leur donnoit des armes contre lui. Rien n'est si facile que de trouver des torts à un homme qui a la tête vive et le cœur bon. Il fut plusieurs fois obligé de sortir de France, et mourut enfin hors de sa patrie, après une vie aussi agitée que celle du Tasse, et à peu près par les mêmes causes, mais bien moins malheureuse, parce que le malheur ou le bonheur dépend principalement du caractère, et que celui de *Marot* étoit porté à la gaieté, comme celui du Tasse à la mélancolie.

Le poète Charleval fut un des plus grands admirateurs de *Marot*. Il avoit mis cette mauvaise épigramme à la tête des œuvres de ce poète, en les envoyant à une dame qui l'avoit prié de les lui prêter.

Les œuvres de maître Clément
Ne sont point gibier à dévote;
Je vous les prête seulement,
Gardez-vous bien qu'on vous les ôte!

Si quelqu'un vous les escamote,
Je le donne au diable Astarot.
Chacun est fou de sa marote;
Moi, je suis fou de mon *Marot*.

M. Brossette, connu par son Commentaire sur Despréaux, écrivoit à Rousseau le poète : « Je ne connois, » après *Marot*, que trois personnes en France qui aient » parfaitement réussi dans le genre épigrammatique ; ces » trois personnes sont Despréaux, [illegible] et vous. Je » suis seulement fâché que Despréaux en ait fait quel- » ques-unes de trop, que Racine n'en ait point fait » assez, et que vous n'en fassiez plus. »

On appelle style *marotique* la manière gaie, agréable, et tout à la fois simple et naturelle, qui étoit particulière à *Marot*.

La principale différence qui se rencontre entre le style *marotique* et le style burlesque, c'est que le *marotique* fait un choix, et que le burlesque s'accommode de tout. Le premier est le plus simple, mais cette simplicité a sa noblesse ; et, lorsque son siècle ne lui fournit point des expressions naturelles, il les emprunte des siècles passés. Le dernier est bas et rampant, et va chercher dans le langage de la populace des expressions proscrites par la décence et par le bon goût. L'un se dévoue à la nature, mais il commence par examiner si les objets qu'elle lui présente sont propres à entrer dans ses tableaux, n'y en admettant aucun qui n'apporte avec soi quelque délicatesse et quelque enjouement. L'autre donne, pour ainsi dire, tête baissée dans la bouffonnerie, et adopte par préférence tout ce qu'il y a de plus extravagant ou de plus ridicule.

Après des caractères si disparates et si marqués, il est étonnant que des auteurs célèbres, tels que Balzac, Voiture, P. Vavasseur, aient confondu ces deux genres, et il ne l'est pas moins qu'on prodigue encore tous les jours le nom de style *marotique* à des ouvrages écrits sur un ton qui n'en a que la plus légère apparence. Des auteurs s'imaginent avoir écrit dans le goût de *Marot* lorsqu'ils ont fait des vers de la même mesure que les siens, c'est-à-dire de dix syllabes, parsemés de quelques expressions gauloises, sous prétexte qu'elles se rencontrent

dans ce poète, dans Saint-Gelais, Belleau, etc.; mais ils ne font pas attention, 1° que ce langage suranné ne sauroit par lui-même prêter des graces au style, à moins qu'il ne soit plus doux ou plus énergique, plus vif ou plus coulant que le langage ordinaire, et que souvent dans ces poésies *marotiques* on emploie un mot par préférence à un autre, [redacted]parce qu'il est réellement meilleur, plus expressif [redacted] sonore, mais parce qu'il est vieux. 2° Que *Mar*[redacted]voit et parloit très-purement pour son siècle, et qu'il n'a point ou presque point employé d'expressions vieilles relativement à son temps; que par conséquent si ses poésies ont charmé la cour de François Ier, ce n'est point par ce langage prétendu gaulois, mais par leur tour aisé et naturel. 3° Qu'un mécanisme arbitraire, une forme extérieure, ne sont point ce qui caractérise un genre de poésie, et qu'elle doit être marquée par une sorte de sceau dépendant du fond même des sujets qu'elle embrasse et de la manière dont elle les traite. De ces trois observations, il résulte que l'élégance du style *marotique* ne dépend ni de la structure du vers ni du vieux jargon mêlé souvent avec affectation à la langue ordinaire, mais de la naïveté, du génie et de l'art d'assortir des idées riantes avec simplicité. Ce n'est pas que le vieux style n'ait son agrément quand on sait l'employer à propos: peut-être a-t-on appauvri notre langue, sous prétexte de la polir, en en bannissant certains vieux termes fort énergiques, comme l'a remarqué la Bruyère; et que c'est la faire rentrer dans son domaine que de les lui rendre, parce qu'ils sont bons, et non parce qu'ils sont antiques. Des idées simples sans être communes, naïves sans être basses, des tours unis sans négligence, du feu sans hardiesse, une imitation constante de la nature, et le grand art de déguiser l'art même; voilà ce qui fait le fond de ce genre d'écrire, et ce qui cause en même temps la difficulté d'y réussir.

Depuis que Pascal et Corneille, Racine et Boileau, ont épuré et appauvri la langue de *Marot* et de Montagne, quelques-uns de nos poètes, regrettant la grace naïve des anciens tours qu'elle avoit perdus, l'heureuse liberté de supprimer l'article, une foule de mots injustement bannis

par le caprice de l'usage, et quelques inversions faciles qui, sans troubler le sens, rendoient l'expression plus vive et plus piquante, essayèrent, en écrivant dans le genre de *Marot*, d'imiter jusqu'à son langage; mais comme, pour manier avec grace un style naïf, il faut être naïf soi-même, et que rien n'est plus rare que la naïveté, Lafontaine est le seul poète qui ait excellé dans cette imitation. Boileau n'accordoit guère que ce mérite à Lafontaine. Boileau n'avoit pas reçu de la nature l'organe avec lequel on sent les beautés simples et touchantes de notre divin fabuliste. Rousseau, dans l'épigramme, a très-bien réussi à imiter le style de *Marot;* mais, dans l'épître familière, il a fait de ce style un jargon bizarre et pénible très-éloigné du naturel.

Il est à souhaiter qu'on n'abandonne pas ce langage du bon vieux temps : il en perpétue le souvenir, et il peut ramener l'usage des anciens tours qui avoient de la grace, et des anciens mots qui, doux à l'oreille, avoient un sens clair et précis; la Bruyère en a réclamé quelques-uns : il y en a un bien plus grand nombre; et l'on feroit un joli dictionnaire de ceux qu'on a eu tort d'abandonner et de laisser vieillir, tels que *félon, félonie, courtoisie* et *courtois, loyal, déloyal, loyauté, servage, dolent, douloir*, etc.

L'ancienne langue française étoit un arbre qu'il falloit émonder, mais qu'on a mutilé peut-être; et il n'est personne qui, en lisant Montagne, ne reproche à la délicatesse du goût d'avoir été trop loin, d'autant moins excusable dans cet excès de sévérité, qu'elle n'a pas été fort éclairée, et qu'en retranchant des rameaux utiles, elle en a laissé un grand nombre d'infructueux.

(MM. MARMONTEL ET LA HARPE.)

MARTIALE (*cour*).

C'est ainsi qu'on appelle en Angleterre le conseil de guerre établi pour juger la conduite des généraux, des amiraux, et les décisions en sont quelquefois très-sévères.

La coutume de juger sévèrement et de flétrir les généraux malheureux à la guerre, a passé, dit M. de Voltaire, de la Turquie dans les états chrétiens. L'empereur Charles VI en a donné deux exemples dans la dernière guerre contre les Turcs; guerre qui passoit dans l'Europe pour avoir été plus mal conduite encore dans le cabinet que malheureuse par les armées. Les Suédois, depuis ce temps-là, condamnèrent à mort deux de leurs généraux dont toute l'Europe plaignit la destinée; et cette sévérité ne rendit leur gouvernement ni plus respectable au dehors ni plus heureux au dedans. Enfin l'amiral Makhews succomba dans le procès qui lui fut fait après le combat naval contre les deux escadres combinées de France et d'Espagne en 1744.

Il paroît, continue notre historien philosophe, que l'équité exigeroit que l'honneur et la vie d'un général ne dépendissent pas d'un mauvais succès. Il est sûr qu'un général fait toujours ce qu'il peut, à moins qu'il ne soit traître ou rebelle; et qu'il n'y a guère de justice à punir cruellement un homme qui a fait tout ce que lui permettoient ses talens : peut-être même ne seroit-il pas de la politique d'introduire l'usage de poursuivre un général malheureux; car alors ceux qui auroient mal commencé une campagne au service de leur prince pourroient être tentés de l'aller finir chez les ennemis.

(M. de Jaucourt.)

MASQUE DE FER.

En l'année 1661, quelques mois après la mort du cardinal Mazarin, il arriva un événement qui n'a point d'exemple; et, ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya, dans le plus grand secret, au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au dessus de l'ordinaire, jeune, et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portoit un *masque*, dont la mentonnière avoit des ressorts d'acier qui lui laissoient la liberté de manger avec le *masque* sur le visage. On avoit ordre de le tuer, s'il se découvroit; mais lorsqu'il étoit seul, il pouvoit se démasquer, et alors il s'amusoit à s'arracher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille, l'an 1690, l'allât prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le conduisît à la Bastille toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant sa translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenoit du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand goût étoit pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles. Il jouoit de la guitare, et paroissoit avoir reçu une excellente éducation. On lui faisoit la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyoit rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avoit souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avoit jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il étoit admirablement bien fait, disoit ce médecin; sa peau étoit un peu brune, mais fort douce, et il avoit autant de soin de la conserver dans cet état que la femme la plus coquette; il intéressoit par le seul son de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvoit être. Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, et qui a appartenu au maréchal de Richelieu,

a été témoin de ce que j'avance; et M. de Bernaville, successeur de Saint-Mars, me l'a souvent confirmé.

Cet inconnu mourut en 1704, et fut enterré, la nuit, à la paroisse Saint-Paul, sous le nom de *Marchiali*. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on l'envoya aux îles Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'étoit sans doute; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il fut dans l'île. Le gouverneur mettoit lui-même les plats sur la table, et ensuite se retiroit, après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre, vers un bateau qui étoit au rivage, presque au pied de la tour : un pêcheur, à qui ce bateau appartenoit, ramassa l'assiette et la rapporta au gouverneur; celui-ci étonné demanda au pêcheur : Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains? Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur : je viens de la trouver; personne ne l'a vue. Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avoit jamais lu, et que l'assiette n'avoit été vue de personne. Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire. Parmi les témoins de ce fait, il y en a un très-digne de foi qui vivoit encore en 1766. M. de Chamillard fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père, il le conjura, à genoux, de lui apprendre ce que c'étoit que cet homme qu'on ne connut jamais que sous le nom de l'*homme au masque de fer* Chamillard lui répondit que c'étoit le secret de l'état, et qu'il avoit fait serment de ne le révéler jamais. Enfin il reste encore beaucoup de mes contemporains qui déposent de la vérité de ce que j'avance, et je ne connois point de fait ni plus extraordinaire ni mieux constaté.

(M. de VOLTAIRE.)

La Grange-Chancel raconte, dans une lettre à l'auteur de l'Année Littéraire, que, lorsque Saint-Mars alla prendre le *masque de fer* pour le conduire à la Bastille, le prison-

nier dit à son conducteur : Est-ce que le roi en veut à ma vie? Non, mon prince, répondit Saint-Mars, votre vie est en sûreté, vous n'avez qu'à vous laisser conduire. « J'ai su, ajoute-t-il, d'un nommé Dubuisson, caissier » du fameux Samuel Bernard, qui, après avoir été » quelques années à la Bastille, fut conduit aux îles » Sainte-Maaguerite, qu'il étoit dans une chambre avec » quelques autres prisonniers, précisément au dessus de » celle qui étoit occupée par cet inconnu; que, par le » tuyau de la cheminée, ils pouvoient s'entretenir et se » communiquer leurs pensées; mais que ceux-ci lui » ayant demandé pourquoi il s'obstinoit à leur taire son » nom et ses aventures, il leur avoit répondu que cet » aveu lui coûteroit la vie, ainsi qu'à ceux auxquels il » auroit révélé son secret. »

Il est surprenant de voir tant de savans et tant d'écrivains pleins d'esprit et de sagacité se tourmenter à deviner qui peut avoir été le *fameux masque de fer*, sans que l'idée la plus simple, la plus naturelle et la plus vraisemblable, se soit jamais présentée à eux. Le fait, tel que M. de Voltaire le rapporte, une fois admis avec ses circonstances; l'existence d'un prisonnier d'une espèce si singulière, mise au rang des vérités historiques les mieux constatées, il paroît que non seulement rien n'est plus aisé que de concevoir quel étoit ce prisonnier, mais qu'il est même difficile qu'il puisse y avoir deux opinions sur ce sujet. L'auteur de cet article auroit communiqué plus tôt son sentiment, s'il n'eût cru que cette idée devoit déjà être venue à bien d'autres, et s'il ne se fût persuadé que ce n'étoit pas la peine de donner comme une découverte une chose qui, selon lui, saute aux yeux de tous ceux qui lisent cette anecdote.

Cependant, comme depuis quelque temps cet événement partage les esprits, et que tout récemment on vient encore de donner au public une lettre dans laquelle on prétend prouver que ce prisonnier célèbre étoit un secrétaire du duc de Mantoue, ce qu'il n'est pas possible de concilier avec les grandes marques de respect que M. de Saint-Mars donnoit à son prisonnier, l'auteur a cru devoir enfin dire ce qu'il en pense depuis plusieurs années. Peut-être cette

conjecture mettra-t-elle fin à toute recherche, à moins que le secret ne soit dévoilé par ceux qui peuvent en être les dépositaires d'une façon à lever tous les doutes.

On ne s'amusera point à réfuter ceux qui ont imaginé que ce prisonnier pouvoit être le comte de *Vermandois*, le duc de *Beaufort*, ou le duc de *Monmouth*. Le savant et très-judicieux auteur de cette dernière opinion a très-bien réfuté les autres; mais il n'a essentiellement appuyé la sienne que sur l'impossibilité de trouver en Europe quelqu'autre prince dont il eût été de la plus grande importance qu'on ignorât la détention. M. de Saint-Foix a raison s'il n'entend parler que des princes dont l'existence étoit connue; mais pourquoi personne ne s'est-il encore avisé de supposer que le *masque de fer* pouvoit avoir été un prince inconnu, élevé en cachette, et dont il importoit de laisser ignorer totalement l'existence ?

Le duc de Monmouth n'étoit pas pour la France un prince d'une si grande importance; et l'on ne voit pas même ce qui eût pu engager cette puissance, au moins après la mort de ce duc et celle de Jacques II, à faire un si grand secret de sa détention, s'il eût été en effet le *masque de fer*. Il n'est guère probable non plus que M. de Louvois et M. de Saint-Mars eussent marqué au duc de Monmouth ce profond respect que M. de Voltaire assure qu'ils portoient au *masque de fer*.

L'auteur conjecture, de la manière dont M. de Voltaire a raconté le fait, que cet historien célèbre est aussi persuadé que lui du soupçon qu'il va, dit-il, manifester; mais que M. de Voltaire, à titre de Français, n'a pas voulu, ajoute-t-il, publier tout net, sur-tout en ayant dit assez pour que le mot de l'énigme ne dût pas être difficile à deviner. Le voici, continue-t-il toujours, selon moi:

« Le *masque de fer* étoit sans doute un frère et un frère » aîné de Louis XIV, dont la mère avoit ce goût pour le » linge fin sur lequel M. de Voltaire appuie. Ce fut en lisant » les mémoires de ce temps, qui rapportent cette anecdote » au sujet de la reine Anne d'Autriche, que, me rappe- » lant ce même goût du *masque de fer*, je ne doutai plus » qu'il ne fût son fils : ce dont toutes les autres circons- » tances m'avoient déjà persuadé.

» On

» On sait que Louis XIII n'habitoit plus depuis long-
» temps avec la reine; que la naissance de Louis XIV
» ne fut due qu'à un heureux hasard habilement amené,
» hasard qui obligea absolument le roi à coucher en même
» lit avec la reine. Voici donc comme je crois que la chose
» sera arrivée :

» La reine aura pu s'imaginer que c'étoit par sa faute
» qu'il ne naissoit point d'héritier à Louis XIII. La nais-
» sance du *masque de fer* l'aura détrompée. Le cardinal,
» à qui elle aura fait confidence du fait, aura su par plus
» d'une raison tirer parti de ce secret; il aura imaginé de
» tourner cet événement à son profit et à celui de l'état.
» Persuadé, par cet exemple, que la reine pouvoit donner
» des enfans au roi, la partie qui produisit le hasard d'un
» seul lit pour le roi et pour la reine fut arrangée en con-
» séquence. Mais la reine et le cardinal, également péné-
» trés de la nécessité de cacher à Louis XIII l'existence
» du *masque de fer*, l'auront fait élever en secret. Ce secret
» en aura été un pour Louis XIV jusqu'à la mort du car-
» dinal Mazarin.

» Mais ce monarque, apprenant alors qu'il avoit un
» frère, et un frère aîné que sa mère ne pouvoit déса-
» vouer, qui d'ailleurs portoit peut-être des traits mar-
» qués qui annonçoient son origine, faisant réflexion que
» cet enfant, né durant le mariage, ne pouvoit, sans de
» grands inconvéniens et sans un horrible scandale, être
» déclaré illégitime après la mort de Louis XIII,
» Louis XIV aura jugé ne pouvoir user d'un moyen plus
» sage et plus juste que celui qu'il employa pour assurer
» sa propre tranquillité et le repos de l'état : moyen qui le
» dispensoit de commettre une cruauté que la politique au-
» roit représentée comme nécessaire à un monarque moins
» consciencieux et moins magnanime que Louis XIV.

» Il me semble, poursuit toujours notre auteur, que plus
» on est instruit de l'histoire de ces temps-là, plus on doit être
» frappé de la réunion de toutes les circonstances qui
» prouvent en faveur de cette supposition. »

(*Addition des éditeurs des œuvres de M. de Voltaire.*)

Cette anecdote, donnée comme une addition de l'éditeur dans l'édition de 1771, passe chez bien des gens de lettres pour être de M. de Voltaire lui-même. Il a connu cette édition, et il n'a jamais contredit l'opinion qu'on y avance au sujet de l'homme au *masque de fer*.

Il est le premier qui ait parlé de cet homme. Il a toujours combattu toutes les conjectures qu'on a faites sur ce masque; il en a toujours parlé comme plus instruit que les autres, et comme ne voulant pas dire tout ce qu'il en savoit.

Aujourd'hui il se répand une lettre de mademoiselle de *Valois*, écrite au duc, depuis maréchal de Richelieu, où elle se vante d'avoir appris du duc d'Orléans son père, à d'étranges conditions, quel étoit l'homme au *masque de fer;* et cet homme, dit-elle, étoit un frère jumeau de Louis XIV, né quelques heures après lui.

Ou cette lettre, qu'il étoit si inutile, si indécent, si dangereux d'écrire, est une lettre supposée; ou le régent, en donnant à sa fille la récompense qu'elle avoit si noblement acquise, crut affoiblir le danger qu'il y avoit à révéler le secret de l'état en altérant le fait, et en faisant de ce prince un cadet sans droit au trône, au lieu de l'héritier présomptif de la couronne.

Mais Louis XIV qui avoit un frère, Louis XIV dont l'ame étoit magnanime, Louis XIV qui se piquoit même d'une probité scrupuleuse, auquel l'histoire ne reproche aucun crime, qui n'en commit d'autre en effet que de s'être trop abandonné aux conseils de Louvois et des jésuites, Louis XIV n'auroit jamais détenu un de ses frères dans une prison perpétuelle, pour prévenir les maux annoncés par un astrologue auquel il ne croyoit pas. Il lui falloit des motifs plus importans. Fils aîné de Louis XIII, avoué par ce prince, le trône lui appartenoit; mais un fils, né d'Anne d'Autriche, inconnu à son mari, n'avoit aucun droit, et pouvoit cependant essayer de se faire reconnoître, déchirer la France par une longue guerre civile, l'emporter peut-être sur le fils de Louis XIII, en alléguant le droit de primogéniture, et substituer une nouvelle race à l'antique race des Bourbons. Ces motifs, s'ils ne justifioient pas entièrement la rigueur de Louis XIV, servoient au

moins à l'excuser : et le prisonnier, trop instruit de son sort, pouvoit lui savoir quelque gré de n'avoir pas suivi des conseils plus rigoureux; conseils que la politique a trop souvent employés contre ceux qui avoient quelques prétentions à des trônes occupés par leurs concurrens.

M. de Voltaire avoit été lié, dès sa jeunesse, avec le duc de Richelieu qui n'étoit pas discret. Si la lettre de mademoiselle de Valois est véritable, il l'a connue; mais doué d'un esprit juste, il a senti l'erreur, il a cherché d'autres instructions, il étoit placé pour en avoir; il a rectifié la vérité altérée dans cette lettre, comme il a rectifié tant d'autres erreurs.

MATIN.

C'est le commencement du jour, ou le temps du lever du soleil. Les astronomes comptent le *matin* de minuit à midi. Les différens peuples le font commencer à différentes heures. Cela dépend de leurs différentes manières de compter les heures. Mais la façon la plus commune est de le commencer à minuit. Ainsi on peut distinguer, pour ainsi dire, deux sortes de *matins ;* l'un, qu'on peut appeler *réel*, commence avec la lumière du jour ; l'autre, qu'on peut nommer *civil* ou *astronomique*, commence à minuit, ou à une autre heure fixe, selon l'usage du pays où l'on est.

Des nuits l'inégale courière
S'éloigne et pâlit à nos yeux ;
Chaque astre, au bout de sa carrière,
Semble se perdre dans les cieux.
Des bords habités par le Maure,
Déjà les heures de retour
Ouvrent lentement à l'aurore
Les portes du palais du jour.
Quelle fraîcheur ! l'air qu'on respire
Est le souffle délicieux
De la Volupté qui soupire
Au sein du plus jeune des dieux.
Déjà la colombe amoureuse
Vole du chêne sur l'ormeau :
L'Amour cent fois la rend heureuse,
Sans quitter le même rameau.
Triton sur la mer applanie
Promène sa conque d'azur,
Et la Nature rajeunie
Exhale l'ambre le plus pur.
Au bruit des faunes qui se jouent
Sur les bords tranquilles des eaux,
Les chastes naïades dénouent
Leurs cheveux tressés de roseaux.
Dieux ! qu'une pudeur ingénue
Donne de lustre à la beauté !
L'embarras de paraître nue
Fait l'attrait de la nudité.
Le flambeau du jour se rallume,
Le bruit renaît dans les hameaux,
Et l'on entend gémir l'enclume

Sous les coups pesans des marteaux.
Le règne du travail commence:
Monté sur le trône des airs,
Soleil, annonce l'abondance
Et les plaisirs à l'univers.
Vengez, etc. etc. etc.

Le cardinal DE BERNIS.

Cette partie du jour, qui offre à l'imagination du poète ces images riantes, matières des descriptions agréables, n'est point indifférente pour le médecin; attentif à examiner et à recueillir les phénomènes de la nature, il ne perd aucune occasion de lire dans ce livre intéressant; il n'examine tous ces changemens, toutes ces actions, que pour en retirer des lumières dont il prévoit l'utilité; il laisse au physicien, oisif spectateur, le soin de remonter aux causes des phénomènes qu'il observe, de les combiner, d'en montrer l'enchaînement. Pour lui, il met ses observations en pratique, et tourne toujours ses réflexions vers l'intérêt public, le mobile et le but le plus noble de ses travaux, en même temps qu'il en est la récompense la plus flatteuse. Le médecin observe que, dans l'état de santé, le corps est plus léger, plus dispos le *matin* que le soir; les idées en conséquence plus nettes, plus vives, plus animées. Le sommeil précédent n'est pas seul capable de produire cet effet, puisqu'on l'éprouve bien moins, ou même pas du tout, lorsqu'on pousse le sommeil bien avant dans le jour. Il est vrai aussi que cet effet est bien plus sensible lorsqu'on a passé la nuit dans un sommeil tranquille et non interrompu. Le retour du soleil sur l'horison, le vent léger d'orient qui dissipe alors les vapeurs retombées, une douce humidité qui couvre et imbibe la terre, tous ces changemens survenus dans l'atmosphère doivent nécessairement faire quelque impression sur nos corps. Quoi qu'il en soit, ces changemens sont constans et universels; les plantes, les animaux, l'homme; en un mot, tout ce qui vit, tout ce qui sent, les éprouve. Ici se présente naturellement la réponse à une question célèbre; savoir, s'il est utile à la santé de se lever *matin*. Le raisonnement et l'expérience s'appuient mutuellement

pour faire conclure à l'affirmative. La nuit est le temps destiné au repos, et le matin le temps le plus propre au travail; la nature semble avoir fixé les bornes et le temps du sommeil; les animaux, qui ne suivent que ses ordres, et qui sont dépourvus de cette raison superbe que nous vantons tant, les animaux, dis-je, sortent de leur retraite dès que le soleil est prêt à paroître; les oiseaux annoncent par leur ramage le retour de la lumière; les sauvages, les paysans, qu'une raison, moins cultivée et moins gâtée par l'art, rapproche plus des animaux, suivent en cela une espèce d'instinct; ils se lèvent très-*matin*, et ce genre de vie leur est fort avantageux. Voyez avec quelle agilité ils travaillent, combien leurs forces s'augmentent, leur santé se fortifie, leur tempérament devient robuste; ils se procurent une jeunesse vigoureuse, et se préparent une longue et heureuse vieillesse. Jetez ensuite les yeux sur cette partie des habitans de la ville, qui font de la nuit le jour, qui ne se conduisent que par les modes, les préjugés, les usages et l'abus de leur raison; ces personnes poussent les veilles jusque bien avant dans la nuit, se couchent fort tard, s'endorment avec peine, et n'ont qu'un sommeil agité; elles passent beaucoup plus de temps dans le lit que ces paysans, et dorment quelquefois davantage; mais, quand elles se lèvent, inquiètes, fatiguées, nullement ou peu refaites par un mauvais sommeil, elles ne sentent point cette douce fraîcheur du *matin;* elles n'éprouvent point dans tous leurs membres cette légéreté qu'il semble que l'on prenne alors avec l'air qu'on respire. Voyez en même temps combien leur santé est foible, et leur tempérament délicat; la même inconséquence dans les autres actions de la vie devient la source féconde des maux variés dont elles sont sans cesse attaquées.

L'influence et les effets du *matin* sont encore bien plus sensibles dans l'état de maladie, où le corps est bien plus susceptible de toutes les impressions de l'air. On observe dans presque toutes les fièvres, ou, pour mieux dire, dans toutes les maladies, que le malade est pour l'ordinaire moins mal le *matin* que le soir. Presque tous les redoublemens se font le soir, et il n'est pas nécessaire, pour

les exciter, que le malade ait mangé ; car, soit qu'il ait fait des excès, ou observé la diète la plus exacte, ils n'en reviennent pas moins dans ce temps plus ou moins forts. La nuit est alors mauvaise, troublée, et le redoublement ne se dissipe que vers le lever du soleil. Alors le malade est plus tranquille ; il s'assoupit et se livre à un sommeil d'autant plus agréable, qu'il a été plus attendu.

La considération de cette tranquillité que procure le *matin* dans la plus grande partie des maladies n'est pas une simple spéculation ; elle est d'une grande utilité et d'un usage fréquent dans la pratique. Lorsqu'on a quelque remède à donner, et que l'on peut choisir le temps, on préfère le *matin ;* c'est le temps d'élection de la journée, comme le printemps l'est de l'année ; on ne le manque que lorsque la nécessité pressante oblige d'administrer les secours à toute heure. Le *matin* est le temps où l'on purge, où l'on fait prendre les apozèmes, les opiats, les eaux minérales, etc. C'est aussi celui que le médecin éclairé fait choisir au chirurgien pour faire des opérations, quand le mal n'est pas de nature à exiger le secours du moment. En un mot, le *matin* est le temps d'élection ; toutes les heures peuvent être le temps de nécessité.

(M. Malouin.)

MÉCHANCETÉ.

Nouveau terme fait pour notre nation en particulier, et qu'il faut définir. C'est une espèce de médisance débitée avec agrément et dans le goût du bon ton. Il ne suffit pas de nuire, il faut sur-tout amuser, sans quoi le discours le plus méchant retombe plus sur son auteur que sur celui qui en est le sujet.

La *méchanceté* dans ce goût, dit l'auteur des Mœurs, se trouve aujourd'hui l'ame de certaines sociétés de notre pays, et a cessé d'être odieuse sans perdre son nom : c'est même une mode; cependant les éminentes qualités n'auroient jamais pu la faire pardonner, parce qu'elles ne peuvent jamais rendre autant à la société que la *méchanceté* lui fait perdre, puisqu'elle est par-là, sinon l'assemblage, du moins le résultat des vices.

Aujourd'hui la *méchanceté* est réduite en art : elle tient communément lieu de mérite à ceux qui n'en ont point d'autre, et souvent leur donne de la considération dans plusieurs coteries. Les petits méchans subalternes se signalent ordinairement sur les étrangers que le hasard leur adresse, comme on sacrifioit autrefois dans quelques contrées ceux que leur mauvais sort y faisoit aborder. Les méchans du haut étage s'en tiennent à leurs compatriotes, et les sacrifient impitoyablement au moindre trait heureux qui se présente à leur esprit, et qui peut porter coup. C'est ainsi qu'en un seul jour ils flétrissent la réputation de plusieurs personnes qui n'ont d'autre tort que d'en être connues. La vertu tremble à leur aspect, et la médisance leur prête ses couleurs les plus odieuses ; mais qu'ils sachent qu'à l'instant qu'ils amusent, leur *méchanceté* les fait détester des honnêtes gens. Tout le monde devroit encore s'accorder à les tourner en ridicule. Je ne crois pas qu'en général les Français soient nés avec ce caractère de *méchanceté* qu'on leur reproche ; naturellement touchés de la vertu, ils la respecteroient si l'exemple et la coutume n'étoient les tyrans de tous leurs usages.

(M. de Jaucourt.)

MÉCONNOISSABLE.

Qu'on a peine à reconnoître tant il est changé, soit en bien, soit en mal; la petite vérole l'a rendu *méconnoissable*. Méconnoissance n'est guère d'usage, cependant on le trouve dans Patru pour synonyme d'ingratitude. Méconnoissant ne s'est guère pris que dans le même sens. Méconnoître a la même acception et d'autres encore. On dit : les vilains enrichis méconnoissent leurs parens; les longs voyages l'ont tellement vieilli, qu'il est facile de le méconnoître : en quelque situation qu'il plaise à la fortune de vous élever, ne vous méconnoissez point.

(ANONYME.)

MÉCONTENT.

Terme relatif à l'impression que notre conduite laisse dans les autres; si cette impression leur est douce, ils sont contens; si elle leur est pénible, ils sont *mécontens*. Quelle que soit la justice d'un souverain dans la distribution des grâces et des récompenses, il fera des *mécontens*. On ne peut guère obliger un homme qu'en lui accordant la préférence sur beaucoup d'autres, dont on fait ordinairement autant de *mécontens*. Il faut moins craindre de mécontenter que d'être partial. Les ouvriers sont presque tous si malheureux qu'il y auroit de l'inhumanité à les mécontenter en retenant une partie de leur salaire. Il est difficile qu'un mécontentement qui n'est pas fondé puisse durer longtemps. Quand on s'est fait un caractère d'équité, on ne mécontente qu'en s'en écartant; quand au contraire on est sans caractère, on mécontente également en faisant bien ou mal. Les hommes n'ayant plus de règle que leur intérêt, à laquelle ils puissent rapporter votre conduite, ils se rappellent les injustices que vous avez commises, ils trouvent fort mauvais que vous vous avisiez d'être équitable une fois à leurs dépens, et leurs murmures s'élèvent.

(Anonyme.)

MÉDIOCRITÉ.

La *médiocrité* est l'état qui tient le juste milieu entre l'opulence et la pauvreté ; heureux état au dessus du mépris et au dessous de l'envie ! C'est aussi l'état dont le sage se contente, sachant que la fortune ne donne qu'un vernis de bonheur à ses favoris, et que travailler à augmenter ses richesses sans une vraie nécessité, c'est travailler à augmenter ses inquiétudes. Aveugles mortels, que l'avarice, l'ambition et la volupté, amorcent par de vains appas jusqu'aux bords du tombeau ! vous qui empoisonnez les plaisirs bornés d'une vie passagère par des soins toujours renaissans et par des peines inutiles ! vous qui méprisez les tranquilles douceurs de la *médiocrité ;* qui demandez plus au destin que la nature n'exige de vous, et qui prenez pour des besoins ce que la folie vous suggère ! croyez-moi, la fortune la plus brillante ne rend pas heureux : l'or et les diamans n'enrichissent pas le cœur. Tous les biens et les joies des sens consistent dans la santé, la paix de l'ame et le nécessaire pour le corps ; la *médiocrité* possède ce nécessaire : elle maintient la santé par la tempérance soumise à ses lois, et la paix est sa compagne inséparable.

(M. de Jaucourt.)

MÉDISANCE.

MÉDIRE, c'est donner atteinte à la réputation de quelqu'un, ou en révélant une faute qu'il a commise, ou en découvrant ses vices secrets; c'est une action de soi-même indifférente. Elle est permise et quelquefois même nécessaire, s'il en résulte un bien pour la personne qu'on accuse ou pour celles devant qui on la dévoile : ce n'est pas là précisément médire.

On entend communément par *médisance* une satyre maligne lâchée contre un absent, dans la seule vue de le décrier ou de l'avilir. On peut étendre ce terme aux libelles diffamatoires, *médisances* d'autant plus criminelles qu'elles font une impression plus forte et plus durable. Aussi chez tous les peuples policés en a-t-on fait un crime d'état qu'on y punit sévèrement.

On médit moins à présent dans les cercles qu'on ne faisoit les siècles passés, parce qu'on y joue davantage. Les cartes ont plus sauvé de réputations que n'eût pu faire une légion de missionnaires attachés uniquement à prêcher contre la *médisance;* mais enfin on ne joue pas toujours, et par conséquent on médit quelquefois.

Une trop grande sensibilité à la *médisance* entretient la malignité qui ne cherche qu'à affliger.

(ANONYME.)

MÉDITATION.

Opération de l'esprit qui s'applique fortement à quelque objet. Dans la *méditation* profonde, l'exercice des sens extérieurs est suspendu, et il y a peu de différence entre l'homme entièrement occupé d'un seul objet, et l'homme qui rêve, ou l'homme qui a perdu l'esprit. Si la *méditation* pouvoit être telle que rien ne fût capable d'en distraire, l'homme méditatif, n'apercevant rien, ne répondant à rien, ne prononçant que quelques mots décousus qui n'auroient de rapports qu'aux différentes faces sous lesquelles il considéreroit son objet, rapports éloignés que les autres ne pourroient lier que rarement, il est certain qu'ils le prendroient pour un imbécille. Nous ne sommes pas faits pour méditer seulement, mais il faut que la *méditation* nous dispose à agir, ou c'est un exercice méprisable. On dit : cette question est épineuse, elle exige une longue *méditation*. L'étude de la morale, qui nous apprend à connoître et à remplir nos devoirs, vaut mieux que la *méditation* des choses abstraites. Ce sont des oisifs de profession qui ont avancé que la vie méditative étoit plus parfaite que la vie active. L'humeur et la mélancolie sont compagnes de la *méditation* habituelle. Nous sommes trop malheureux pour obtenir le bonheur en méditant; ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de glisser sur les inconvéniens d'une existence telle que la nôtre. Faire la *méditation* chez les dévots, c'est s'occuper de quelque point important de la religion. Les dévots distinguent la *méditation* de la contemplation; mais cette distinction même prouve la vanité de leur vie. Ils prétendent que la *méditation* est un état *discursif*, c'est-à-dire susceptible de raisonnement, et que la contemplation est un acte simple, permanent, par lequel on voit tout en Dieu, comme l'œil discerne les objets dans un miroir. A s'en tenir à cette distinction, je vois qu'un méditatif est souvent un homme très-inutile, et que le contemplatif est toujours insensé. Il y a cette distinction à faire entre méditer un projet et méditer sur un projet, que celui

qui médite un projet, une bonne ou une mauvaise action, cherche les moyens de l'exécution; au lieu que la chose est faite pour celui qui médite sur cette chose : il s'efforce seulement à la connoître, afin d'en porter un jugement sain.

(ANONYME.)

MÉFIANCE.

La *méfiance* est une crainte habituelle d'être trompé. La défiance est un doute que les qualités qui nous seroient utiles ou agréables, soient dans les hommes, ou dans les choses, ou en nous-mêmes. La *méfiance* est l'instinct d'un caractère timide et pervers. La défiance est l'effet de l'expérience et de la réflexion. Le méfiant juge des hommes par lui-même et les craint; le défiant en pense mal et en attend peu. On naît méfiant, et, pour être défiant, il suffit de penser, d'observer et d'avoir vécu. On se méfie du caractère et des intentions d'un homme; on se défie de son esprit et de ses talens.

Se méfier et se défier sont deux mots qui marquent en général le défaut de confiance en quelqu'un ou en quelque chose.

Se méfier marque une disposition passagère et qui pourra cesser; se défier est une disposition habituelle et constante. Il faut se méfier de ceux qu'on ne connoît point encore, et se défier de ceux dont on a été une fois trompé.

(M. D'ALEMBERT.)

MÉLANCOLIE.

C'est le sentiment habituel de notre imperfection. Elle est opposée à la gaieté qui naît du contentement de nous-mêmes : elle est le plus souvent l'effet de la foiblesse de l'ame et des organes; elle l'est aussi des idées d'une certaine perfection qu'on ne trouve ni en soi, ni dans les autres, ni dans les objets de ses plaisirs, ni dans la nature : elle se plaît dans la méditation qui exerce assez les facultés de l'ame pour lui donner un sentiment doux de son existence, et qui en même temps la dérobe au trouble des passions, aux sensations vives qui la plongeroient dans l'épuisement. La *mélancolie* n'est point ennemie de la volupté; elle se prête aux illusions de l'amour, et laisse savourer les plaisirs délicats de l'ame et des sens. L'amitié lui est nécessaire; elle s'attache à ce qu'elle aime comme le lierre à l'ormeau. Le féti la représente comme une femme qui a de la jeunesse et de l'embonpoint sans fraîcheur. Elle est entourée de livres épars, elle a sur la table des globes renversés et des instrumens de mathématiques jetés confusément : un chien est attaché aux pieds de sa table, elle médite profondément sur une tête de mort qu'elle tient entre ses mains. M. Vieu l'a représentée sous l'emblême d'une femme très-jeune, mais maigre et abattue : elle est assise dans un fauteuil, dont le dos est opposé au jour; on voit quelques livres et des instrumens de musique dispersés dans sa chambre; des parfums brûlent à côté d'elle : elle a sa tête appuyée d'une main, de l'autre elle tient une fleur, à laquelle elle ne fait pas attention; ses yeux sont fixés à terre, et son ame toute en elle-même ne reçoit des objets qui l'environnent aucune impression.

Les causes de la *mélancolie* sont à peu près les mêmes que celles de la manie : les chagrins, les peines d'esprit, les passions, et sur-tout l'amour et l'appétit vénérien non satisfaits, sont le plus souvent suivis de délire mélancolique; les craintes vives et continuelles manquent rarement de la produire : les impressions trop fortes que font certains prédicateurs trop outrés, les craintes excessives qu'ils donnent des peines dont notre religion menace les

infracteurs de sa loi, font dans des esprits foibles des révolutions étonnantes. On a vu à l'hôpital de Montélimar plusieurs femmes attaquées de manie et de *mélancolie*, à la suite d'une mission qu'il y avoit eue dans cette ville; elles étoient sans cesse frappées des peintures horribles qu'on leur avoit inconsidérément présentées; elles ne parloient que de désespoir, vengeance, punition, etc., et une, entre autres, ne vouloit absolument prendre aucun remède, s'imaginant qu'elle étoit en enfer, et que rien ne pouvoit éteindre le feu dont elle prétendoit être dévorée; et ce ne fut qu'avec une extrême difficulté que l'on vint à bout de l'en retirer, et d'éteindre ces prétendues flammes. Le long usage d'alimens austères, endurcis par le sel et la fumée, les débauches, le commerce immodéré avec les femmes, disposent aussi à la *mélancolie*, ainsi que quelques poisons lents qui produisent le même effet.

La *mélancolie* religieuse est une tristesse née de la fausse idée que la religion proscrit les plaisirs innocens, et qu'elle n'ordonne aux hommes, pour les sauver, que le jeûne, les larmes et la contrition du cœur.

Cette tristesse est tout ensemble une maladie du corps et de l'esprit, qui procède du dérangement de la machine, de craintes chimériques et superstitieuses, de scrupules mal fondés, et des fausses idées qu'on se fait de la religion.

Ceux qui sont attaqués de cette cruelle maladie regardent la gaieté comme contraire à la voie du salut, les plaisirs innocens comme des outrages faits à la divinité, et les douceurs de la vie les plus légitimes comme des jouissances mondaines, absolument opposées au bonheur éternel. L'on voit néanmoins tant de personnes d'un mérite éminent pénétrées de ces erreurs, qu'elles sont dignes de la plus grande compassion, et du soin charitable que doivent prendre les gens également vertueux et éclairés, pour les guérir de pareilles opinions, contraires à la vérité, à la raison, à l'état de l'homme, à sa nature, et au bonheur que la bonté du Créateur a voulu attacher à son existence.

La santé même qui nous est si chère, et que la religion nous défend de détruire par de trop grandes austérités, consiste

consiste à exécuter les fonctions pour lesquelles nous sommes faits, avec facilité, avec constance et avec plaisir; c'est altérer ces fonctions que de repousser la gaieté, la joie qui nous est naturelle, et d'exténuer notre corps par une conduite qui le mine. La vertu ne nous oblige pas à renoncer à nos affections, mais à les régler. La contemplation de l'Être-Suprême et la pratique de nos devoirs conduisent si peu à bannir la joie de notre ame, qu'elles sont des sources intarissables de contentement et de sérénité. En un mot, ceux qui se forment de la religion une idée différente ressemblent aux espions que Moïse envoya pour découvrir la terre promise, et qui, par leurs faux rapports, découragèrent le peuple d'y entrer. Ceux, au contraire, qui nous font voir la joie et la tranquillité qui naissent de la vertu ressemblent aux espions qui rapportèrent des fruits délicieux, pour engager le peuple à venir habiter le pays charmant qui les produisoit.

(M. de Jaucourt.)

MELPOMÈNE.

Une des neuf muses. Son nom signifie *attrayante*, et les poètes la font présider en particulier à la tragédie.

Dans une scène intéressante
Retraçant d'illustres malheurs,
Vois *Melpomène* gémissante
De nos yeux arracher des pleurs!
Sur l'ame vivement atteinte
La compassiou et la crainte
Font d'utiles impressions;
Et l'affreuse image du crime,
Dont le coupable est la victime,
Du cœur purge les passions.

On représente *Melpomène* avec un visage sérieux, tenant le poignard d'une main, et des sceptres de l'autre.

La Pitié la suit gémissante;
La Terreur, toujours menaçante,
La soutient d'un air éperdu.
Quel infortuné faut-il plaindre?
Ciel! quel est le sang qui doit teindre
Le fer qu'elle tient suspendu?

Cependant cette muse, sous le nom de laquelle on nous peint le vrai caractère du tragique, cette muse, dis-je, qu'on a tant de raisons d'admirer, n'est autre chose, dans Horace, que la poésie même, le feu, l'harmonie et l'enthousiasme : l'art et l'étude peuvent bien les régler; mais la nature seule en fait présent à ceux à qui elle destine ses lauriers; et, sans le don de ses faveurs, on ne méritera jamais le beau nom de poète.

(M. de Jaucourt.)

MENACE.

C'est le signe extérieur de la colère ou du ressentiment. Il y a des *menaces* permises : ce sont celles qui précèdent l'injure, et qui peuvent intimider l'aggresseur et l'arrêter. Il y en a d'illicites : ce sont celles qui suivent le mal. Si la vengeance n'est permise qu'à Dieu, la *menace* qui l'annonce est ridicule dans l'homme. Licite ou illicite, elle est toujours indécente. Les termes *menace* et *menacer* ont été employés métaphoriquement en cent manières diverses. On dira très-bien, par exemple, lorsque le gouvernement d'une nation laisse répandre les opinions des philosophes modernes, c'est qu'il est aveugle, il *menace* le peuple des plus grands maux, parce que ces opinions tendent à détruire les préjugés qui lui font un devoir de respecter la religion, et d'obéir à la puissance qui le gouverne. Lorsque les honnêtes gens sont traduits sur la scène, c'est qu'ils sont menacés d'une persécution plus violente. On cherche d'abord à les avilir aux yeux du peuple, et l'on se sert pour cela de quelque personnage diffamé qui n'a nulle considération à perdre.

La perte des mœurs et de la religion amène la fraude, l'injustice, tous les vices, et *menace* l'état d'une dissolution prochaine.

(ANONYME.)

MENDICITÉ.

C'est une chose honteuse et funeste dans un état que d'y souffrir des mendians. L'aumône, louable dans ses principes, n'en est pas moins quelquefois l'aliment de la fainéantise et de la débauche. Dans une grande partie de l'Europe, les enfans des villageois s'habituent, au sortir du berceau, à ce vil métier de mendians. Comment tirer de là un peuple honnête et laborieux? Rien de plus malheureux sans doute, rien dont on s'occupe moins.

Il est pourtant vrai que tout homme qui n'a rien au monde, et à qui on défend de mendier, a droit de demander à vivre en travaillant. Toutes les fois donc qu'une loi s'oppose à la mendicité, il faut qu'elle soit précédée d'un appareil de travaux publics qui occupent l'homme et le nourrissent : il faut qu'en l'arrachant à l'oisiveté, on le dérobe à la misère; sans cela, on le réduiroit aux plus cruelles extrémités, et l'état seroit responsable des crimes que la nécessité conseilleroit aux malheureux, et que le désespoir leur feroit commettre.

Des édits contre les mendians et les vagabonds ont été cent fois renouvelés en France, et aussi inutilement qu'ils le seront toujours, tant que des maisons de travail ne seront pas établies dans chaque province, pour arrêter efficacement les progrès du mal. Tel est l'effet de l'habitude d'une grande misère, que l'état de mendiant et de vagabond attache les hommes qui ont eu la lâcheté de l'embrasser; c'est par cette raison que ce métier, école du vol et de la débauche, se multiplie et se perpétue de père en fils. Le châtiment devient d'autant plus nécessaire à leur égard, que leur exemple est contagieux. La loi les punit par cela seul qu'ils sont vagabonds et sans aveu. Pourquoi attendre qu'ils soient encore voleurs, et se mettre dans la nécessité de les faire périr par le supplice? Pourquoi n'en pas faire de bonne heure des travailleurs utiles au public? Faut-il attendre que les hommes soient criminels pour connoître de leurs actions? Combien de forfaits épargnés à la société, si les premiers déréglemens eussent été réprimés par la crainte d'être renfermés

pour travailler, comme cela se pratique dans plusieurs pays voisins !

Il y a trois états dans la vie qui sont dispensés du travail, l'enfance, la maladie et l'extrême vieillesse ; et le premier devoir du gouvernement est de leur assurer à tous les trois des asyles contre l'indigence : je ne dis pas seulement des asyles publics, tristes et pitoyables ressources des vieillards, des enfans et des malades abandonnés ; mais des asyles domestiques, c'est-à-dire une honnête aisance dans l'intérieur d'une famille laborieuse, et en état, par son travail, de subvenir à leurs besoins.

Mais, ces trois états exceptés, l'homme n'a droit de vivre que du fruit de ses peines, et la société ne lui doit que les moyens d'exister à ce prix ; mais ces moyens, elle les lui doit : ce n'est pas assez de dire au misérable qui tend la main, *vas travailler ;* il faut lui dire, *viens travailler*.

A quoi ? me dira-t-on. *Quelles sont les ressources pour occuper et pour nourrir cette foule d'hommes oisifs* ? Cette difficulté sera de quelque poids lorsque toutes les branches de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, seront pleinement en vigueur, et que dans les campagnes, dans les ateliers, dans les manufactures, dans les armées, il ne restera aucun vide. Mais tant qu'il y aura dans un état des terres incultes ou négligées, des besoins publics tributaires de l'industrie des étrangers, des flottes sans matelots, des armées qui enlèvent la fleur et l'espérance des campagnes, des fortifications à réparer, des canaux à creuser, des ports et des rivières à nétoyer sans cesse, des chemins à entretenir sans le secours ruineux des corvées, des arsenaux et des magasins à pourvoir d'un immense appareil de guerre et de marine ; ce sera une question insensée que de demander à quoi employer les mendians.

Mais en les employant, dit-on, *il faut que l'état les nourrisse*. La réponse est simple ; l'état les nourrit sans les employer, et l'aumône faite à l'homme oisif et lâche sera le salaire de l'homme utilement et honnêtement occupé.

En 1614, l'excessive pauvreté de nos campagnes et le

luxe de la capitale y attirèrent une foule de mendians; on défendit de leur donner l'aumône, et ils furent renfermés dans un hôpital fondé à ce dessein. Il ne manquoit à cette vue que de perfectionner l'établissement, en y fondant un travail; et c'est ce qu'on n'a point fait. La *mendicité* est plus à charge au public par l'oisiveté et par l'exemple que par elle-même.

La *mendicité* est aujourd'hui un des plus redoutables fléaux qui tourmentent l'Europe, et sa propagation n'a pas de principe plus actif que la guerre. Les ravages qu'elle produit, les impôts qu'elle nécessite, le ralentissement de la circulation et du commerce, la cessation des travaux, l'augmentation du prix des denrées, qui en sont l'effet indispensable, se font sentir sur-tout aux classes indigentes : deux cent mille hommes se pressent sur un seul point pour s'y déchirer avec fureur; mais un million d'autres souffrent et périssent lentement par les sacrifices de toute espèce qu'il faut faire pour armer, vêtir, nourrir, mouvoir les premiers. On ne compte que ceux que le fer moissonne avec éclat : la misère en tue au loin bien plus que les batailles.

Et la paix même n'est pas un remède à cette mortalité obscure. L'homme opulent se renferme pendant la tempête; quand elle est cessée, il reparoît avec toutes ses ressources. L'interruption momentanée de son travail ne lui donne que plus d'activité pour réparer ses pertes, et plus de moyens pour y réussir.

Mais le manouvrier, l'artisan, toujours voisin de la pauvreté, s'il a une fois connu la détresse, ne s'en relève jamais : ses gains, dans les conjonctures les plus favorables, n'étant équivalens, au plus, qu'à sa subsistance journalière, le premier moment où il est obligé d'anticiper sur une si foible rétribution est un arrêt de mort pour lui et pour sa famille. Les dix sous qu'il emprunte aujourd'hui pour ne pas mourir de faim, sont un fardeau meurtrier qui va toujours en augmentant de pesanteur jusqu'à ce qu'il y succombe. Chaque morceau de pain qu'il distribue à ses enfans le jour où il ne gagne pas de quoi le payer est une portion de sa propre chair dont il les gratifie, puisque c'est son existence de de-

main qu'il consume d'avance pour conserver la leur : il ne reste bientôt à lui et à eux d'autre asyle que la *mendicité*, gouffre terrible où s'engloutissent les vertus, la population et toutes les espérances d'un état.

La politique, distraite par d'autres objets qu'elle croit plus importans, dédaigne celui-là. Comme les mendians sont isolés et lâches, parce que presque toujours

L'opprobre avilit l'ame et flétrit le courage.

ils ne lui inspirent point d'effroi ; comme ils disparoissent bientôt, rongés par le libertinage, par la crapule, ou fondus dans les hôpitaux, leur perte ne lui donne ni regrets ni remords. Quand ils se multiplient au point de lui choquer la vue, ou de lui causer de l'inquiétude, la maréchaussée l'en débarrasse : des édits effrayans les repoussent dans des masures où on ne leur assigne rien pour vivre, mais où on leur présente la captivité, la mort même pour châtiment, s'ils en sortent. Il seroit difficile de nombrer les maux qui résultent de cette cruelle inadvertance.

La nature a, dit-on, placé dans chaque climat des remèdes propres contre toutes les maladies. Si notre constitution politique actuelle nous dévoue aux angoisses inséparables de la *mendicité*, ne peut-on pas se flatter d'en tirer aussi le spécifique capable d'en adoucir les ravages ? C'est à le chercher que de vrais philosophes devroient s'appliquer.

(M. Boucher d'Argis.)

MENSONGE.

Fausseté déshonnête ou illicite. Le *mensonge* consiste à s'exprimer, de propos délibéré, en paroles ou en signes, d'une manière fausse, en vue de faire du mal ou de causer du dommage; tandis que celui à qui on parle a droit de connoître nos pensées, et qu'on est obligé de lui en fournir les moyens autant qu'il dépend de nous. Il s'ensuit de là que l'on ne ment pas toutes les fois qu'on parle d'une manière qui n'est pas conforme ou aux choses ou à nos propres pensées, et qu'ainsi la vérité logique, qui consiste dans une simple conformité de paroles avec les choses, ne répond pas toujours à la vérité morale. Il s'ensuit encore que ceux-là se trompent beaucoup qui ne mettent aucune différence entre mentir et dire une fausseté. Mentir est une action déshonnête et condamnable; mais on peut dire une fausseté indifférente; on en peut dire une qui soit permise, louable et même nécessaire: par conséquent une fausseté que les circonstances rendent telle ne doit pas être confondue avec le *mensonge* qui décèle nue ame foible ou un caractère vicieux.

Il ne faut donc point accuser de *mensonge*, ceux qui emploient des fictions ou des fables ingénieuses pour instruire et pour mettre à couvert l'innocence de quelqu'un; comme aussi pour appaiser une personne furieuse prête à nous blesser, pour faire prendre quelques remèdes utiles à un malade, pour cacher les secrets de l'état, dont il importe de dérober la connoissance à l'ennemi, et autres cas semblables, dans lesquels on peut se procurer à soi-même ou procurer aux autres une utilité légitime et entièrement innocente.

Mais, toutes les fois qu'on est dans une obligation manifeste de découvrir fidélement ses pensées à autrui, et qu'il a droit de les connoître, on ne sauroit sans crime ni supprimer une partie de la vérité ni user d'équivoque ou de restrictions mentales; c'est pourquoi Cicéron condamne ce Romain qui, après la bataille de Cannes, ayant eu d'Annibal la permission de se rendre à Rome, à condition de retourner dans son camp, ne fut pas plutôt sorti de

ce camp, qu'il y revint, sous prétexte d'avoir oublié quelque chose, et se crut quitte, par ce stratagême, de la parole qu'il avoit donnée.

Concluons que si le *mensonge*, les équivoques et les restrictions mentales sont odieuses, il y a dans le discours des fausseté innocentes que la prudence exige ou autorise; car, de ce que la parole est l'interprête de la pensée, il ne s'ensuit pas toujours qu'il faille dire tout ce que l'on pense. Il est au contraire certain que l'usage de cette faculté doit être soumis aux lumières de la droite raison à qui il appartient de décider quelles choses il faut découvrir ou non. Enfin, pour être tenu de déclarer naïvement ce qu'on a dans l'esprit, il faut que ceux à qui l'on parle aient droit de connoître nos pensées.

Un certain roi condamna à la mort un de ses esclaves qui, ne voyant aucune espérance de grace, se mit à le maudire. Ce prince, qui n'entendoit point ce qu'il disoit, en demanda l'explication à un de ses courtisans. Celui-ci, qui avoit le cœur bon, desirant de sauver la vie au coupable, répondit : « Seigneur, ce misérable dit que le pa-» radis est préparé pour ceux qui modèrent leur colère, » et qui pardonnent les fautes; et c'est ainsi qu'il im-» plore votre clémence. » Alors le roi pardonna à l'esclave, et lui accorda sa grace. Sur cela, un autre courtisan, d'un méchant caractère, s'écria qu'il ne convenoit pas à un homme de son rang de mentir en présence du roi; et, se tournant vers ce prince : » Seigneur, dit-il, » je veux vous instruire de la vérité : ce malheureux a » proféré contre vous les plus indignes malédictions, et » ce seigneur vous a dit un *mensonge* formel. » Le roi, s'apercevant du mauvais caractère de celui qui tenoit ce langage, lui répondit : « Cela se peut; mais son *mensonge* » vaut mieux que votre vérité, puisqu'il a tâché, par ce » moyen, de sauver un homme, au lieu que vous cher-» chez à le perdre. Ignorez-vous cette sage maxime, » que le *mensonge* qui produit du bien vaut mieux que » la vérité qui cause du dommage? » Ce prince auroit pu ajouter : Je souhaite qu'on ne me mente jamais que pour me faire faire quelque bonne action.

(M. de Jaucourt.)

MENTION.

Témoignage ou rapport par écrit ou de vive voix. Combien de grands hommes sont tombés dans l'oubli, et à qui nous ne donnons ni larmes ni regrets, parce qu'il ne s'est trouvé aucun homme sacré qui en ait fait *mention*. Cet homme sacré, c'est le poète ou l'historien. Il y a tel personnage aujourd'hui qui se promet de longues pages dans l'histoire, et qui n'y occupera pas une ligne si elle est bien faite. Qu'a-t-il fait pour qu'on transmette son nom à la postérité? Il y en a tel autre qui ne s'est signalé que par des forfaits, qui seroit trop heureux s'il pouvoit se promettre de mourir tout entier, et qu'on ne fera non plus *mention* de lui que s'il n'eût pas existé.

(Anonyme.)

MÉPRIS.

L'AMOUR excessif de l'estime fait que nous avons pour notre prochain ce *mépris* qui se nomme insolence, hauteur ou fierté, selon qu'il a pour objet nos supérieurs, nos inférieurs ou nos égaux. Nous cherchons à abaisser davantage ceux qui sont au dessous de nous, croyant nous élever à mesure qu'ils descendent plus bas; ou à faire tort à nos égaux, pour nous ôter du pair avec eux; ou même à ravaler nos supérieurs, parce qu'ils nous font ombre par leur grandeur. Notre orgueil se trahit visiblement en ceci : car si les hommes nous sont un objet de mépris, pourquoi ambitionnons-nous leur estime? ou si leur estime est digne de faire la plus forte passion de nos ames, comment pouvons-nous les mépriser? Ne seroit-ce point que le *mépris* du prochain est plutôt affecté que véritable? Nous entrevoyons sa grandeur, puisque son estime nous paroit d'un si grand prix; mais nous faisons tous nos efforts pour la cacher, pour nous faire honneur à nous-mêmes.

De là naissent les médisances, les calomnies, les louanges empoisonnées, la satyre, la malignité et l'envie. Il est vrai que celle-ci se cache avec un soin extrême, parce qu'elle est un aveu forcé que nous faisons du mérite ou du bonheur des autres, et un hommage que nous leur rendons malgré nous. De tous les sentimens d'orgueil, le *mépris* du prochain est le plus dangereux, parce que c'est celui qui va le plus directement contre le bien de la société, qui est la fin à laquelle se rapporte l'amour de l'estime.

Lorsque les personnes qui, par leur état, leur rang ou leur naissance, doivent servir d'exemple aux autres, marquent du *mépris* pour la religion, ils affoiblissent et détruisent même la croyance du peuple; d'où s'ensuit l'insubordination, le manque de respect pour les puissances, la ruine des mœurs et de la morale, et enfin la dissolution de l'état.

Il y a des hommes qui, par leur conduite, leurs débauches et la dépravation de leurs mœurs, sont l'objet du *mépris* de tous les honnêtes gens.

(ANONYME.)

MERCENAIRE.

Si ce mot est pris comme une modification de l'ame, il signifie un caractère inspiré par un intérêt sordide; et c'est dans ce sens que l'on dit des actions, des discours, des amitiés, des amours *mercenaires*.

Mercenaire se dit de tout homme dont on paie le travail. Il y a dans l'état des métiers qui sembleroient ne devoir jamais être *mercenaires;* ce sont ceux que récompense la gloire ou même la considération.

Machiavel prétend que les peuples sont corrompus sans ressource quand ils sont obligés d'entretenir des soldats *mercenaires*. Il est possible que les grands états s'en passent. Avant François Ier il n'y avoit point eu en France des corps armés et stipendiés en tout temps. Si le citoyen ne veut pas être opprimé, il faut qu'il soit toujours en état de défendre lui-même ses biens et sa liberté. Depuis près de deux siècles, les troupes *mercenaires* ont été augmentées à un excès dont l'histoire ne donne pas d'idée. Cet excès ruine les peuples et les princes; il entretient, en Europe, entre les puissances, une défiance qui fait plus entreprendre de guerres que l'ambition, et ce ne sont pas les plus grands inconvéniens du grand nombre de troupes *mercenaires*.

(ANONYME.)

MÈRE FOLLE.

Nom d'une société facétieuse qui s'établit en Bourgogne sur la fin du quatorzième siècle, ou au commencement du quinzième. Quoiqu'on ne puisse rien dire de certain touchant la première institution de cette société, on voit qu'elle étoit établie du temps du duc Philippe-le-Bon. Elle fut confirmée par Jean d'Amboise, évêque de Langres, gouverneur de Bourgogne, en 1454. *Festum fatuorum*, dit M. de la Marre, est ce que nous appelons la *mère folle*.

Telle est l'epoque la plus reculée qu'on puisse découvrir de cette société, à moins qu'on ne veuille dire, avec le P. Ménestrier, qu'elle vient d'Engelbert de Clèves, gouverneur du duché de Bourgogne, qui introduisit à Dijon cette espèce de spectacle; car je trouve, poursuit cet auteur, qu'Adolphe, comte de Clèves, fit dans ses états une espèce de société semblable, composée de trente-six gentilshommes ou seigneurs qu'il nomma la *compagnie des fous*. Cette compagnie s'assembloit tous les ans au temps des vendanges. Les membres mangeoient tous ensemble, tenoient cour plénière, et faisoient des divertissemens de la nature de ceux de Dijon, élisant un roi et six conseillers pour présider à cette fête. On a les lettres patentes de l'institution de la société du fou, établie à Clèves en 1381. Ces patentes sont scellées de trente-cinq sceaux de cire verte, qui étoit la couleur des fous. L'original de ces lettres se conserve avec soin dans les archives du comté de Clèves.

Il y a tant de rapport entre les articles de cette institution et ceux de la société de la *mère folle* de Dijon, laquelle avoit, comme celle du comte de Clèves, des statuts, un sceau et des officiers, que j'embrasse volontiers le sentiment du P. Ménestrier, qui croit que c'est de la maison de Clèves que la compagnie dijonnoise a tiré son origine : ajoutez que les princes de cette maison ont eu de grandes alliances avec les ducs de Bourgogne, dans la cour desquels ils vivoient le plus souvent.

La plupart des villes des Pays-Bas, dépendantes des

ducs de Bourgogne, célébroient de semblables fêtes. Il y en avoit une à Lille, sous le nom de *fête de l'épinette;* à Douai, sous le nom de *la fête aux ânes;* à Bouchain, sous le nom de *prévôt de l'étourdi;* et à Evreux, sous celui de la *fête des conards* ou *cornards*. Doutreman a décrit ces fêtes dans son *Histoire de Valenciennes;* en un mot, il y avoit alors peu de villes qui n'eussent de pareilles bouffonneries.

La *mère folle* ou *mère folie*, autrement dite *l'infanterie dijonnoise*, étoit une compagnie composée de plus de cinq cents personnes, de toutes qualités, officiers du parlement, de la chambre des comptes, avocats, procureurs, bourgeois, marchands, etc.

Le but de cette société étoit la joie et le plaisir. La ville de Dijon, dit le P. Ménestrier, qui est un pays de vendanges et de vignerons, a eu long-temps un spectacle qu'on nommoit la *mère folie*. Ce spectacle se donnoit tous les ans au temps du carnaval; et les personnes de qualité, déguisées en vignerons, chantoient, sur des chariots, des chansons et des satyres, qui étoient comme la censure publique des mœurs de ce temps-là.

Cette compagnie, comme nous l'avons déjà dit, subsistoit dans les états du duc Philippe-le-Bon avant 1454, puisqu'on en voit la confirmation accordée par ce prince cette même année. L'on voit aussi au trésor de la sainte chapelle du roi à Dijon une seconde confirmation de la *mère folle*, en 1482, par Jean d'Amboise, évêque de Langres, lieutenant en Bourgogne, et par le seigneur de Baudricourt, gouverneur du pays; ladite confirmation est en vers français.

Cette société de *mère folle* étoit composée d'infanterie. Elle tenoit ordinairement assemblée dans la salle du jeu de paume de la Poissonnerie, à la réquisition du procureur fiscal, dit *fiscal vert*, comme il paroît par les billets de convocation, composés en vers burlesques. Les trois derniers jours du carnaval, les membres de la société portoient des habillemens déguisés et bigarrés de couleurs verte, rouge et jaune, un bonnet de mêmes couleurs, à deux pointes, avec des sonnettes, et chacun d'eux tenoit en main des marottes ornées d'une tête de fou. Les charges et les emplois étoient distingués par la différence des habits;

la compagnie avoit pour chef celui des associés qui étoit le plus recommandable par sa bonne mine, ses belles manières et sa probité. Il etoit choisi par la société, en portoit le nom, et s'appeloit la *mère folle*. Il avoit toute sa cour comme un souverain, sa garde suisse, ses gardes à cheval, ses officiers de justice, des officiers de sa maison, son chancelier, son grand écuyer, en un mot toutes les dignités de la royauté.

Les jugemens qu'il rendoit s'exécutoient nonobstant appel, qui se relevoit directement au parlement. On en trouve un exemple dans un arrêt de la cour du 6 février 1579, qui confirme le jugement rendu par la *mère folle*.

L'infanterie, qui étoit de plus de deux cents hommes, portoit un guidon ou étendard, dans lequel étoient peintes des têtes de fous sans nombre, avec leurs chaperons, plusieurs bandes d'or; et, pour devise, *Stultorum infinitus est numerus*.

Ils portoient un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge verte et jaune, de la même figure et grandeur que celui des ducs de Bourgogne. Sur ce drapeau étoit représentée une femme assise, vêtue pareillement de trois couleurs, rouge, verte et jaune, tenant en sa main une marotte à tête de fou, et un chaperon à deux cornes, avec une infinité de petits fous, coiffés de même, qui sortoient par dessous et par les fentes de sa jupe.

La devise, pareille à celle de l'étendard, étoit bordée tout au tour de franges rouges, vertes et jaunes.

Les lettres patentes que l'on expédioit à ceux que l'on recevoit dans la société étoient sur parchemin, écrites en lettres de trois couleurs, signées par la *mère folle* et par le griffon vert, en sa qualité de greffier. Sur ces lettres patentes étoit empreinte la figure d'une femme assise, portant un chapeau en tête, une marotte en main, avec la même inscription qu'à l'étendard.

Quand les membres de la société s'assembloient pour manger ensemble, chacun portoit son plat. La *mère folle* (on sait que c'est le commandant, le général, le grand-maître) avoit cinquante suisses pour sa garde. C'étoient les plus riches artisans de la ville qui se prêtoient volontiers à cette dépense. Ces suisses faisoient la garde à la

porte de la salle d'assemblée, et accompagnoient la *mère folle* à pied, à la réserve du colonel qui montoit à cheval.

Dans les occasions solemnelles, la compagnie marchoit avec de grands chariots peints, traînés chacun par six chevaux, caparaçonnés avec des couvertures de trois couleurs, et conduits par leurs cochers et leurs postillons, vêtus de même. Sur ces chariots étoient seulement ceux qui récitoient des vers bourguignons, habillés comme le devoient être les personnages qu'ils représentoient.

La compagnie marchoit en ordre, avec ces chariots, par les plus belles rues de la ville; et les plus belles poésies se chantoient d'abord devant le logis du gouverneur, ensuite devant la maison du premier président du parlement, et enfin devant celle du maire. Tous étoient masqués, habillés de trois couleurs, mais ayant des marques distinctives, suivant leurs offices.

Quatre hérauts avec leurs marottes marchoient à la tête devant le capitaine des gardes; ensuite paroissoient les chariots, puis la *mère folle*, précédée de deux hérauts, et montée sur une haquenée blanche; elle étoit suivie de ses dames d'atour, de six pages et de douze valets de pied: après eux, venoit l'enseigne, puis soixante officiers, les écuyers, les fauconniers, le grand veneur et autres. A leur suite marchoit le guidon, accompagné de cinquante cavaliers; et, à la queue de la procession, le fiscal vert et les deux conseillers, habillés comme lui: enfin les suisses fermoient la marche.

La *mère folle* montoit quelquefois sur un chariot, fait exprès, tiré par deux chevaux seulement lorsqu'elle étoit seule; toute la compagnie précédoit ou suivoit ce char en ordre. D'autres fois on ateloit au char de la *mère folle* douze chevaux richement caparaçonnés; et cela se faisoit toujours lorsqu'on avoit construit sur le chariot un théâtre capable de contenir, avec la *mère folle*, des acteurs habillés suivant la cérémonie: ces acteurs récitoient au coin des rues des vers français et bourguignons, conformes au sujet. Une bande de violons et une troupe de musiciens étoient assis sur ce théâtre.

S'il arrivoit dans la ville quelque événement singulier, comme larcin, meurtre, mariage bizarre, séduction du sexe,

sexe, etc., pour lors l'infanterie et le chariot étoient sur pied ; l'on habilloit des personnes de la troupe de même que ceux à qui la chose étoit arrivée, et on représentoit l'événement d'après nature. C'est ce qu'on appeloit faire marcher la *mère folle* et l'infanterie dijonnoise.

Si quelqu'un agrégé dans la compagnie s'en absentoit, il devoit apporter une excuse légitime, sinon il étoit condamné à une amende de vingt livres. Personne n'étoit reçu dans le corps que par la *mère folle*, et sur les conclusions du fiscal vert; on expédioit ensuite des provisions au nouveau reçu, qui lui coûtoient une pistole.

Quand quelqu'un se présentoit pour être admis dans la compagnie, le fiscal assis faisoit des questions en rimes; et le récipiendaire debout, en présence de la *mère folle* et des principaux officiers de l'infanterie, devoit aussi répondre en rimes, sans quoi son agrégation n'étoit point admise. Le récipiendaire de grande condition, ou d'un rang distingué, avoit le privilége de répondre assis.

D'abord après la réception on lui donnoit les marques de confrère, en lui mettant sur la tête le chapeau de trois couleurs, et on lui assignoit des gages sur des droits imaginaires, ou qui ne produisoient rien, comme on le voit par quelques lettres de réception qui subsistent encore. Nous avons dit plus haut que la compagnie comptoit parmi ses membres des personnes du premier rang; en voici la preuve, qui mérite d'être transcrite.

Acte de réception de Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, en la compagnie de la mère folle *de Dijon, l'an 1626.*

Les superlatifs, mirélifiques et scientifiques, l'opinant de l'infanterie dijonnoise, régent d'Apollon et des Muses; nous légitimes enfans figuratifs du vénérable Bontemps et de la Marotte, ses petits-fils, neveux et arrière-neveux, rouges, jaunes, verts, couverts, découverts et forts en gueule; à tous fous, archi-fous, lunatiques, hétéroclites, éventés, poètes de nature bizarre, durs et mols, alma-

nachs vieux et nouveaux, passés, présens et à venir, *salut.* Doubles pistoles, ducats et autres espèces forgées à la portugaise, et chelme qui ne le voudra croire, que haut et puissant seigneur Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, maison et couronne de France, chevalier, etc., à toute outrance, auroit son altesse honoré de sa présence les festus et goguelus mignons de la *mère folle*, et daigné requérir en pleine assemblée d'infanterie, être immatriculé et récepturé, comme il a été reçu et couvert du chaperon sans péril, et pris en main la marotte, et juré par elle et pour elle ligue offensive et défensive, soutenir inviolablement, garder et maintenir folie en tous ses points, s'en aider et servir à toute fin, requérant lettres à ce convenables; à quoi inclinant, de l'avis de notre redoutable dame et *mère folle*, de notre certaine science, connoissance, puissance et autorité, sans autre information précédente, à plein confiant de son altesse, avons icelle avec allégresse par ces présentes, *hurelu berlu*, à bras ouverts et découverts, reçu et impatronisé, le recevons et impatronisons en notre infanterie dijonnoise, en telle sorte et manière qu'elle demeure incorporée au cabinet de l'inteste, et généralement tant que folie durera; pour par elle y être, tenir et exercer à son choix telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité et puissance que le ciel, sa naissance et son épée, lui ont acquis; prêtant son altesse main forte à ce que folie s'éternise et ne soit empêchée, ains ait cours et décours, débit de sa marchandise, trafic et commerce en tout pays soit libre par-tout, en tout privilégiée; moyennant quoi il est permis à son altesse ajouter, si faire le veut, folie sur folie, franc sur franc, sans intermission, diminution ou interlocutoire, que le brânle de la mâchoire; et ce aux gages et prix de sa valeur, qu'avons assigné et assignons sur nos champs de Mars et dépouilles des ennemis de la France, qu'elle levera par ses mains sans en être comptable. Donné et souhaité à son altesse.

A Dijon où elle a été,
Et où l'on boit à sa santé,

L'an mil six cent avec vingt-six,
Que tous les fous étoient assis.

Signé par ordonnance des redoutables seigneurs buvans et folatiques, et contre-signé *Deschamps, mère folle;* et plus bas, *le griffon vert.*

Cependant, peu d'années après cette facétieuse réception du premier prince du sang dans la société, parut l'édit sévère de Louis XIII, donné à Lyon le 21 juin 1630, vérifié et enregistré à la cour le 5 juillet suivant, qui abolit et abroge, sous de grosses peines, la compagnie de la *mère folle* de Dijon, laquelle compagnie de *mère folle*, dit l'édit, est vraiment une mère de pure folie, par les désordres et les débauches qu'elle a produits et continue de produire contre les bonnes mœurs, repos et tranquillité de la ville, avec très-mauvais exemple.

Ainsi finit la société dijonnoise. Il est vraisemblable que cette société, ainsi que les autres confréries laïques du royaume, tiroient leur origine de celle qui, vers le commencement de l'année, se faisoit, depuis plusieurs siècles, dans les églises, par les ecclésiastiques, sous le nom de la *fête des fous.*

Quoi qu'il en soit, ces sortes de sociétés burlesques prirent grande faveur, et fournirent long-temps au public un spectacle de récréation et d'intérêt, mêlé sans doute d'abus, mais faciles à réprimer par de sages arrêts du parlement, sans qu'il fût besoin d'ôter au peuple un amusement qui soulageoit ses travaux et ses peines.

(M. de Jaucourt.)

MÉRIDIENNE.

On appelle ainsi le sommeil que l'on prend après midi. Presque tous les animaux dorment dès qu'ils sont rassasiés : c'est l'effet d'un instinct qui ne les trompe jamais. L'usage de ce sommeil est très-ancien; on en peut juger par le passage de l'Odyssée d'Homère, où il est dit que Nestor dormoit après avoir mangé. Cet usage étoit très-commun à Rome; Auguste, au rapport de Suétone, dormoit à la suite de son dîner; Varron dit qu'il n'auroit pu vivre s'il n'eût partagé les jours de l'été par la *méridienne*.

Tous les peuples orientaux et méridionaux dorment après le dîner; et plusieurs fondateurs d'ordres religieux prescrivent ce sommeil à leurs disciples. On pourroit encore citer, en faveur de la *méridienne*, l'exemple de plusieurs personnes très-éclairées qui ont éprouvé qu'elle contribuoit à leur santé; tel étoit M. Dumoulin, ce médecin célèbre, qui, malgré les fatigues auxquelles l'exposoit la confiance d'une ville aussi peuplée que Paris, est parvenu à un âge très-avancé.

Cependant l'utilité de ce sommeil est devenue un problème, et plusieurs médecins très-éclairés l'ont regardée comme chimérique; ils sont allés même jusqu'à blâmer ce sommeil comme dangereux. Mais des préjugés ne les ont-ils pas égarés? On a lieu de le présumer quand on réfléchit aux effets que doit produire ce sommeil, et quand on voit que, pour éloigner les inconvéniens qu'il peut avoir, il ne faut que le renfermer dans de justes bornes, et ne le permettre qu'à certaines personnes, et dans des circonstances faciles à déterminer.

Ceux qui blâment la *méridienne* prétendent qu'elle nuit à la digestion; ceux qui l'approuvent croient au contraire qu'elle la favorise; et, pour se convaincre de son utilité, il ne faut donc que s'assurer de l'effet qu'elle produit relativement à cette fonction.

Tout ce qui pourra entretenir dans l'estomac une chaleur modérée, et y favoriser la fermentation nécessaire, contribuera à la perfection de la digestion. Or, pendant le sommeil, la circulation, sur-tout dans les gros vaisseaux, se

fait avec liberté, et la chaleur intérieure augmente en même proportion. La situation de l'estomac le fait participer à cette augmentation de chaleur; et la *méridienne*, en tant que sommeil, entretiendra dans ce viscère la chaleur nécessaire à la digestion.

Le repos est une condition si nécessaire à la fermentation, qu'elle n'a que difficilement lieu dans les vaisseaux continuellement ballotés. La *méridienne* qui procurera ce repos important à l'estomac, favorisera donc ce mouvement intestin sans lequel la digestion seroit imparfaite.

Si la *méridienne* étoit continuée trop long-temps, elle nuiroit à la digestion; ainsi sa durée doit être limitée au temps nécessaire pour l'opérer. Il n'est pas possible de déterminer cette durée avec une précision mathématique. Mais heureusement que cette précision n'est point d'une nécessité absolue: qu'on pourroit, sans grand inconvénient, faire une *méridienne* ou un peu trop courte ou un peu trop longue, et même s'y refuser, et que l'expérience a répandu sur cet objet des lumières suffisantes. Elle a fait connoître que les personnes affoiblies par les maladies, par l'âge ou par les fatigues de l'esprit, digèrent plus lentement que celles qui jouissent d'une santé vigoureuse, qui sont à la fleur de leur âge, et exercent plus leur corps que leur esprit; que, pendant l'hiver et dans les pays froids, la digestion se fait plus facilement qu'en été et dans les climats chauds; qu'un estomac, toutes choses étant égales, digère plus promptement une petite quantité d'alimens qu'une grande. Enfin, que si dans quelques tempéramens et dans quelques circonstances la digestion exige, pour être faite en partie, une ou deux heures et même plus, il en est d'autres dans lesquels cette fonction s'exécute avec tant de célérité, que la *méridienne* ne doit jamais excéder deux heures, que souvent il suffit d'y donner une heure et même un temps moins long. La saison, le climat, l'état des forces, la nature du travail auquel on se livre, la qualité et la quantité des alimens, voilà ce qui doit décider la durée de la *méridienne*.

D'ailleurs tous les hommes n'en ont pas un égal besoin; elle n'est pas également nécessaire dans tous les climats

et dans toutes les saisons, et l'habitude en rend l'usage plus ou moins important.

Il est des hommes qui donnent tous les jours au sommeil plus de six à sept heures, espace de temps que la raison permet d'y employer, et la *méridienne* n'est point faite pour eux, parce que l'excès du sommeil est dangereux. Il en est qui, après avoir sacrifié une grande partie de la nuit à l'étude ou aux plaisirs, ne s'éveillent que lorsque le soleil a déjà parcouru une partie de sa carrière; et ils ne doivent pas dormir après le dîner, à moins que ce repas ne soit beaucoup retardé; encore alors ce sommeil ne leur conviendra-t-il que très-rarement, parce qu'il sera trop rapproché de celui qu'on est disposé à prendre la nuit.

L'indigence, l'ambition, le louable desir de se rendre utile à la société, mille autres motifs aussi pressans, forcent la plupart des hommes à se refuser à ce sommeil, et l'habitude qu'ils en ont contractée le leur rend moins nécessaire. Tous peuvent cependant s'y livrer sans inquiétude, tous le doivent lorsque la chaleur excessive affoiblit considérablement leurs forces, lorsqu'ils ont surchargé leur estomac d'une grande quantité d'alimens, lorsque le sommeil de la nuit n'a été ni assez tranquille ni assez long; et il en est pour lesquels la *méridienne* est d'une importance qui leur impose l'obligation de la faire, sous peine de vivre dans la langueur, et de succomber à leurs maux.

De ce nombre sont les enfans, les vieillards et les valétudinaires; les uns, sur-tout dans le premier âge, ont besoin de croître, il leur faut un chyle très-parfait; les autres ont si peu de chaleur, si peu de fluide nerveux, que, sans la *méridienne*, leur digestion seroit très-difficile.

Le défaut de chaleur intérieure la rend très-utile aux phlegmatiques et aux pituiteux; elle est nécessaire aux gens de lettres, aux vaporeux et aux mélancoliques, à raison de la sécheresse de leurs fibres, à raison de la prodigieuse déperdition d'esprits animaux qu'ils font pendant la veille. Ce dernier motif doit engager également les voluptueux à y avoir recours.

Quelqu'avantageux cependant que le sommeil pris après le repas puisse être à ceux à qui il convient, les avantages

qu'il est capable de procurer ne dépendent pas seulement de sa durée, mais encore du lieu dans lequel on s'y livre, de la situation que l'on garde pendant ce sommeil, et même de la manière dont on est habillé ou couvert.

Ceux qui voudront faire la *méridienne* ne doivent pas se coucher sur un lit et parallèlement à l'horizon, mais s'asseoir sur une chaise ou sur un sopha, la tête haute, le corps légérement penché en arrière, et même un peu tourné sur le côté gauche.

Dans cette situation l'estomac ne pèse point sur les gros vaisseaux, le cours du sang n'est point gêné; la liberté de la circulation est même ici d'une nécessité si indispensable, qu'il faudra ôter ou relâcher tous les liens dont la mode et l'usage nous embarrassent; il faut encore être modérément couvert, et choisir, pour se livrer au sommeil, un endroit ni trop chaud ni trop froid.

Une observation importante, et qui mérite qu'on y ait égard, c'est de ne pas éveiller brusquement ceux qui font la *méridienne*. On sent la conséquence de ce conseil, quand on réfléchit à l'espèce de commotion que donne la surprise.

En s'astreignant à suivre les règles que nous venons de prescrire pour l'usage de la *méridienne*, on n'aura nulle pesanteur, nulle douleur de tête, nul engourdissement à craindre, accidens qu'on a quelquefois éprouvés en les négligeant, et qui ont autorisé plusieurs médecins à la prescrire.

(M. Maret.)

MÉRITE.

Le *mérite* est une qualité qui donne le droit de prétendre à l'approbation, à l'estime et à la bienveillance de nos supérieurs ou de nos égaux, et aux avantages qui en sont une suite.

Le démérite est une qualité opposée qui, nous rendant dignes de la désapprobation et du blâme de ceux avec lesquels nous vivons, nous force pour ainsi dire de reconnoître que c'est avec raison qu'ils ont pour nous ces sentimens, et que nous sommes dans la triste obligation de souffrir les mauvais effets qui en sont les conséquences.

Ces notions de *mérite* et de démérite ont donc, comme on le voit, leur fondement dans la nature même des choses, et elles sont parfaitement conformes au sentiment commun et aux idées généralement reçues. La louange et le blâme, à en juger généralement, suivent toujours la qualité des actions, selon qu'elles sont moralement bonnes ou mauvaises. Cela est clair à l'égard du législateur; il se démentiroit lui-même grossièrement s'il n'approuvoit pas ce qui est conforme à ses lois, et s'il ne condamnoit pas ce qui y est contraire; et, par rapport à ceux qui dépendent de lui, ils sont par cela même obligés de régler là-dessus leur jugemens.

Comme il y a de meilleures actions les unes que les autres, et que les mauvaises peuvent aussi l'être plus ou moins, suivant les diverses circonstances qui les accompagnent et les dispositions de celui qui les fait, il en résulte que le *mérite* et le démérite ont leurs degrés. C'est pourquoi, quand il s'agit de déterminer précisément jusqu'à quel point on doit imputer une action à quelqu'un, il faut avoir égard à ces différences; et la louange ou le blâme, la récompense ou la peine, doivent avoir aussi leurs degrés proportionnellement au *mérite* ou au démérite. Ainsi, selon que le bien ou le mal qui provient d'une action est plus ou moins considérable, selon qu'il y avoit plus ou moins de facilité ou de difficulté à faire cette action ou à s'en abstenir; selon qu'elle a été faite avec plus ou moins de réflexion et de liberté; selon que les raisons qui devoient nous y déterminer ou nous en détourner étoient plus ou

moins fortes, et que l'intention et les motifs en sont plus ou moins nobles, l'imputation s'en fait aussi d'une manière plus ou moins efficace, et les effets en sont plus avantageux ou fâcheux.

Mais, pour remonter jusqu'aux premiers principes de la théorie que nous venons d'établir, il faut remarquer que, dès que l'on suppose que l'homme se trouve, par sa nature et par son état, assujéti à suivre certaines règles de conduite, l'observation de ces règles fait la perfection de la nature humaine, et leur violation produit au contraire la dégradation de l'une et de l'autre. Or nous sommes faits de telle manière que la perfection et l'ordre nous plaisent par eux-mêmes, et que l'imperfection, le désordre et tout ce qui y a rapport, nous déplaisent naturellement. En conséquence nous reconnoissons que ceux qui, répondant à leur destination, font ce qu'ils doivent et contribuent au bien de l'humanité, sont dignes de notre approbation, de notre estime et de notre bienveillance; qu'ils peuvent raisonnablement exiger de nous ces sentimens, et qu'ils ont quelque droit aux effets qui en sont les suites naturelles. Nous ne saurions au contraire nous empêcher de condamner ceux qui, par un mauvais usage de leurs facultés, dégradent leur propre nature; nous reconnoissons qu'ils sont dignes de désapprobation et de blâme, et qu'il est conforme à la raison que les mauvais effets de leur conduite retombent sur eux. Tels sont les vrais fondemens du *mérite* et du démérite qu'il suffit d'envisager ici d'une vue générale.

Si deux hommes sembloient à nos yeux également vertueux, à qui donner la préférence de nos suffrages? Ne vaudroit-il pas mieux l'accorder à un homme d'une condition médiocre qu'à l'homme déjà distingué, soit par sa naissance, soit par ses richesses? Cela paroît d'abord ainsi; d'autant, dit Bacon, que le *mérite* est plus rare chez les grands que parmi les hommes d'une condition ordinaire, soit que la vertu ait plus de peine à s'allier avec la fortune, ou qu'elle ne soit guère l'héritage de la naissance; en sorte que celui qui la possède se trouvant placé dans un haut rang est propre à dédommager la société des indignités communes à ceux de sa condition.

(M. de Jaucourt.)

MESQUINERIE.

Dépense et épargne sordide; en effet, ce vice opposé à la libéralité paroit autant dans un avare lorsqu'il donne que lorsqu'il épargne. Théophraste a fait un tableau vivant des *mesquins* de la Grèce; il faut en transcrire ici quelques passages.

« Cette espèce d'avarice, dit-il, est dans les hommes » une passion de vouloir ménager les plus petites choses » sans aucune fin honnête; c'est dans cet esprit que quelques-uns faisant l'effort de donner à manger lorsqu'ils » ne peuvent l'éviter, comptent pendant le repas le » nombre de fois que chacun des convives demande à » boire. Ce sont eux encore dont la portion des prémices » des viandes que l'on envoie sur l'autel de Diane est toujours la plus petite. Ils apprécient les choses au dessous » de ce qu'elles valent; et, de quelque bon marché qu'un » autre, en leur rendant compte, veuille se prévaloir, ils » lui soutiennent toujours qu'il a acheté trop cher. Implacables à l'égard d'un valet qui aura laissé tomber un pot » de terre, ou cassé par malheur quelque vase d'argile, » ils lui déduisent cette perte sur sa nourriture. Ne prenez » point l'habitude, disent-ils à leurs femmes, de prêter » votre sel, votre orge, votre farine, ni même du cumin, » de la marjolaine et des gâteaux pour l'autel; car ces petits détails ne laissent pas de monter, à la fin d'une année, » à une grosse somme. Ces sortes d'avares portent des » habits qui leur sont trop courts et trop étroits : ils se » déchaussent vers le milieu du jour pour épargner leurs » souliers; ils vont trouver les foulons pour leur recommander de se servir de craie dans la laine qu'ils leur ont » donnée à préparer, afin, disent-ils, que leur étoffe se » tache moins. »

Plaute s'est aussi diverti à peindre dans une de ses comédies un vieillard romain de la dernière *mesquinerie*.

(M. de Jaucourt.)

MÉTAPHORE.

C'est, dit M. Dumarsais, une figure par laquelle on transporte, pour ainsi dire, la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit. Un mot pris dans un sens *métaphorique* perd sa signification propre, et en prend une nouvelle qui ne se présente à l'esprit que par la comparaison que l'on fait entre le sens propre de ce mot et ce qu'on lui compare : par exemple, quand on dit que le *mensonge se pare souvent des couleurs de la vérité;* en cette phrase, *couleur* n'a plus de signification propre et primitive; ce mot ne marque plus cette lumière modifiée qui nous fait voir les objets ou blancs, ou rouges, ou jaunes, etc.; il signifie *les dehors, les apparences,* et cela par comparaison entre le sens propre de *couleurs* et les dehors que prend un homme qui nous en impose sous le masque de la sincérité. Les couleurs font connoître les objets sensibles; elles en font voir les dehors et les apparences; un homme qui ment imite quelquefois si bien la contenance et le discours de celui qui ne ment pas, que lui trouvant le même dehors, et, pour ainsi dire, les mêmes *couleurs*, nous croyons qu'il nous dit la vérité : ainsi, comme nous jugeons qu'un objet qui nous paroît blanc est blanc, de même nous sommes souvent la dupe d'une sincérité apparente; et dans le temps qu'un imposteur ne fait que prendre les dehors d'un homme sincère, nous croyons qu'il nous parle sincèrement.

Quand on dit *la lumière de l'esprit*, ce mot de *lumière* est pris métaphoriquement; car, comme la lumière, dans le sens propre, nous fait voir les objets corporels, de même la faculté de connoître et d'apercevoir éclaire l'esprit et le met en état de porter des jugemens sains. L'Écriture-Sainte emploie une *métaphore* quand elle appelle *aveuglement* l'obscurcissement de la raison humaine dans l'homme corrompu, en la considérant par rapport aux objets qui intéressent son salut. C'est une *métaphore* analogue à celle des ténèbres, dont elle fait un usage si fréquent pour exprimer la même idée.

Il y a une sorte de comparaison ou quelque rapport équivalent entre le mot auquel on donne un sens *métaphorique*, et l'objet à quoi on veut l'appliquer : par exemple, quand on dit d'un homme en colère *c'est un lion*, *lion* est pris alors dans un sens *métaphorique;* on compare l'homme en colère au lion, et voilà ce qui distingue la *métaphore* des autres figures.

Il y a cette différence entre la *métaphore* et la comparaison, que dans la comparaison on se sert des termes qui font connoître que l'on compare une chose à une autre: ainsi, si l'on dit d'un homme en colère qu'*il est comme un lion*, c'est une comparaison; mais quand on dit simplement *c'est un lion*, la comparaison n'est alors que dans l'esprit et non dans les termes, c'est une *métaphore*.

« Pour rendre le discours plus coulant et plus élégant, » dit M. Warburton, la similitude a produit la *métaphore*, » qui n'est autre chose qu'une similitude en petit; car » les hommes, étant aussi habitués qu'ils le sont aux objets matériels, ont toujours eu besoin d'images sensibles » pour communiquer leurs idées abstraites.

» La *métaphore*, dit-il encore, est due évidemment » à la grossiéreté de la conception..... Les premiers » hommes étant simples, grossiers et plongés dans le » sens, ne pouvoient exprimer leurs conceptions imparfaites des idées abstraites et les opérations réfléchies » de l'entendement qu'à l'aide des images sensibles, qui, » au moyen de cette application, devenoient *métaphores*. » Telle est l'origine véritable de l'expression figurée, et » elle ne vient point, comme on le suppose ordinairement, du feu d'une imagination poétique. Le style des » barbares de l'Amérique, quoiqu'ils soient d'une complexion très-froide et très-flegmatique, le démontre » encore aujourd'hui. Voici ce qu'un savant missionnaire » dit des Iroquois qui habitent la partie septentrionale du » continent : *Les Iroquois, comme les Lacédémoniens, » veulent un discours vif et concis. Leur style est cependant » figuré et tout métaphorique.* Leur phlegme a bien pu » rendre leur style concis, mais il n'a pas pu en retrancher » les figures..... Mais pourquoi aller chercher si loin des

» exemples? Quiconque voudra seulement faire attention à » ce qui échappe généralement aux réflexions des hommes, » dans les choses les plus ordinaires, peut observer que le » peuple est presque toujours porté à parler en figures ». En effet, disoit M. Dumarsais, je suis persuadé qu'il se fait plus de figures un jour de marché à la halle, qu'il ne s'en fait en plusieurs jours d'assemblées académiques.

« Il est vrai, continue M. Warburton, que, quand cette » disposition rencontre une imagination ardente qui a » été cultivée par l'exercice et la méditation, et qui se » se plaît à peindre des images vives et fortes, la *méta-* » *phore* est bientôt ornée de toutes les fleurs de l'esprit; » car l'esprit consiste à employer des images énergiques » et *métaphoriques* en se servant d'allusions extraordi- » naires, quoique justes ».

Mesurer, dans le sens propre, c'est juger d'une quantité inconnue par une quantité connue, soit par le secours du compas, de la règle, ou de quelque autre instrument qu'on appelle *mesure*. Ceux qui prennent bien toutes leurs précautions pour arriver à leurs fins, sont comparés à ceux qui mesurent quelque quantité : ainsi on dit par *métaphore* qu'*ils ont bien pris leurs mesures*. Par la même raison, on dit que *les personnes d'une condition médiocre ne doivent pas se mesurer avec les grands*, c'est-à-dire *vivre comme les grands*, se comparer à eux, comme on compare une mesure avec ce qu'on veut mesurer. *On doit mesurer sa dépense à son revenu*, c'est-à-dire qu'il faut régler sa dépense sur son revenu; la quantité du revenu doit être comme la mesure de la quantité de la dépense.

Comme une clé ouvre la porte d'un appartement et nous en donne l'entrée, de même il y a des connoissances préliminaires qui ouvrent, pour ainsi dire, l'entrée aux sciences les plus profondes : ces connoissances ou principes sont appelés *clés* par *métaphore;* la grammaire est la *clé* des sciences, la logique est la *clé* de la philosophie. On dit aussi d'une ville fortifiée qui est sur une frontière qu'elle est la *clé* du royaume, c'est-à-dire que l'ennemi qui se rendroit maître de cette ville seroit à portée d'entrer ensuite avec moins de peine dans le royaume dont on parle. Par la même raison, l'on donne le nom de *clé*, en terme de musique,

à certaines marques ou caractères que l'on met au commencement des lignes de musique : ces marques font connoître le nom que l'on doit donner aux notes ; elles donnent, pour ainsi dire, l'entrée du chant.

Quand les *métaphores* sont régulières, il n'est pas difficile de trouver le rapport de comparaison. La *métaphore* est donc aussi étendue que la comparaison : et, lorsque la comparaison ne seroit pas juste ou seroit trop recherchée, la *métaphore* ne seroit pas régulière.

Les langues n'ont pas autant de mots que nous avons d'idées : cette disette de mots a donné lieu à plusieurs *métaphores :* par exemple, *le cœur tendre*, *le cœur dur*, *un rayon* de miel, *les rayons* d'une roue, etc. L'imagination vient, pour ainsi dire, au secours de cette disette ; elle supplée, par les images et les idées accessoires, aux mots que la langue ne peut lui fournir ; et il arrive même, comme nous l'avons déjà dit, que ces images et ces idées accessoires occupent l'esprit plus agréablement que si l'on se servoit de mots propres, et qu'elles rendent le discours plus énergique : par exemple, quand on dit d'un homme endormi qu'*il est enséveli dans le sommeil*, cette *métaphore* dit plus que si l'on disoit simplement qu'il dort. *Lumière* n'est uni, dans le sens propre, qu'avec le feu, le soleil et les autres objets lumineux : celui qui, le premier, a uni *lumière* à *esprit*, a donné à *lumière* un sens *métaphorique*, et en a fait un mot nouveau par ce nouveau sens.

La *métaphore* est très-ordinaire ; on dit, dans le sens propre, *s'enivrer de quelque liqueur*, et l'on dit, par *métaphore*, *s'enivrer de plaisirs ; la bonne fortune enivre les sots*, c'est-à-dire qu'elle leur fait perdre la raison, et leur fait oublier leur premier état.

> Ne vous *enivrez* point des éloges flatteurs
> Que vous donne un amas de vains admirateurs.
>
> BOILEAU, Art poét.

> Le peuple, qui jamais n'a connu la prudence,
> *S'enivroit* follement de sa vaine espérance.
>
> *Henriade*, chant VII.

Donner un frein à ses passions, c'est-à-dire n'en pas suivre tous les mouvemens, les modérer, les retenir, comme on retient un cheval avec le frein, qui est un morceau de fer qu'on met dans la bouche du cheval. On dit aussi, dans le même sens, *des passions effrénées*, en parlant d'une personne qui s'abandonne sans retenue à la fougue de ses passions.

Mézerai, en parlant de l'hérésie, dit qu'il étoit nécessaire d'arracher cette *zizanie*, c'est-à-dire cette semence de division; *zizanie* est là dans un sens *métaphorique :* c'est un mot grec qui veut dire *ivraie*, mauvaise herbe qui croit parmi les blés et qui leur est nuisible. *Zizanie* n'est point en usage au propre, mais il se dit, par *métaphore*, pour *discorde, mésintelligence, division;* semer la *zizanie* dans une famille.

Matière se dit, dans le sens propre, de la substance étendue, considérée comme principe de tous les corps; ensuite on a appelé *matière*, par imitation et par *métaphore*, ce qui est le sujet, l'argument, le thême d'un discours, d'un poème, ou de quelqu'autre ouvrage d'esprit. Le prologue du premier livre de Phèdre commence ainsi : « *J'ai poli la matière*, c'est-à-dire j'ai donné l'agrément » de la poésie aux fables qu'Esope a inventées avant » moi. »

Cette maison est bien riante, c'est-à-dire, elle inspire la gaieté comme les personnes qui rient. On dit aussi, par *métaphore*, la *fleur* de la jeunesse, le *feu* de l'amour, l'*aveuglement* de l'esprit, le *fil* d'un discours, le *fil* des affaires.

Quand on dit que *la Géographie et la Chronologie sont les deux yeux de l'histoire*, on parle par *métaphore*. On personnifie l'histoire, et on dit que la Géographie et la Chronologie sont, à l'égard de l'histoire, ce que les yeux sont à l'égard d'une personne vivante; par l'une, elle voit pour ainsi dire les lieux, et, par l'autre, les temps; c'est-à-dire qu'un historien doit s'appliquer à faire connoître les lieux et les temps dans lesquels se sont passés les faits dont il décrit l'histoire.

Vue se dit, au propre, de la faculté de voir, et, par

extension, de la manière de regarder les objets : ensuite on donne, par *métaphore*, le nom de *vue* aux pensées, aux projets, aux desseins : *avoir de grandes vues, perdre de vue une entreprise, n'y plus penser.*

Goût se dit, au propre, du sens par lequel nous recevons les impressions des saveurs. La langue est l'organe du goût. *Avoir le goût dépravé*, c'est-à-dire trouver bon tout ce que communément les autres trouvent mauvais, et trouver mauvais tout ce que les autres trouvent bon. Ensuite on se sert du terme de *goût*, par *métaphore*, pour marquer le sentiment intérieur dont l'esprit est affecté à l'occasion de quelqu'ouvrage de la nature ou de l'art. L'ouvrage plaît ou déplaît, on l'approuve ou on le désapprouve ; c'est le cerveau qui est l'organe de ce *goût*-là. *Le goût de Paris s'est trouvé conforme au goût d'Athènes*, dit Racine dans sa préface d'Iphigénie ; c'est-à-dire, comme il le dit lui-même, que les spectateurs ont été émus à Paris des mêmes choses qui ont mis autrefois en larmes le plus savant peuple de la Grèce. Il en est du *goût* pris dans le sens figuré, comme du *goût* pris dans le sens propre.

Les viandes plaisent ou déplaisent au goût, sans qu'on soit obligé de dire pourquoi : un ouvrage d'esprit, une pensée, une expression, plaît ou déplaît sans que nous soyons dans la nécessité de pénétrer la raison du sentiment dont nous sommes affectés.

Pour se bien connoître en mets et avoir un *goût* sûr, il faut deux choses : 1° un organe délicat ; 2° de l'expérience, s'être trouvé souvent dans les bonnes tables, etc. On est alors plus en état de dire pourquoi un mets est bon ou mauvais. Pour être connoisseur en ouvrage d'esprit, il faut un bon jugement ; c'est un présent de la nature : cela dépend de la disposition des organes. Il faut encore avoir fait des observations sur ce qui plaît ou sur ce qui déplaît ; il faut avoir su allier l'étude et la méditation avec le commerce des personnes éclairées ; alors on est en état de rendre raison des règles et du *goût*.

Les viandes et les assaisonnemens qui plaisent aux uns, déplaisent autres ; c'est un effet de la différente constitution des organes du *goût* : il y a cependant, sur ce point,

un *goût* général auquel il faut avoir égard, c'est-à-dire qu'il y a des viandes et des mets qui sont plus généralement au *goût* des personnes délicates. Il en est de même des ouvrages d'esprit : un auteur ne doit pas se flatter d'attirer à lui tous les suffrages ; mais il doit se conformer au *goût* général des personnes éclairées, et dont le jugement est sûr.

Le *goût*, par rapport aux viandes, dépend beaucoup de l'habitude et de l'éducation : il en est de même du *goût* de l'esprit. Les idées exemplaires que nous avons reçues dans notre jeunesse nous servent de règle dans un âge plus avancé ; telle est la force de l'éducation, de l'habitude et du préjugé. Les organes, accoutumés à une telle impression, en sont flattés de telle sorte, qu'une impression différente au contraire les afflige : ainsi, malgré l'examen et les discussions, nous continuons souvent à admirer ce qu'on nous a fait admirer dans les premières années de notre vie ; et de là peut-être les deux partis, l'un des anciens et l'autre des modernes.

On a reproché à M. Dumarsais d'être un peu prolixe, et peut-être qu'il étoit possible de donner moins d'exemples de la *métaphore*, et de les développer avec moins d'étendue ; mais qui est-ce qui ne porte point envie à une si heureuse prolixité ? L'auteur d'un dictionnaire de langues ne peut pas lire cet article de la *métaphore*, sans être frappé de l'exactitude étonnante de notre grammairien à distinguer le sens propre du sens figuré, et à assigner dans l'un le fondement de l'autre ; et, s'il le prend pour modèle, croit-on que le dictionnaire qui sortira de ses mains ne vaudra pas bien la foule de ceux dont on accable nos jeunes étudians sans les éclairer ? D'autre part, l'excellente digression que nous venons de voir sur le *goût* n'est-elle pas une preuve des précautions qu'il faut prendre de bonne heure pour former celui de la jeunesse ? n'indique-t-il pas même ces précautions ? et un instituteur, un père de famille, qui met beaucoup au dessus du *goût* littéraire des choses qui lui sont en effet préférables, l'honneur, la probité, la religion, verra-t-il froidement les attentions qu'exige la culture de l'esprit,

sans conclure que la formation du cœur en exige encore de plus grandes, de plus suivies, de plus scrupuleuses ? Revenons à ce que M. Dumarsais a encore à nous dire sur la *métaphore*.

La *métaphore*, assujétie aux lois que la raison et l'usage de chaque langue lui prescrivent, est non seulement la plus belle et la plus usitée des figures, mais c'est aussi la plus utile : elle rend le discours plus abondant par la facilité des changemens et des emprunts, et elle prévient la plus grande de toutes les difficultés, en désignant chaque chose par une dénomination caractéristique. Ajoutez à cela que le propre des *métaphores* est d'agiter l'esprit, de le transporter tout d'un coup d'un objet à un autre, de le presser de comparer soudainement les deux idées qu'elles présentent, et de lui causer, par de vives et promptes émotions, un plaisir inexprimable.

La *métaphore*, dit le père Bouhours, est de sa nature une source d'agrémens ; et rien ne flatte peut-être plus l'esprit que la représentation d'un objet sous une image étrangère. Nous aimons, suivant la remarque d'Aristote, à voir une chose dans une autre ; et ce qui ne frappe pas de soi-même surprend dans un habit étranger, et sous un masque.

(MM. Douchet et Beauzée.)

MIGNARDISE.

Délicatesse puérile qui s'exerce sur des choses et en des occasions qui n'en méritent point. C'est, dit la Bruyère, Émilie qui crie de toute sa force sur un petit péril qui ne lui fait pas de peur; qui dit qu'elle pâlit à la vue d'une souris, ou qui veut aimer les violettes et s'évanouir aux tubéreuses. Je conseillerois à Émilie de dédaigner ces petites affectations qui n'augmentent point ses charmes, ne contribuent point à son bonheur, et qui bientôt ne lui rapporteront que du ridicule.

(M. de Jaucourt.)

MIGNON.

Ce mot s'emploie seulement dans les conversations familières, pour exprimer, comme les Italiens, par leur *mignone*, une personne aimée, chérie, favorisée plus que les autres. C'est de la même source que sont venus les mots *mignard*, *mignarder*, *menin*. Sous le règne d'Henri III, le terme *mignon* devint fort commun, et désignoit en particulier les favoris de ce prince.

> Quélus et Saint-Mégrin, Joyeuse et Dépernon,
> Jeunes voluptueux qui régnoient sous son nom.

On lit dans les mémoires pour servir à l'histoire de France, que « ce fut en 1516 que le nom *mignon* commença à trotter par la bouche du peuple à qui ils étoient fort odieux, tant pour leurs façons de faire badines et hautaines, que pour leurs accoutremens efféminés, et les dons immenses qu'ils recevoient du roi. Ces beaux *mignons* portoient des cheveux longuets, frisés et refrisés, remontant par dessus leurs petits bonnets de velours, comme chez les femmes, et leurs fraises de chemises de toile d'atour, empesées et longues d'un demi-pied; de façon qu'à voir leurs têtes dessus leurs fraises, il sembloit que ce fût le chef de saint Jean dans un plat. »

(M. de Jaucourt.)

MINISTRE D'ÉTAT.

C'EST une personne distinguée que le roi admet dans sa confiance pour l'administration des affaires de son état.

Les princes souverains, ne pouvant vaquer par eux-mêmes à l'expédition de toutes les affaires de leur état, ont toujours eu des *ministres* dont ils ont pris les conseils, et sur lesquels ils se sont reposés de certains détails dans lesquels ils ne peuvent entrer.

Les devoirs des princes, sur-tout de ceux qui commandent à de vastes états, sont si étendus et si compliqués, que les plus grandes lumières suffisent à peine pour entrer dans les détails de l'administration. Il est donc nécessaire qu'un monarque choisisse des hommes éclairés et vertueux, qui partagent avec lui le fardeau du gouvernement, et qui travaillent sous ses ordres au bonheur des peuples soumis à son obéissance. Les intérêts du souverain et des sujets sont les mêmes: vouloir les désunir, c'est jeter l'état dans la confusion. Ainsi, dans le choix de ses *ministres*, un prince ne doit consulter que l'avantage de l'état, et non ses vues et ses amitiés particulières. C'est de ce choix que dépend le bien-être de plusieurs millions d'hommes; c'est de lui que dépendent l'attachement des sujets pour le prince, et le jugement que la postérité portera de ce dernier. Il ne suffit point qu'un roi desire le bonheur de ses peuples; sa tendresse pour eux devient infructueuse s'il les livre au pouvoir de *ministres* incapables ou qui abusent de l'autorité. « Les *ministres* sont les mains » des rois, les hommes jugent par eux de leur souverain; » il faut qu'un roi ait les yeux toujours ouverts sur ses » *ministres;* en vain rejetera-t-il sur eux ses fautes au » jour où les peuples se souleveront. Il ressembleroit alors » à un meurtrier qui s'excuseroit devant ses juges, en » disant que ce n'est pas lui mais son épée qui a commis » le meurtre. » C'est ainsi que s'exprime Hussein, roi de Perse, dans un ouvrage qui a pour titre : *La Sagesse de tous les temps.*

Les souverains ne sont revêtus du pouvoir que pour le bonheur de leurs sujets; leurs *ministres* sont destinés à les

seconder dans ces vues salutaires. Premiers sujets de l'état, qu'ils donnent aux autres l'exemple de l'obéissance aux lois. Ils doivent les connoître, ainsi que le génie, les intérêts, les ressources de la nation qu'ils gouvernent. Médiateurs entre le prince et ses sujets, leur fonction la plus glorieuse est de porter aux pieds du trône les besoins du peuple, de s'occuper des moyens d'adoucir ses maux, et de resserrer les liens qui doivent unir celui qui commande à ceux qui obéissent. L'envie de flatter les passions du monarque, la crainte de le contrister, ne doivent jamais les empêcher de lui faire entendre la vérité. Distributeurs des graces, il ne leur est permis de consulter que le mérite et les services.

Il est vrai qu'un *ministre* humain, juste et vertueux, risque toujours de déplaire à ces courtisans avides et mercénaires qui ne trouvent leur intérêt que dans le désordre et l'oppression; ils formeront des brigues, ils trameront des cabales, ils s'efforceront de faire échouer ses desseins généreux; mais il recueillera malgré eux les fruits de son zèle; il jouira d'une gloire qu'aucune disgrace ne peut obscurcir, il obtiendra l'amour des peuples, récompense la plus douce des ames nobles et vertueuses. Les noms chéris des d'Amboise, des Sully, lui seront prodigués, et il partagera, avec le prince qui l'aura employé, les hommages et la reconnoissance de la postérité.

Malheur aux peuples dont les souverains admettent dans leurs conseils des *ministres* perfides, qui cherchent à établir leur puissance sur la tyrannie et la violation des lois, qui ferment l'accès du trône à la vérité lorsqu'elle est effrayante, qui étouffent les cris de l'infortune qu'ils ont causée, qui insultent avec barbarie aux misères dont ils sont les auteurs, qui traitent de rebellion les justes plaintes des malheureux, et qui endorment leurs maîtres dans une sécurité fatale qui n'est que trop souvent l'avant-coureur de leur perte! Tels étoient les Séjan, les Pallas, les Rufin, et tant d'autres monstres fameux qui ont été les fléaux de leurs contemporains, et qui sont encore l'exécration de la postérité. Le souverain n'a qu'un intérêt, c'est le bien de l'état. Ses *ministres* peuvent en avoir d'autres très-opposés à cet intérêt principal: une défiance

vigilante du prince est le seul rempart qu'il puisse mettre entre ses peuples et les passions des hommes qui exercent son pouvoir.

Mais la fonction de *ministre d'état* demande des qualités si éminentes, qu'il n'y a guère que ceux qui ont vieilli dans le ministère qui en puissent parler bien pertinemment; c'est pourquoi nous nous garderons bien de hasarder nos propres réflexions sur une matière aussi délicate; nous nous contenterons seulement de donner ici une courte analyse de ce qui est dit à ce sujet dans un ouvrage qui a pour titre : *Le Ministre d'État*, imprimé à Leyde en 1743.

L'auteur de cet ouvrage fait voir que le conseil du prince doit être composé de peu de personnes; qu'un excellent *ministre* est une marque de la fortune d'un prince et l'instrument de la félicité d'un état; qu'il est essentiel par conséquent de n'admettre dans le ministère que des gens sages et vertueux, qui joignent à beaucoup de pénétration une grande expérience des affaires d'état, où l'on est quelquefois forcé de faire ce que l'on ne voudroit pas, et de choisir entre plusieurs partis celui dans lequel il se trouve le moins d'inconvéniens; un *ministre* doit régler sa conduite par l'intérêt de l'état et du prince, pourvu qu'il n'offense point la justice; il doit moins chercher à rendre sa conduite éclatante qu'à la rendre utile.

L'art de gouverner les peuples, cet art si douteux et si difficile, reçoit, selon le même auteur, un grand secours de l'étude, et la connoissance de la morale est, dit-il, une préparation nécessaire pour la politique; ce n'est pas assez qu'un *ministre* soit savant, il faut aussi qu'il soit éloquent pour protéger la justice et l'innocence, et pour mieux réussir dans les négociations dont il peut être chargé.

Un *ministre* doit avoir la science de discerner le mérite des hommes, et de les employer chacun dans les places auxquelles ils sont propres.

Mais que de dons du corps et de l'esprit ne faut-il pas à un *ministre* pour bien s'acquitter d'un emploi si honorable, et en même temps si difficile! Un tempérament robuste, un travail assidu, une grande sagacité d'esprit pour saisir les objets et pour discerner facilement le vrai

d'avec le faux, une heureuse mémoire pour se rappeler aisément tous les faits, de la noblesse dans toutes ses actions pour soutenir la dignité de sa place, de la douceur pour gagner les esprits de ceux avec lesquels il a à négocier, savoir user à propos de fermeté pour soutenir les intérêts du prince; enfin, savoir peser avec beaucoup de prudence et de réflexion les changemens que les circonstances obligent quelquefois de faire dans son administration. Un tel *ministre* est un présent du ciel, et pour le prince qui a le bonheur de le trouver, et pour le peuple auquel il commande.

(M. Boucher d'Argis.)

MIRACLE.

Dans un sens populaire, un *miracle* est un prodige ou événement extraordinaire qui nous surprend par sa nouveauté.

Miracle, dans un sens plus exact et plus philosophique, signifie un effet qui n'est la suite d'aucune des lois connues de la nature, ou qui ne sauroit s'accorder avec ces lois. Ainsi un *miracle* étant une suspension de quelqu'une de ces lois, il ne sauroit venir d'une cause moins puissante que celle qui a établi elle-même ces lois.

Le *miracle*, dit M. l'abbé Houteville, dans son Traité de la Religion chrétienne prouvée par les faits, est un résultat de l'ordre général de la mécanique du monde et du jeu de tous ses ressorts : c'est, ajoute-t-il, une suite de l'harmonie des lois générales que Dieu a établies pour la conduite de son ouvrage ; mais c'est un effet rare, surprenant, qui n'a point pour principe les lois générales, ordinaires et connues, qui surpasse l'intelligence des hommes, dont ils ignorent parfaitement la cause, et qu'ils ne peuvent produire par leur industrie.

L'idée commune qu'on a d'un vrai *miracle* est que c'est un effet qui surpasse les règles ordinaires de la nature, comme de marcher sur les eaux, de ressusciter un mort, de parler tout-à-coup une langue inconnue, etc. Un faux *miracle*, au contraire, est un effet qui paroît, mais qui n'est pas au dessus des lois ordinaires de la nature.

On pourroit encore définir le *miracle* proprement dit, un effet extraordinaire et merveilleux qui est au dessus des forces de la nature, et que Dieu opère pour manifester sa puissance et sa gloire, ou pour autoriser la mission de quelqu'un qu'il envoie. C'est ainsi que Moïse a prouvé la sienne, et que Jésus-Christ a confirmé la vérité de sa doctrine.

L'existence des *miracles* est attestée non seulement dans l'ancien et dans le nouveau testament, mais encore depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, par des témoignages précis des auteurs ecclésiastiques. Saint Augustin sur-tout en rapporte un grand nombre opérés de son temps, dont il parle, ou

comme témoin oculaire, ou comme instruit par ceux qui en avoient été témoins. Il assure que, dans la seule ville d'Hippone, il s'étoit fait soixante-dix *miracles* depuis deux ans qu'on y avoit bâti une chapelle en l'honneur de saint Etienne, premier martyr.

Il y a sur cette matière deux excès très-fréquens à éviter : l'un est l'aveugle crédulité qui voit dans tout du prodige, et qui veut faire servir l'autorité des vrais *miracles* de preuve de la vérité de tous les *miracles* indistinctement, sans penser que par cette voie l'on n'établit point la réalité de ceux-ci, et qu'on énerve la force des autres. Une disposition encore plus dangereuse est celle des personnes qui cherchent à renverser toute l'autorité des *miracles*, et qui pensent qu'il n'est point convenable à la sagesse de Dieu d'établir des lois qu'il seroit si souvent obligé de suspendre. En vain ils allèguent les faux *miracles* en preuve contre les véritables. Il faut, ou s'aveugler et tomber dans le pyrrhonisme historique le plus outré, ou convenir qu'il y en a eu de cette dernière espèce, et même en assez grand nombre pour prouver que, dans des occasions extraordinaires, Dieu a jugé cette voix nécessaire pour annoncer aux hommes sa volonté, et manifester sa puissance. L'église même, en exigeant notre soumission sur les faits bien avérés, nous donne, par sa propre conduite, l'exemple de ne pas admettre sans examen tous les faits qui tiennent du prodige; et nous pouvons croire, comme elle, que Dieu ne les opère pas sans nécessité ou sans utilité.

On a vivement agité, dans ces derniers temps, la question de savoir si les démons pouvoient opérer des *miracles*, et jusqu'où s'étendoit leur pouvoir en ce genre. La grande difficulté pour résoudre cette question est que, la nature et la force des démons et des ames séparées de la matière nous étant assez inconnues, il n'est pas aisé de marquer positivement jusqu'où va leur pouvoir sur les corps, ni d'expliquer comment une substance purement spirituelle peut agir d'une manière physique sur un corps. Il faut pour cela reconnoître en Dieu des volontés particulières, par lesquelles il a décidé qu'à l'occasion de la volonté d'un esprit, un corps fût mis en mouvement de la manière

que cet esprit le voudroit ; ou plutôt que Dieu s'est engagé à donner à la matière certains mouvemens à l'occasion de la volonté d'un esprit. Mais quoiqu'on ne sache pas précisément jusqu'où s'étendent les forces et le pouvoir des esprits, on sait bien jusqu'où elles ne s'étendent pas, et que par conséquent des *miracles* du premier ordre, tels que la création, la résurrection d'un mort, etc., ne peuvent être l'ouvrage des démons.

Quelques écrivains, dans ces derniers temps, ont prétendu que les vrais *miracles* devoient avoir été prédits, sans faire attention que si ce caractère étoit absolument essentiel pour discerner les faux *miracles* d'avec les véritables, on auroit pu contester la mission de Moïse, dont assurément les *miracles* n'avoient été prédits nulle part.

Les siècles d'ignorance ont toujours été féconds en faux *miracles*. Parmi ceux rapportés dans les mémoires de l'académie des inscriptions et belles lettres, en voici un que la crédulité disoit avoir été opéré en faveur d'un moine. Ce moine revenoit d'une maison dans laquelle il s'introduisoit toutes les nuits. Il avoit, à son retour, une rivière à traverser ; Satan renversa le bateau, et le moine fut noyé lorsqu'il commençoit l'invitatoire des matines de la vierge. Deux diables se saisissent de son ame, et sont arrêtés par deux anges qui la réclament en qualité de chrétienne. Seigneurs anges, disent les diables, il est vrai que Dieu est mort pour ses amis, et ce n'est pas une fable ; mais celui-ci étoit du nombre des ennemis de Dieu : et, puisque nous l'avons trouvé dans l'ordure du péché, nous allons le jeter dans le bourbier de l'enfer ; nous serons bien récompensés par nos prévôts. Après bien des contestations, les anges proposent de porter le différend au tribunal de la sainte vierge. Les diables répondent qu'ils prendront volontiers Dieu pour juge, parce qu'il jugeoit selon les lois : mais pour la vierge, dirent-ils, nous n'en pouvons espérer de justice ; elle briseroit toutes les portes de l'enfer, plutôt que d'y laisser un seul jour celui qui, de son vivant, a fait quelques révérences à son image. Dieu ne la contredit en rien ; elle peut dire que la pie est noire et que l'eau trouble est claire, il lui accorde tout : nous ne savons plus où nous en sommes ; d'un ambe

elle fait un terne; d'un double deux un quine : elle a le dé et la chance : le jour que Dieu en fit sa mère fut bien fatal pour nous. Les diables eurent beau réeuser la sainte vierge, elle jugea le procès, et déeida que l'ame du moine rentreroit dans son corps. Il avoit été retiré de la rivière, et rapporté au couvent, où l'on se disposoit à l'enterrer. On fut bien surpris de le voir se relever : les moines s'enfuirent d'abord ; mais quand ils furent instruits du *miracle*, ils chantèrent le *Te Deum*.

M. Lecamus, évêque de Bellay, ayant été prié très-instamment par les cordeliers de faire le panégyrique de saint Françoi, se rendit à leurs instances, quoïqu'il n'aimât pas les moines. Mes pères, leur dit-il, admirez la grandeur de votre saint, ses *miracles* surpassent ceux du fils de Dieu. Avec cinq pains et trois poissons, Jésus-Christ ne nourrit que einq mille hommes pendant un seul jour; et saint Françoi, avee une aune de toile, nourrit, tous les jours, depuis quatre eents ans, quarante mille fainéans.

On trouve au village d'Holy-Well, pays de Galles, dans le comté de Flint, une fontaine appelée la fontaine de *Winfride*. On raconte qu'anciennement un tyran du pays ayant violé et ensuite égorgé une sainte fille appelée *Winfride*, la terre poussa dans le même endroit cette fontaine miraculeuse dont il est question; et comme il se trouve au fond de eette fontaine de petites pierres semées de taehes rouges, la tradition superstitieuse du pays fait passer ces taehes pour autant de gouttes de sang de sainte Winfride, qui ne s'effaeeront jamais. On a bâti une petite église sur eette fontaine; et l'histoire de la sainte, jusqu'à sa mort tragique, est peinte sur les vitres. En 1713, Guillaume Fleetwood, évêque d'Éli, et depuis de Saint-Asaph, publia la légende de eette sainte, et prouva, par des observations aussi judicieuses que certaines, la fausseté de cette légende, et par conséquent celle du *miracle*.

En 1447, un homme qui prétendoit être aveugle né publia que ses yeux s'étoient ouverts par l'attouehement de la châsse de saint Albans, et qu'il distinguoit parfaitement tous les objets. Malheureusement pour lui, le duc de Gloeester passa dans le temps que le peuple crioit *miracle*.

Il eut la curiosité de s'approcher ; et, étant parvenu à écarter la foule qui environnoit l'aveugle né, il le questionna ; et, paroissant douter de sa guérison, il lui demanda de quelles couleurs étoient les habits des gens de sa suite ; l'homme lui répondit très-juste à cette question. « Vous » êtes un coquin, s'écria le prince; si vous étiez né aveugle, » vous ne connoîtriez pas les couleurs. » Et dans l'instant il le fit mettre au carcan comme un imposteur.

Les historiens assurent que le duc de Glocester avoit reçu une éducation plus soignée qu'il n'étoit alors d'usage, qu'il fonda la première bibliothèque qu'il y eut en Angleterre, et qu'il fut le protecteur des savans.

(ANONYME)

MISÉRABLE.

Celui qui est dans le malheur, dans la peine, dans la douleur, dans la misère, en un mot dans quelque situation qui lui rend l'existence à charge, quoique peut-être il ne voulût ni se donner la mort, ni l'accepter d'une autre main. La superstition et le despotisme couvrent et ont couvert dans tous les temps la terre de *misérables*.

Ce mot se prend encore en d'autres sens; on dit un auteur *misérable*, une plaisanterie *misérable*, deux *misérables* chevaux, un préjugé *misérable*.

La misère est l'état de l'homme *misérable*. Il y a peu d'ames, si fermes qu'elles soient, que la misère n'abatte et n'avilisse à la longue. Le petit peuple est d'une stupidité incroyable. Je ne sais quel prestige lui ferme les yeux sur sa misère présente, et sur une misère plus grande encore qui attend sa vieillesse. La misère est la mère des grands crimes. C'est aux souverains à faire en sorte, par de bonnes lois et une sage administration, que le peuple ne soit pas *misérable*, et ce sont eux qui répondront dans ce monde et dans l'autre des crimes que la misère aura commis.

(ANONYME.)

MISÉRICORDE.

Il y avoit dans la place publique d'Athènes un autel consacré à la *miséricorde;* eh! comment ne règne-t-elle pas dans tous les cœurs?

« La vie de l'homme, dit Pausanias, est si chargée de » vicissitudes, de travers et de peines, que la *miséricorde* » est la divinité qui mériteroit d'avoir le plus de crédit; » tous les particuliers, toutes les nations du monde, de- » vroient lui offrir des sacrifices, parce que tous les par- » ticuliers, toutes les nations, en ont également besoin. » Son autel, chez les Athéniens, étoit un lieu d'asyle où les Héraclides se refugièrent lorsqu'Euristhée les poursuivoit après la mort d'Hercule, et les priviléges de cet asyle subsistèrent très-long-temps.

(M. de Jaucourt.)

MODE.

COUTUME, usage, manière de s'habiller, de s'ajuster, en un mot tout ce qui sert à la parure et au luxe; ainsi la mode peut être considérée politiquement et philosophiquement.

Quoique l'envie de plaire soi-même, plus que les autres, ait établi les parures et les modes; quoique les parures et les modes naissent de la frivolité de l'esprit, elles sont un objet important dont un état de luxe peut augmenter sans cesse les branches de son commerce. Les Français ont cet avantage sur plusieurs autres peuples. Dès le seizième siècle, leurs modes commencèrent à se communiquer aux cours d'Allemagne, à l'Angleterre et à la Lombardie. Les historiens italiens se plaignent que, depuis le passage de Charles VIII, on affectoit chez eux de s'habiller à la française, et de faire venir de France tout ce qui servoit à la parure. Mylord Bolinbroke rapporte que, du temps de M. Colbert, les colifichets, les folies et les frivolités du luxe français, coûtoient à l'Angleterre cinq à six cent mille livres sterlings par an, c'est-à-dire plus de onze millions de notre monnoie actuelle, et aux autres nations à proportion.

« Je loue l'industrie d'un peuple qui cherche à faire » payer aux autres ses propres modes et ajustemens; mais » je le plains, dit Montagne, de se laisser lui-même » si fort piper et aveugler à l'autorité de l'usage présent, » qu'il soit capable de changer d'opinion et d'avis tous les » mois, s'il plaît à la coutume, et qu'il juge si diversement » de soi-même. Quand il portoit le busc de son pourpoint » entre les mammelles, il maintenoit par vive raison qu'il » étoit en son vrai lieu. Quelques années après le voilà » ravalé jusqu'entre les cuisses, il se moque de l'autre » usage, le trouve inepte, insupportable. La façon pré- » sente de se vêtir lui fait incontinent condamner l'an- » cienne, d'une résolution si grande et d'un consentement » si universel, que c'est quelque espèce de manie qui lui » tourneboule ainsi l'entendement. »

On a tort cependant de se récrier contre telle ou telle mode

mode qui, toute bizarre qu'elle est, pare et embellit pendant qu'elle dure, et dont l'on tire tout l'avantage qu'on en peut espérer, qui est de plaire. On devroit seulement admirer l'inconstance et la légéreté des hommes qui attachent successivement les agrémens et la bienséance à des choses toutes opposées, et qui emploient pour le comique et pour la mascarade ce qui leur a servi de parure grave et d'ornement très-sérieux. Mais une chose folle et qui découvre bien notre petitesse, c'est l'assujétissement à la *mode* quand on l'étend à ce qui concerne le goût, la manière de vivre, la santé, la conscience, l'esprit et les connoissances.

Le terme *mode* est pris généralement pour toute invention, tous usages introduits dans la société par la fantaisie des hommes. En ce sens on dit : l'amour entre les époux, le vrai génie, la solide éloquence parmi les savans, cette gravité majestueuse qui, dans les magistrats, inspiroit tout à la fois le respect et la confiance au bon droit, ne sont plus de *mode;* on y a substitué, pour les époux, l'indifférence et la légéreté; pour les savans, le bel esprit et les phrases; et pour les magistrats, la mignardise et l'afféterie. Ce terme se prend le plus souvent en mauvaise part sans doute, parce que toute invention de cette nature est le fruit du rafinement et d'une présomption impuissante, qui, hors d'état de produire le grand et le beau, se tourne du côté du merveilleux et du colifichet.

Mode s'entend encore de certains ornemens dont on enjolive les habits et les ajustemens des personnes de l'un et de l'autre sexe. C'est ici le vrai domaine du changement et du caprice. Les *modes* se détruisent et se succèdent continuellement, quelquefois sans la moindre apparence de raison; le bizarre étant le plus souvent préféré aux plus belles choses, par cela seul qu'il est plus nouveau. Un animal monstrueux paroît-il parmi nous, les femmes le font passer de son étable sur leurs têtes. Toutes les parties de leur parure prennent son nom, et il n'y a point de femme comme il faut qui ne porte trois ou quatre rhinocéros; une autre fois, on court toutes les boutiques pour avoir un bonnet au lapin, aux zéphirs, aux amours, à la comète. Quoi qu'on dise du rapide

changement des *modes*, cette dernière a presque duré tout un printemps; et j'ai ouï dire à quelques-uns de ces gens qui font des réflexions sur tout, qu'il n'y avoit rien là de trop extraordinaire, eu égard au goût dominant dont cette *mode* rappelle l'idée. Un dénombrement de toutes les *modes* passées et régnantes, seulement en France, pourroit remplir, sans trop exagérer, la moitié des volumes de l'Encyclopédie, ne remontât-on que de sept ou huit siècles chez nos aïeux, gens néanmoins beaucoup plus sages que nous à tous égards.

(Voyez *Hennins.*)

(M. de JAUCOURT.)

« A ne regarder les femmes que par devant, dit Juvénal, » elles ont la belle taille d'Andromaque; si vous les re- » gardez par derrière, c'est toute autre chose : en sorte » que, ajoute ce même poète, à presser les dimensions et » à détacher ce qui est précisément d'elles, depuis leur » coiffure altière jusqu'à leurs patins, ce n'est tout au plus que » la taille d'une pigmée qui a besoin même de sa légéreté » pour s'élever jusqu'au cou de son amant. »

Dans le siècle présent, on pourroit en dire autant de nos Parisiennes, et, de tout temps, il a fallu, pour l'ornement de la tête des femmes, joindre l'art à la dextérité.

On a écrit, il y a long-temps, le bon mot d'un fou qui alloit tout nu par les rues, portant une pièce d'étoffe sur son épaule. Quand on lui demandoit pourquoi il ne s'habilloit pas, puisqu'il avoit du drap : C'est, répondoit-il, que j'attends pour voir à quoi se termineront les *modes*, parce que je ne veux pas employer mon drap à un habit qui, dans peu, ne me serviroit plus, à cause de quelque nouvelle *mode*. Cette plaisanterie est dans un livre italien, imprimé il y a plus de cent ans. Depuis ce temps, le mouvement rapide des *modes* a si fort augmenté, que ce qu'on a raconté alors comme une extravagance plaisante d'un fou pourroit passer à présent pour une mûre réflexion d'un homme sensé.

Qui croiroit qu'il y a eu un siècle et même plusieurs dans lesquels on louoit, comme une perfection des femmes, d'avoir les deux sourcils joints ensemble. Ce fait est at-

testé par Anacréon, qui vante cet agrément dans sa maîtresse ; par Théocrite, Pétrone et plusieurs autres anciens. Ovide assure que, de son temps, les femmes se peignoient l'entre-deux des sourcils, pour qu'ils parussent se tenir l'un à l'autre. C'est encore l'usage parmi les Grecques et les Persannes.

Il y a eu un temps que les grosses jambes aux hommes étoient à la *mode;* depuis on les a exigé décharnées ; de sorte que, pour plaire, il falloit que d'hydropiques elles devinssent étiques.

Jusqu'à quel point d'extravagance la *mode* ne porte-t-elle pas sa tyrannie ? Il y a telles époques où elle a influé sur la santé ; il n'étoit pas alors séant d'en jouir, si l'on ne vouloit être confondu avec les gens grossiers. Dans d'autres temps, les vapeurs étoient en vogue ; il étoit du bon air d'en être excédé.

Qui peut, sans rire de pitié, remarquer que, de nos jours, les femmes paroissoient des cylindres surmontés d'une pyramide à plusieurs étages, qui leur servoit de coiffure, qu'elles ont peu à peu diminué de hauteur, pour se mettre un bandeau tel qu'on a peint l'Amour ? Ce passage énorme de la hauteur à la petitesse s'est fait en peu de temps. A combien de fantaisies les cheveux des femmes ne sont-ils pas sujets ! tantôt hauts, tantôt courts, frisés ou plats, poudrés, teints, parfumés, en cadenète, en vergètes. Ils ont subi toutes les métamorphoses possibles ; et cependant nos antiquaires, qu'on nomme médaillistes, ont trouvé dans les médailles que les anciennes impératrices avoient les mêmes manières de s'habiller et de se coiffer que les dames d'aujourd'hui, qui les regardent comme très-nouvelles.

Un étranger qui s'arrête en France est surpris des changemens continuels que la *mode* introduit dans les habillemens. Il croit voir des gens qui essaient toutes sortes d'habits, sans pouvoir en trouver un qui leur convienne, et enfin sans qu'il y en ait un qui ne leur convienne pas. Toutes les fois qu'ils passent à une *mode* nouvelle, ils assurent fort sérieusement, et prouvent par bonnes raisons qu'elle sied mieux ou qu'elle est plus commode que celle qu'ils viennent de quitter, et on croiroit presque qu'il en

est quelque chose ; cependant, au bout de cent changemens, tous, à ce qu'ils prétendent, de bien en mieux, on les voit revenir aux anciennes *modes*, c'est-à-dire, après bien des mouvemens, ils se trouvent à l'endroit d'où ils étoient partis.

Dans le douzième siècle et les trois suivans, les Français étoient habillés d'une espèce de soutane qui leur descendoit jusqu'aux pieds. La noblesse portoit par dessus cette soutane un manteau ou casaque, dont les manches, très-larges et très-amples, se rattachoient par devant sur le pli du bras, et pendoient par derrière jusqu'aux genoux. Un chaperon, espèce de capuchon, qui avoit un bourlet au haut, et une queue pendante par derrière, servoit à couvrir la tête. Ce chaperon, qui recevoit différentes fourrures et divers ornemens, étoit devenu, comme on sait, l'épitoge des présidens à mortier, l'aumusse des chanoines et la chausse des conseillers, avocats, docteurs et professeurs de l'université.

Sous Charles V, on imagina les habits blasonnés ou chamarrés de toutes les pièces armoriales de l'écu. On vit paroître ensuite, sous Charles VI, l'habit mi-partie, tel qu'est encore celui de la plupart des échevins et des bédeaux. Du temps de François Ier, on quitta l'habit long pour donner dans l'extrémité opposée. L'habillement de ce temps est un pourpoint à petites basques et un caleçon tout d'une pièce avec les bas. Cet habit serroit de si près, et prenoit si bien la taille et toutes les formes, qu'il en étoit indécent. Les gens graves prirent le large haut-de-chausse à la suisse ; les jeunes gens imaginèrent les trousses, espèce de haut-de-chausse court et relevé, qui ne venoit qu'à moitié des cuisses, et que l'on couvroit d'une demi-jupe. Cette *mode*, qui subsista jusques à Louis XIII, fit place à celles qui ont régné sous Louis XIV et Louis XV.

Sous François II, les hommes trouvèrent qu'un gros ventre donnoit un air de majesté, et les femmes imaginèrent aussitôt qu'il en étoit de même d'un gros cul ; on avoit de gros ventres et de gros culs postiches, et cette ridicule *mode* dura trois ou quatre ans. Ce qu'il y eut encore de singulier, c'est que, lorsqu'elle commença, les

femmes parurent ne plus se soucier de leur visage, et commencèrent à le cacher : elles prirent un loup, espèce de masque de velours noir, et n'alloient plus que masquées dans les rues, aux promenades, en visite, et même à l'église. Au loup a succédé une autre espèce de masque, le rouge et les mouches.

Les femmes étoient coiffées, sous le règne de Charles VI, d'un haut bonnet en pain de sucre; elles attachoient au bout de ce bonnet un voile qui pendoit plus ou moins, selon la qualité de la personne. Elles prirent, sous les règnes de François Ier et de Henri II, de petits chapeaux avec une plume. Depuis Henri II jusqu'à la fin du règne de Henri IV, elles portèrent de petits bonnets avec une aigrète.

Vers la fin du dix-septième siècle, et même au commencement du dix-huitième, nos dames portoient de hautes coiffures à tuyaux d'orgues, et si élevées, que leur tête sembloit placée au milieu du corps. C'est ce qui faisoit dire au caustique la Bruyère qu'il falloit juger des femmes depuis la chaussure jusqu'à la coiffure exclusivement, à peu près comme on mesure le poisson entre queue et tête.

Les vertugadins prirent ensuite faveur. Mais les femmes, qui avoient déjà proscrit cette *mode*, se gardèrent bien, quand elles la renouvelèrent, de conserver le nom de *vertugadin*. Il leur auroit semblé qu'elles portoient une antiquaille, et qu'elles-mêmes l'étoient : elles l'appelèrent donc *panier*, et ce nom prit d'autant mieux, qu'il jouoit avec celui d'un magistrat mort, depuis peu d'années, en repassant de la Martinique en France. Elles avoient le plaisir de dire : Apportez-moi mon *maître des requêtes*.

Cette mode passa promptement les mers, et fut adoptée chez les Anglais : le Spectateur en parle, et ces cercles déployés l'un sur l'autre, égayant son *humour*, il les compare à ces palissades sacrées des nations africaines où, au fond de sept enceintes circulaires, on trouve le dieu, qui est un petit singe.

Il y a un peu plus de vingt ans que cet étalage, favorable aux manufactures de Lyon et de Tours, pour

déployer une grande richesse d'étoffes, fut remplacé par de moins amples parures. On vit paroître et se succéder les robes *polonaises*, *circassiennes*, *grecques*, *à la lévite*, etc., qui mirent en mouvement l'industrie des couturières et des fabricans de fleurs : ceux d'étoffes en souffrirent. Les gazes, les linons, les tissus les plus légers, eurent seuls le privilége d'orner la beauté. Par malheur, ces parures étoient très-combustibles : ce fut un danger pour une femme ainsi vêtue d'approcher trop près du feu, et plus d'une en a péri misérablement. De plus, tous ces atours n'avoient qu'un instant de fraîcheur ; il falloit les renouveler sans cesse. Le génie de mademoiselle Bertin, fameuse marchande de *modes*, étoit la terreur des maris économes, en même temps qu'elle se flattoit d'être le miracle du siècle : et nous avions atteint au sublime de la futilité la plus ruineuse.

A cette même époque, Léonard, célèbre coiffeur, présidoit à l'arrangement des cheveux, et *poussa jusqu'au ciel l'audace des coiffures*. Un homme de la cour, ayant aperçu sa fille dans la galerie, lui fit, quelques heures après, compliment du succès de Léonard, et lui dit : « J'ai remarqué seulement que votre coiffure » ne touchoit pas tout-à-fait à la voûte. » On figura, dans une estampe, un coiffeur grimpé sur une échelle de jardin pour atteindre au haut d'une frisure d'où il faisoit partir une nichée d'oiseaux qui s'y étoient établis comme dans une forêt. C'étoit en effet un bois de haute futaie qu'une tête chargée de plusieurs étages de cheveux, surmontés de plumes et de branchages de fleurs. Il avoit fallu changer la proportion des portes des appartemens, et abaisser les siéges des voitures ; les dames étoient forcées de s'y tenir baissées et comme pliées en deux. Avec cela, si elles étoient plusieurs dans le même carrosse, leurs vastes têtes s'accrochoient et s'enchevêtroient comme les bois de deux cerfs qui se rencontrent, et on avoit peine à les détacher.

Tout-à-coup s'est élevée une tempête qui a emporté jusqu'au souvenir de ces ambitieuses coiffures. L'or-

gueil des beaux cheveux est tombé, et a fait place aux perruques noires, blondes, brunes, châtaines et rousses. Il est étonnant que les dames n'aient pas encore imaginé de les porter de plusieurs couleurs à la fois : cela pourra venir ; mais, en attendant, on change de couleur chaque jour, à l'aide d'un assortiment de perruques. On ne prend pas toujours celle qui convient le mieux au teint et à l'air du visage, mais on suit la fantaisie du jour.

Les hommes, de leur côté, étant devenus républicains, ont abjuré le luxe et l'élégance de l'ancienne parure ; et, arrivant par secousses à la hauteur du patriotisme sévère, les toupets hautains et moulés, les boucles légérement annelées, ont fait place à une simplicité que quelques-uns affectent de rendre sauvage, en ne conservant sur leur tête que des crins courts, hérissés et noirs ; et, pour se montrer Romains, on appelle cela des têtes à la *Titus*, à la *Caracalla* : on en rit un peu au théâtre, et l'on s'en moque assez librement dans les journaux, la nation conservant toujours l'usage antique et très-sensé de rire elle-même de l'inconstance et quelquefois du ridicule de ses *modes*.

En même temps, tout le costume a changé : on a cherché à le rendre plus viril et plus austère. La taille a été ensévelie dans une espèce de sac, appelé *habit carré*, et le menton dans une sorte de béguin, favorable d'abord aux jouvençaux, parce qu'il rappelle celui que les monumens donnent aux vestales, mais qui est devenu énorme, et s'est gonflé à un tel point, qu'il a l'air de cacher un goître, ou les cicatrices de la maladie que les rois de France avoient le privilége de guérir.

Nous nous abstenons de parler de quelques autres nouveautés introduites dans la parure des dames, parce qu'il nous semble que ces nouveautés ne sont point des parures, mais de véritables nudités : nous n'avons voulu parler que de la *mode*, et l'indécence est par-delà la *mode*. Quand ces dames seront vêtues, on pourra décrire leur costume.

Au reste, il n'y a pas d'apparence que les nations étrangères, autrefois si curieuses des *modes* françaises, s'empressent d'imiter celles-ci; mais il faut espérer que la légéreté et l'inconstance, naturelles à la nation, les proscriront bientôt, pour en amener d'autres plus dignes de la raison et du bon goût.

(ANONYME.)

MODÉRATION.

La *modération* est une vertu qui gouverne et qui règle nos passions. C'est un effet de la prudence par laquelle on retient ses desirs, ses penchans et ses actions dans les bornes les plus conformes à la bonté, à la fin, et à la nécessité ou l'utilité des moyens qui sont à notre disposition. Or la prudence nous oblige à rechercher la meilleure fin, et à mettre en usage les moyens nécessaires pour y parvenir; c'est pourquoi la *modération* est inséparable de l'intégrité, de la tranquillité d'esprit, et de la jouissance paisible de ce que l'on a; sans porter envie à ceux qui ont davantage. Elle se fait voir principalement dans les actes de la volonté et dans les actions; c'est la marque d'un esprit sage, et c'est la source du plus grand bonheur dont on puisse jouir ici bas. J'en crois Horace plus que Sénèque. » Heureux, dit-il, celui qui peut modérer ses desirs et » ses affections; il n'est alarmé ni par les mugissemens d'une » mer courroucée, ni par le lever ou le coucher des cons- » tellations orageuses: que ses vignes soient maltraitées par » la grêle; que ses espérances soient trompées par une » moisson infidelle, il n'en est point troublé; que les » pluies, la sécheresse, la rigueur des hivers portent la » stérilité dans ses vergers, ces sortes de malheurs ne » le jettent point dans le désespoir. » C'est qu'un homme modéré, content de ce que la nature lui offre pour ses besoins, est bien éloigné de s'en faire de chimériques; s'il s'est engagé dans le commerce pour prévenir l'indigence, ou pour procurer à ses enfans une subsistance honnête, sa vertu le soutient encore contre les disgraces de la fortune.

Quelqu'un ayant rapporté au poète le Tasse qu'un homme qui s'étoit déclaré son ennemi médisoit de lui en tous lieux: « Laissez-le faire, répondit-il, il vaut mieux » qu'il dise du mal de moi à tout le monde, que si tout le » monde lui en disoit. »

Un rieur fit une épigramme violente contre l'abbé de Voisenon, avec la précaution d'omettre son nom dans le courant de la pièce. Cet homme fut assez mauvais plaisant pour la porter à l'abbé et lui en demander son avis. Celui-ci

lut l'épigramme, et vit bien qu'il en étoit le héros; mais, sans en témoigner rien, il prit une plume, changea quelques vers, et mit au bas: *Contre l'abbé de Voisenon.* « Tenez, monsieur, dit-il à l'auteur, vous pouvez à pré» sent la faire courir; les petites corrections que j'y ai » faites la rendront plus piquante. » Ce trait de *modération*, de générosité, déconcerta l'homme à l'épigramme; sur-le-champ il la déchira en mille pièces, et demanda beaucoup de pardons à l'abbé.

Une femme vint un jour à l'audience du chancelier de Sillery, et s'oublia au point de lui reprocher, en des termes outrageans, la perte d'un procès qui l'intéressoit. Le chancelier se contenta, pour toute vengeance, de demander, sans s'émouvoir, à l'homme qui l'accompagnoit, si elle étoit sa femme; et comme le mari lui eût répondu que oui: « En vérité, repartit le chancelier, je vous plains; reme» nez-la chez vous. »

Attalus, sur un faux bruit que son frère Eumenès étoit décédé, s'empara de l'empire, et même épousa sa veuve; quelque temps après, comme il apprit qu'Eumenès revenoit en son royaume, il quitta la couronne, et, sans autre équipage que celui d'un homme privé, il s'en vint au-devant de lui. Eumenès, pour tout reproche, se contenta de lui dire à voix basse: « Une autre fois, mon frère, vous » ne vous hâterez pas d'épouser ma femme avant que vous » ne m'ayez vu enterrer. »

On a eu plusieurs occasions d'admirer la *modération* de Philippe, roi de Macédoine et père d'Alexandre-le-Grand, et celle de Jules-César. On a dit à ce sujet que Philippe savoit à propos boire les injures, et que l'empereur romain savoit les oublier. « Ils avoient, dit Tourreil, » ou du moins ils affectoient sur ce point une grande in» différence, soit qu'ils crussent que la *modération* vaut » plus qu'elle ne coûte, soit que, selon eux, le mépris » les vengeât mieux que le ressentiment. Les courtisans » du roi de Macédoine, lui conseillant d'éloigner de sa » personne quelqu'un qui avoit mal parlé de lui: *Bon, bon*, dit-il, *afin qu'il aille médire de moi par-tout.* Une autre fois on lui conseilloit la même conduite envers un » honnête homme: *Prenez garde auparavant*, répondit-il,

» *si nous ne lui en avons pas donné sujet ;* et, ayant appris » que cet homme n'étoit point heureux faute de bien- » faits de la cour, il lui fit du bien ; ce qui fit changer de » langage à l'obligé, et donna lieu à ce beau mot de Phi- » lippe : *Qu'il est au pouvoir des rois de se faire aimer ou* » *haïr.* »

Hussein, fils d'Ali VI, calife des musulmans, ayant été blessé par un esclave, qui laissa tomber par mégarde un plat de viandes chaudes sur sa tête, le regarda d'un œil assez fier, mais sans emportement. L'esclave se jeta aussitôt à ses pieds et lui dit ces paroles de l'alcoran : « Le » paradis est fait pour ceux qui retiennent et domptent » leur colère. » Hussein lui répondit qu'il n'en sentoit aucun mouvement. L'esclave continua de réciter les paroles du même verset : « et qui pardonnent à ceux qui les ont » offensés. » Je te pardonne aussi, repliqua Hussein. Enfin l'esclave achevant de prononcer les dernières paroles du texte : « Dieu aime sur-tout ceux qui leur font du bien. » Hussein lui dit : Je te donne aussi la liberté et quatre cents dragmes d'argent.

Juan Ruffo, dans ses apophthegmes, rapporte ce rare exemple de *modération*. L'espagnol Lopez de Acuna, qui vivoit vers l'an 1378, s'armant à la hâte pour un coup de main, dit à deux domestiques qui l'habilloient de mettre mieux son casque, parce qu'il lui causoit une grande douleur à l'oreille. On lui soutint obstinément que cela ne pouvoit pas être ; et, sans insister davantage, il partit pour le lieu où le danger et la gloire l'appeloient. A son retour il jette son casque et son oreille, et dit à ses serviteurs avec douceur : Ne vous disois-je pas que mon casque étoit mal mis ! Un gentilhomme espagnol, devant qui on contoit ce trait singulier, avoua que s'il eût été don Lopez, il eût coupé les oreilles à ces deux coquins. C'eût été, répondit quelqu'un, vendre la sienne à vil prix, au lieu d'acheter, comme don Lopez, toutes les langues de la renommée qui célébreront à jamais sa *modération*.

On donnoit, à l'hôtel de Bourgogne, une espèce de farce très-bouffonne, où l'on taxoit Henri IV de penchant à l'avarice : il la vit et en rit beaucoup. Les financiers, qui y jouoient un rôle, ne prirent pas la chose si plaisamment ;

on mit les farceurs en prison; mais Henri, l'ayant su, les en fit sortir le jour même, en traitant de sots ceux qui s'étoient fâchés : Apparemment, dit-il, j'y suis plus intéressé qu'eux, mais je leur pardonne de bon cœur; je ne saurois me fâcher contre des gens qui m'ont diverti et m'ont fait rire jusqu'aux larmes.

Agésilas, se trouvant à une fête publique, y fit admirer sa *modération* et sa retenue : le maître des cérémonies lui donna une place peu honorable. Agésilas, quoique déjà déclaré roi, ne fit aucune difficulté de l'accepter; il se contenta de dire : « Je vais montrer aux spectateurs que ce » ne sont pas les places qui honorent les hommes, mais » les hommes qui honorent les places. »

Le vicomte de Turenne a fait connoître, dans plus d'une occasion, jusqu'où alloient sa sagesse et sa *modération*. Etant sur le point d'attaquer les lignes des ennemis qui assiégeoient Arras, il manquoit de plusieurs des outils et instrumens qui lui étoient nécessaires. Il en envoya demander par un de ses gardes au maréchal de la Ferté. Le garde revint bientôt après dire que M. de la Ferté ne les avoit pas seulement refusés, mais encore qu'il avoit accompagné son refus de paroles fort désobligeantes pour M. de Turenne. Le vicomte, se retournant alors vers les officiers qui se trouvoient auprès de lui, se contenta de dire : « Puisqu'il est si en colère, il faut se passer de son se- » cours, et faire comme si nous n'en avions pas besoin. »

Le même maréchal, ayant trouvé un autre garde du vicomte de Turenne hors du camp, lui demanda ce qu'il faisoit, et, sans attendre sa réponse, il s'avança sur lui et le chargea à coups de canne. Le malheureux vint se présenter tout en sang à son maître, exagérant fort les mauvais traitemens qu'il avoit reçus. Le vicomte feignant de s'en prendre au garde même : » Il faut, lui dit-il, que vous » soyez un bien méchant homme pour l'avoir obligé à » vous traiter de la sorte. » Ayant envoyé chercher le lieutenant de ses gardes, il lui ordonna de mener sur-le-champ le même garde au maréchal de la Ferté, de lui dire qu'il lui faisoit excuse de ce que cet homme lui avoit manqué de respect, et qu'il le remettoit entre ses mains pour en faire telle punition qu'il lui plairoit. Cette *modé-*

ration étonna toute l'armée. Le maréchal de la Ferté, surpris lui-même, s'écria, avec une espèce de jurement qui lui étoit assez ordinaire : « Cet homme sera-t-il toujours » sage, et moi toujours fou ? »

Ménage, le Vadius des Femmes Savantes, alla voir madame de Rambouillet après la première représentation de cette pièce. « Eh quoi ! lui dit cette dame, souffrirez-» vous, monsieur, que cet impertinent de Molière nous » joue de la sorte ? » Madame, répondit Ménage avec une *modération* qui l'honore plus que le titre de bel-esprit dont il étoit si avide, « J'ai vu la pièce ; elle est parfaite-» ment belle, et on n'y peut rien trouver à redire ni à » critiquer. »

(M. de JAUCOURT.)

MODESTIE.

La *modestie* est la modération de l'esprit, qui, en estimant les autres, se respecte soi-même. Je crois encore que la *modestie* est la réflexion d'un cœur honnête qui condamne son ambition et ses autres fautes, indépendamment de la censure d'autrui. Il me paroît de là qu'un homme véritablement modeste l'est aussi bien lorsqu'il se trouve seul qu'en compagnie, et qu'il rougit dans son cabinet, de même que lorsqu'une foule de gens ont les yeux attachés sur lui. Ce beau rouge de la nature est la vraie *modestie;* c'est le meilleur cosmétique qui soit au monde.

La *modestie* est blessée dans la recherche outrée des honneurs, dans l'appréciation orgueilleuse de nos talens et dans l'indécence de l'extérieur. Ces trois défauts ne sont pas tous exprimés par le mot *immodestie*, qui ne désigne que l'indécence des airs, des gestes, des postures et des habits. La vanité est le vice opposé au genre de *modestie* qui concerne la trop haute opinion qu'on a de ses talens. Ceux que la nature a comblés de ses dons précieux peuvent plaindre ceux à qui ils ont été refusés; mais ils doivent sentir leur supériorité sans orgueil. L'ambition démesurée est un autre défaut également opposé à ce genre de *modestie* qui, par une sorte de justice envers nous-mêmes, consiste dans la recherche des honneurs subordonnés au bien commun.

La *modestie* est une espèce de vernis qui relève les talens natnrels : elle est à la vertu ce que le voile est à la beauté, ou, pour me servir d'une autre comparaison, elle est au mérite ce que les ombres sont aux figures dans un tableau; elle lui donne du relief. Quoique son avantage se borne au sujet qui la possède, en contribuant à sa perfection, il faut avouer qu'elle est pour les autres un objet digne de leurs applaudissemens.

Un savant, à qui on faisoit compliment sur l'étendue et la profondeur de sa science, disoit qu'elle ne lui servoit qu'à lui faire connoître l'étendue et la profondeur de son ignorance.

Le régent sembloit né pour tous les arts. Un jour il

avoit fait représenter chez lui, devant une société choisie, un opéra dont il avoit composé la musique, et dont les paroles étoient du marquis de Lafare. Campra, en sortant, dit au prince : « La musique est bonne, mais les vers » ne valent rien ». Le régent appela aussitôt le marquis de Lafare, et lui dit : « Marquis, parle à Campra en » particulier, il trouvera les vers bons et la musique mau- » vaise. Sais-tu à quoi il faut s'en tenir ? C'est que le tout » ne vaut rien. »

Jean-Jacques Rousseau n'étoit point modeste ; il étoit mieux que cela ; il étoit vrai. « Les gens d'esprit, disoit-il, » se mettent toujours à leur place ; la *modestie* chez eux » est toujours fausseté. »

L'estimable abbé de Lacaille, que l'astronomie regrette encore, étoit un savant fort modeste ; jamais l'amour propre ne lui fit passer le point où il croyoit voir les bornes de son esprit ; il disoit avec simplicité : *Je ne sais pas cela.*

Une femme de qualité louoit un de nos plus fameux généraux : « Je vous regarde, lui disoit-elle, comme un de » ces hommes rares que le ciel fait naître de temps en » temps pour la gloire des empires qu'il veut favoriser. » Madame, lui répondit modestement le général, cessez » de me prodiguer vos louanges : si vous saviez de com- » bien peu de chose dépend quelquefois la victoire, vous » n'exalteriez pas tant mon mérite. »

On demandoit un jour à un homme de goût, aussi éclairé que modeste : « Pourquoi n'écrivez-vous pas ? C'est, ré- » pondit-il, parce que je voudrois mieux faire que je » ne puis. »

La *modestie* est sur-tout estimable dans les femmes, c'est le plus bel ornement de leur sexe ; car il n'est point de caractère que cette vertu n'embellisse, ni de défaut qu'elle n'efface ou qu'elle ne fasse oublier. Dans une reine, elle donne une grace infinie à la majesté ; dans une bergère, elle pare et ennoblit la rusticité même ; elle apprivoise et adoucit l'envie que blesseroit l'éclat des talens ou de la beauté ; elle désarme la malice ; et, lors même qu'elle se montre seule et dénuée des agrémens de l'esprit et de la figure, elle se fait encore aimer.

L'attrait en est si bien connu, que le vice lui-même, quand il veut nous séduire, n'a pas de plus doux artifice et plus adroit que la vertu; souvent il sait mieux qu'elle paroître modeste et craintif. Les femmes renoncent aux avantages de leur sexe lorsqu'elles perdent le caractère d'une timidité touchante. L'empire de la force que la nature a donné à l'homme ne peut se balancer que par celui de la douceur. De quoi serviroit aux femmes la supériorité de la raison, de la sagesse, si elles n'étoient pas attrayantes? Et, sans le charme que lui prêtent un esprit liant et facile, une tendre et timide voix, un œil encore plus éloquent, quel seroit leur pouvoir? L'homme est orgueilleux et farouche; c'est un lion que la nature donne aux femmes à dompter, à réduire; c'est à elles de l'apprivoiser. Quelques-unes diront, peut-être, qu'il ne faut pas laisser prendre aux hommes trop d'ascendant. Il est vrai qu'il en est un dont les hommes abusent; et c'est celui que laisse prendre la foiblesse. Il en est un autre que la *modestie* paroît céder sans résistance, mais qu'elle est sûre d'obtenir et de garder à notre insu, en n'exerçant sur nos esprits d'autre pouvoir que celui d'une raison sage, armée de douceur, de complaisance et de bonté. C'est en ne combattant jamais qu'elle triomphe; elle règne en obéissant.

(M. de JAUCOURT.)

MODICITÉ.

MODICITÉ.

On dit d'un revenu qu'il est *modique*, lorsqu'il suffit à peine aux besoins essentiels de la vie. La médiocrité se dit de l'état et de la personne. On voit souvent la médiocrité des talens élevée aux emplois les plus grands et les plus difficiles. Ce siècle est celui des hommes médiocres, parce qu'ils peuvent s'asservir bassement à capter la bienveillance des protecteurs qui les préfèrent à d'habiles gens qu'ils ne voient point dans leurs antichambres, et qui peut-être les humilieroient s'ils en étoient approchés, et à d'honnêtes gens qui ne se prêteroient point à leurs vues injustes.

(ANONYME.)

MŒURS.

ACTIONS libres des hommes, naturelles ou acquises, bonnes ou mauvaises, susceptibles de règle et de direction.

La variété des *mœurs*, chez les divers peuples du monde, dépend du climat, de la religion, des lois, du gouvernement, des besoins, de l'éducation, des manières et des exemples. A mesure que, dans chaque nation, l'une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant.

Pour justifier toutes ces vérités, il faudroit entrer dans de trop grands détails; mais, en jetant seulement les yeux sur les différentes formes de gouvernement de nos climats tempérés, on devineroit assez juste par cette unique considération des *mœurs* de chaque nation. Ainsi, dans une république qui ne peut subsister que du commerce d'économie, la simplicité des *mœurs*, la tolérance en matière de religion, la frugalité, l'épargne, l'esprit d'intérêt et d'avarice, doivent nécessairement dominer. Dans une monarchie limitée, où chaque citoyen prend part à l'administration de l'état, la liberté y sera regardée comme un si grand bien, que toute guerre entreprise pour la soutenir y passera pour un mal peu considérable; les peuples de cette monarchie seront fiers, généreux, profonds dans les sciences et dans la politique, ne perdant jamais de vue leurs priviléges, pas même au milieu du loisir et de la débauche. Dans une riche monarchie absolue, où les femmes donnent le ton, l'honneur, l'ambition, la galanterie, le goût des plaisirs, la vanité, la mollesse, seront le caractère distinctif des sujets; et, comme ce gouvernement produit encore l'oisiveté parmi les riches, cette oisiveté corrompant les *mœurs* fera naître à leur place la politesse des manières. Mais si le souverain de cette nation s'attache à faire fleurir le commerce, les arts, l'industrie, s'il fait sur-tout respecter la religion, le peuple sera actif et laborieux, et les *mœurs* se maintiendront dans une telle

intégrité que tous les sujets en général vivront heureux et tranquilles. (ANONYME.)

En morale et en politique, on entend par les *mœurs* des hommes leurs inclinations habituelles ou la forme que l'habitude a donnée à leur naturel; on y comprend aussi les affections de l'ame.

La différence des climats et des âges détermine celle des *mœurs*. Le climat décide sur-tout du degré d'énergie, d'activité, de sensibilité, de chaleur dans le caractère, et des inclinations qui lui sont analogues. Les climats froids produiront des hommes moins ardens que d'autres, mais plus laborieux, plus actifs, plus entreprenans, par l'impulsion du mal-être; plus occupés de leurs besoins, moins délicats dans leurs plaisirs, moins sensibles à la douleur, moins enclins à la volupté, peu susceptibles des passions adhérentes à la foiblesse, doués d'un esprit sérieux et mâle, d'une ame ferme et d'un courage patient. Sévérement traités par la nature, ils en contractent l'âpreté; et, comme ils attachent peu de prix à la vie, ils comptent pour peu de chose de la perdre et de l'arracher à leurs semblables. Durs pour eux-mêmes, ils le sont pour les autres, sans croire leur faire injure. L'indépendance, la liberté, le droit de la force, la gloire de l'invasion, et le butin pour prix de la victoire, voilà leur code naturel. Les climats chauds donnent au caractère plus d'ardeur et de véhémence, mais moins d'activité, de force et de courage. La vigueur est dans les fluides, mais les solides énervés s'y refusent; en sorte que les hommes sont à la fois amollis et passionnés. Crime et vertu, tout s'y ressent et de l'ardeur du sang et de la foiblesse des organes. L'amour, la haine, la jalousie, la vengeance, l'ambition même, y bouillonnent au fond des cœurs; mais les moyens les plus faciles de s'assouvir sont ceux que la passion préfère. La trahison y est en usage, non parce qu'elle est moins périlleuse, mais parce qu'elle est moins pénible. La lâcheté n'y est pas dans l'ame, mais dans le corps: on y est esclave et tyran par indolence; on y semble moins attaché à la vie qu'à la paresse; le bonheur y est dans le repos. Les peuples des climats tempérés tiennent

le milieu entre ces deux extrêmes : actifs, mais moins infatigables que les premiers; voluptueux, mais moins amollis que les seconds; leur volonté, leur force, leur ardeur, leur constance, sont également modérées; l'énergie de l'ame et du corps est la même; les passions, au lieu de fermenter, agissent et s'appaisent en s'exhalant. De cet accord des facultés morales et physiques résulte, et dans le bien et dans le mal, un état de médiocrité éloigné de tous les excès; un caractère mitoyen entre le vice et la vertu, incertain dans son équilibre, également susceptible des inclinations contraires, et aussi variables que le climat dont il éprouve l'influence.

Mais à ces deux causes naturelles de la diversité des *mœurs* se joint l'influence de l'habitude, et celle-ci est un composé des impressions répétées que font sur nous l'instruction, l'exercice, l'opinion et l'exemple.

« Celui qui sait ce qu'on doit à sa patrie, à ses amis, à ses » parens; qui connoît les droits de l'hospitalité, les devoirs » d'un sénateur et d'un juge; les fonctions d'un général d'ar» mée; celui-là, dit Horace, est en état de juger du » caractère de chaque personnage ». Horace parloit des *mœurs* romaines; mais combien de nuances à observer dans les mêmes caractères, pris en divers climats ou dans des siècles différens? C'est là qu'on s'instruit en parcourant les annales du monde. Le culte, les lois, la discipline, les opinions, les usages, les diverses formes de gouvernement, l'influence des *mœurs* sur les lois, des lois sur le sort des empires; en un mot, la constitution physique, morale et politique des divers peuples de la terre, et tout ce qui dans l'homme est naturel ou factice, de naissance ou d'institution, doit occuper essentiellement celui qui veut avoir une connoissance approfondie des *mœurs*.

Encore cette théorie seroit-elle insuffisante sans l'étude pratique des hommes; c'est dans leur commerce fréquent que leurs *mœurs* se décèlent; il faut les voir de près, les écouter, les observer sans cesse : un mot, un coup d'œil, un silence, une attitude, un geste, suffit quelquefois pour les juger. C'est dans un monde poli, cultivé, que l'on prendra des idées de noblesse et de décence;

mais pour les mouvemens du cœur humain, le dirai-je ? c'est avec des hommes incultes que l'on doit vivre, si on veut les voir au naturel. L'éloquence est plus vraie, le sentiment plus naïf, la passion plus énergique, l'ame enfin plus libre et plus franche parmi le peuple qu'à la cour; ce n'est pas que les hommes ne soient hommes par-tout; mais la politesse est un fard qui efface les couleurs naturelles. Le grand monde est un bal masqué.

La différence la plus marquée dans les *mœurs* sociales est celle qui distingue les caractères des deux sexes; elle tient d'un côté à la nature, et de l'autre à l'institution.

Ce qui dérive de la foiblesse et de l'irritabilité des organes, la finesse de perception, la délicatesse de sentiment, la mobilité des idées, la docilité de l'imagination, les caprices de la volonté, la crédulité superstitieuse, les craintes vaines, les fantaisies et tous les vices des enfans; ce qui dérive du besoin naturel d'apprivoiser et d'attendrir un être sauvage, fier et fort, par lequel on est dominé, la modestie, la candeur, la simple et timide innocence, ou, à leur place, la dissimulation, l'adresse, l'artifice, la souplesse, la complaisance, tous les rafinemens de l'art de séduire et d'intéresser; enfin ce qui dérive d'un état de dépendance et de contrainte, quand la passion se révolte et rompt les liens qui l'enchaînent, la violence, l'emportement et l'audace du désespoir; voilà le fonds des *mœurs* du côté du sexe le plus foible, et par-là le plus susceptible des mouvemens passionnés.

Du côté de l'homme, un fonds de rudesse, d'âpreté, de férocité même, vices naturels de la force; plus de courage habituel, plus d'égalité, de constance; les premiers mouvemens de la franchise et de la droiture, parce que, se sentant plus libre, il en est moins craintif et moins dissimulé; un orgueil plus altier, plus impérieux, plus ouvertement despotique, mais un amour propre moins attentif et moins adroit à ménager ses avantages; un plus grand nombre de passions, et chacune moins violente, parce que, moins captive et moins contrariée, elle n'a point, comme dans les femmes, le ressort que donne la contrainte aux passions qu'elle retient; voilà le fonds des *mœurs* du sexe le plus fort.

Viennent ensuite les différences des états de la vie. Les *mœurs* d'un peuple chasseur seront sauvages et cruelles : accoutumé à voir couler le sang, l'habitude le rend prodigue et du sien et de celui d'autrui ; la chasse est la sœur de la guerre. Les *mœurs* d'un peuple pasteur sont douces et voluptueuses ; il a les vices de l'oisiveté et les vertus de la paix. Les *mœurs* d'un peuple laboureur sont plus sévères et plus pures : le père et la mère de l'innocence sont le travail et la frugalité. Les *mœurs* d'un peuple navigateur sont corrompues par la soif des richesses, car le commerce est l'aliment et le germe de l'avarice ; et celui qui passe sa vie à s'exposer pour de l'argent n'est pas éloigné de se vendre.

Nouvelle différence entre le peuple des campagnes et le peuple des villes : dans l'un, les desirs sont bornés comme les besoins, et les besoins comme les idées ; dans l'autre, l'imagination, la cupidité, l'envie, sont incessamment excitées par la vue des jouissances qui environnent la pauvreté. Plus de défiance, de ruse et d'opiniâtreté dans le villageois, parce qu'il est sans cesse exposé aux surprises de la fraude et de l'usurpation ; plus de sécurité, de droiture et de bonne foi dans le citadin, parce qu'il est protégé de plus près par les lois, et qu'il n'est pas obligé d'être en garde contre l'injustice et la force.

Parmi les différens ordres de citoyens, encore mille nuances dans les *mœurs* : chaque condition a les siennes ; la noblesse, la bourgeoisie, l'homme d'épée, l'homme de robe, l'artisan et le financier (je ne parle point de l'église, quoique la censure ne l'ait pas toujours épargnée) ; tous les rangs, toutes les professions, forment ensemble un tableau vivant et varié à l'infini, où l'éducation, l'habitude, le préjugé, l'opinion, la mode et le travail continuel de la vanité pour établir des distinctions, donnent aux *mœurs* de la société mille et mille couleurs diverses.

(M. MARMONTEL.)

MŒURS POÉTIQUES.

Ce mot, à l'égard de l'épopée, de la tragédie ou de la comédie, désigne le caractère, le génie, l'humeur des personnages qu'on fait parler. Ainsi, le terme de *mœurs* ne s'emploie point ici selon son usage commun. Par les *mœurs* d'un personnage qui paroît sur la scène, on entend le fonds, quel qu'il soit, de son génie, c'est-à-dire des inclinations bonnes ou mauvaises, qui doivent le montrer de telle sorte, que son caractère soit fixe, permanent, et qu'on entrevoie tout ce que la personne représentée est capable de faire, sans qu'elle puisse se détacher des premières inclinations par où elle s'est d'abord fait connoître : car l'égalité de caractère doit régner d'un bout à l'autre de la pièce. Il faut tout craindre d'Oreste, dès la première scène d'Andromaque, jusqu'à n'être point étonné qu'il assassine Pyrrhus même au pied des autels. C'est, pour ainsi dire, ce dernier trait qui met le comble à la beauté de son caractère et à la perfection de ses *mœurs*.

> Je ne sais de tout temps quelle injuste puissance
> Laisse le crime en paix, et poursuit l'innocence.
> De quelque part enfin que je jette les yeux,
> Je ne vois que malheurs qui condamnent les dieux.
> Méritons leur courroux, justifions leur haine,
> Et que le fruit du crime en précède la peine.

Voilà les traits que Racine emploie pour peindre le caractère, le génie, les *mœurs* d'Oreste. Quelle conformité de ses sentimens, des idées qu'il renferme en lui-même, avec les actions qu'il commettra ! quelle façon ingénieuse de prévenir le spectateur sur ce qui doit arriver !

Aristote a raison de déclarer qu'il faut que les *mœurs* soient bien marquées et bien exprimées ; j'ajoute encore qu'il faut qu'elles soient toujours convenables, c'est-à-dire conformes au rang, à l'état, au temps, au lieu, à l'âge et au génie de celui qu'on représente sur la scène ; mais il y a beaucoup d'art à faire supérieurement ces

sortes de peintures : et tout poète qui n'a pas bien étudié cette partie ne réussira jamais.

Il y a une autre espèce de *mœurs* qui doit régner dans tous les poèmes dramatiques, et qu'il faut s'attacher à bien caractériser : ce sont les *mœurs* nationales ; car chaque peuple a son génie particulier. Ecoutez les conseils de Despréaux :

Des siècles, des pays, étudiez les *mœurs* ;
Les climats font souvent les diverses humeurs :
Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie,
L'air ni l'esprit français à l'antique Italie,
Et, sous des noms romains faisant notre portrait,
Peindre Caton galant, et Brutus dameret.

Corneille a conservé précieusement les *mœurs* ou le caractère propre des Romains ; il a même osé lui donner plus d'élévation et de dignité. Quelle magnificence de sentimens ne met-il point dans la bouche de Cornélie, lorsqu'il la place vis-à-vis de César ?

César ; car le destin, que dans tes fers je brave,
Me fait ta prisonnière, et non pas ton esclave ;
Et tu ne prétends pas qu'il m'abatte le cœur,
Jusqu'à te rendre hommage, et te nommer seigneur.
De quelque rude coup qu'il m'ose avoir frappée,
Veuve du jeune Crasse et du jeune Pompée,
Fille de Scipion, et, pour dire encore plus,
Romaine, mon courage est encore au-dessus.

La suite de son discours renchérit même sur ce qu'elle vient de dire ; et sa plainte est sublime :

César, de ta victoire écoute moins le bruit ;
Elle n'est que l'effet du malheur qui me suit.
Je l'ai porté pour dot chez Pompée et chez Crasse.
Deux fois du monde entier j'ai causé la disgrace ;
Deux fois de mon hymen le nœud mal assorti
A chassé tous les dieux du plus juste parti.
Heureuse en mes malheurs, si ce triste hyménée,
Pour le bonheur de Rome, à César m'eût donnée,
Et si j'eusse avec moi porté dans ta maison
D'un astre envenimé l'invincible poison !

Car enfin n'attends pas que j'abaisse ma haine;
Je te l'ai déjà dit, César, je suis Romaine;
Et, quoique ta captive, un cœur comme le mien,
De peur de s'oublier, ne te demande rien:
Ordonne; et, sans vouloir qu'il tremble ou s'humilie,
Souviens-toi seulement que je suis Cornélie.

Le grand Corneille n'a pas essuyé sur cela les reproches que l'on fait à Racine d'avoir francisé ses héros, si on peut parler ainsi.

Relativement aux arts d'imitation, et particulièrement à l'égard de la poésie, l'idée qu'on attache aux *mœurs* est plus étendue qu'en morale et en politique; elle embrasse le naturel, l'habitude et les accidens passagers qui se combinent avec l'un et l'autre. Ainsi, dans le système des *mœurs poétiques* sont comprises les inclinations et les affections de l'ame.

Celui qui veut peindre les *mœurs* doit donc se proposer ces trois objets d'étude, la nature, l'habitude et la passion.

Avec les *mœurs* générales se combinent les accidens qui les modifient diversement, selon les divers caractères, et plus encore selon les circonstances de l'action; d'où résulte une variété inépuisable. Le même caractère a paru dix fois sur la scène, et toujours différent par sa seule position: c'est comme le modèle d'une école de dessin, qui varie ses attitudes, ou que chacun copie d'un côté différent. Tous les raisonneurs, tous les amoureux de Molière se ressemblent, et tous les amoureux comiques ressemblent à ceux de Molière. Dans Racine, tous les amans, ou tendres ou passionnés, ne diffèrent que par des nuances, ou plutôt par leur situation.

Au lieu que Racine avoit fait ses femmes passionnées et ses hommes tendres, un poète célèbre après lui a fait ses femmes tendres et ses hommes passionnés; et, de ce seul renversement de la même combinaison, il a tiré comme un nouveau théâtre.

A plus forte raison, si le poète combine la même passion avec de nouveaux caractères, ou deux passions opposées dans un caractère déjà connu, produira-t-il de nouvelles *mœurs*. Phocas est un tyran atroce, mais il est

père ; il desire ardemment de perdre le roi légitime, mais il craint d'immoler son fils : voilà un caractère rare, et pourtant naturel et vrai.

C'est dans la singularité surprenante de ces contrastes que consiste le merveilleux naturel qui convient à l'épopée et à la tragédie. Le modèle le plus parfait dans ce genre est le caractère d'Achille. Rien de plus extraordinaire que l'extrême sensibilité et l'extrême inflexibilité réunies dans le même homme. Mais joignez-y l'extrême fierté révoltée par une injustice outrageante ; dès-lors la bonté même et la droiture de son caractère, profondément blessées, doivent le rendre inexorable ; et ce ne sera que pour venger un ami passionnément aimé qu'il oubliera sa propre injure et son propre ressentiment.

Ce merveilleux naturel consiste aussi à contrarier les *mœurs* générales par les *mœurs* personnelles. Des hommes réputés sauvages, qui ont reçu de la nature les lumières, la grandeur d'âme, les vertus simples et touchantes de Zamore et d'Alzire, avec ces principes dans l'ame, qu'il est honteux de manquer à sa foi, qu'il est affreux d'être ingrat et parjure, qu'il est beau de mourir plutôt que de trahir sa conscience, et qu'il est juste et grand de se venger, font un composé de cet ordre extraordinaire et merveilleux.

Par la même raison, lorsqu'on voit dans une femme une vigueur de caractère dont l'homme est à peine capable, comme dans Pulchérie, dans Viriate, dans Cornélie, dans la Cléopâtre de Rodogune ; ou mieux encore, lorsque dans la même femme on voit le contraste de la foiblesse naturelle à son sexe, avec des élans de fierté, de courage et de force héroïque, ce phénomène doit exciter la surprise et l'étonnement.

Où est donc alors la vérité de l'imitation ? Elle est dans les causes morales, dont l'influence a dû modifier ainsi les *mœurs* ; dans les circonstances de l'action qui donnent plus ou moins de force à la nature, à l'habitude, à la passion du moment, et c'est là véritablement ce qu'il y a de plus difficile. Un naturel simple et commun est aisé à imiter ou à feindre avec vraisemblance ; mais un naturel extraordinaire et composé de qualités qui semblent se contrarier

quand il est ensemble et d'accord, est le chef-d'œuvre de l'invention : c'est là que l'éloquence est nécessaire au poète : sans la véhémence de Cassius, et les grands mouvemens qu'il oppose à l'horreur naturelle du parricide, quelle apparence y auroit-il que le fils de César, juste, sensible et bon, consentît à l'assassiner ? quelle apparence y auroit-il qu'une mère comme Cléopâtre eût fait poignarder un de ses fils, et voulût empoisonner l'autre, si l'éloquence de sa passion n'avoit rendu cette atrocité vraisemblable et comme naturelle dans une ame où l'ambition s'est changée en fureur ? (Voyez *Eloquence Poétique.*)

Le comique a aussi sa façon de renchérir sur la nature. Un caractère dans la société ne se montre pas à chaque instant ; l'avare ne se présente pas sans cesse comme avare ; et tous les traits qui le dessinent ne lui échappent pas en un jour ; la comédie les rassemble : elle écarte les traits indifférens ; elle rapproche ceux qui marquent tout ce qu'elle fait dire ou faire au personnage ridicule, l'annonce et le caractérise : l'action n'en est que le tableau ; et ce tableau, formé de traits pris çà et là, fait un ensemble plus continu et plus complet qu'aucun modèle individuel ne peut l'être. Telle est la sorte d'exagération que se permet la comédie ; et, pour la rendre vraisemblable, il faut que tous les incidens qui font sortir le caractère soient naturellement amenés, de façon que chaque circonstance paroisse naître d'elle-même pour seconder l'intention du peintre, et lui placer le modèle à son gré. C'est le talent sublime de Molière ; et jamais aucun poète ne l'a porté aussi loin que lui.

Sa grande méthode, en imitant les *mœurs*, étoit d'en marquer les contrastes, en opposant les deux extrêmes l'un à l'autre, et quelquefois à tous les deux un caractère modéré. A un père avare, il oppose des enfans prodigues, des valets fripons, une intrigante intéressée. Au fourbe hypocrite, il oppose, d'un côté, un bon homme et une bonne femme, crédules, simples, engoués de sa fausse dévotion ; d'un autre côté, un jeune homme impétueux, qui déteste l'hypocrisie ; une soubrette fine, adroite et pénétrante, qui dit tout ce qu'elle a dans l'ame ; et, au milieu, un homme sage et une femme vertueuse, qui,

l'un par sa raison, l'autre par sa conduite, pressent le fourbe et le démasquent. Après ce grouppe le plus étonnamment conçu, le plus savamment composé, qui fut jamais sur aucun théâtre, et qu'on peut regarder comme le prodige du génie comique, il est inutile de citer les contrastes des Femmes Savantes, du Misantrope, du Bourgeois Gentilhomme et de l'École des Maris. Dans presque toutes ses compositions, Molière a suivi sa méthode; et c'est bien là vraiment le moule qu'il semble avoir cassé pour être inimitable.

On ne lit pas sans impatience, dans le discours de Brumoi sur la comédie, que le coloris d'Aristophane est un coloris outré; celui de Ménandre, un coloris trop foible; celui de Molière, un vernis singulier composé de l'un et de l'autre. Molière avoit peint le Tartuffe; et le vernis de ce tableau ne plaisoit pas à tout le monde.

Rapin examine si, dans la comédie, on peut faire des images plus grandes que le naturel; un avare plus avare, un fâcheux plus impertinent et plus incommode qu'il ne l'est ordinairement; et il dit: « Plaute, qui vouloit plaire » au peuple, l'a fait ainsi; mais Térence, qui vouloit » plaire aux honnêtes gens, se renfermoit dans les bornes » de la nature, et il représentoit les vices sans les gros- » sir. » Ce même Rapin n'aimoit pas Molière, et, sous le nom de Plaute, on voit qu'il l'attaquoit. Mais qui avoit dit à Rapin jusqu'où l'importunité d'un fâcheux et l'avarice d'un Harpagon pouvoient aller naturellement? Qui lui avoit dit que la comédie dût se borner à l'imitation individuelle de telle ou telle personne? Pourquoi si, d'une seule action de deux ou trois heures, un poète a le génie et l'art de faire le tableau d'un vice présenté sous toutes ses faces et dans tous ses effets, sans que l'intrigue soit trop chargée, sans que les incidens soient trop accumulés, sans qu'en un mot la vraisemblance ou l'air de vérité y manquent; pourquoi ne le feroit-il pas? Rapin auroit dû savoir qu'imiter ce n'est pas faire une chose semblable, mais une chose ressemblante, et que ce ne seroit pas la peine d'aller au théâtre pour ne voir que la copie exacte de ce que l'on voit dans le monde; qu'enfin toute espèce de poésie doit embellir la nature; que l'embellir dans le

comique, c'est rendre la peinture du ridicule plus vive et plus saillante que la réalité, et que cela ne peut se faire qu'en réunissant les traits les plus marqués du caractère que l'on peint dans le plus grand nombre possible, sans faire violence à la nature et à la vérité.

La bonté des *mœurs* théâtrales n'est que la bonté naturelle du personnage intéressant. Ce personnage étant malheureux par une faute involontaire, il n'est pas besoin de lui opposer des méchans : les dieux et les destins en tiennent lieu dans les sujets conduits par la fatalité : aussi n'y a-t-il pas un méchant dans l'Œdipe ; et dans l'Iphigénie en Tauride, il suffit que Thoas soit timide et superstitieux. Il en est de même des sujets dans lesquels la passion met l'homme en péril ou le conduit dans le malheur : il ne faut que la laisser agir : pour rendre ses effets terribles et touchans, on n'a pas besoin d'une cause étrangère. Tous les caractères sont vertueux dans la tragédie de Zaïre, et Zaïre finit par être égorgée de la main de son amant. C'est même un défaut dans la fable d'Inès, que la cause du malheur soit la scélératesse au lieu de la passion. L'action en est plus pathétique, je l'avoue ; mais elle en est beaucoup moins morale. La perfection de la fable, à l'égard des *mœurs*, est que le malheur soit l'effet du crime, et le crime l'effet de l'égarement.

Plus la passion est violente, plus le crime peut être grand, et la peine qui le suit douloureuse et terrible. Alors, en plaignant le coupable, on se dit à soi-même : *Le ciel qui le punit est rigoureux, mais il est juste ;* et la pitié qu'on en ressent n'est point mêlée d'indignation. Si, au contraire, une passion foible fait commettre un crime atroce, cela suppose un homme méchant : si une faute légère est punie par un malheur affreux, cela suppose des dieux injustes : si un malheur léger est la peine d'un crime horrible, c'est une sorte d'impunité dont l'exemple est pernicieux. Le moyen de tout concilier est donc de commencer par donner à la passion le plus haut degré de chaleur et de force, et puis de la faire agir dans son accès, sans que la réflexion ait le temps de la ralentir et de la modérer. La scélératesse du crime d'Atrée vient, non pas de ce qu'il est atroce, mais de ce qu'il est médité. Ose-

rois-je le dire? Il y avoit un moyen de rendre Médée intéressante : c'étoit de rendre Jason perfide avec audace; de révolter le cœur de Médée par l'indignité de ses adieux; de saisir ce moment de dépit, de rage, de désespoir, pour lui présenter ses enfans; de les lui faire poignarder soudain; de glacer tout-à-coup ses transports; de faire succéder à l'instant la mère sensible à l'amante indignée, et de la ramener sur le théâtre éperdue, égarée, hors d'elle-même, détestant la vie et se donnant la mort. Le tableau où l'on a peint les enfans de Médée lui tendant leurs mains innocentes, et la caressant avec un doux sourire, tandis que, le poignard à la main, elle balance à les égorger; ce tableau, dis-je, est plus touchant, plus terrible, plus fécond en mouvemens pathétiques et plus théatral, que celui que je viens de proposer; mais j'ai voulu faire voir, par cet exemple, qu'il n'est presque rien que l'on ne pardonne à la violence de la passion. Toutefois, pour qu'elle soit digne de pitié dans les mouvemens qui la rendent atroce, il faut la peindre avec ce trouble, cet égarement, ce désordre des sens et de la raison, où l'ame ne se consulte plus, ne se possède plus elle-même.

Les passions les plus intéressantes sont par-là même les plus dangereuses : ainsi la terreur et la pitié naissent d'une même source. La haine est triste et pénible, elle nous pèse et nous importune. L'envie suppose de la bassesse dans l'ame, et porte son supplice avec elle. L'ambition a de la noblesse; mais, comme l'orgueil, l'audace, la résolution, la fermeté qu'elle exige, ne sont pas des qualités touchantes, elle intéresse foiblement. La vengeance, la colère, le ressentiment des injures, sont plus dans la nature des hommes nés sensibles et disposés à la vertu par la bonté de leur caractère : cette sensibilité, cette bonté même, sont quelquefois le principe et l'aliment de ces passions. C'est ce qu'Homère a merveilleusement exprimé dans la colère d'Achille.

En général, le même attrait qui fait le danger de la passion fait l'intérêt du malheur qu'elle cause; et plus il est doux et naturel de s'y livrer, plus celui qui s'est perdu en s'y livrant est à plaindre, et son exemple à redouter. Des crimes et des malheurs dont la bonté d'ame,

dont la vertu même ne défend pas, doivent faire trembler l'homme vertueux, et, à plus forte raison, l'homme foible. On méprise, on déteste les passions qui prennent leur source dans un caractère vil ou méchant, et cette aversion naturelle en est le préservatif. Mais celles qu'animent les sentimens les plus chers à l'humanité nous intéressent par leurs causes, et leurs excès même trouvent grace à nos yeux. Voilà celles dont il est besoin que les exemples nous garantissent; et rien n'est plus propre que ces exemples à réunir les deux fins de la tragédie, le plaisir qui nait de la pitié, et la prudence qui nait de la crainte.

D'où il s'ensuit qu'après les sentimens de la nature, que je ne mets pas au nombre des passions funestes, quoiqu'ils puissent avoir leur danger et leur excès comme dans Hécube, la plus théatrale de toutes les passions, la plus terrible et la plus touchante par elle-même, c'est l'amour; non pas l'amour fade et langoureux, non pas la froide galanterie, mais l'amour en fureur, l'amour au désespoir, qui s'irrite contre les obstacles, se révolte contre la vertu même, ou ne lui cède qu'en frémissant. C'est dans ses emportemens, ses transports, c'est au moment qu'il rompt les liens de la patrie et de la nature, au moment qu'il veut secouer le frein de la honte et le joug du devoir, c'est alors qu'il est vraiment tragique. Mais c'est alors, dit-on, qu'il dégrade et déshonore les héros. Il fait bien plus, il dénature l'homme, comme toutes les passions furieuses, et il n'en est que plus digne d'être peint avec ses crimes et ses attraits. Il semble que le bannir du théâtre ce soit le bannir de la nature. Mais s'il n'étoit plus sur la scène, en seroit-il moins dans le cœur? Le théâtre, dit-on, le rend intéressant, et par-là même contagieux. Le théâtre, puis-je dire à mon tour, le peint redoutable et funeste; il enseigne donc à le fuir. Mais avec des réponses vagues on élude tout et on n'éclaircit rien. Allons au fait. Il est bon qu'il y ait des époux, et il est bon que ces époux s'aiment. Or ce sentiment naturel, cette union, cette harmonie de deux ames, où se cache l'attrait du plaisir, ce n'est pas l'amitié, c'est l'amour. Il est facile de m'entendre. Cet amour chaste et légitime est un bien; il remplit les vues de la nature, il suppose la bonté du cœur, la sensi-

bilité, la tendresse; car les méchans ne s'aiment pas. L'amour est donc intéressant dans sa cause et dans son principe. Mais, dit-on, cet amour si pur et si doux devient souvent furieux et coupable. Oui, sans doute, et c'est là ce qui le rend digne d'effroi dans ses effets, comme il est digne de pitié dans sa cause. S'il y a quelque passion en même temps plus séduisante et plus funeste que celle de l'amour, elle mérite la préférence; mais si l'amour est celle des passions qui réunit le plus de charmes et de dangers, c'est de toutes les passions celle dont la peinture est en même temps la plus tragique et la plus morale.

(M. MARMONTEL.)

MOI.

MOI.

On sait que ce pronom personnel signifie la même chose que le *je* ou *ego* des Latins. On a condamné le *je* au mot *égoïsme*, mais cela n'empêche pas qu'on ne doive l'employer dans certaines occasions; il s'ensuit encore moins que le *moi* ne soit quelquefois sublime ou admirablement placé. En voici des exemples :

Démosthène dit, dans sa harangue pour Ctésiphon : « Qui empêcha l'Hellespont de tomber sous une domi- » nation étrangère ? Vous, messieurs; or, quand je dis » vous, je dis l'état : mais alors qui est-ce qui consacroit » au salut de la république discours, conseils, actions, » et se dévouoit totalement pour elle ? *Moi.* »

Il y a bien du grand dans ce *moi.*

Quand Pompée, après ses triomphes, requit son congé dans les formes, le censeur lui demanda, dit Plutarque, s'il avoit fait toutes les campagnes portées par les ordonnances; Pompée répondit qu'il les avoit toutes faites : Sous quels généraux, repliqua le censeur, les avez-vous toutes faites ? *Sous moi*, répondit Pompée. A cette belle réponse, *sous moi*, le peuple, qui en savoit la vérité, fut si transporté de plaisir, qu'il ne pouvoit cesser ses acclamations et ses battemens de mains.

Nous ne cessons pas nous-mêmes, encore aujourd'hui, d'applaudir au *moi* de Médée dans Corneille. La confidente de cette princesse lui dit :

> Votre pays vous hait, votre époux est sans foi;
> Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il ?

A quoi Médée répond :

> *Moi;*
> *moi*, dis-je, et c'est assez.

Toute la France a senti et admiré la hauteur et la grandeur de ce trait; mais ce n'est ni dans Démosthène, ni dans Plutarque, que Corneille a puisé ce *moi* de Médée; c'est en lui-même. Les génies du premier ordre ont dans leur propre fonds les mêmes sources du bon, du beau, du grand, du sublime.

(M. de Jaucourt.)

MOLIÈRE.

JEAN-BAPTISTE POQUELIN DE MOLIÈRE, né à Paris l'an 1620, mort en 1673.

Molière avoit un grand-père qui l'aimoit éperduement; et comme le bon homme avoit de la passion pour la comédie, il l'y menoit souvent. Le père, qui craignoit que ce plaisir ne dissipât trop son fils, et ne lui ôtât l'attention qu'il devoit à son métier, demanda un jour au vieillard pourquoi il menoit si souvent son enfant au théâtre. Avez-vous envie, lui dit-il avec indignation, d'en faire un comédien? Plût à Dieu, lui répondit le grand-père, qu'il fût aussi bon comédien que Bellerose. Cette réponse frappa le jeune homme, le dégoûta de la profession de tapissier, et fut la première étincelle du feu qui l'enflamma pour la comédie.

On prétend que le prince de Conti, qui avoit connu *Molière* au collége, voulut le faire son secrétaire, et que, heureusement pour le théâtre français, *Molière* eut le courage de préférer son talent à un poste qui pouvoit le conduire à la fortune. Il dit, en le refusant: « Je suis un » auteur passable, et je serois peut-être un fort mauvais » secrétaire. »

Il avoit le cœur admirable. Baron lui annonça un jour, à Auteuil, un homme que l'extrême misère empêchoit de paroître: il se nomme Mondorge, ajouta-t-il: Je le connois, dit *Molière*, il a été mon camarade en Languedoc. C'est un honnête homme. Que jugez-vous qu'il faille lui donner? Quatre pistoles, dit Baron, après avoir hésité quelque temps. Hé bien! repliqua *Molière*, je vais les lui donner pour moi; donnez-lui pour vous ces vingt autres que voilà. Mondorge parut, *Molière* l'embrassa, le consola, et joignit au présent qu'il lui faisoit un magnifique habit de théâtre pour jouer les rôles tragiques.

Molière revenoit d'Auteuil avec le musicien Charpentier; il donna l'aumône à un pauvre qui, un instant après, fit arrêter le carrosse et lui dit: Monsieur, vous n'avez pas eu dessein de me donner une pièce d'or: où la vertu

va-t-elle se nicher ? s'écria *Molière*, après un moment de réflexion. — Tiens mon ami, en voilà une autre.

Molière disoit que le mépris étoit une pillule qu'on pouvoit bien avaler, mais qu'on ne pouvoit guère la mâcher sans faire la grimace.

Il étoit désigné pour remplir la première place vacante à l'académie française. La compagnie s'étoit arrangée au sujet de sa profession. Il n'auroit plus joué que dans les rôles du haut comique. Mais sa mort précipitée le priva d'une place bien méritée, et l'académie d'un sujet si digne de la remplir. Cette compagnie lui a rendu un nouvel hommage en 1778, en plaçant son buste dans la salle où sont les portraits des académiciens. Elle a voulu, par cette espèce d'adoption posthume de ce grand homme, se dédommager du désagrément de ne l'avoir pas possédé pendant sa vie. Entre plusieurs inscriptions proposées pour ce buste, on a choisi celle-ci : *Rien ne manquoit à sa gloire, il manquoit à la nôtre.*

Molière se présenta un jour pour faire le lit du roi ; un autre valet de chambre, qui le devoit faire avec lui, se retira brusquement, en disant qu'il ne le feroit point avec un comédien. Bellocq, autre valet de chambre, homme de beaucoup d'esprit, et qui faisoit de très-jolis vers, s'approcha dans le moment et dit : « M. de *Molière*, vous » voulez bien que j'aie l'honneur de faire le lit du roi avec » vous. » Cette aventure vint aux oreilles de Louis XIV, qui fut très-mécontent qu'on eût témoigné du mépris à *Molière*.

Il avoit commencé à traduire Lucrèce dans sa jeunesse, et il auroit achevé cet ouvrage sans un malheur qui lui arriva. Un de ses domestiques prit un cahier de cette traduction pour faire des papillottes. *Molière*, qui étoit facile à irriter, fut si piqué de ce contre-temps, que, dans sa colère, il jeta sur-le-champ le reste au feu. Pour donner plus de prix à cette traduction, il avoit rendu en prose les raisonnemens philosophiques, et avoit mis en vers toutes les belles descriptions qui se trouvent dans le poème de Lucrèce.

Molière lisoit ses comédies à une vieille servante nommée Laforest ; et, lorsque les endroits de plaisanterie ne

l'avoient point frappée, ou ne l'avoient point excitée à rire, il les corrigeoit, parce qu'il avoit plusieurs fois éprouvé que ces endroits ne réussissoient point au théâtre. Un jour, pour s'assurer du goût de cette fille, il lui lut quelques scènes d'une comédie qu'il disoit être de lui, mais qui étoit de Brécourt, comédien. La servante ne prit point le change; et, après en avoir entendu quelques mots, elle soutint que son maître n'avoit pas fait cette pièce. C'étoit sur-tout sur les pièces qui n'étoient que des espèces de farces qu'il éprouvoit le goût de cette fille. Il est peu vraisemblable qu'il l'ait consultée sur le Misantrope, ou sur les Femmes Savantes.

Racine regarda toujours *Molière* comme un homme unique; et le roi lui demandant un jour quel étoit le premier des grands écrivains qui avoient honoré la France pendant son règne, il lui nomma *Molière*. Je ne le croyois pas, répondit le roi; mais vous vous y connoissez mieux que moi.

Molière étoit fort ami du célèbre avocat Furcroi, homme redoutable par sa capacité et par la grande étendue de ses poumons: ils eurent une dispute à table, en présence de Despréaux. *Molière* se tourna du côté du satyrique, et dit: « Qu'est-ce que la raison avec un filet de » voix, contre une gueule comme celle-là. »

Quoique la comédie des Précieuses Ridicules ne soit pas une des meilleures du côté de l'intrigue; quoiqu'elle ne soit pas une des plus nobles, elle doit tenir un rang considérable parmi les chef-d'œuvres de *Molière*. Il osa, dans cette pièce, abandonner la route connue des intrigues compliquées, pour nous conduire dans une carrière de comique ignorée jusqu'à lui. Une critique fine et délicate des mœurs et des ridicules qui étoient particuliers à son siècle, lui parut être l'objet essentiel de la bonne comédie.

La passion du bel esprit, ou plutôt l'abus qu'on en fait, espèce de maladie contagieuse, étoit alors à la mode; le style ampoulé et guindé des romans, que les femmes admiroient par les mêmes côtés, qui depuis ont décrédité ces ouvrages, avoit passé dans les conversations; enfin le vice d'affectation répandu dans le langage, et même dans les pensées, s'étendoit jusque dans la parure et dans le com-

merce de la vie ordinaire. Ce fut dans ces conjonctures que parut la comédie des Précieuses Ridicules; jamais succès ne fut plus marqué. Il produisit une réforme générale; on rit, on se reconnut, on applaudit en se corrigeant. Ménage, qui assistoit à la première représentation, dit à Chapelain: « Nous approuvions, vous et moi, toutes les » sotises qui viennent d'être critiquées si finement et avec » tant de bon sens; mais, croyez-moi, pour me servir de » ce que Saint-Remi dit à Clovis, il nous faudra brûler » ce que nous avons adoré, et adorer ce que nous avons » brûlé. » Cet aveu n'est autre chose que le sentiment réfléchi d'un savant détrompé; mais le mot du vieillard, qui, du milieu du parterre, s'écria par instinct: *Courage*, Molière, *voilà la bonne comédie*, est la pure expression de la nature, qui montre l'empire de la vérité sur l'esprit humain.

Un bon bourgeois de Paris, vivant bien noblement, s'imagina que *Molière* l'avoit pris pour l'original de son Cocu Imaginaire. Il crut devoir en être offensé, et il en marqua son ressentiment à un de ses amis. « Comment, lui » dit-il, un petit comédien aura l'audace de mettre impu- » nément sur le théâtre un homme de ma sorte. Je me » plaindrai, ajouta-t-il: en bonne police, on doit réprimer » l'insolence de ces gens-là. Ce sont les pestes d'une ville: » ils observent tout pour le tourner en ridicule. » L'ami, qui étoit homme de bon sens, lui dit: « Eh! monsieur, si » *Molière* a eu intention sur vous en faisant son Cocu Ima- » ginaire, de quoi vous plaignez-vous; il vous a pris du » beau côté, et vous seriez bienheureux d'en être quitte » pour l'imagination. » Le bourgeois, quoique peu satisfait de la réponse de son ami, ne laissa pas d'y faire quelque réflexion, et ne retourna plus au Cocu Imaginaire.

Quoique le titre de cette pièce, le caractère du premier personnage, la nature de l'intrigue, et le genre de comique qui y règne, semblent annoncer qu'elle est moins faite pour amuser des gens délicats que pour faire rire la multitude, cependant elle est correctement écrite, et l'on y retrouve *Molière* en plusieurs endroits. On ne peut s'empêcher d'y découvrir en même temps un but très-moral; c'est de faire sentir combien il est dangereux de juger

avec trop de précipitation, sur-tout dans les circonstances où la passion peut grossir ou diminuer les objets. Cette vérité, soutenue par un fonds de plaisanterie gaie et d'une sorte d'intérêt né du sujet, fit tout le succès de cette comédie.

Lorsque les Fâcheux furent représentés à Vaux, chez M. Fouquet, en présence du roi et de la cour, sa majesté dit à *Molière*, en voyant passer le comte de Soyecourt, insupportable chasseur: « Voilà un grand original que tu » n'as pas encore copié » ; c'en fut assez. La scène du Fâcheux Chasseur fut faite et apprise en moins de vingt-quatre heures; et comme *Molière* n'entendoit rien au jargon de la chasse, il pria le comte de Soyecourt lui-même de lui indiquer les termes dont il devoit se servir. Cette espèce de comédie est presque sans nœud; les scènes n'ont point entre elles de liaison nécessaire; on peut en changer l'ordre, en supprimer quelques-unes, en substituer d'autres sans faire tort à l'ouvrage: mais le point essentiel étoit de soutenir l'attention du spectateur, par la variété des caractères, par la vérité des portraits et par l'élégance du style. C'est l'assemblage de ces beautés exquises; c'est cette image, ou plutôt la réalité même des embarras et des importans de la cour, qui firent le succès des Fâcheux.

Le fameux comte de Grammont a fourni à *Molière* l'idée de son Mariage Forcé. Ce seigneur, pendant son séjour à la cour d'Angleterre, avoit fort aimé mademoiselle Hamilton. Leurs amours même avoient fait du bruit, et il repassoit en France sans avoir conclu avec elle. Les deux frères de la demoiselle le joignirent à Douvres, dans le dessein de faire avec lui le coup de pistolet. Du plus loin qu'ils l'aperçurent, ils lui crièrent: « Comte de Grammont, » n'avez-vous rien oublié à Londres? Pardonnez-moi, » répondit le comte qui devinoit leur intention; j'ai oublié » d'épouser votre sœur, et j'y retourne avec vous pour » finir cette affaire. »

L'Amour Médecin est le premier ouvrage dans lequel *Molière* ait attaqué les médecins. Il logeoit chez un de ces docteurs, dont la femme, extrêmement avare, dit à l'épouse de *Molière* qu'elle vouloit augmenter le loyer de la portion de maison qu'elle occupoit. Celle-ci ne daigna

pas seulement l'écouter, et son appartement fut loué à un autre. *Molière* épousa, en cette occasion, la querelle de sa femme et attaqua le médecin. Depuis ce temps-là il n'a cessé de tourner en ridicule la médecine. Il définissoit un médecin un homme que l'on paie pour conter des fariboles dans la chambre d'un malade, jusqu'à ce que la nature l'ait guéri ou que les remèdes l'aient tué. Il est cependant difficile de croire que la brouillerie entre la femme de *Molière* et celle d'un médecin chez qui elle logeoit, quand elle seroit bien avérée, fût un motif assez important pour avoir, comme on l'a dit, déterminé *Molière* à mettre depuis les médecins si souvent sur la scène. Choqué du maintien grave, des dehors étudiés, et du vain étalage des mots scientifiques que les médecins de son temps affectoient pour en imposer au public, il a cru pouvoir tirer de leur ridicule un fond de comique plus amusant, à la vérité, qu'instructif. Aussi les médecins et les marquis, qu'il a peints plusieurs fois dans des attitudes diverses, ne sont-ils jamais la principale figure du tableau. Lorsqu'il avoit en vue de corriger un ridicule plus essentiel, ou un vice contraire à la société, il réservoit la première place pour un de ces caractères singuliers qui méritent par eux-mêmes de fixer toute l'attention.

Tout le monde sait que le Misantrope fut d'abord mal reçu, et qu'il ne se soutint au théâtre qu'à la faveur du Médecin malgré lui. On rapporte un fait singulier qui peut avoir contribué à la disgrace momentanée de la meilleure comédie qui ait été jamais faite. A la première représentation, après la lecture du sonnet d'Oronte, le parterre applaudit : Alceste démontre, dans la suite de la scène, que les pensées et les vers de ce sonnet étoient

De ces colifichets dont le bon sens murmure.

Le public, confus d'avoir pris le change, s'indisposa contre la pièce.

Lorsque *Molière* donna son Misantrope, il étoit brouillé avec Racine. Un flatteur crut faire plaisir au dernier, après la première représentation, en lui disant : « La pièce est » tombée : rien n'est si froid ; vous pouvez m'en croire ».

» Vous y étiez, reprit Racine, et moi je n'y étois pas; » cependant je n'en croirai rien, parce qu'il est impos- » sible que *Molière* ait fait une mauvaise pièce : retour- » nez-y, et examinez-la mieux ». En effet, le Misantrope sera toujours regardé, chez les nations polies, comme l'ouvrage le plus parfait de la comédie française. Si l'on en considère l'objet, c'est la critique universelle du genre humain; tout se rapporte au misantrope, on ne le perd jamais de vue; il est le centre d'où part le rayon de lumière qui se répand sur les autres personnages, et qui les éclaire. L'indulgent Philinte, qui, sans aimer ni censurer les hommes, souffre leurs défauts, uniquement par la nécessité de vivre avec eux, et par l'impossibilité de les rendre meilleurs, forme un contraste heureux avec le sévère Alceste, qui, ne voulant point se prêter à la foiblesse de ces mêmes hommes, les hait et les censure, parce qu'ils sont vicieux. L'intrigue n'est pas vive; mais il ne falloit que réunir avec vraisemblance quelques personnages qui, par leurs caractères opposés ou comparés à celui d'Alceste, pussent mettre en jeu, d'une façon plus ou moins étendue, la médisance, la coquetterie, la vanité, la jalousie, et presque tous les ridicules des hommes. Il semble que la misantropie soit incompatible avec l'amour; mais un misantrope, amoureux d'une coquette, fournit à l'auteur des ressources nouvelles pour développer plus parfaitement ce caractère. Ce sont là de ces traits où l'art seul ne peut rien, si l'on n'est inspiré par le génie, et guidé par le bon goût. Le mot du duc de Montausier, *je voudrois ressembler au Misantrope de Molière*, a pu donner lieu au reproche que l'on a fait à l'auteur d'avoir voulu présenter, sous une face désavantageuse, un caractère dont tout homme vertueux pourroit se faire honneur; mais ce mot est plutôt l'expression vive du cas que l'on doit faire de la vertu, quand même elle seroit poussée trop loin, qu'une critique solide de la pièce. *Molière*, en exposant l'humeur bizarre d'Alceste, n'a point eu dessein de décréditer ce qui en étoit la source et le principe; c'est sur la rudesse de la vertu peu sociable et peu compatissante aux foiblesses humaines qu'il fait

tomber le ridicule du défaut dont il a voulu corriger son siècle.

Les nuances étoient trop fines pour frapper des spectateurs accoutumés à des couleurs plus fortes. On n'étoit pas dans l'habitude de porter au spectacle de la comédie ce degré d'attention nécessaire pour saisir les détails et les rapports délicats que l'on a depuis admiré dans cette pièce. Le comique noble qui y règne ne fut point senti : enfin, malgré la pureté et l'élégance du style, elle fut, comme on l'a déjà dit, reçue froidement.

Il y a une anecdote au sujet de la chanson, *qu'ils sont doux, bouteille ma mie*, etc., que chante Sganarelle, dans le Médecin malgré lui. M. Rose, de l'académie française, et secrétaire du cabinet, fit des paroles latines sur cet air, d'abord pour se divertir, et ensuite pour faire une petite pièce à *Molière*, à qui il reproche, chez le duc de Montausier, d'être plagiaire; ce qui donna lieu à une plaisante dispute. M. Rose soutint toujours, en chantant les paroles latines qu'il avoit faites, que *Molière* les avoit traduites en français d'une épigramme latine imitée de l'anthologie; voici ces paroles :

Quàm dulces !
Amphora amœna !
Quàm dulces
Sunt tuæ voces !
Dum fundis merum in calices;
Utinam semper esses plena,
Ah ! ah ! cara mea lagena,
Vacua cur jaces ?

Molière, voyant le peu de succès du Misantrope, ne se rebuta point. Il crut devoir rappeler les spectateurs par quelque ouvrage moins bon, mais plus amusant, dans l'espérance que le public se laisseroit insensiblement éclairer sur le bon, et parviendroit peut-être à en reconnoître tout le prix. C'est pour cela qu'il joignit au Misantrope le Médecin malgré lui, et Alceste passa à la faveur de Sganarelle. Il supprima la dernière pièce quand il crut que le mérite de la première avoit été reconnu : sans cette adresse, le Misantrope devenoit la victime de l'injustice

ou de l'ignorance. Le succès qu'il eut alors n'a fait aucun tort au Médecin malgré lui : on distingua les genres; et la petite pièce se voit encore avec plaisir.

La première représentation du Tartuffe fit un bruit étonnant dans Paris : les faux dévots poussèrent les hauts cris, et soulevèrent la ville et la cour contre la pièce et contre l'auteur, et le parlement défendit de jouer cette comédie. On étoit assemblé pour la seconde représentation lorsque la défense arriva. Messieurs, dit *Molière*, en s'adressant à l'assemblée, nous comptions aujourd'hui avoir l'honneur de vous donner le Tartuffe; mais M. le premier président ne veut pas qu'on le joue.

Ce même mot fut tourné d'une manière un peu différente par des comédiens de province. Ils étoient dans une ville dont l'évêque étoit mort depuis peu. Le successeur, moins favorable au spectacle, donna ordre que les comédiens partissent avant son entrée. Ils jouèrent encore la veille; et, comme s'ils eussent dû jouer le lendemain, celui qui annonça dit : « Messieurs, vous aurez demain le » Tartuffe. »

Molière ne fut pas seulement en butte aux tartuffes; il avoit encore pour ennemis beaucoup d'Orgons, gens simples et faciles à séduire; les vrais dévots étoient même alarmés, quoique l'ouvrage ne fût guère connu ni des uns ni des autres. Un curé de....., dans un livre présenté au roi, décida que l'auteur étoit digne du feu, et le damnoit de sa propre autorité. Des prélats et le légat, après avoir entendu la lecture de cet ouvrage, en jugèrent plus favorablement, et le roi permit verbalement à *Molière* de faire représenter sa pièce. Dès qu'elle eut été connue, les vrais dévots furent désabusés, les hypocrites confondus, et le poète justifié. On trouva dans le caractère et dans les discours du vertueux Cléante des armes pour combattre les raisonnemens faux et spécieux de l'hypocrisie.

Huit jours après que le Tartuffe eût été défendu, on représenta à la cour une pièce intitulée *Scaramouche hermite;* et le roi, en sortant, dit au grand Condé : Je voudrois bien savoir pourquoi les gens qui se scandalisent si fort de la comédie de *Molière* ne disent rien de celle de Scaramouche; à quoi le prince répondit : La raison de cela

est que la comédie de Scaramouche joue le ciel et la religion, dont ces messieurs ne se soucient point; mais celle de *Molière* les joue eux-mêmes, ce qu'ils ne peuvent souffrir.

On demanda à *Molière* de quoi il s'avisoit de faire des sermons. Pourquoi sera-t-il permis, répondit-il au père Maimbourg, de faire des comédies en chaire, et qu'il ne me sera pas permis de faire des sermons sur le théâtre?

Un jour qu'on représentoit le Tartuffe, Champmelé, qui n'étoit point encore dans la troupe, fut voir *Molière* dans sa loge, qui étoit proche du théâtre. Comme ils en étoient aux complimens, *Molière* s'écria : *Ah, chien! ah, bourreau!* et se frappoit la tête comme un possédé. Champmélé crut qu'il tomboit de quelque mal, et il étoit fort embarrassé. Mais *Molière*, qui s'aperçut de son étonnement, lui dit: « Ne soyez pas surpris de mon emportement; je viens » d'entendre un acteur déclamer faussement et pitoya- » blement quatre vers de ma pièce, et je ne saurois voir » maltraiter mes enfans de cette force-là sans souffrir » comme un damné. »

Madame Dacier, qui a fait honneur à son sexe par son érudition, et qui lui en eût fait davantage si, avec la science des commentateurs, elle n'en eût pas pris l'esprit, fit une dissertation pour prouver que l'Amphitrion de Plaute étoit fort au dessus du moderne; mais ayant ouï dire que *Molière* vouloit faire une comédie des femmes savantes, elle supprima sa dissertation.

Tout ce qu'on eût pu reprocher à *Molière*, c'est d'avoir, dans cette pièce, choqué la bienséance. Mais, soit par respect pour l'antiquité, soit par une suite de l'usage où l'on est d'adopter sans scrupule les rêveries les plus indécentes de la mythologie, soit que l'on fût déjà familiarisé avec ce sujet par les Sosies de Rotrou, on n'y fit pas même attention. On se contenta d'admirer également et l'art avec lequel *Molière* avoit en œuvre ce qu'il avoit emprunté de Plaute, et la justesse de son goût dans les changemens et dans les additions qu'il avoit cru devoir faire. Madame Dacier, qui étale toutes les beautés de la pièce latine, n'auroit pas réussi à faire pencher la balance en faveur de Plaute; le parallèle des deux comédies n'auroit servi qu'à montrer la

supériorité de l'auteur moderne sur l'ancien. Thessala dans Plaute, Céphalie dans Rotrou, ne sont que de simples confidentes d'Alcmène : *Molière* a fait de Cléanthis, qui tient leur place, un personnage plus intéressant par lui-même. La scène de Sosie avec elle n'est point une répétition vicieuse de celle d'Amphitrion avec Alcmène, quoique le maître et le valet aient également pour objet de s'éclaircir sur la fidélité de leurs femmes. Les deux scènes ne produisent pas le même effet, par la différence que l'auteur a mise entre la conduite de Jupiter avec Alcmène et celle de Mercure avec Cléanthis. Plaute, qui finit sa comédie par le sérieux d'un dieu en machine, auroit su gré à *Molière* d'avoir interrompu, par le caprice de Sosie, les complimens importuns des amis d'Amphitrion sur un sujet aussi délicat.

Mais enfin coupons aux discours,
Et que chacun chez soi doucement se retire;
Sur telles affaires toujours,
Le meilleur est de ne rien dire.

A n'envisager cette réflexion, qui achève le dénouement, que du côté de la plaisanterie, l'on avouera qu'il étoit difficile de terminer plus finement, sur le théâtre français, une intrigue aussi galante. « L'on rit, dit Horace, » et le poète est tiré d'affaire. »

Lorsque *Molière* se préparoit à donner son George-Dandin, un de ses amis lui fit entendre qu'il y avoit dans le monde un Dandin qui pourroit se reconnoître dans la pièce, et qui étoit en état, par sa famille, non seulement de la décrier, mais encore de le desservir dans le monde. Vous avez raison, dit *Molière* à son ami; mais je sais un moyen sûr de me concilier l'homme dont vous me parlez : j'irai lui lire ma pièce. Au spectacle, où il étoit assidu, *Molière* lui demanda une de ses heures perdues pour lui faire une lecture. L'homme en question se trouva si honoré de ce compliment, que, toutes affaires cessantes, il donna parole pour le lendemain, et il courut tout Paris pour tirer vanité de la lecture de cette pièce. « *Molière*, disoit-il à » tout le monde, me lit ce soir une comédie; voulez-vous l'entendre? » *Molière* trouva une nombreuse assemblée et

son homme qui présidoit. La pièce fut trouvée excellente; et, lorsqu'elle fut jouée, personne ne la faisoit mieux valoir que celui qui auroit pu s'en fâcher, une partie des scènes que *Molière* avoit traitées dans sa comédie lui étant arrivée. Ce secret de faire passer sur le théâtre des traits un peu hardis a été trouvé si bon, que plusieurs auteurs l'ont mis en usage depuis avec succès.

Quoique dans tous les temps l'expérience ait montré que la disproportion des conditions et des fortunes, la différence d'humeur et d'éducation, sont des sources intarissables de discorde entre deux personnes que l'intérêt, d'une part, et, de l'autre, la vanité, engagent à s'épouser, cet abus n'en est pas moins commun dans la société: *Molière* entreprit de le corriger. Les naïvetés grossières des valets qui trompent George-Dandin, le caractère chargé d'un gentilhomme de campagne et de sa femme, sont des moyens mis heureusement en œuvre pour rendre cette vérité sensible; mais on voudroit en vain excuser le caractère d'Angélique, qui, sans combattre son penchant pour Clitandre, laisse trop paroître son aversion pour son mari, jusqu'à se prêter à tout ce qu'on lui suggère pour le tromper, ou du moins pour l'inquiéter. Ses démarches, qui ne peuvent être entièrement innocentes, quand on ne les accuseroit que de légéreté et d'imprudence, tournent toujours à son avantage, par les expédiens qu'elle trouve pour se tirer d'embarras; de sorte que l'on est peut-être plus tenté d'imiter la conduite de la femme, toujours heureuse, quoique toujours coupable, que désabusé des mariages peu sortables, par l'exemple de l'infortune du mari. Aussi cette pièce eut-elle des censeurs et peu de critiques.

Le Bourgeois Gentilhomme fut joué la première fois à Chambord: le roi n'en dit pas un mot, et tous les courtisans en parlèrent avec le dernier mépris. Le déchaînement étoit si grand que *Molière* n'osoit se montrer: il envoyoit seulement Baron à la découverte, qui lui rapportoit toujours de mauvaises nouvelles. Au bout de cinq ou six jours, on joua cette pièce pour la seconde fois. Après la représentation, le roi, qui n'avoit pas encore porté son jugement, dit à *Molière*: Je ne vous ai point parlé de votre pièce à la première représentation, parce que j'ai appréhendé

d'être séduit par la manière dont elle avoit été représentée; mais, en vérité, *Molière*, vous n'avez encore rien fait qui m'ait mieux diverti, et votre pièce est excellente. Aussitôt l'auteur fut accablé de louanges par les courtisans qui répétoient tant bien que mal ce que le roi venoit de dire à l'avantage de cette pièce.

Paris fut frappé de la vérité du tableau qu'on lui présentoit; la foule imposa silence aux critiques. On reconnut, dans M. Jourdain, un ridicule commun à tous les hommes dans tous les états; c'est là vanité de vouloir paroître plus qu'ils ne sont. Ce ridicule n'eût pas été sensible dans un rang trop élevé; il n'eût pas eu de graces dans un rang trop bas: pour faire effet sur la scène comique, il falloit que, dans le choix du personnage, il y eût assez de distance entre l'état dont il veut sortir, et celui auquel il aspire, pour que le seul contraste des manières propres à ces deux états peignît sensiblement, dans un seul point et dans un même sujet, l'excès du ridicule général qu'on vouloit corriger. Le Bourgeois Gentilhomme remplit cet objet. On voit en même temps l'homme et le personnage, le masque et le visage, tellement mis en opposition d'ombres et de lumières, qu'on démêle toujours ce qu'il est et ce qu'il veut paroître. Le sens droit de madame Jourdain, la complaisance intéressée de Dorante, la gaieté ingénue de Nicole, le bon esprit de Lucile, la noble franchise de Cléonte, la subtilité féconde de Covielle, et la burlesque vanité des différens maîtres d'arts et de sciences, jettent encore un nouveau jour sur le caractère de M. Jourdain; il reçoit de tout ce qui l'environne une nouvelle espèce de ridicule qui rejaillit sur lui, et, de lui, sur tous les états de la vie. La cérémonie turque, à laquelle Cléonte ne devoit pas se prêter, a pu passer à la faveur de la beauté de la musique et de la singularité du spectacle.

Molière travailla plus à loisir la comédie des Femmes Savantes. Il a voulu y peindre le ridicule du faux bel-esprit et de l'érudition pédantesque. Un sujet pareil ne fournit rien en apparence qui puisse être intéressant sur le théâtre; préjugé qui nuisit d'abord au succès de la pièce, mais qui ne dura pas. On sentit bientôt avec quel art l'auteur avoit su tirer cinq actes entiers d'un sujet aride en lui-

même, sans y rien mêler d'étranger, et on lui sut gré d'avoir présenté sous une face comique ce qui n'en paroissoit pas susceptible.

Des notions aussi confuses que superficielles sur les sciences, des termes d'art jetés sans choix, une affectation mal placée de purcté grammaticale, composent, quoique avec des nuances différentes, le fond du caractère de Philaminte, d'Armande et de Bélize. La seule Henriette se sauve de la contagion, et en devient plus chère à son père, qui voit le mal avec peine, sans avoir la force d'y remédier. L'entêtement de Philaminte, et la haute idée qu'elle a conçue des talens et de l'esprit de Trissotin, sont le nœud de la pièce : un sonnet et un madrigal, que ce prétendu bel-esprit récite avec emphase dans la scène seconde du troisième acte, la confirment dans la résolution qu'elle avoit déjà prise de marier au plus tôt Henriette avec l'homme du monde qu'elle estime le plus. Il seroit à souhaiter que Philaminte fût désabusée par un incident mieux combiné et plus raisonnable que n'est celui de deux lettres supposées qu'Ariste apporte au cinquième acte. La générosité réciproque de Clitandre et d'Henriette fait, en quelque sorte, oublier ce défaut.

La scène du sonnet fit beaucoup de bruit. Trissotin et Vadius y sont peints d'après nature ; car l'abbé Cotin étoit véritablement l'auteur de ce sonnet, adressé à la princesse Uranie. Il l'avoit fait pour madame de Nemours, il étoit allé le montrer à mademoiselle, princesse qui se plaisoit à ces sortes de petits ouvrages, et qui d'ailleurs considéroit fort l'abbé Cotin, jusque-là qu'elle l'honoroit du nom de son ami. Comme il achevoit de lire ces vers, Ménage entra ; mademoiselle les lui fit voir, sans lui en nommer l'auteur : Ménage les trouva ce qu'effectivement ils étoient, détestables. Là-dessus nos deux poètes se dirent à peu près l'un à l'autre les douceurs que *Molière* a si agréablement rimées. Peu de temps après la mort du pauvre Cotin, on fit ces quatre vers :

Savez-vous en quoi Cotin
Diffère de Trissotin ?
Cotin a fini ses jours :
Trissotin vivra toujours.

Le Malade Imaginaire fut la dernière production de *Molière*. On retrouva, dans le rôle de Béline, un caractère malheureusement trop ordinaire dans la vie civile; et l'on vit avec plaisir la sensible Angélique oublier les intérêts de sa passion, pour ne voir, dans son père mort, que l'objet de sa douleur et de ses regrets. Les médecins ne sont point épargnés dans cette pièce; *Molière* ne s'y borne pas à les plaisanter, il attaque le fond de leur art par le rôle de Béralde, comme, dans celui du Malade Imaginaire, il joue la foiblesse la plus universelle de l'homme, l'amour inquiet de la vie, et les soins trop multipliés pour la conserver. Il joue même la faculté en corps dans le troisième intermède, qui, quoique mieux lié au sujet que les deux premiers, n'en est pas plus vraisemblable.

Le jour qu'il devoit représenter le Malade Imaginaire, pour la troisième fois, il se sentit plus incommodé qu'à l'ordinaire du mal de poitrine auquel il étoit sujet, et qui, depuis long-temps, l'assujétissoit à un grand régime. Il exigea, ce jour-là, de ses camarades que l'on commençât la représentation à quatre heures précises. Sa femme et Baron le pressèrent de prendre du repos, et de ne point jouer. « Hé, que feront, leur répondit-il, tant de pauvres » ouvriers? je me reprocherois d'avoir négligé un seul » jour de leur donner du pain. » Les efforts qu'il fit pour achever son rôle augmentèrent son oppression; il lui prit une convulsion qu'il tâcha en vain de déguiser aux spectateurs par un ris forcé. On le porta chez lui, où sa toux augmenta considérablement, et fut suivie d'un vomissement de sang qui le suffoqua. Il mourut, le vendredi 17 février 1673, âgé de cinquante-trois ans, entre les bras de deux de ces sœurs religieuses qui viennent quêter à Paris pendant le carême, et qu'il avoit retirées chez lui.

Le roi, touché de la perte d'un si grand homme, et voulant lui donner, même après sa mort, une nouvelle marque de sa protection, engagea l'archevêque de Paris à ne lui pas refuser la sépulture dans un lieu saint. Ce prélat, après des informations exactes sur la religion et sur la probité de *Molière*, permit qu'il fût enterré à Saint-Joseph,

qui

qui est une aide de la paroisse de Saint-Eustache. Le convoi se fit, le mardi 21 février, à la clarté de plus de cent flambeaux portés par ses amis. Lafontaine lui fit cette épitaphe :

Sous ce tombeau gissent Plaute et Térence,
Et cependant le seul *Molière* y gît.
Leurs trois talens ne formoient qu'un esprit,
Dont le bel art réjouissoit la France.
Ils sont partis, et j'ai peu d'espérance
De les revoir, malgré tous nos efforts.
Pour un long temps, selon toute apparence,
Térence et Plaute et *Molière* sont morts.

Molière n'étoit ni trop gras ni trop maigre; il avoit la taille plus grande que petite, le port noble, la jambe belle; il marchoit gravement, avoit l'air très-sérieux, le nez gros, la bouche grande, les lèvres épaisses, le teint brun, les sourcils noirs et forts, et les divers mouvemens qu'il leur donnoit lui rendoient la physionomie extrêmement comique. A l'égard de son caractère, il étoit doux, complaisant, généreux. Il aimoit fort à haranguer; et, quand il lisoit ses pièces aux comédiens, il vouloit qu'ils y amenassent leurs enfans, pour tirer des conjectures de leurs mouvemens naturels.

A considérer le nombre des ouvrages que *Molière* a composés dans l'espace d'environ vingt années, au milieu de tant d'occupations différentes qui faisoient partie de ses devoirs, on croira plutôt, avec Despréaux, que *la rime venoit le chercher*, qu'on n'ajoutera foi à ce qu'avance un auteur, que *Molière* travailloit difficilement, et l'on y admirera ce génie vaste, dont la fécondité, cultivée et enrichie par une étude continuelle de la nature, a enfanté tant de chef-d'œuvres.

Semblable au peintre habile, qui, toujours attentif à remarquer, dans les expressions extérieures des passions, les mouvemens, les attitudes qui les caractérisent, rapporte à son art toutes ses observations, *Molière*, pour nous donner sur la scène un tableau fidèle de la vie civile dont le théâtre est l'image, étudioit avec soin le geste, le ton, le langage de tous les sentimens dont l'homme est sus-

ceptible dans toutes les conditions. C'est à cet esprit de réflexion, prêt à s'exercer sur tout ce qui se passoit sous ses yeux; c'est à l'attention extrême qu'il apportoit à examiner les hommes, et au discernement exquis avec lequel il savoit démêler les principes de leurs actions, que ce grand homme a dû la connoissance parfaite du cœur humain.

Molière, qui s'égayoit sur le théâtre aux dépens des foiblesses humaines, ne put se garantir de sa propre foiblesse. Séduit par un penchant qu'il n'eut ni la sagesse de prévenir ni la force de vaincre, il envisagea la société d'une femme aimable comme un délassement nécessaire à ses travaux : ce ne fut pour lui qu'une source de chagrins. Les personnes qui attirent les yeux du public sont plus exposées que les autres à sa malignité et à ses plaisanteries. Le mariage qu'il contracta avec la fille de la comédienne Béjart lui fit d'abord éprouver ce que la calomnie a de plus noir. Le peu de rapport entre l'humeur d'un philosophe amoureux et les caprices d'une femme légère et coquette répandit, dans la suite, sur ses jours, bien des nuages, dont on abusa pour jeter sur lui le ridicule qu'il avoit si souvent joué dans les autres. Il perdit enfin son repos et la douceur de sa vie, mais sans perdre aucun des agrémens de son esprit.

Plus heureux dans le commerce de ses amis, il les rassembloit à Auteuil, dès que ses occupations lui permettoient de quitter Paris, ou ne l'appeloient pas à la cour. Estimé des hommes les plus illustres de son siècle, il n'étoit pas moins chéri et caressé des grands. Le maréchal duc de Vivonne vivoit avec lui dans cette familiarité qui égale le mérite à la naissance. Le grand Condé exigeoit de *Molière* de fréquentes visites, et avouoit que sa conversation lui apprenoit toujours quelque chose de nouveau.

Des distinctions si flatteuses n'avoient gâté ni son esprit ni son cœur. Les belles lettres avoient orné son esprit; les préceptes de la philosophie lui apprirent à raisonner. C'est dans ses leçons qu'il puisa ces principes de justesse qui lui ont servi de guide dans la plupart de

ses ouvrages, et de règle dans toute la conduite de sa vie.

On ne peut mieux finir cet article que par ces vers de Despréaux :

Avant qu'un peu de terre, obtenu par prière,
Pour jamais sous la tombe eût enfermé *Molière*,
Mille de ces beaux traits, aujourd'hui si vantés,
Furent des sots esprits à nos yeux rebutés.
L'ignorance et l'erreur, à ses naissantes pièces,
En habits de marquis, en robes de comtesses,
Venoient pour diffamer son chef-d'œuvre nouveau,
Et secouoient la tête à l'endroit le plus beau.
Le commandeur vouloit la scène plus exacte.
Le vicomte indigné sortoit au second acte.
L'un, défenseur zélé des bigots mis en jeu,
Pour prix de ses bons mots, le condamnoit au feu.
L'autre, fougueux marquis, lui déclarant la guerre,
Vouloit venger la cour immolée au parterre.
Mais sitôt que d'un trait de ses fatales mains
La parque l'eut rayé du nombre des humains,
On reconnut le prix de sa muse éclipsée.
L'aimable Comédie, avec lui terrassée,
En vain d'un coup si rude espéra revenir,
Et sur ses brodequins ne put plus se tenir.

(ANONYME.)

MOLLESSE.

DÉLICATESSE d'une vie efféminée; fille du luxe et de l'abondance, elle se fait de faux besoins que l'habitude rend nécessaires; et, renforçant ainsi les liens qui nous attachent à la vie, elle en rend la perte encore plus douloureuse. Ce vice a l'inconvénient de redoubler tous les maux qu'on souffre, sans pouvoir donner de solides plaisirs. Nourris dans ses bras, plongés dans ses honteuses délices, nous regardons les mœurs austères de quelques peuples de l'antiquité comme une belle fable, et ces peuples auroient regardé les nôtres comme un songe monstrueux. Nous ne sommes point la race de ces robustes Gaulois qui s'étoient endurcis aux pénibles travaux de la campagne. Ils passoient leurs jours à cultiver la terre sous les yeux d'une mère vigilante, et rapportoient eux-mêmes leurs moissons, lorsque le soleil, finissant sa course, tournoit l'ombre des montagnes du côté de son lever, délioit le joug des bœufs fatigués, et ramenoit le repos aux laboureurs.

Mais que n'altèrent point les temps impitoyables!
Nos pères, plus gâtés que n'étoient nos aïeux,
Ont eu pour successeurs des enfans méprisables,
Qui seront remplacés par d'indignes neveux.

(M. de JAUCOURT.)

MOMENT, INSTANT.

Un *moment* n'est pas long, un *instant* est encore plus court.

Le mot de *moment* a une signification plus étendue; il se prend quelquefois pour le temps en général, et il est d'usage dans le sens figuré. Le mot d'*instant* a une signification plus resserrée; il marque la plus petite durée du temps, et n'est jamais employé que dans le sens littéral.

Tout dépend de savoir prendre le *moment* favorable; quelquefois un *instant* trop tôt ou trop tard est tout ce qui fait la différence du succès à l'infortune.

Quelque sage et quelqu'heureux qu'on soit, on a toujours quelque fâcheux *moment* qu'on ne sauroit prévoir. Il ne faut souvent qu'un *instant* pour changer la face entière des choses qu'on croyoit le mieux établies.

Tous les *momens* sont chers à qui connoît le prix du temps. Chaque *instant* de la vie est un pas vers la mort.

(M. de Jaucourt.)

MOMERIE.

Boufonnerie ou maintien hypocrite et ridicule, ou cérémonie vile, misérable et risible.

Il n'y a point de religion qui ne soit défigurée par quelques *momeries ;* mais la politique fait peut-être bien de ne pas chercher à en détromper le peuple. Si la cérémonie de se faire toucher des souverains pour les écrouelles est une *momerie*, c'est aussi un moyen d'augmenter et fortifier dans l'esprit des peuples le respect qu'ils leur doivent. Il en est de même de l'usage qui a lieu en Angleterre de servir le monarque à genoux. Il y a des gens dont la vie n'est qu'une *momerie* continuelle ; ils se rient, au fond de leur ame, de la chose qu'ils semblent respecter, et devant laquelle ils font mettre le front dans la poussière à la foule des imbécilles qu'ils trompent. Ceux qui se conduisent ainsi sont méprisables à tous égards. Combien de prétendues sciences qui ne sont que des *momeries !*

(anonyme.)

MONACHISME.

Nom collectif qui comprend tout l'état des moines, leur établissement, leurs progrès, leur genre de vie, leur caractère et leurs mœurs.

Le *monachisme*, dit l'auteur de l'Esprit des Lois, a ce désavantage, qu'il augmente les mauvais effets du climat, c'est-à-dire la paresse naturelle. Il est né dans les pays chauds d'orient, où l'on est moins porté à l'action qu'à la spéculation. En Asie, le nombre des dervis ou moines semble augmenter avec la chaleur du climat; les Indes, où elle est excessive, en sont remplies : on trouve en Europe cette même différence. Pour vaincre la paresse du climat, il faudroit que les lois cherchassent à ôter tous les moyens de vivre sans travail : mais, dans le midi de l'Europe, elles font tout le contraire; elles donnent à ceux qui veulent être oisifs des places propres à la vie spéculative, et y attachent des richesses immenses.

Les premiers monastères ont conservé la religion dans des temps misérables : c'étoient des asyles pour la doctrine et la piété, tandis que l'ignorance, le vice et la barbarie, inondoient le reste du monde. On y suivoit l'ancienne tradition, soit pour la célébration des divins offices, soit pour la pratique des vertus chrétiennes, dont les jeunes voyoient des exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de plusieurs siècles, et on en écrivoit de nouveaux exemplaires : c'étoit une des occupations des religieux; et nous possédons une quantité d'excellens ouvrages qui eussent été perdus pour nous sans les bibliothèques des monastères.

Cependant, comme les choses ont entièrement changé de face en Europe, depuis la renaissance des lettres et l'établissement de la réformation, le nombre prodigieux de monastères qui a continué de subsister dans l'église catholique est devenu à charge au public, oppressif, et procurant manifestement la dépopulation; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les pays protestans et catholiques. Le commerce ranime tout chez les uns, et les monastères portent par-tout la mort chez les

autres. Il faut pourtant en excepter la France, dont la population, même avant la destruction de tous les monastères, opérée par la révolution de 1789, étoit plus considérable, toute proportion gardée relativement à son étendue, que dans aucun autre pays de l'Europe.

Quoique le christianisme, dans sa pureté primitive, ne soit pas défavorable à la société, on abuse des meilleures institutions; et il ne seroit peut-être pas aisé de justifier tous les édits des empereurs chrétiens à ce sujet. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on regarde la quantité de moines et celle des personnes du sexe qui dans les couvens font vœu de virginité, comme une des principales causes de la disette de peuple dans tous les lieux soumis à la domination du souverain pontife. On ne doit pas être surpris que des auteurs protestans tiennent ce langage, lorsque les écrivains catholiques les plus judicieux et les plus attachés à la religion ne peuvent s'empêcher de former les mêmes plaintes.

Si l'Espagne, autrefois si peuplée, est aujourd'hui déserte, c'est sur-tout à la quantité de monastères qu'il faut s'en prendre, selon les auteurs espagnols. « Je laisse, dit » un de ces auteurs, à ceux dont c'est le devoir, d'exa» miner si le nombre excessif des ecclésiastiques et des » monastères est proportionné aux facultés de la société » des laïcs qui doit les entretenir, et s'il n'est pas con» traire aux vues même de l'église. Le conseil de Castille, » dans le projet de réforme qui fut présenté à Philippe III, » en 1619, supplie le roi d'obtenir du pape qu'il mette des » bornes à ce nombre prodigieux d'ordres et de monastères » qui s'accroît tous les jours, et de lui représenter les in» convéniens qui en résultent. Celui qui rejaillit sur l'état » monastique même, ajoute le conseil, n'est pas le » moindre de tous; le relâchement s'y introduit, parce » que la plupart y cherchent moins une pieuse retraite » que l'oisiveté et un abri contre la nécessité. Cet abus » a les plus funestes conséquences pour l'état et pour le » service de votre majesté. La force et la conservation du » royaume consiste dans la multiplicité des hommes utiles » et occupés; nous en manquons et par cette cause et » par d'autres. Les séculiers cependant s'appauvrissent de

» plus en plus; les charges de l'état retombent unique-
» ment sur eux, tandis que les monastères en sont exempts,
» ainsi que les biens considérables qu'ils accumulent, et
» qui ne peuvent plus sortir de leurs mains. Il seroit donc
» très-convenable que sa sainteté, informée de ces dé-
» sordres, réglât que les vœux ne pourront être faits
» avant l'âge de vingt ans, et que l'on ne pourra entrer
» au noviciat avant l'âge de seize ans. Plusieurs sujets ne
» prendroient plus alors cet état, qui, pour être plus
» parfait et plus sûr, n'en est pas moins le plus préjudi-
» ciable à la société. »

Henri VIII, voulant réformer l'église d'Angleterre, détruisit tous les monastères, parce que les moines, y pratiquant l'hospitalité, une infinité de gens oisifs, gentilshommes et bourgeois, y trouvoient leur subsistance, et passoient leur vie à courir de couvent en couvent. Depuis ce changement, l'esprit de commerce et d'industrie s'est établi dans la Grande-Bretagne, et les revenus de l'état en ont singulièrement profité. En général, toute nation qui a converti les monastères à l'usage public y a beaucoup gagné, humainement parlant, sans que personne y ait perdu. En effet, on ne fit tort qu'aux passagers que l'on dépouilloit, et ils n'ont point laissé de descendans qui puissent se plaindre. C'est une injustice d'un jour qui a produit un bien pendant des siècles. Reste à savoir s'il est dans les principes de la droiture et de la saine morale de commettre une injustice qui afflige des êtres actuellement existans, pour procurer un bien à venir, et qui, malgré les calculs de la politique, pouvoit être incertain.

Il est vrai, dit M. de Voltaire, qu'il n'est point de royaume catholique où l'on n'ait du moins proposé plusieurs fois de rendre à l'état une partie des citoyens que les monastères lui enlèvent; mais ceux qui gouvernent sont rarement touchés d'une utilité éloignée, toute sensible qu'elle est, sur-tout quand cet avantage futur est balancé par les difficultés présentes.

(M. de Jaucourt.)

MONARCHIE.

Forme de gouvernement où un seul gouverne par des lois fixes et établies.

La *monarchie* est cet état dans lequel la souveraine puissance et tous les droits qui lui sont essentiels résident indivisément dans un seul homme, appelé roi, monarque ou empereur.

La nature de la *monarchie* consiste en ce que le monarque est la source de tout pouvoir politique et civil, et qu'il régit seul l'état par des lois fondamentales; car, s'il n'y avoit dans l'état que la volonté momentanée et le caprice d'un seul sans lois fondamentales, ce seroit un gouvernement despotique, où un seul homme entraîne tout par sa volonté : mais la *monarchie* commande par des lois émanées du souverain, dont le dépôt est entre les mains de corps politiques qui les annoncent lorsquelles sont faites, et les rappellent lorsqu'on les oublie.

Le gouvernement monarchique n'a pas, comme le républicain, la bonté des mœurs pour principe; elles n'y sont jamais aussi pures, et l'on n'y connoît guère l'amour de la patrie, le renoncement à soi-même et le sacrifice de ses plus chers intérêts, qui sont les vertus nécessaires dans les républiques. Dans les *monarchies*, les lois suppléent aux vertus; celles qu'on y montre sont toujours moins ce que l'on doit aux autres que ce que l'on se doit à soi-même : elles tendent moins à nous rapprocher de nos concitoyens, qu'à nous en distinguer. Mais si le gouvernement monarchique manque du ressort des vertus politiques, il en a un autre : l'honneur, c'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition, prend la place de ces vertus politiques, et les représente par-tout. Il y peut inspirer les plus belles actions; il peut, joint à la force des lois, conduire au but du gouvernement, comme la vertu même. Il entre dans toutes les façons de penser et dans toutes les manières de sentir. Il étend ou borne les devoirs à sa fantaisie, soit qu'ils aient leur force dans la religion, la politique ou la morale.

Le gouvernement monarchique suppose des prééminences, des rangs, et même une noblesse d'origine. La

nature de l'honneur est de demander des préférences et des distinctions; il est donc, par la chose même, placé dans ce gouvernement.

L'ambition est perniciense dans une république. Elle a de bons effets dans la monachie : elle donne la vie à ce gouvernement, et on y a cet avantage, qu'elle n'y est pas dangereuse, parce qu'elle y peut être sans cesse réprimée. L'honneur fait mouvoir toutes les parties du corps politique; il les lie par son action même, et il se trouve que chacun va au bien commun, croyant aller à ses intérêts particuliers.

Il est vrai que, philosophiquement parlant, c'est un honneur faux qui conduit toutes les parties de l'état : mais cet honneur faux est aussi utile au public que le vrai le seroit aux particuliers qui pourroient l'avoir. Et n'est-ce pas beaucoup d'obliger les hommes à faire toutes les actions difficiles, et qui demandent de la force, sans autre récompense que le bruit de ses actions?

Comme l'honneur a ses lois et ses règles, et qu'il ne sauroit plier, qu'il dépend de son propre caprice, et non pas de celui d'un autre, il ne peut se trouver que dans les états où la constitution est fixe, et qui ont des lois certaines. Il règne dans les *monarchies;* il y donne la vie à tout le corps politique, aux lois et aux vertus même. La puissance du monarque est bornée par ce même honneur qui étend son empire sur le prince et sur le peuple. On n'ira point lui alléguer les lois de la religion; un courtisan se croiroit ridicule : on lui alléguera sans cesse celles de l'honneur. De là résultent des modifications nécessaires dans l'obéissance : l'honneur est naturellement sujet à des bizarreries, et l'obéissance les suivra toutes.

Il n'y a rien dans les *monarchies* que les lois, la religion et l'honneur, prescrivent tant que l'obéissance aux volontés du prince : mais cet honneur nous dicte que le prince ne doit jamais nous prescrire une action qui nous déshonore, parce qu'elle nous rendroit incapables de le servir.

Crillon refusa d'assassiner le duc de Guise; mais il offrit à Henri III de se battre contre lui. Après la Saint-Barthélemi, Charles IX ayant écrit à tous les gouverneurs de faire massacrer les huguenots, le vicomte Dorte, qui

commandoit dans Bayonne, écrivit au roi : « Sire, je n'ai » trouvé parmi les habitans et les gens de guerre que de » bons citoyens, de braves soldats, et pas un bourreau ; » ainsi eux et moi supplions votre majesté d'employer » nos bras et nos vies à choses faisables. » Ce grand et généreux courage regardoit une lâcheté comme une chose impossible.

Il n'y a rien que l'honneur prescrive plus à la noblesse que de servir le prince à la guerre : en effet, c'est la profession distinguée, parce que ses hasards, ses succès et ses malheurs même, conduisent à la grandeur. Mais, en imposant cette loi, l'honneur veut en être l'arbitre; et, s'il se trouve choqué, il exige ou permet qu'on se retire chez soi. Il veut qu'on puisse indifféremment aspirer aux emplois ou les refuser ; il tient cette liberté au dessus de la fortune même.

Telle est la forme du gouvernement monarchique, qu'elle use à son gré de tous les membres qui la composent. Comme c'est du prince seul qu'on attend des richesses, des dignités, des récompenses, l'empressement à les mériter fait l'appui de son trône. De plus, les affaires étant toutes menées par un seul, l'ordre, la diligence, le secret, la subordination, les objets les plus grands, les exécutions les plus promptes, en sont les effets assurés. Dans les secousses même, la sûreté du prince est attachée à l'incorruptibilité de tous les différens ordres de l'état à la fois ; et les séditieux, qui n'ont ni la volonté ni l'espérance de renverser l'état, ne peuvent ni ne veulent renverser le prince.

Si le monarque est vertueux, s'il dispense les récompenses et les peines avec justice et avec discernement, tout le monde s'empresse à mériter ses bienfaits, et son règne est le siècle d'or; mais, si le monarque n'est pas tel, le principe qui sert à élever l'ame de ses sujets pour participer à ses graces, pour percer la foule par de belles actions, dégénère en bassesse et en esclavage. Romains, vous triomphâtes sous les deux premiers Césars; vous fûtes sous les autres les plus vils des mortels.

Le principe de la *monarchie* se corrompt, lorsque les premières dignités sont les marques de la première servitude,

lorsqu'on ôte aux grands le respect des peuples, et qu'on les rend les instrumens du pouvoir arbitraire.

Il se corrompt, lorsque des ames singulièrement lâches tirent vanité de leur servitude; lorsqu'elles croient que ce qui fait que l'on doit tout au prince, fait aussi que l'on ne doit rien à sa patrie; et plus encore, lorsque l'adulation, tenant une coquille de fard à la main, s'efforce de persuader à celui qui porte le sceptre que les hommes sont, à l'égard de leurs souverains, ce qu'est la nature entière par rapport à son auteur.

Le principe de la *monarchie* se corrompt, lorsque le prince change sa justice en sévérité; lorsqu'il met, comme les empereurs romains, une tête de Méduse sur sa poitrine; lorsqu'il prend cet air menaçant et terrible que Commode faisoit donner à ses statues.

La *monarchie* se perd, lorsqu'un prince croit qu'il montre plus sa puissance en changeant l'ordre des choses qu'en le suivant, lorsqu'il prive les corps de l'état de leurs prérogatives, lorsqu'il ôte les fonctions attachées aux places des uns pour les donner arbitrairement à d'autres, et lorsqu'il se livre aveuglément à de frivoles fantaisies.

La *monarchie* se perd, lorsque le monarque, rapportant tout directement à lui, appelle l'état à sa capitale, la capitale à sa cour, et la cour à sa seule personne.

La *monarchie* se perd, lorsqu'un prince méconnoît son autorité, sa situation, l'amour de ses peuples, et qu'il ne sent pas qu'un monarque doit se juger en sûreté, comme un despote doit se croire en péril.

La *monarchie* se perd, lorsqu'un prince, trompé par ses ministres, vient à croire que plus les sujets sont pauvres, plus les familles sont nombreuses, et que plus ils sont chargés d'impôts, plus ils font d'efforts pour se mettre en état de les payer: deux sophismes, que j'appelle crimes de lèze-majesté, qui ont toujours ruiné et qui ruineront à jamais toutes les *monarchies*. Les républiques finissent par le luxe: les monarchies, par la dépopulation et la pauvreté.

Enfin la *monarchie* est absolument perdue quand elle dégénère en despotisme, état qui jette bientôt une nation

dans la barbarie, et de là dans un anéantissement total où tombe avec elle le joug pesant qui l'y précipite.

Mais l'on dira aux sujets d'une *monarchie* qui est prête à s'écrouler: Il vous est né un prince qui la rétablira dans tout son lustre. La nature a doué ce successeur à l'empire des vertus et des qualités propres à faire vos délices, il ne s'agit que d'en aider le développement. Hélas! peuples, je tremble encore que les espérances qu'on vous donne ne soient deçues. Des monstres flétriront, étoufferont cette belle fleur dans sa naissance; leur souffle empoisonneur éteindra les heureuses facultés de cet héritier du trône, pour le gouverner à leur gré : ils rempliront son ame d'erreurs, de préjugés et de superstitions; ils lui inspireront, avec l'ignorance, leurs maximes pernicieuses; ils infecteront ce tendre rejeton de l'esprit de domination qui les possède.

Le gouvernement monarchique a un grand avantage sur le républicain: les affaires étant menées par un seul, il y a plus de promptitude dans l'exécution; mais comme cette promptitude pourroit dégénérer en rapidité, les lois y mettront une certaine lenteur lorsque les circonstances le permettront. Elles ne doivent pas seulement favoriser la nature de chaque constitution, mais encore remédier aux abus qui pourroient résulter de cette même nature.

Les corps qui ont le dépôt des lois n'obéissent jamais mieux que quand ils vont à pas tardifs, et qu'ils apportent dans les affaires du prince cette réflexion qu'on ne peut guère attendre du défaut de lumières de la cour sur les lois de l'état, ni de la précipitation de ses conseils.

Que seroit devenue la plus belle *monarchie* du monde si les magistrats, par leurs lenteurs, par leurs plaintes, par leurs prières, n'avoient arrêté le cours des vertus même de ses rois, lorsque ces monarques, ne consultant que leur grande ame, auroient voulu récompenser sans mesure des services rendus avec un courage et une fidélité aussi sans mesure?

Ce gouvernement a aussi beaucoup d'avantage sur le despotique. Comme il est de sa nature qu'il y ait sous le prince plusieurs ordres qui tiennent à la constitution, l'état est plus fixe, la constitution plus inébranlable, la personne de celui qui gouverne plus assurée.

Comme les peuples qui vivent sous une bonne police sont plus heureux que ceux qui, sans règle et sans chefs, errent dans les forêts, aussi les monarques qui vivent sous les lois fondamentales de leur état sont-ils plus heureux que les princes despotiques, qui n'ont rien qui puisse régler le cœur de leurs peuples ni le leur.

C'est dans les *monarchies* que l'on verra autour du prince les sujets recevoir ses rayons; c'est là que chacun tenant pour ainsi dire un plus grand espace peut exercer ces vertus qui donnent à l'ame, non pas de l'indépendance, mais de la grandeur.

C'est une règle générale que les grandes récompenses, dans une *monarchie* et dans une république, sont un signe de leur décadence, parce qu'elles prouvent que leurs principes sont corrompus; que, d'un côté, l'idée de l'honneur n'y a plus tant de force; que, de l'autre, la qualité de citoyen s'est affoiblie.

Dans une *monarchie*, le prince ne récompenseroit que par des distinctions, si les distinctions que l'honneur établit n'étoient jointes à un luxe qui donne nécessairement des besoins: le prince y récompense donc par des honneurs qui mènent à la fortune : mais dans une république, où la vertu règne, motif qui se suffit à lui-même et qui exclut tous les autres, l'état ne récompense que par des témoignages de cette vertu.

(M. de Jaucourt.)

Quand on examine l'histoire des troubles de France, depuis le règne de Charles VI jusqu'à la majorité de Louis XIV, on est mille fois tenté de se demander à soi-même : *Mais est-il vrai que je lis des choses qui se sont faites en France*? N'aurois-je point sous mes yeux un de ces livres où, sous des fictions romanesques, on s'est amusé à peindre le caractère d'un peuple mutin et d'une noblesse inclinée à la rebellion; caractère qu'on s'est avisé de mettre sur le compte des Français, afin de cacher le nom de quelqu'autre peuple? On est sur-tout tenté de se faire ces questions lorsqu'on s'est laissé préoccuper, ou par les railleries des étrangers, qui accusent les Français

d'être idolâtres de la *monarchie* et de leurs monarques, ou par les éloges que plusieurs auteurs de France prodiguent à leur nation, comme si elle étoit naturellement soumise à ses rois, et que son zèle et sa fidélité fussent incomparables. Il n'y a rien de plus faux que ces railleries des étrangers et que ces éloges de plusieurs plumes françaises.

L'auteur du Testament politique de M. de Louvois a bien mieux connu le génie de la nation. Il pose en fait que le véritable et l'unique moyen d'éviter en France les guerres civiles, est que le souverain soit revêtu d'une puissance sans bornes, soutenue avec vigueur, et armée de toutes les forces nécessaires pour se faire craindre. Il prétend que, sous les rois qui ont précédé Louis XIV, et même jusqu'à la majorité de ce monarque, « on a vu » en France autant de brouillons et de rebelles qu'en au» cun autre endroit de l'univers ». Il applique aux Anglais la sévère maxime dont on vient de parler. « On sait assez, » dit-il, quelle est dans le fond leur disposition. Ils sont » aussi légers et aussi remuans que les autres nations; » mais, quoi qu'on en dise, ils ne le sont pas plus. C'est » l'occasion, c'est la forme du gouvernement, c'est l'im» punité, ce sont les moyens qu'on leur laisse qui les » rendent remuans. On verroit dans les autres états les » sujets, qui sont les plus soumis, devenir aussi mutins, » si la prudence, l'autorité et la vigueur de leurs souve» rains, ne les retenoient et ne leur en retranchoient toutes » les occasions ». Considérez comme il raisonne sur la différente position où se trouve la France sous le règne de Louis XIV, relativement aux précédens règnes. « Où » est-elle aujourd'hui, dit-il, cette multitude d'esprits » remuans et enclins à la révolte? N'ont-ils pas tous les » prétextes qu'ils ont jamais eus? Les guerres et les » autres dépenses que votre majesté est obligée de faire » pour soutenir l'éclat de sa gloire, ne l'obligent-elles » pas d'imposer sur le peuple des tributs plus excessifs » qu'il n'en fut jamais levé, même sous Louis XI? Les » prétendus réformés n'ont-ils pas été poussés plus loin » que sous Charles IX et sous Louis XIII? La noblesse » n'est-elle pas plus chargée qu'elle ne l'a jamais été?

» Le

» Le clergé ne contribue-t-il pas aux besoins de l'état » plus qu'il ne l'a jamais fait, et dans ce siècle, et dans » tous les siècles passés? Et votre majesté n'a-t-elle pas » autant de démêlés avec le siége de Rome qu'aucun de » ses prédécesseurs en ait eus? Cependant tout est tranquille, tout est soumis; point de révolte, point de trahison : la guerre et les troubles ne sont qu'au dehors, » au lieu qu'autrefois ils étoient au dedans. D'où vient » donc cette différence? d'où vient ce changement? De » la différence avec laquelle votre majesté manie l'autorité royale; de son discernement à en faire le véritable » usage; de son adresse à conduire cette bête brute qui » s'appelle peuple, et qui, demeurant sans frein, court » à l'abandon de tous les côtés où son instinct la pousse; » mais qui s'accoutume insensiblement à se laisser régir » par le mors qu'on lui donne, et à marcher mieux, » à proportion qu'on lui tient la bride plus serrée ». L'auteur ajoute ailleurs que « l'autorité limitée et la liberté républicaine ont plus de mauvais côtés que le » pouvoir arbitraire; que les factions, les tumultes, » les guerres civiles, font souvent plus de ravages dans » une année que la tyrannie d'un monarque absolu n'en » pourroit causer dans le cours du plus long règne; et » que ce sont ces factions et ces séditions continuelles » dans les républiques qui ont troublé et enfin ruiné ce » nombre infini de petits états qui se montrèrent si ennemis de la *monarchie* dans l'ancienne Grèce. » Cet écrivain pourroit se tromper par rapport à certains pays; mais il n'y a point d'apparence qu'il se trompe à l'égard de sa nation : elle est d'un tel génie que le plus fâcheux état où elle se puisse trouver est d'avoir un maître foible et mou. Ouvrez les annales de ce pays, lisez principalement l'histoire des minorités, vous serez convaincus de la vérité de toutes ces maximes. Vous trouverez le caractère de cette nation dans celui que M. de la Bruyère donne aux enfans. « L'unique soin des enfans, dit-il, est de trouver » l'endroit foible de leurs maîtres, comme de tous ceux » à qui ils sont soumis. Dès qu'ils ont pu les entamer, ils » gagnent le dessus, et prennent sur eux un ascendant » qu'ils ne perdent plus. Ce qui nous fait déchoir une

» première fois de cette supériorité est toujours ce qui » nous empêche de la recouvrer. »

En parcourant bien l'histoire, on trouvera plus de princes renversés du trône, parce qu'ils étoient trop bons que parce qu'ils étoient trop méchans. Les mauvais rois trouvent plus de ressources contre les complots, dans leur génie féroce, que les bons dans la justice de leur cause et dans la fidélité de leurs sujets. Les flatteurs du peuple voudroient bien persuader qu'on n'a rien à craindre de son inconstance, pendant qu'on le gouverne avec douceur: c'est un abus. Un homme d'intrigue fait tout ce qu'il veut des peuples sous un gouvernement mou et débonnaire. Henri VI, roi d'Angleterre, étoit la meilleure ame qu'on pût voir : peu s'en est fallu qu'on ne l'ait mis au catalogue des saints : « Prince de peu de talens et » de grandes vertus, dit un historien moderne, fort mal- » heureux selon le monde, fort heureux selon l'évangile. » Il fut méprisé des hommes qui l'ont regardé comme un » esprit foible, imprudent, stupide même, et peu sensé : » mais le ciel a relevé sa gloire par des miracles faits à son » tombeau, qui l'ont fait révérer comme un saint. » Si, au lieu de tant de vertus chrétiennes, Henri VI avoit possédé les qualités d'un prince ambitieux et hardi, qui sait mettre tout en œuvre pour se faire craindre, on ne lui eût pas débauché ses sujets avec la même facilité. S'il eût été aussi méchant et aussi cruel que les chefs de ses rebelles, il les eût rangés à leur devoir, et il seroit mort sur le trône. Au lieu de cela, on l'a vu abandonné de tout le monde dans sa capitale, captif plusieurs fois, massacré enfin dans sa prison. Pourquoi cela ? Avoit-on sujet de se plaindre de ses violences? Nullement. Pourquoi donc? C'est qu'il n'étoit armé que de sa vertu : foible ressource dans une guerre civile, que de n'avoir de son côté que le témoignage de sa conscience et le bon droit. Pour renverser un monarque qui a su se faire craindre *per fas et nefas*, il faut un orage, un ouragan ; mais, pour faire tomber un prince scrupuleux et débonnaire, il ne faut que souffler dessus.

Une révolution qui détrône un souverain, sert communément de préparatif à une autre révolution : telle est la force de ces sortes d'exemples. Quand on a fait une fois

des infractions aux lois de la succession monarchique, le premier exemple est plus difficile à établir que les suivans: mais dès qu'il est établi, voilà une brêche qui ne se ferme qu'à la longue. Pour peu qu'on se hâte, on la trouve toute ouverte à l'établissement d'une seconde infraction qui fait encore la brêche plus large qu'elle n'étoit; de sorte qu'un troisième usurpateur y passe plus aisément que les deux premiers, et ainsi de ceux qui suivent. Quand vous avez lu dans l'histoire des douze Césars que le sénat a été contraint deux ou trois fois de reconnoître pour empereurs ceux que les soldats avoient couronnés, ne vous étonnez plus de voir dans la suite si peu d'empereurs qui se succèdent les uns aux autres selon les lois; étonnez-vous plutôt de voir quelquefois trois ou quatre règnes de suite dans une même famille. En effet, un général d'armée, qui s'est fait déclarer empereur par ses soldats à l'exclusion du monarque légitime, n'a pas lieu de se flatter que son général d'armée se contentera d'être général. « Pourquoi, » dira celui-ci, obéirois-je à un homme qui, étant dans » mon poste, n'a pas voulu obéir à son souverain? Il l'a » tué, il s'est fait proclamer empereur par ses soldats; » ne puis-je pas faire la même chose? n'ai-je pas le même » droit que lui de m'élever de la charge de général à » celle de maître de tout l'empire? » Vous voyez donc que, dans l'ordre naturel des choses, une révolution en amène une autre, et que plus elles sont fréquentes dans un siècle, plus elles doivent l'être dans le suivant. Elles le seroient en effet si la providence divine n'y remédioit, ou par la stérilité de gens capables de soutenir une intrigue de cette nature, ou par la vigueur supérieure de ceux qui règnent. (*Analyse de Bayle.*)

La *monarchie* est celui des gouvernemens réglés qui paroît pouvoir occuper le plus grand espace et commander à un plus grand nombre d'hommes, sans que le monarque soit souvent obligé d'exercer des actes de despotisme. Les opinions sont discutées sans délai dans son conseil, et passent rapidement dans les provinces; c'est pour lui que s'entretient ce respect mêlé d'amour, d'espérance, de reconnoissance, qui rend à la fois les princes meilleurs et les peuples sages; c'est une grande source de

plaisirs pour un peuple que ce respect tendre pour l'homme de qui dépend sa destinée. L'enthousiasme des républiques, dans les momens de succès de leur patrie, n'a jamais été ni plus grand ni plus délicieux que la passion énergique de quelques peuples pour leurs rois.

La tendance de l'homme à augmenter son pouvoir, pour peu qu'il lui soit contesté, peut porter les souverains des vastes *monarchies* à l'abus de leur autorité. Le despotisme n'est point, comme on le dit, un gouvernement qui n'est fondé sur aucune loi, et qui dépend entièrement des caprices du prince. Il n'existe point de ces gouvernemens. On pourroit dire que l'état despotique est une *monarchie* trop étendue, qui doit craindre les factions, l'anarchie, et qui doit s'occuper autant de prévenir que de punir les crimes ; c'est un pays dans lequel, s'il y a des corps résistans, le prince est forcé souvent à déployer toute son autorité. Il y a encore en Europe de petites *monarchies* où l'autorité du prince n'est point du tout limitée, et on n'y entend point parler d'actes de despotisme. Pourquoi? C'est que ces *monarchies* n'ont qu'une médiocre étendue et une médiocre population.

Il a été impossible jusqu'à présent, et peut-être le sera-t-il toujours, de déterminer l'espèce d'étendue qui convient aux différentes formes de gouvernemens. Dans la démocratie, où l'esprit d'indépendance et d'égalité est porté au dernier degré, où, si l'on devenoit supérieur à ses concitoyens par ses lumières, ses vertus, ses richesses, son industrie, on leur deviendroit suspect, et on exciteroit des troubles dans des lieux éloignés; dans la démocratie telle qu'elle étoit chez les anciens, où les suffrages étoient donnés, où les opinions étoient promulguées dans des assemblées tumultueuses, et non par des députés choisis; où le peuple ne se croyoit plus libre dès qu'il n'étoit pas associé aux actes principaux de la souveraineté, il étoit nécessaire que l'étendue de ces états fût très-bornée. Les démocraties peuvent être le gouvernement de quelques hommes dispersés sur de vastes terrains; mais si le pays se peuple, s'il acquiert de l'industrie, des richesses, du commerce, il deviendra turbulent, il sera corrompu, il tombera dans l'anarchie, il sentira la nécessité d'avoir une

force réprimante, c'est-à-dire le besoin de changer de gouvernement.

L'aristocratie peut convenir à un pays plus étendu que celui de la démocratie ; elle est le plus souvent gouvernée par des hommes qui n'ont pas d'intérêt à troubler la paix ; ils sont continuellement surveillés par leurs égaux ; leur conseil a du secret, de la célérité dans ses résolutions et dans l'exécution de ses ordres. Les aristocrates aiment les lois dont ils tiennent leur sécurité, leur considération, leur pouvoir. Ils connoissent assez l'ensemble et l'esprit de ces lois pour n'y faire qu'à propos des changemens utiles ; ils veulent augmenter le nombre des riches ; ils ne veulent pas que les richesses s'accumulent dans une même famille, qui auroit la force de changer le gouvernement en oligarchie. Les aristocrates ont presque toujours modéré l'étendue de leur domination ; ils ne veulent pas risquer que des pays, placés loin du centre du pouvoir, aient d'autres intérêts que ceux de la capitale.

Si les aristocrates gouvernent des pays trop éloignés ou séparés d'eux par des mers, il est à craindre qu'ils ne les tiennent dans cet état de pauvreté et de soumission qui les rend incapables de concevoir le projet de résister à la volonté du souverain. L'aristocratie modérée dans la capitale et dans les cantons voisins est tyrannique dans les provinces frontières.

Si l'aristocratie vouloit régner dans les pays éloignés, elle seroit despotique, parce qu'elle craindroit ses propres membres, le peuple et tout ce qui peut se concilier la faveur populaire. Il faudroit qu'elle multipliât les recherches inquisitoriales ; si elle entretenoit de grandes forces militaires, elle prépareroit elle-même sa destruction, elle éleveroit le trône de ses maîtres.

(Voyez *Œconomie Politique.*)

(Voyez aussi *Monarque.*)

(ANONYME.)

MONARQUE.

Souverain d'un état monarchique. Le trône est le plus beau poste qu'un mortel puisse occuper, parce que c'est celui où on peut faire le plus de bien lorsqu'on en remplit tous les devoirs. J'aime à voir l'interêt que l'auteur de l'Esprit des Lois prend au bonheur des princes, et la vénération qu'il porte à leur rang suprême.

Que le *monarque*, dit-il, n'ait point de crainte; il ne sauroit croire combien l'on est porté à l'aimer. Eh ! pourquoi ne l'aimeroit-on pas ? Il est la source de presque tout le bien qui se fait, et presque toutes les punitions sont sur le compte des lois. Il ne se montre jamais au peuple qu'avec un visage serein : sa gloire même se communique à nous, et sa puissance nous soutient. Une preuve qu'on le chérit, c'est qu'on a de la confiance en lui, et que, lorsqu'un ministre refuse, on s'imagine toujours que le prince auroit accordé ; même dans les calamités publiques, on n'accuse point sa personne; on se plaint de ce qu'il ignore, ou de ce qu'il est obsédé par des gens corrompus. *Si le prince savoit*, dit le peuple : ces paroles sont une espèce d'invocation.

Que le *monarque* se rende donc populaire; il doit être flatté de l'amour du moindre de ses sujets : ce sont toujours des hommes. Le peuple demande si peu d'égards, qu'il est juste de les lui accorder : la distance infinie qui est entre le *monarque* et lui empêche bien qu'il n'en soit gêné. Il doit aussi savoir jouir de soi à part, dit Montaigne, et se communiquer, comme Jacques et Pierre, à soi-même. La clémence doit être sa vertu distinctive; c'est le caractère d'une belle ame que d'en faire usage, disoit Cicéron à César.

Les mœurs du *monarque* contribuent autant à la liberté que les lois. S'il aime les ames libres, il aura des sujets; s'il aime les ames basses, il aura des esclaves. Veut-il régner avec éclat, qu'il approche de lui l'honneur, le mérite et la vertu ; qu'exorable à la prière, il soit ferme contre les demandes, et qu'il sache que son peuple jouit de ses refus, et ses courtisans de ses graces.

(M. de Jaucourt.)

MONASTÈRE. (Voyez *Monachisme.*)

MONDAIN.

HOMME livré à la vie, aux affaires et aux amusemens du monde et de la société ; car ces deux termes sont synonymes. Ils désignent l'un et l'autre la même collection d'hommes : ainsi ceux qui crient contre le monde crient aussi contre la société. En effet, qu'est-ce que l'air *mondain*, un plaisir *mondain*, un homme *mondain*, une femme *mondaine*, un vêtement *mondain*, un spectacle *mondain*, un esprit *mondain ?* Rien de sensé, ou la conformité de toutes ces choses entre les usages ; les mœurs, les coutumes, le cours ordinaire de la multitude.

(ANONYME.)

MONOTONIE.

Uniformité et égalité de ton. Il se dit au propre de la manière de prononcer, et au figuré de la manière d'écrire.

Dans le premier sens, c'est un défaut de variation dans les inflexions de la voix, qui fait prononcer tout ce qu'on dit sur le même ton : défaut désagréable dans la conversation, parce qu'il annonce ou une pitoyable stupidité ou un ridicule pédantisme; défaut impardonnable dans un orateur, parce qu'il le fait soupçonner ou de ne pas savoir ou de ne pas sentir ce qu'il dit. Rien de si ennuyeux pour l'auditeur que cette constante uniformité de ton, et rien en même temps de plus nuisible à l'effet que le discours doit produire et que l'orateur doit se proposer.

Premièrement une prononciation toujours égale semble mettre de niveau toutes les parties du discours oratoire; elle affoiblit ainsi ce qu'il y a de plus fort dans le raisonnement, et ôte tout le lustre à ce qu'il y a de plus éclatant dans les figures et dans toute l'élocution. En second lieu, quand les beautés de l'élocution et tout le mérite intrinsèque de la composition pourroient se faire sentir nonobstant les contradictions de la *monotonie*, l'attention de l'auditeur pourroit-elle se soutenir contre l'influence soporifique qui en est physiquement inséparable? et, dans ce cas, que produira le discours sur un auditoire endormi, ou du moins distrait par ses efforts redoublés contre les pesanteurs de l'assoupissement?

Cette *monotonie* est pourtant un vice presque général dans ceux qui parlent en public: je crois que la principale cause en est, que ceux qui apprennent à lire aux enfans les accoutument à prononcer du même ton tout ce qu'ils lisent; qu'en sortant des mains de ces premiers maîtres, ils passent sous d'autres qui leur font apprendre les rudimens des langues et de la rhétorique, sans les corriger de cette mauvaise habitude, pour ne pas nuire au fond par les entraves de la forme; et qu'enfin une habitude, contractée pendant si long-temps dans un âge d'ailleurs où les impressions sont profondes et tenaces, devient véritablement

une sorte de seconde nature aussi difficile à vaincre que la nature même.

Dans la déclamation, la *monotonie* est opposée à un autre défaut, qui consiste à chanter les vers, c'est-à-dire à les prononcer en s'arrêtant régulièrement à chaque hémistiche, soit que le sens l'exige, soit qu'il ne l'exige pas, et à en prononcer les finales avec la même inflexion de voix.

Dans le second sens, la *monotonie* est un défaut de variété dans la manière d'écrire, une uniformité toujours la même dans l'élocution, dans le tour des phrases, dans l'usage des figures; en un mot, une manière d'écrire ou de parler, qui ne change jamais ses tours ni ses nuances, et qui ne fait aucune différence entre le didactique et l'oratoire, entre la prière et le commandement, entre le raisonnement et le sentiment, entre la lettre familière et le discours public, etc. Boileau, dans son *Art Poétique*, condamne avec justice la *monotonie* du style.

Voulez-vous du public mériter les amours,
Sans cesse en écrivant variez vos discours:
Un style trop égal et toujours uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.
On lit peu ces auteurs, nés pour nous ennuyer,
Qui toujours sur un ton semblent psalmodier.
Heureux qui dans ses vers sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère!
Son livre, aimé du ciel et chéri des lecteurs,
Est souvent, chez Barbin, entouré d'acheteurs.

(Beauzé.)

MONSIEUR.

Au pluriel *messieurs*, terme ou titre de civilité qu'on donne à celui à qui on parle ou de qui on parle, quand il est de condition égale ou peu inférieure.

L'usage du mot *monsieur* s'étendoit autrefois plus loin qu'à présent. On le donnoit à des personnes qui avoient vécu plusieurs siècles auparavant; ainsi on disoit *monsieur* saint Augustin et *monsieur* saint Ambroise, et ainsi des autres saints, comme on le voit dans plusieurs actes imprimés et manuscrits, et dans des inscriptions du quinzième et du seizième siècles. Les Romains, du temps de la république, ne connoissoient point ce titre qu'ils eussent regardé comme une flatterie, mais dont ils se servirent depuis, employant le nom de *dominus*, d'abord pour l'empereur, ensuite pour les personnes constituées en dignité: dans la conversation ou dans un commerce de lettres, ils ne se donnoient que leur propre nom, usage qui subsista même encore après que César eut réduit la république sous son autorité; mais la puissance des empereurs s'étant ensuite affermie, la flatterie des courtisans qui recherchoient et leur faveur et leurs bienfaits inventa ces nouvelles marques d'honneur. Suétone rapporte qu'au théâtre un comédien ayant appelé Auguste seigneur, ou *dominus*, tous les spectateurs jetèrent sur cet acteur des regards d'indignation, en sorte que l'empereur défendit qu'on lui donnât davantage cette qualité. Caligula est le premier qui ait expressément commandé qu'on l'appelât *dominus*. Martial, lâche adulateur d'un tyran, qualifia Domitia *dominum deumque nostrum;* mais enfin, des empereurs ce nom passa aux particuliers. De *dominus* on fit dom, que les Espagnols ont conservé, et qu'on n'accorde en France qu'aux religieux de certains ordres.

Monsieur, dit absolument, est la qualité qu'on donne au second fils de France, au frère du roi. Dans une lettre de Philippe de Valois, ce prince, parlant de son prédécesseur, l'appelle *monsieur* le roi. Aujourd'hui personne n'appelle le roi *monsieur*, excepté les fils de France.

(ANONYME.)

MONTAGNE.

MICHEL DE MONTAGNE, né en Périgord le 28 de février 1533, a trop de partisans pour que j'oublie de parler de lui. Il a vécu sous les règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, étant mort en 1592, âgé de cinquante-neuf ans. Son enfance annonça les plus heureuses dispositions, et son père les cultiva avec beaucoup de soin. Il se montra, dans le cours de sa vie, bon citoyen, bon fils, bon ami, bon voisin, enfin un galant homme. Ce n'eu est pas une petite marque que d'avoir pu se vanter, au milieu de la licence des guerres civiles, de ne s'y être point mêlé, *et de n'avoir mis la main ni aux biens ni à la bourse de personne.* Il assure de plus qu'il a souvent souffert des injustices évidentes, plutôt que de se résoudre à plaider; en sorte que sur ses vieux jours il étoit encore, dit-il, *vierge de procès et de querelles.*

L'étude de l'homme étoit la science qui l'attachoit le plus. Pour le connoître plus parfaitement, il alla l'observer dans différentes contrées de l'Europe: il parcourut la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, et toujours en observateur curieux et en philosophe profond. Son mérite reçut par-tout des distinctions. Tranquille enfin, après toutes ces différentes courses, dans son château de Montagne, il s'y livra tout entier à la philosophie. Sa morale étoit stoïcienne en théorie, et ses mœurs épicuriennes; c'est un point sur lequel il dit lui-même, *qu'il a le cœur assez ouvert pour publier hardiment sa foiblesse.* Il avoue encore qu'il ressembleroit volontiers à un certain Romain que peint Cicéron, en disant que « c'étoit un homme » abondant en toutes sortes de commodités et de plaisirs, » conduisant une vie tranquille et toute sienne, l'ame bien » préparée contre la mort, la superstition, etc. » Voilà en effet le portrait de *Montagne*, et qui même auroit peut-être été plus ressemblant s'il avoit osé traduire à la lettre celui qu'a fait Cicéron de ce Romain: mais ce que *Montagne* n'a pas jugé à propos de faire d'un seul coup de pinceau, seroit aisé à retrouver en détail, si l'on prenoit la

peine de rassembler tous les traits où il s'est peint en différens endroits de ses essais, dans lesquels cependant il n'avoue que quelques défauts indifférens, et dont même se parent certaines personnes. Il convient, par exemple, d'être indolent et paresseux, d'avoir la mémoire fort infidelle, d'être ennemi de toute contrainte et de toute cérémonie. « A quoi serviroit-il de fuir la servitude des » cours, si on l'entraînoit jusque dans sa tanière? » *Montagne* se flattoit de connoître les hommes à leur silence même, et de les découvrir mieux dans les propos gais d'un festin que dans la gravité d'un conseil. Passionné pour des amitiés *exquises*, il étoit peu propre aux amitiés communes. Il recherchoit la familiarité des hommes instruits, dont les entretiens sont, suivant son expression, *teints d'un jugement mûr et constant, et mêlés de bonté, de franchise, de gaieté et d'amitié.* C'étoit aussi un commerce bien agréable pour lui, que celui des belles et honnêtes femmes; mais c'est un commerce où il faut un peu se tenir sur ses gardes, etno tamment *ceux en qui*, disoit-il, *le corps peut beaucoup comme en moi.* La modération, dans les plaisirs permis, lui paroissoit seule pouvoir en assurer la durée. Les princes, dit-il, ne prennent pas plus de goût aux plaisirs, dans leur satiété, que les enfans-de-chœur à la musique. L'imagination étoit à ses yeux une source féconde de maux. « Le laboureur, dit-il, n'a du mal que quand il l'a: » l'autre a souvent la pierre en l'ame avant qu'il l'ait aux » reins. Vous tourmenter des maux futurs par la pré- » voyance, c'est prendre votre robe fourée dès la Saint- » Jean, parce que vous en aurez besoin à Noël. » Il avoit, sur l'éducation, des idées qu'on a renouvelées de nos jours, ainsi qu'un grand nombre d'autres dont on ne lui a pas fait honneur. Il vouloit que la liberté des enfans s'étendît au moral et au physique. Les langes, les emmaillotemens, lui paroissoient nuisibles. Il pensoit même que l'habitude pourroit nous former à nous passer de vêtemens, puisque nous n'en avons pas besoin pour le visage et pour les mains. Il réprouvoit ce régime trop exact qui rend le corps incapable de fatigue et d'excès. Les vues de ce philosophe, sur la législation et l'administration de la justice, éclairèrent non seulement son siècle, mais ont été utiles

au nôtre. Les abus dont il se plaignoit subsistent encore, et plusieurs n'ont fait que s'accroître. Il eût voulu plus de simplicité dans les lois et dans les formes. « Il y a plus de » livres sur les lois, dit-il en parlant de la jurispru- » prudence, que sur autres sujets; nous ne faisons que » nous entre-gloser. La science, dit-il ailleurs, est un » sceptre dans certaines mains, et dans d'autres une ma- » rotte. » Il trouvoit que les lois avoient souvent l'inconvénient d'être inutiles par leur sévérité même. Il étoit fâché qu'il n'y en eût point contre les oisifs et l'oisiveté. » Tel pourroit, selon lui, n'offenser point les lois, que la » philosophie feroit très-justement fouetter. » En déplorant les excès de la justice criminelle, il s'écria : « Com- » bien ai-je vu de condamnations plus crimineuses que le » crime ! » Sa morale, presque toujours indulgente, étoit sévère sur certains points. Il s'élevoit fortement contre *ceux qui se marient sans s'épouser : ceux qui se marient sans espérance d'enfans, commettent un homicide à la mode de Platon.* Il vouloit qu'on fût philosophe autrement qu'en spéculation. « Quelque philosophe que je sois, je le veux » être ailleurs, disoit-il, qu'en papier. » Il se proposoit de conformer, non sa vieillesse, mais toute sa vie, à ses préceptes; et il ne prétendoit point *attacher la queue d'un philosophe à la tête et au corps d'un homme perdu.* Il avoit cependant la bonne foi de dire, en parlant de lui-même : « Je suis tantôt sage, tantôt libertin; tantôt vrai, tantôt » menteur; chaste, impudique; puis libéral, prodigue et » avare; et tout cela selon que je me vire. » Il souffroit sans peine d'être contredit en conversation; aimoit même à contester et à discourir. Un de ses plaisirs étoit d'étudier l'homme dans des *ames neuves*, comme dans celles des enfans et des gens de la campagne. Il craignoit d'offenser, et il réparoit par les ingénuités de ses discours et la franchise de ses manières ce qu'il auroit pu dire de désagréable. Il se plaisoit quelquefois à profiter des pensées des anciens sans les citer. « Je veux, disoit-il, que mes critiques donnent » une nazarde à Plutarque sur mon nez, et qu'ils s'échaudent » à injurier Sénèque en moi. » S'il suivoit, dans sa morale et dans sa conduite, la raison humaine, il ne fermoit pas toujours les yeux à la lumière de la foi, et on trouve dans

ses Essais des choses très-favorables à la religion. Mais, flottant sans cesse dans un doute universel, également opposé à ceux qui disoient que tout est incertain et que tout ne l'est pas, il est à présumer que sa croyance fut souvent chancelante. Cependant il paroit, par les circonstances de sa mort, que, dans ses derniers momens, la religion prit le dessus et dissipa toutes ses incertitudes.

Ses Essais, que le cardinal du Perron appeloit le bréviaire des honnêtes gens, sont remplis d'esprit, de grace et de naturel. Il est d'autant plus aisé d'en être séduit, que son style, tout gascon et tout antique qu'il est, a une certaine énergie qui plait infiniment; il n'est à la vérité ni pur, ni correct, ni précis, ni noble; mais il est simple, vif, hardi. Il exprime naïvement de grandes choses : c'est cette naïveté qui plaît. Il écrit d'ailleurs d'une manière qu'il semble qu'il parle à tout le monde avec cette aimable liberté dont on s'entretient avec ses amis. Ses écarts même, par leur ressemblance avec le désordre ordinaire des conversations familières et enjouées, ont je ne sais quel charme dont on a peine à se défendre. On aime ce caractère de l'auteur; on aime à se retrouver dans ce qu'il dit lui-même, à converser, à changer de discours et d'opinion avec lui. Un écrivain ingénieux, en le comparant à d'autres philosophes, a dit :

> Plus ingénu, moins orgueilleux,
> *Montagne*, sans art, sans système,
> Cherchant l'homme dans l'homme même,
> Le connoît et le peint bien mieux.

Les Essais de *Montagne* ont été long-temps le seul livre qui attirât l'attention du petit nombre d'étrangers qui pouvoient savoir le français, et on le lit encore aujourd'hui avec délices.

C'est dommage qu'il respecte assez peu ses lecteurs pour entrer dans des détails puérils et frivoles de ses goûts, de ses actions et de ses pensées. Que nous importe de savoir qu'il aimoit mieux le vin blanc que le clairet! Mais on trouve dans son ouvrage des choses bien plus choquantes, comme quand il nous parle du soin qu'il prenoit

de se tenir le ventre libre, et d'avoir *particulière commodité de lieu et de siége pour ce service.*

Je lui pardonne encore moins les obscénités grossières dont son livre est parsemé, et dont la plupart ne sont propres qu'à faire rougir les personnes les plus effrontées. Il laisse couler sa plume avec une liberté cynique, et nomme toutes choses par leurs noms. Cependant, malgre tous ces défauts, ses écrits ont des graces singulières; et il faut bien que cela soit ainsi, puisque le temps et les changemens de la langue n'ont point altéré la réputation de l'auteur.

Je ne puis me dispenser de parler ici d'une censure que *Montagne* a publiée fort naïvement contre lui-même, et sur laquelle personne ne s'est avisé de le contredire; c'est ce qu'il dit de sa manière d'écrire à bâtons rompus, d'un style cousu, mal lié, qui ne va qu'*à sauts et à gambades*, pour parler son langage.

La cause de ce défaut ne vient pas, absolument du génie même de *Montagne*, qui l'a entraîné, sans raison, d'un sujet dans un autre, sans qu'il ait pu donner plus d'ordre et plus de suite à ses propres pensées; mais ce défaut provient, en partie, de je ne sais combien d'additions qu'il a faites çà et là dans son livre, toutes les fois qu'on est venu à le réimprimer. On n'a qu'à comparer les premières éditions des essais avec les suivantes, pour voir à l'œil que ces fréquentes additions ont jeté beaucoup de confusion dans des raisonnemens qui étaient originairemeut clairs et suivis. Il falloit avoir autant d'esprit, de bons sens, d'imagination, de naïveté et de finesse qu'il en avoit, pour qu'on lui passât un si grand désordre dans sa manière d'écrire. On pourroit lui appliquer ce que Quintilien a dit de Sénèque, qu'il est plein de défauts agréables. Après tout, on seroit souvent fâché de perdre les additions que *Montagne* a insérées dans cet ouvrage, quoiqu'elles le défigurent, dans plusieurs endroits, de la manière dont elles y sont enchâssées.

Dans les dernières années de sa vie, *Montagne* fut affligé des douleurs de la pierre et de la colique, et il refusa toujours les secours de la médecine, à laquelle il n'avoit point de foi. « Les médecins, disoit-il, connoissent

« bien Gallien, mais nullement le malade. » Persuadé que la patience et la nature guérissent plus de maux que les remèdes, il ne prenoit jamais de purgatif, même en maladie. « Je laisse, disoit-il, faire la nature, et je suppose « qu'elle s'est armée de dents et de griffes pour se défendre « contre les assauts de la maladie.... Faites ordonner une « médecine à votre cervelle, disoit-il aux malades imagi- « naires de son temps, elle y sera mieux employée qu'à « votre estomac. » Sa haine pour la science des médecins « étoit héréditaire. Au reste, il raisonnoit avec eux volontiers, et il leur pardonnoit de vivre de notre sotise, attendu qu'ils n'étoient pas les seuls. Il mourut d'une esquinancie, qui le priva, pendant trois jours, de l'usage de la langue, sans lui rien ôter de son esprit. Il suppléa, dans cette extrémité, au défaut de la parole, par l'écriture. Sentant sa fin approcher, quelques gentilshommes de ses voisins vinrent, à sa prière, pour l'encourager dans ses derniers momens. Dès qu'ils furent arrivés, il fit dire la messe dans sa chambre. A l'élévation de l'hostie, il se leva de son lit pour l'adorer, mais une foiblesse l'enleva dans ce moment même, le 15 septembre 1592.

Montagne se proposa d'examiner l'homme tout entier en s'examinant lui-même. Il avoit beaucoup lu; mais il fondit son érudition dans sa philosophie. Après avoir écouté les anciens et les modernes, il se demanda ce qu'il en pensoit : l'entretien fut assez long, et il y avoit de quoi parler long-temps. Avouons d'abord ses défauts; c'est par là qu'il faut commencer avec les gens qu'on aime, afin de les louer ensuite plus à son aise. Sa diction est incorrecte, même pour le temps, quoiqu'il ait donné à la langue des expressions et des tournures qu'elle a conservées comme des richesses. Il abuse quelquefois de la liberté de converser, et perd de vue le point de la question qu'il avoit établie. Il cite de mémoire, et fait quelques applications fausses ou forcées des passages qu'il rapporte. Il resserre un peu trop les bornes de nos connoissances sur plusieurs objets que depuis l'expérience et la raison n'ont pas trouvé inaccessibles. Voilà, je crois, tous les reproches qu'on peut lui faire; mais combien ils sont compensés par les éloges qu'on lui doit ! Comme écrivain, il

a

a imprimé à notre langue une énergie qu'elle n'avoit pas avant lui, et qui n'a point vieilli, parce qu'elle tient à celle des sentimens et des idées, et qu'elle ne s'éloigne pas, comme dans Ronsard, du génie de notre idiôme : comme philosophe, il a peint l'homme tel qu'il est. Il loue sans complaisance, et blâme sans misantropie. Il a un caractère de bonne foi que ne peut avoir aucun autre livre de morale : en effet, ce n'est pas un livre qu'on lit, c'est une conversation qu'on écoute. Il persuade, parce qu'il n'enseigne pas. Il parle souvent de lui, mais de manière à vous occuper de vous. Il n'est ni vain, ni hypocrite, ni ennuyeux; trois choses très-difficiles à éviter, toutes les fois qu'on parle de soi. Il n'est jamais sec; son cœur ou son caractère est par-tout : et quelle foule de pensées sur tous les sujets ! quel trésor de bon sens ! que de confidences où son histoire est aussi la nôtre ! Heureux qui retrouvera la sienne propre dans ce chapitre de l'amitié, qui a immortalisé le nom de l'ami de *Montagne !* Ses Essais sont le livre de tous ceux qui lisent, et même de ceux qui ne lisent pas.

(ANONYME.)

MONT-FAUCON.

Gibet autrefois fameux en France, au nord et près de Paris, aujourd'hui ruiné. Enguerrand de Marigny, sur-intendant des finances sous Philippe-le-Bel, le fit bâtir pour exposer le corps des criminels après leur supplice, et y fut pendu lui-même par une des plus criantes injustices. Les cheveux dressent à la tête de voir l'innocence subir la peine du crime; cependant une semblable catastrophe, également inique, arriva dans la suite à deux autres sur-intendans; à Jean de Montaigu, seigneur de Marcoussis, sous Charles VI; et à Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, sous François Ier. On connoît l'épigramme héroïque, pleine d'aisance et de naïveté, que Marot fit à la gloire de ce dernier sur-intendant.

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
A *Mont-Faucon* Semblançay l'ame rendre;
A votre avis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour vous le faire entendre;
Maillard sembloit homme que mort va prendre;
Et Semblançay fut si ferme vieillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A *Mont-Faucon* le lieutenant Maillard.

(ANONYME.)

MOQUERIE.

MOQUERIE, PLAISANTERIE. La *moquerie* se prend toujours en mauvaise part, et la *plaisanterie* n'est pas toujours offensante. La *moquerie* est une dérision qui marque le mépris qu'on a pour quelqu'un, et c'est une des manières dont il se fait le mieux entendre; l'injure même est plus pardonnable, car elle ne désigne ordinairement que de la colère qui n'est pas incompatible avec l'estime. La *plaisanterie*, bornée à un badinage fin et délicat, peut s'employer avec ses amis et les gens polis; autrement elle devient blâmable et dangereuse. Tout ce qui intéresse la réputation ne doit point s'appeler *plaisanterie*, comme tout ce qui est d'un badinage innocent ne doit point passer pour *moquerie*.

(M. de JAUCOURT.)

MORALE.

LA MORALE est la science qui nous prescrit une sage conduite, et les moyens d'y conformer nos actions.

S'il sied bien à des créatures raisonnables d'appliquer leurs facultés aux choses auxquelles elles sont destinées, la *morale* est la propre science des hommes, parce que c'est une connoissance généralement proportionnée à leur capacité naturelle, et d'où dépend leur plus grand intérêt. Elle porte donc avec elle les preuves de son prix; et si quelqu'un a besoin qu'on raisonne beaucoup pour l'en convaincre, c'est un esprit trop gâté pour être ramené par le raisonnement.

La science des mœurs peut être acquise, jusqu'à un certain degré d'évidence, par tous ceux qui veulent faire usage de leur raison, dans qu'état quelqu'ils se trouvent. L'expérience la plus commune de la vie et un peu de réflexion sur soi-même et sur les objets qui nous environnent de toutes parts, suffisent pour fournir aux personnes les plus simples les idées générales de certains devoirs, sans lesquels la société ne sauroit se maintenir. En effet, les gens les moins éclairés montrent, par leurs discours et par leur conduite, qu'ils ont des idées assez droites en matière de *morale*, quoiqu'ils ne puissent pas toujours les bien développer, ni exprimer nettement tout ce qu'ils sentent; mais ceux qui ont plus de pénétration doivent être capables d'acquérir d'une manière distincte toutes les lumières dont ils ont besoin pour se conduire.

Pour peu qu'on fasse usage de son bon sens, on ne doutera pas le moins du monde de la certitude des règles suivantes : qu'il faut obéir aux lois de la divinité aussitôt qu'elles nous sont connues; qu'il n'est pas permis de faire du mal à autrui; que si l'on a causé du dommage, on doit le réparer; qu'il est juste d'obéir aux lois du souverain légitime, tant qu'il ne prescrit rien de contraire aux maximes invariables du droit naturel ou à quelques lois divines clairement révélées, etc. Ces vérités et plusieurs autres semblables sont d'une telle évidence, qu'on ne sauroit y rien opposer de plausible.

Si la science des mœurs s'est trouvée de tout temps extrêmement négligée, il n'est pas difficile d'en découvrir les causes. Il est certain que les divers besoins de la vie, vrais ou imaginaires, les faux intérêts, les impressions de l'exemple et des coutumes, le torrent de la mode et des opinions reçues, les préjugés de l'enfance, les passions sur-tout, détournent ordinairement les esprits d'une étude sérieuse de la *morale*. La philosophie, dit agréablement l'auteur moderne des Dialogues des Morts, ne regarde que les hommes, et nullement le reste de l'univers. L'astronome pense aux astres, le physicien à la nature, et les philosophes à eux ; mais, parce que cette philosophie les incommoderoit si elle se mêloit de leurs affaires et si elle prétendoit régler leurs passions, ils l'envoient dans le ciel arranger les planètes, et en mesurer les mouvemens, ou bien ils la promènent sur la terre, pour lui faire examiner tout ce qu'ils y voient, enfin ils l'occupent toujours le plus loin d'eux qu'il leur est possible.

Il est pourtant certain, malgré cette plaisanterie de M. de Fontenelle, que, dans tous les temps, ce sont les vrais philosophes qui ont fait le meilleur accueil à la *morale* ; et c'est une vérité qu'on peut établir par tous les écrits des sages de la Grèce et de Rome. Socrate, le plus honnête homme de l'antiquité, fit une étude particulière de la *morale*, et la traita avec autant de grandeur que d'exactitude : tout ce qu'il dit de la providence en particulier est digne des lumières de l'Evangile. La *morale* est aussi par-tout répandue dans les ouvrages de Platon. Aristote en fit un système méthodique, d'après les mêmes principes de son maître et la même économie. La *morale* d'Epicure n'est pas moins belle que droite dans ses fondemens. Je conviens que sa doctrine sur le bonheur pouvoit être mal interprétée, et qu'il en résulta de fâcheux effets qui décrièrent sa secte ; mais au fond cette doctrine étoit assez raisonnable, et l'on ne sauroit nier qu'en prenant le mot de *bonheur* dans le sens que lui donnoit Epicure, la félicité de l'homme ne consiste que dans le sentiment du plaisir, ou, en général, dans le contentement de l'esprit.

Il nous manque peut-être un ouvrage philosophique sur la conformité de la *morale* de l'Evangile avec les lumières de la droite raison; car l'une et l'autre marchent d'un pas égal, et ne peuvent être séparées. La révélation suppose dans les hommes des connoissances qu'ils ont déjà ou qu'ils peuvent acquérir en faisant usage de leurs lumières naturelles. L'existence d'une divinité infinie en puissance, en sagesse et en bonté, étant un principe évident par lui-même, les écrivains sacrés ne s'attachent point à l'établir : c'est par la même raison qu'ils n'ont point fait un système méthodique de la *morale*, et qu'ils se sont contentés de préceptes généraux dont ils nous laissent tirer les conséquences, pour les appliquer à l'état de chacun et aux divers cas particuliers.

Enfin ce seroit mal connoître la religion que de relever le mérite de la foi aux dépens de la *morale*; car, quoique la foi soit nécessaire à tous les chrétiens, on peut avancer avec vérité que la *morale* l'emporte sur la foi à divers égards : 1° parce qu'on peut être en état de faire du bien, et de se rendre plus utile au monde par la *morale* sans la foi, que par la foi sans la *morale*; 2° parce que la *morale* donne une plus grande perfection à la nature humaine, en ce qu'elle tranquillise l'esprit, qu'elle calme les passions, et qu'elle n'a pour but que le bonheur de chacun en particulier; 3° parce que la règle pour la *morale* est encore plus certaine que celle de la foi, puisque toutes les nations civilisées s'accordent sur les points essentiels de la *morale*, autant qu'elles diffèrent sur ceux de la foi; 4° parce que l'incrédulité n'est pas d'une nature si maligne que le vice, ou, pour envisager la même chose sous une autre vue, parce qu'on convient en général qu'un incrédule vertueux peut être sauvé, sur-tout dans le cas d'une ignorance invincible, et qu'il n'y a point de salut pour un croyant vicieux; 5° parce que la foi semble tirer sa principale, et même toute sa vertu, de l'influence qu'elle a sur la *morale*.

(M. de Jaucourt.)

On remarque les rapports les plus prochains de l'école de Platon avec celle des moralistes chrétiens dans les deux dialogues qui ont pour titre *Alcibiade*. C'est là que Socrate donne les premières leçons de conduite à ce jeune Athénien, à peine sorti de l'adolescence, et déjà rempli d'espérances présomptueuses. Il lui démontre que la haute opinion qu'il paroît avoir de lui-même, fondée sur sa naissance, sa beauté, ses richesses, son esprit, n'est qu'une illusion et un danger. Il lui enseigne à regarder la vertu, non seulement comme le premier des devoirs, mais comme le premier des moyens, ou plutôt comme le seul qui peut faire pratiquer utilement tous les autres. Pour arriver à la vertu, le premier pas est la connoissance de soi-même, c'est-à-dire des défauts et des vices de la nature humaine, qui sont la source de tous ses maux; et ces vices sont principalement l'ignorance et l'orgueil; et, comme la source de toute vérité et de tout bien est en Dieu, c'est de la manière d'honorer et de prier Dieu que Socrate fait dépendre cette sagesse qui consiste à se connoître soi-même. Il importe d'observer ici que, dans ces deux dialogues, c'est toujours de Dieu qu'il parle, et non pas des dieux. Il établit que ce qui est agréable à Dieu, ce n'est pas la multitude et la pompe des sacrifices, mais la disposition du cœur et la pureté des vœux qu'il forme; qu'il faut sur-tout bien prendre garde à ce qu'on demande à Dieu, parce qu'il nous punit souvent, en exaucant nos vœux, de l'offense que nous lui faisons en les lui adressant. En conséquence il approuve cette formule de prière à Dieu comme la meilleure de toutes : « Donnez-nous ce qui nous » est bon, même quand nous ne le demanderions pas; » et refusez-nous ce qui est mauvais, même quand nous » le demanderions. » Enfin, sur ce qu'Alcibiade lui dit qu'il espère acquérir la sagesse si Socrate le veut, il répond: « Vous ne dites pas bien; dites: si Dieu le veut. » Et en effet c'étoit une des phrases qu'on entendoit le plus souvent dans la bouche de Socrate, et qui est la phrase des Chrétiens, *s'il plaît à Dieu*. Dans un autre dialogue, intitulé *Ménon*, il établit que ce n'est pas l'étude de la philosophie qui peut donner la vertu, mais que la vertu ne peut venir que de Dieu seul.

C'est dans la partie sérieuse et didactique, et dans les résumés moraux des dialogues de Platon que l'on peut plus convenablement prendre quelques morceaux qui justifient ce que je viens de dire de cette surprenante conformité de sa *morale* avec celle des chrétiens. Ainsi, par exemple, lorsque, dans son *Gorgias*, il a mis à bout ce vieux rhéteur et son jeune admirateur Calliclès, dont l'un fait de la rhétorique un art d'imposture, et l'autre confond absolument le pouvoir et l'autorité avec la tyrannie, Socrate termine ainsi, de manière à ce que l'on croit presque entendre un prédicateur de l'église, si ce n'est que le ton de l'un est plus oratoire, et l'autre plus philosophique; mais les idées sont les mêmes.

« Pour moi, Calliclès, je considère comment je pour-
» rai, devant le souverain juge, lui présenter mon ame
» dans l'état le plus sain. Méprisant les honneurs popu-
» laires, et attentif à la vérité, je tâcherai le plus qu'il
» m'est possible de vivre et de mourir honnête homme,
» et c'est à quoi j'exhorte aussi les autres autant qu'il
» est en moi. Je vous y invite vous-même, et vous rap-
» pelle à cette vie qui doit être ici bas celle de l'homme,
» et à cette espèce de combat qui est vraiment celui de
» la vie humaine, et celui que l'homme doit soutenir de
» préférence à tous les autres. C'est là-dessus que je vous
» réprimande, vous qui oubliez que vous ne pourrez vous
» secourir vous-même quand vous serez jugé, et quand
» la sentence dont je vous parlois tout-à-l'heure vous
» menacera de près. Lorsque vous serez saisi et amené
» devant le tribunal de Dieu, vous serez tremblant et
» muet : c'est là que vous essuierez de véritables affronts,
» et que vous serez véritablement humilié et maltraité,
» réellement frappé et soufflété. Peut-être ceci vous paroît-il
» un conte de vieille et des paroles dignes de mépris,
» et ce mépris ne m'étonneroit pas si vous étiez en état
» d'opposer à ce que je dis quelque chose de meilleur
» et de plus vrai; mais vous l'avez cherché et vous ne l'avez
» pas trouvé, et vous voyez qu'entre trois personnages
» tels que vous, qui passez pour les plus éclairés des
» Grecs, Polus, Gorgias et vous, vous n'avez pu prou-
» ver qu'il fallût vivre d'une autre manière que de

» celle que j'ai démontrée être la plus avantageuse pour
» paroître à ce dernier jugement. En effet, de toutes
» nos discussions qui est-ce qui est resté sans réponse, et
» reconnu irréfragable ? Celà seul, qu'il faut se donner
» de garde de faire du mal plus que d'en souffrir; qu'il
» faut travailler, avant tout, non pas à être tenu pour
» honnête homme, mais à l'être en effet, soit dans le
» public, soit dans le particulier; que si l'on a fait le mal,
» on doit en être puni; et que si le premier bien est
» d'être juste et irréprochable, le second est de recevoir
» ici la peine du mal qu'on a fait, et de devenir bon par
» le châtiment et le repentir; qu'il faut éviter d'être flat-
» teur, ni pour soi-même, ni pour les particuliers, ni
» pour la multitude; et qu'enfin la rhétorique, comme
» toute autre chose, ne doit servir que pour la justice.
» Croyez-moi donc, Calliclès, et marchez avec moi vers
» ce but : si vous y parvenez, vous serez heureux, et
» dans cette vie, et après votre mort. A ce prix, laissez-
» vous traiter d'insensé, et ne regardez pas comme un
» affront si quelqu'un vous injurie ou vous frappe; car
» vous n'éprouverez jamais rien qui soit véritablement
» à craindre, tant que vous serez juste, honnête et atta-
» ché à la pratique de la vertu. »

Les discours de Socrate dans le *Phédon* seroient d'ailleurs admirables par-tout, mais le sont encore plus là où ils sont; car il n'est pas douteux que si Platon les a écrits, c'est Socrate qui les a tenus, et il ne paroît pas qu'il ait été donné à aucun homme de voir plus loin par ses propres lumières, ni de monter plus haut par l'essor de son ame. Si l'on se rappelle que, dans ce siècle, un philosophe, d'ailleurs très-estimable, M. de Vauvenargues, a condamné la salutaire pensée de la mort, qui est le plus grand frein de la vie, on n'en sera que plus frappé de ces paroles de Phison, les premières de ce genre qu'on trouve dans toute l'antiquité. « Voulez-vous que je vous explique pour-
» quoi le vrai philosophe voit la mort prochaine avec l'œil
» de l'espérance, et pourquoi il est fondé à croire qu'elle
» sera pour lui le commencement d'une grande félicité ?
» La multitude l'ignore, et je vais vous le dire : c'est que
» la vraie philosophie n'est autre chose que l'étude de la

» mort, et que le sage apprend sans cesse, dans cette vie, » non seulement à mourir, mais à être déjà mort. Car » qu'est-ce que la mort? n'est-ce pas la séparation de » l'ame d'avec le corps? Et ne sommes-nous pas convenus » que la perfection de l'ame consiste sur-tout à s'affranchir » le plus qu'il est possible du commerce des sens et des » soins du corps, pour contempler la vérité dans Dieu? » Ne sommes-nous pas convenus que le plus grand obs- » tacle à cet exercice de l'ame est dans les objets terrestres » et dans les séductions des sens? N'est-il pas démontré » que si nous pouvons avoir ici quelque connoissance du » vrai, c'est en le considérant avec les yeux de l'esprit, » et en fermant les yeux du corps et les portes des sens? » Donc si jamais nous pouvons parvenir à la pure com- » préhension du vrai, ce ne peut être qu'après la mort; » et vous avez reconnu avec moi qu'il n'y a de bonheur » réel pour l'homme que dans la connoissance de la vé- » rité; que Dieu en est le principe et la source, et que » cette connoissance ne peut être parfaite qu'en lui. » N'avons-nous donc pas droit d'espérer que celui qui a » fait de cette recherche la grande affaire de sa vie, et » dont le cœur a été pur, pourra s'approcher, après sa » mort, de cette vérité éternelle et céleste? Car assuré- » ment ce qui est impur ne peut approcher de ce qui » est pur. Voilà pourquoi le sage vit en effet pour mé- » diter la mort, et pourquoi il n'en est pas effrayé quand » elle approche : voilà le fondement de cette confiance » heureuse que j'emporte avec moi, au moment de ce » passage qui m'est prescrit aujourd'hui, confiance que » doit avoir comme moi quiconque aura préparé de même » et purifié son ame. » .

Quand on entend ce langage, l'on excuse cette singulière saillie de l'un des plus spirituels écrivains du seizième siècle, Érasme, qui s'écrie quelque part : *Saint Socrate, priez pour nous;* et en effet il n'y a rien là qui ne soit parfaitement d'accord avec ce que les saints ont écrit et pratiqué.

D'après la vénération profonde que Cicéron eut toujours pour Platon, on ne sera pas surpris de retrouver chez lui les mêmes pensées sur l'étude de la mort. Cette

conformité de sentimens dans ces deux grands hommes constate que leur opinion a été la même sur un point de *morale* que l'on imagine communément tenir à un abus de spiritualité ou d'austérité, dont on a fait à la philosophie chrétienne un reproche très-mal fondé. On voit que là-dessus Platon et Cicéron, qu'on n'a jamais accusé de rigorisme, ont parlé comme les chrétiens; et il est d'autant plus singulier qu'ils aient mis en avant ce principe, qu'ils n'avoient pas, pour l'appuyer, les motifs puissans que notre religion seule y a joints. « Que faisons-» nous, dit Cicéron, quand nous séparons notre ame » des objets terrestres, des soins du corps et des plaisirs » sensibles, pour la livrer à la méditation? Que faisons-» nous autre chose qu'apprendre à mourir, puisque la » mort n'est que la séparation de l'ame et du corps? » Appliquons-nous donc à cette étude, si vous m'en » croyez; mettons-nous à part de notre corps, et accou-» tumons-nous à mourir : alors notre vie sur la terre » sera semblable à la vie du ciel; et, quand nous serons » au moment de rompre nos chaînes corporelles, rien » ne retardera l'essor de notre ame vers les cieux. »

(M. de LA HARPE.)

MORALITÉ.

C'est ainsi qu'on appela d'abord les premières comédies saintes qui furent jouées en France dans les quinzième et seizième siècles.

Au nom de *moralités* succéda celui de mystères de la passion.

La *moralité* étoit une petite pièce que l'on jouoit anciennement pour faire rire après les mystères.

« Je ne vous avois oncques puis vu, dit Panurge dans » Rabelais, que jouâtes à Montpellier, avec nos antiques » amis, la Morale, comédie de celui qui avoit épousé une » femme muète. Le bon mari voulut qu'elle parlât: elle » parla par l'art du médecin et du chirurgien, qui lui » coupèrent une encyliglotte qu'elle avoit sous la langue. » La parole recouvrée, elle parla tant et tant que son » mari retourna au médecin pour remède de la faire taire. » Le médecin répondit en son art: Bien avoir des remèdes » pour faire parler les femmes, n'en avoir point pour les » faire taire. Remède unique être surdité du mari contre » celui interminable parlement de femme. Le paillard de- » vint sourd par ne sais quel charme qu'ils firent; puis » le médecin demandant son salaire, le mari répondit qu'il » étoit vraiment sourd et qu'il n'entendoit sa demande. Je » ne ris oncques tant que je fis à ce patelinage. »

Ces pieuses farces étoient un mélange monstrueux d'impiété et de simplicité, mais que ni les auteurs ni les spectateurs n'avoient l'esprit d'apercevoir. *La conception à personnages*, qui est une des premières *moralités* jouée sur le théâtre français, fait ainsi parler Joseph :

Mon soulcy ne se peut deffaire
De Marie, mon épouse saincte,
Que j'ai ainsi trouvée ençainte,
Ne sçai s'il y a faute ou non.

. . . . . .

De moy n'est la chose venue ;
Sa promesse n'a pas tenue.

. . . . . .

Elle a rompu son mariage,
Je suis bien infeible, incrédule,
Quand je regarde bien son faire,
De croire qu'il n'y ait meffaire.

Elle est ençainte, et d'où viendroit
Le fruit ? Il faut dire par droit
Qu'il y ait vice d'adultere,
Puisque je n'en suis pas le pere.

. . . . . .

Elle a été troys moys entiers
Hors d'ici, et au bout du tiers
Je l'ai toute grosse reçue :
L'auroit quelque paillard déceue,
Ou de fait voulu efforcer ?
Ha ! brief, je ne sçay que penser !

Voilà de vrais blasphêmes en bon français ! Et Joseph alloit quitter son épouse si l'ange Gabriel ne l'eût averti de n'en rien faire.

Mais qui croiroit qu'un jésuite espagnol, du dix-septième siècle, Jean Carthagéna, mort à Naples en 1617, ait débité, dans un livre intitulé *Josephi mysteria*, que saint Joseph peut tenir rang parmi les martyrs, à cause de la jalousie qui lui déchiroit le cœur quand il s'aperçut de jour en jour de la grossesse de son épouse. Quelle porte n'ouvre-t-on point aux railleries des profanes, lorsqu'on ose faire des martyrs de cette nature, et qu'on expose nos mystères à des idées si dépravées de l'imagination !

On représentoit les *moralités* avec les farces et les sottises. Le sujet quelquefois en étoit pris dans la nature, comme celui de l'Enfant-Prodigue ; mais plus souvent la fable en étoit allégorique, et alors les idées les plus abstraites ou les plus fantastiques y étoient personnifiées ; c'étoient la *chair*, l'*esprit*, le *monde*, *bonne compagnie*, *je bois à vous*, *accoutumance*, *passe temps*, *friandise*, etc.

Dans la *moralité* de l'homme juste et du mondain, un

ange, promenant une ame en l'autre monde, lui fait voir l'enfer, dont voici la description un peu différente de celle de l'Enéide et de la Henriade :

En cette montagne et haut roc,
Pendus au croc,
Abbé y a, et moine en froc;
Empereur, roi, duc, comte et pape,
Bouteiller avec son broc,
De joie à poc.
Laboureur aussi ô son soc;
Cardinal, évêque ô sa chape,
Nul d'eux jamais de là n'échappe,
Que ne les hape.
Le diable, avec un ardent broc,
Mis ils sont en obscure trape;
Puis fort les frappe
Le diable, qui tous les attrape
Avec sa râpe,
Au feu les mettant en un bloc.

La *moralité* de l'Enfant Ingrat devoit être un excellent drame pour le temps. Il y a de l'intérêt, de la conduite, et une catastrophe qui devoit faire alors la plus terrible impression. Cet enfant, pour lequel ses père et mère se sont dépouillés de leurs biens, les reçoit avec dureté, lorsque, réduits à l'indigence, ils viennent recourir à lui, et les menace de les méconnoître s'ils se présentent de nouveau. Après les avoir chassés de chez lui, il se met à table, se fait apporter un pâté; et comme il est prêt à l'ouvrir, son père, une seconde fois, vient lui demander l'aumône. Ce fils dénaturé le méconnoît et le chasse de sa maison. Le désespoir s'empare de l'ame du père; il sort, rend compte à sa femme du traitement qu'il a reçu. L'un et l'autre prononcent contre leur fils les plus terribles malédictions.

Le fils, après le départ du père, veut ouvrir le pâté, et à l'instant il en sort un crapaud qui s'élance sur lui, et qui lui couvre le visage. Comme personne ne put l'en détacher, on s'adresse au curé, à l'évêque, et enfin au pape; et comme le coupable est vraiment repentant, le souverain pontife ordonne au crapaud de se détacher de sa face. Le crapaud tombé, l'Enfant Ingrat recouvre l'usage de la

parole; et, accompagné de son beau-père, de sa femme, de ses amis et de ses domestiques, il va se jeter aux pieds de son père et de sa mère, et il en obtient son pardon. On voit par cet exemple que la *moralité* étoit une leçon de mœurs, comme son titre même l'annonce. Mais à la fin on s'aperçut du ridicule des allégories qui étoient en usage dans la *moralité*. Dans le prologue d'*Eugène*, Jodelle en fait sentir l'abus :

> On moralise un conseil, un écrit,
> Un temps, un tout, une chair, un esprit.

Une autre *moralité*, intitulée *Battre quelqu'un en diable et demi*, peut être une allusion à ce qui se pratiquoit anciennement aux pièces de la passion. Plusieurs diables y paroissoient sur la scène, lesquels Lucifer leur prince faisoit battre et tourmenter cruellement, lorsqu'ils ne s'étoient pas bien acquittés des commissions qu'il leur avoit données.

On représentoit encore autrefois, à plus ou moins de personnages, des pièces de dévotion, dans lesquelles on faisoit paroître les diables qui devoient un jour tourmenter éternellement les pécheurs endurcis. Ces représentations s'appeloient : *Petite Vie, Grande Diablerie; Petite*, quand il y avoit moins de quatre diables; *Grande*, quand il y en avoit quatre. D'où est venu le proverbe : *Faire le diable à quatre.*

Dans le prologue d'une diablerie, l'auteur déclare le but de son ouvrage. Ce prologue est de la *Grande Diablerie* d'Amerval, ouvrage connu et cité par de Bure. « Un jour, » dit-il, étant couché seul dans ma chambre, il me sem- » bla qu'on me transportoit aux portes des enfers, et que » j'entendois Satan qui conversoit familièrement avec » Lucifer, et lui racontoit toutes les ruses qu'il employoit » pour tenter les chrétiens; car, pour les hérétiques et » les infidèles, disoit le diable, comme ils me sont dé- » voués, je ne m'en embarrasse guère. Le diable, croyant » n'être entendu de personne, découvroit à son maître » toutes ses ruses sans déguisement; et, lorsque je fus de

» retour chez moi, je pris promptement une plume, de » l'encre et du papier ; et, m'étant mis à écrire, je couchai » sur le papier, non tout ce que j'avois entendu, mais » seulement ce que ma foible mémoire avoit pu retenir, » afin que les chrétiens, instruits des tours de Satan, » pussent les prévenir et les éviter »

Voyez *Mystères* (spectacles.)

(M. de JAUCOURT.)

MORAVES.

MORAVES.

Les *Moraves*, ou *frères unis*, sont une secte particulière et reste des Hussites, répandus en bon nombre sur les frontières de Pologne, de Bohême et de Moravie, d'où, selon toute apparence, ils ont pris le nom de *Moraves*.

Ils subsistent, de nos jours, en plusieurs maisons ou communautés, qui n'ont d'autres liaisons entre elles que la conformité de vie et d'institut. Ces maisons sont proprement des aggrégations de séculiers, gens mariés et autres, mais qui tous ne sont retenus que par le lien d'une société douce et toujours libre; aggrégation où tous les sujets, en société de biens et de talens, exercent différens arts et professions au profit général de la communauté, de façon néanmoins que chacun y trouve aussi quelque intérêt qui lui est propre. Leurs enfans sont élevés en commun aux dépens de la maison, et on les y occupe de bonne heure d'une manière édifiante et fructueuse, en sorte que les parens n'en sont jamais embarrassés.

Les *Moraves* font profession du christianisme; ils ont même beaucoup de conformité avec les premiers chrétiens, dont ils nous retracent le désintéressement et les mœurs. Cependant ils n'admettent guère que les principes de la théologie naturelle, un grand respect pour la divinité, une exacte justice jointe à beaucoup d'humanité pour tous les hommes; et, plus outrés à quelques égards que les protestans mêmes, ils ont élagué dans la religion tout ce qui leur a paru sentir l'institution humaine : du reste, ils sont plus que personne dans le principe de la tolérance. Les gens sages et modérés, de quelque communion qu'ils soient, sont bien reçus parmi eux; et chacun trouve dans leur société toute la facilité possible pour les pratiques extérieures de sa religion. Un des principaux articles de leur morale, c'est qu'ils regardent la mort comme un bien, et qu'ils tâchent d'inculquer cette doctrine à leurs enfans; aussi ne les voit-on pas s'attrister à la mort de leurs proches. Le comte de Zinzendorf, patriarche ou chef des frères unis, étant décédé au mois de mai 1760, fut inhumé, à Hernhut en Lusace, avec assez de pompe, mais sans

aucun appareil lugubre; au contraire, avec des chants mélodieux et une religieuse allégresse. Le comte de Zinzendorf étoit un seigneur allemand des plus distingués, et qui, ne trouvant dans le monde rien de plus grand ni de plus digne de son estime que l'institut des *Moraves*, s'étoit fait membre et protecteur zélé de cette société, avant lui opprimée et presque éteinte, mais société qu'il a soutenue de sa fortune et de son crédit, et qui, en conséquence, reparoît aujourd'hui avec un nouvel éclat.

Jamais l'égalité ne fut plus entière que chez les *Moraves*: si les biens y sont communs entre les frères, l'estime et les égards ne le sont pas moins; je veux dire que tel qui remplit une profession plus distinguée, suivant l'opinion, n'y est pas réellement plus considéré qu'un autre qui exerce un métier vulgaire. Leur vie douce et innocente leur attire des prosélytes, et les fait généralement estimer de tous les gens qui jugent des choses sans préoccupation. On sait que plusieurs familles moravites ayant passé les mers pour habiter un canton de la Géorgie américaine sous la protection des Anglais, les Sauvages, en guerre contre ceux-ci, ont parfaitement distingué ces nouveaux habitans sages et pacifiques. Ces prétendus barbares, malgré leur extrême supériorité, n'ont voulu faire aucun butin sur les frères unis, dont ils respectent le caractère paisible et désintéressé. Les *Moraves* ont une maison à Utrecht; ils en ont aussi en Angleterre et en Suisse.

Nous sommes si peu attentifs aux avantages des communautés, si dominés d'ailleurs par l'intérêt particulier, si peu disposés à nous secourir les uns les autres, et à vivre en bonne intelligence, que nous regardons comme chimérique tout ce qu'on nous dit d'une société assez raisonnable pour mettre ses biens et ses travaux en commun. Cependant l'histoire ancienne et moderne nous fournit plusieurs faits semblables. Les Lacédémoniens, si célèbres parmi les Grecs, formèrent, au sens propre, une république, puisque ce qu'on appelle propriété y étoit presque entièrement inconnu. On en peut dire autant des Esséniens chez les Juifs, des Gymnosophistes dans les Indes; enfin, de grandes peuplades, au Paraguai, réalisent, de nos jours, tout ce qu'il y a de plus étonnant et de plus louable dans

la conduite des *Moraves*. Nous avons même parmi nous quelque chose d'approchant dans l'établissement des frères cordonniers et tailleurs, qui se mirent en communauté vers le milieu du dix-septième siècle. Leur institut consiste à vivre dans la continence, dans le travail et dans la piété, le tout sans faire aucune sorte de vœux.

Mais nous avons, sur-tout en Auvergne, d'anciennes familles de laboureurs, qui vivent, de temps immémorial, dans une parfaite société, et qu'on peut regarder, à bon droit, comme les *Moraves* de la France. On nous annonce encore une société semblable à quelques lieues d'Orléans, laquelle commence à s'établir depuis vingt à trente ans. A l'égard des communautés d'Auvergne, beaucoup plus anciennes et plus connues, on nomme en tête les Quitard-Pinon comme ceux qui datent de plus loin, et qui prouvent cinq cents ans d'association : on nomme encore les Arnaud, les Pradel, les Bonnemoy, les Tournel et les Anglade, anciens et sages roturiers, dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps, et dont les habitations sont situées dans la baronie de Thiers en Auvergne, où ils s'occupent uniquement à cultiver leurs propres domaines.

Chacune de ces familles forme différentes branches qui habitent une maison commune, et dont les enfans se marient ensemble, de façon cependant qne chacun des consorts n'établit guère qu'un fils dans la communauté, pour entretenir la branche que ce fils doit représenter un jour après la mort de son père; branche, au reste, dont ils ont fixé le nombre par une loi de famille qu'ils se sont imposée, en conséquence de laquelle ils marient au dehors les enfans surnuméraires des deux sexes. De quelque valeur que soit la portion du père dans les biens communs, ces enfans surnuméraires s'en croient exclus de droit, moyennant une somme fixe différente dans chaque communauté, et qui est, chez les Pinou, de 500 liv. pour les garçons, et de 200 liv. pour les filles.

Au reste, cet usage, tout consacré qu'il est par son ancienneté et par l'exactitude avec laquelle il s'observe, ne paroît guère digne de ces respectables associés. Pourquoi priver des enfans de leur patrimoine, et les chasser,

malgré eux, du sein de leur famille ? N'ont-ils pas un droit naturel aux biens de la maison, et sur-tout à l'inestimable avantage d'y vivre dans une société douce et paisible, à l'abri des misères et des sollicitudes qui empoisonnent les jours des autres hommes ? D'ailleurs, l'association dont il s'agit étant essentiellement utile, ne convient-il pas, pour l'honneur et pour le bien de l'humanité, de lui donner le plus d'étendue qu'il est possible ? Supposé donc que les terres actuelles de la communauté ne suffisent pas pour occuper tous ses enfans, il seroit aisé, avec le prix de leur légitime, de faire de nouvelles acquisitions ; et si la providence accroît le nombre des sujets, il n'est pas difficile à des gens unis et laborieux d'accroître un domaine et des bâtimens.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement intérieur est à peu près le même dans toutes ces communautés, chacune se choisit un chef qu'on appelle *maître ;* il est chargé de l'inspection générale et du détail des affaires; il vend, il achète, et la confiance qu'on a dans son intégrité lui épargne l'embarras de rendre des comptes détaillés de son administration ; mais sa femme n'a, parmi les autres personnes de son sexe, que le dernier emploi de la maison, tandis que l'épouse de celui des consorts qui a le dernier emploi parmi les hommes, a le premier rang parmi les femmes, avec toutes les fonctions et le titre de maîtresse. C'est elle qui veille à la boulangerie, à la cuisine, etc., qui fait faire les toiles, les étoffes et les habits, et qui les distribue à tous les consorts.

Les hommes, à l'exception du maître qui a toujours quelque affaire en ville, s'occupent tous également aux travaux ordinaires. Il y en a cependant qui sont particulièrement chargés, l'un du soin des bestiaux et du labourage, d'autres de la culture des vignes ou des prés, et de l'entretien des futailles. Les enfans sont soigneusement élevés ; une femme de la maison les conduit à l'école, au catéchisme, à la messe de paroisse, et les ramène. Du reste chacun des consorts reçoit tous les huit jours une légère distribution d'argent dont il dispose à son gré pour ses amusemens ou ses menus plaisirs.

Ces laboureurs fortunés sont réglés dans leurs mœurs,

vivent fort à l'aise, et sont sur-tout fort charitables; ils le sont même au point qu'on leur fait un reproche de ce qu'ils logent et donnent à souper à tous les mendians qui s'écartent dans la campagne, et qui, par cette facilité, s'entretiennent dans une fainéantise habituelle, et font métier d'être gueux et vagabonds; ce qui est un apprentissage de vols et de mille autres désordres.

Sur le modèle de ces communautés ne pourroit-on pas en former d'autres pour employer utilement tant de sujets embarrassés, qui, faute de conduite ou de talens, et conséquemment faute de travail et d'emploi, ne sont jamais aussi occupés ni aussi heureux qu'ils pourroient l'être, et qui par-là souvent deviennent à charge au public et à eux-mêmes.

On n'a guère vu jusqu'ici que des célibataires, des ecclésiastiques et des religieux qui se soient procuré les avantages des associations; il ne s'en trouve presque aucune en faveur des gens mariés. Ceux-ci néanmoins, obligés de pourvoir à l'entretien de leur famille, auroient plus besoin que les célibataires des secours que fournissent toutes les sociétés.

Ces considérations ont fait imaginer une association de bons citoyens, lesquels, unis entre eux par les liens de l'honneur et de la religion, pourroient se mettre à couvert des sollicitudes et des chagrins que le défaut de talens et d'emploi rend presque inévitable; association de gens laborieux, qui, sans renoncer au mariage, pussent remplir tous les devoirs du christianisme, et travailler de concert à diminuer leurs peines et à se procurer les douceurs de la vie; établissement, comme l'on voit, très-désirable et qui ne paroît pas impossible; on en jugera par le projet suivant.

1° Les nouveaux associés ne seront jamais liés par des vœux, et ils auront toujours une entière liberté de vivre dans le mariage ou dans le célibat, sans être assujétis à aucune observance monastique; mais sur-tout ils ne seront point retenus malgré eux, et ils pourront toujours se retirer dès qu'ils le jugeront expédient pour le bien de leurs affaires. En un mot, cette société sera véritablement une communauté séculière et libre dont tous les

membres exerceront différentes professions, arts ou métiers, sous la direction d'un chef et de son conseil, et par conséquent ils ne différeront point des autres laïcs, si ce n'est par une conduite plus réglée et par un grand amour du bien public; du reste on s'en tiendra, pour les pratiques de religion, à ce que l'église prescrit à tous les fidèles.

2° Les nouveaux associés s'appliqueront constamment et par état à toutes sortes d'exercices et de travaux, sur les sciences et sur les arts, en quoi ils préféreront toujours le nécessaire et le commode à ce qui n'est que de pur agrément ou de pure curiosité. Dans les sciences, par exemple, on cultivera toutes les parties de la médecine et de la physique utile; dans les métiers, on s'attachera spécialement aux arts les plus vulgaires, et même au labourage, si on s'établit à la campagne: d'ailleurs, on n'exigera pas un sou des postulans dès qu'ils pourront contribuer de quelque manière au bien de la communauté. On apprendra des métiers à ceux qui n'en sauront point encore; et, en un mot, on tâchera de mettre en œuvre les sujets les plus ineptes, pourvu qu'on leur trouve un caractère sociable, et sur-tout l'esprit de modération joint à l'amour du travail.

3° On arrangera les affaires d'intérêt de manière que les associés, en travaillant pour la maison, puissent travailler aussi pour eux-mêmes; je veux dire que chaque associé aura par exemple un tiers, un quart, un cinquième, ou telle autre quotité de ce que ses travaux pourront produire, toute dépense prélevée; c'est pourquoi on évaluera tous les mois les exercices ou les ouvrages de tous les sujets, et on leur en paiera sur-le-champ la quotité convenue; ce qui fera une espèce d'appointement ou de pécule que chacun pourra augmenter à proportion de son travail et de ses talens. L'un des grands usages du pécule, c'est que chacun se fournira sur ce fonds le vin, le tabac et les autres besoins arbitraires, si ce n'est en certains jours de réjouissance qui seront plus ou moins fréquens, et dans lesquels la communauté fera tous les frais d'un repas honnête; au surplus, comme le vin, le café, le tabac, font plus que doubler la dépense nécessaire, et que, dans une communauté qui aura des femmes, des

enfans, des sujets ineptes à soutenir, la parcimonie devient absolument indispensable; on exhortera les membres en général et en particulier à mépriser toutes ces vaines délicatesses qui absorbent l'aisance des familles, et, pour les y engager plus puissamment, on donnera une gratification annuelle à ceux qui auront le courage de s'en abstenir.

4° Ceux qui voudront quitter l'association emporteront non seulement leur pécule, mais encore l'argent qu'ils auront mis en société, avec les intérêts usités dans le commerce. A l'égard des mourans, la maison en héritera toujours; de sorte qu'à la mort d'un associé, tout ce qui se trouvera lui appartenir dans la communauté, sans en excepter son pécule; tout cela, dis-je, sera pour lors acquis à la congrégation; mais tout ce qu'il possédera au dehors appartiendra de droit à ses héritiers.

5° Tous les associés, dès qu'ils auront fait leur noviciat, seront regardés comme membres de la maison, et chacun sera toujours sûr d'y demeurer en cette qualité, tant qu'il ne fera pas de faute considérable et notoire contre la religion, la probité, les bonnes mœurs. Mais, dans ce cas, le conseil assemblé aura droit d'exclure un sujet vicieux, supposé qu'il ait contre lui au moins les trois quarts des voix, bien entendu qu'on lui rendra pour lors tout ce qui pourra lui appartenir dans la maison, suivant les dispositions marquées ci-dessus.

6° Les enfans des associés seront élevés en commun, et suivant les vues d'une éducation chrétienne; je veux dire qu'on les accoutumera de bonne heure à la frugalité, à mépriser le plaisir présent, lorsqu'il entraîne de grands maux et de grands déplaisirs; mais sur-tout on les élevera dans l'esprit de fraternité, d'union, de concorde, et dans la pratique habituelle des arts et des sciences les plus utiles; le tout avec les précautions, l'ordre et la décence qu'il convient d'observer entre les enfans des deux sexes.

7° Les garçons demeureront dans la communauté jusqu'à l'âge de seize ans faits; après quoi, si sa majesté l'agrée, on enverra les plus robustes dans les villes frontières pour y faire un cours militaire de dix ans. Là, ils seront formés aux exercices de la guerre, et, du reste, occupés aux divers arts et métiers qu'ils auront pratiqués

dès l'enfance, et, par conséquent, ils ne seront point à charge au roi ni au public dans les temps de paix : ils feront la campagne en temps de guerre, après avoir fait quelque apprentissage des armes dans les garnisons. Ce cours militaire leur acquerra tout droit de maîtrise pour les arts et pour le commerce, de façon qu'après leurs dix années de service, ils pourront s'établir, à leur choix, dans la communauté séculière ou ailleurs, libres d'exercer par-tout les différentes professions des arts et du négoce.

8° Lorsqu'il s'agira de marier ces jeunes gens, ce qu'on ne manquera pas de fixer à un âge convenable pour les deux sexes, leur établissement ne sera pas difficile, et tous les sujets auront pour cela des moyens suffisans; car, outre leur pécule plus un moins considérable, la communauté fournira une honnête légitime à chaque enfant, laquelle consistera tant en argent qu'en habillemens et en meubles; légitime proportionnée aux facultés de la maison, et, du reste, égale à tous, avec cette différence pourtant qu'elle sera double au moins pour ceux qui auront fait le service militaire. Après cette espèce d'héritage, les enfans ne tireront plus de leurs parens que ce que ceux-ci voudront bien leur donner de leur propre pécule, si ce n'est qu'ils eussent des biens hors de la maison, auquel cas les enfans en hériteront sans difficulté.

Il ne faut aucune donation, aucun privilége, aucun legs pour commencer une telle entreprise : il est visible que tous les membres opérant en commun, on n'aura pas besoin de ces secours étrangers. Il ne faut de même aucune exemption d'impôts, de corvées, de milice, etc. Il n'est ici question que d'une communauté laïque, dépendante à tous égards de l'autorité du roi et de l'état, et, par conséquent, sujète aux impositions et aux charges ordinaires. On peut donc espérer que les puissances protégeront cette nouvelle association, puisqu'elle doit être plus utile que tant de sociétés qu'on a autorisées en divers temps, et qui se sont multipliées à l'infini, bien qu'elles soient presque toujours onéreuses au public.

Au reste, on ne donne ici que le plan général de la congrégation proposée, sans s'arrêter à développer les avantages sensibles que l'état et les particuliers en pourroient

tirer, et sans détailler tous les réglemens qui seroient nécessaires pour conduire un tel corps. Mais on propose en question, savoir, si, suivant les lois établies dans le royaume ponr les entreprises et sociétés de commerce, les premiers auteurs d'un pareil établissement pourroient s'obliger les uns envers les autres, et se donner mutuellement leurs biens et leurs travaux, tant pour eux que pour leurs successeurs, sans y être expressément autorisés par la cour : ce qui pourroit faire croire qu'il n'est pas besoin d'une approbation formelle, c'est que plusieurs sociétés assez semblables, actuellement existantes, n'ont point été autorisées par le gouvernement ; et, pour commencer par les frères cordonniers et les frères tailleurs, on sait qu'ils n'ont point eu de lettres-patentes. De même les communautés d'Auvergne subsistent depuis des siècles, sans qu'il y ait eu aucune intervention de la cour pour leur établissement.

Objections et réponses. On ne manquera pas de dire qu'une association de gens mariés est absolument impossible; que ce seroit une occasion perpétuelle de trouble, et qu'infailliblement les femmes mettroient la désunion parmi les associés ; mais ce sont là des objections vagues, et qui n'ont aucun fondement : car, pourquoi les femmes causeroient-elles plutôt du désordre dans une communauté conduite avec de la sagesse, qu'elles n'en causent tous les jours dans la position actuelle, où chaque famille, plus libre et plus isolée, plus exposée aux mauvaises suites de la misère et du chagrin, n'est pas contenue, comme elle le seroit là, par une police domestique et bien suivie ? D'ailleurs, si quelqu'un s'y trouvoit déplacé, s'il y paroissoit inquiet, ou qu'il y mît de la division, dans ce cas, s'il ne se retiroit de lui-même, ou s'il ne se corrigeoit, on ne manqueroit pas de le congédier.

Mais on n'empêcheroit pas, dit-on, les amours furtives, et bientôt ces amours causeroient du trouble et du scandale.

A cela je réponds que l'on ne prétend pas refondre le genre humain : le cas dont il s'agit arrive déjà fréquemment, et sans doute qu'il arriveroit ici quelquefois ; néanmoins on sent que ce désordre seroit beaucoup plus rare. En effet, comme l'on seroit moins corrompu par le luxe,

moins amolli par les délices, et qu'on seroit plus occupé, plus en vue, et plus surveillé, on auroit moins d'occasion de mal faire, et de se livrer à des penchans illicites. D'ailleurs, les vues d'intérêt étant alors presque nulles dans les mariages, les seules convenances d'âge et de goût en décideroient; conséquemment il y auroit plus d'union entre les conjoints, et, par une suite nécessaire, moins d'amours répréhensibles. J'ajoute que, le cas arrivant, malgré la police la plus attentive, un enfant de plus ou de moins n'embarrasseroit personne, au lieu qu'il embarrasse beaucoup dans la position actuelle. Observons enfin que les mariages mieux assortis dans ces maisons, une vie plus douce et plus réglée, l'aisance constamment assurée à tous les membres, seroient le moyen le plus efficace pour effectuer le perfectionnement physique de notre espèce, laquelle, au contraire, ne peut aller qu'en dépérissant dans toute autre position.

Au surplus, l'ordre et les bonnes mœurs qui règnent dans les communautés d'Auvergne, l'ancienneté de ces maisons, et l'estime générale qu'on en fait dans le pays, prouvent également la bonté de leur police, et la possibilité de l'association proposée. Des peuples entiers, à peine civilisés, et qui pourtant suivent le même usage, donnent à cette preuve une nouvelle solidité. En un mot, une institution qui a subsisté jadis pendant des siècles, et qui subsiste encore presque sous nos yeux, n'est constamment ni impossible ni chimérique. J'ajoute que c'est l'unique moyen d'assurer le bonheur des hommes, parce que c'est le seul qu'on puisse prendre pour occuper utilement tous les sujets, le seul moyen de les contenir dans les bornes d'une sage économie, et de leur épargner une infinité de sollicitudes et de chagrins, qu'il est moralement impossible d'éviter dans l'état de désolation où les hommes ont vécu jusqu'à présent.

(M. Faiguet.)

MORGUE.

Si vous joignez la dureté et la fierté à la gravité, à la sottise, vous aurez la *morgue*. Elle est de tous les états; mais on en accuse particulièrement la robe, et la raison en est simple. Il y a dans la robe tout autant de gens sots et fiers que dans l'église et le militaire, ni plus ni moins; mais la gravité est particulièrement attachée à la magistrature; dépositaire des lois qu'elle fait parler ou taire à son gré, c'est une tentation bien naturelle que d'en promener partout avec soi la menace. Les gens de lettres ont aussi leur *morgue*, mais elle ne se montre dans aucun plus fortement que dans le poète satyrique.

(ANONYME.)

MORIGÉNER.

Ce terme signifie corriger, reprendre, former aux bonnes mœurs par des corrections et des réprimandes. Il est difficile qu'un enfant qui n'a point été *morigéné* soit assez heureusement né pour n'en avoir pas eu de besoin, et n'avoir aucun de ces défauts dont une bonne éducation peut corriger. Mais on se rend insupportable à force de reprendre. Peu de corrections, mais placées à propos; surtout ne pas donner lieu à un enfant de confondre les fautes considérables avec les fautes légères; en montrant la même sévérité pour les unes et pour les autres, ce seroit corrompre au lieu de corriger.

On peut reprendre plus habile que soi; mais il faut savoir mieux faire pour corriger.

Peu de gens savent corriger, et beaucoup se mêlent de reprendre.

(ANONYME.)

MORT.

LA MORT de l'homme est la destruction des organes vitaux, en sorte qu'ils ne puissent plus se rétablir.

La naissance n'est qu'un pas à cette destruction.

Et le premier instant où les enfans des rois
Ouvrent les yeux à la lumière
Est celui qui vient quelquefois
Fermer pour toujours leur paupière.

Dans le moment de la formation du fœtus, cette vie corporelle n'est encore rien, ou presque rien. Peu à peu cette vie s'augmente et s'étend; elle acquiert de la consistance à mesure que le corps croît, se développe et se fortifie; dès qu'il commence à dépérir, la quantité de vie diminue; enfin, lorsqu'il se courbe, se desséche et s'affaisse, la vie décroît, se resserre, se réduit presqu'à rien. Nous commençons de vivre par degrés, et nous finissons de mourir comme nous commençons de vivre.

Toutes les causes de dépérissement agissent continuellement sur notre être matériel, et le conduisent peu à peu à sa dissolution. La *mort*, ce changement d'état si marqué, si redouté, n'est, dans la nature, que la dernière nuance d'un être précédent : la succession nécessaire du dépérissement de notre corps amène ce degré comme tous les autres qui ont précédé. La vie commence à s'éteindre long-temps avant qu'elle s'éteigne entièrement; et, dans le réel, il y a peut-être plus loin de la caducité à la jeunesse, que de la décrépitude à la *mort;* car on ne doit pas ici considérer la vie comme une chose absolue, mais comme une quantité susceptible d'augmentation, de diminution, et finalement de destruction nécessaire.

La pensée de cette destruction est une lumière semblable à celle qu'au milieu de la nuit répand un embrâsement sur des objets qu'il va bientôt consumer. Il faut nous accoutumer à envisager cette lumière, puisqu'elle n'annonce rien qui ne soit préparé par tout ce qui la précède; et, puisque la *mort* est aussi naturelle que la

vie, pourquoi donc la craindre si fort ? Ce n'est pas aux méchans ni aux scelérats que je parle; je ne connois point de remède pour calmer les tourmens affreux de leur conscience. Le plus sage des hommes avoit raison de dire que si l'on ouvroit l'ame des tyrans, on la trouveroit percée de blessures profondes, et déchirée par la noirceur et la cruauté, comme par autant de plaies mortelles. Ni les plaisirs, ni la grandeur, ni la solitude, ne purent garantir Tibère des tourmens horribles qu'il enduroit. Mais je voudrois armer les honnêtes gens contre les chimères de douleurs et d'angoisses de ce dernier période de la vie; préjugé général si bien combattu par l'auteur éloquent et profond de l'Histoire Naturelle de l'Homme.

La vraie philosophie, dit-il, est de voir les choses telles qu'elles sont; le sentiment intérieur seroit d'accord avec cette philosophie s'il n'étoit perverti par les illusions de notre imagination et par l'habitude malheureuse que nous avons prise de nous forger des fantômes de douleur et de plaisir. Il n'y a rien de charmant et de terrible que de loin; mais, pour s'en assurer, il faut avoir la sagesse et le courage de considérer l'un et l'autre de près. Qu'on interroge les médecins des villes et les ministres de l'église, accoutumés à observer les actions des mourans, et à recueillir leurs derniers sentimens, ils conviendront qu'à l'exception d'un petit nombre de maladies aiguës, où l'agitation, causée par des mouvemens convulsifs, paroit indiquer les souffrances du malade, dans toutes les autres on meurt doucement et sans douleur; et même ces terribles agonies effraient plus les spectateurs qu'elles ne tourmentent le malade; car combien n'en a-t-on pas vus qui, après avoir été à cette dernière extrémité, n'avoient aucun souvenir de ce qui s'étoit passé, non plus que de ce qu'ils avoient senti : ils avoient réellement cessé d'être pour eux pendant ce temps, puisqu'ils sont obligés de rayer du nombre de leurs jours tous ceux qu'ils ont passés dans cet état, duquel il ne leur reste aucune idée.

Il semble que ce seroit dans les camps que les douleurs affreuses de la *mort* devroient exister; cependant ceux qui ont vu mourir des milliers de soldats dans les

hôpitaux d'armées rapportent que leur vie s'éteint si tranquillement, qu'on diroit que la *mort* ne fait que passer à leur cou un nœud coulant qui serre moins qu'il n'agit avec une douceur narcotique. Les *morts* douloureuses sont donc très-rares, et presque toutes les autres sont insensibles.

Quand la faux de la parque est levée pour trancher nos jours, on ne la voit point, on n'en sent point le coup : la faux, ai-je dit, chimère poétique. La *mort* n'est point armée d'un instrument tranchant, rien de violent ne l'accompagne; on finit de vivre par des nuances imperceptibles. L'épuisement des forces anéantit le sentiment, et n'excite en nous qu'une sensation vague que l'on éprouve en se laissant aller à une rêverie indéterminée. Cet état nous effraie de loin, parce que nous y pensons avec vivacité; mais quand il se prépare, nous sommes affoiblis par les gradations qui nous y conduisent, et le moment décisif arrive sans qu'on s'en doute et sans qu'on y réfléchisse. Voilà comme meurent la plupart des humains; et, dans le petit nombre de ceux qui conservent leur connoissance jusqu'au dernier soupir, il ne s'en trouve peut-être pas un qui ne conserve en même temps de l'espérance, et qui ne se flatte d'un retour vers la vie. La nature a, pour le bonheur de l'homme, rendu ce sentiment plus fort que la raison; et si l'on ne réveilloit pas ses frayeurs par ces tristes soins et cet appareil qui, dans la société, devancent la *mort*, on ne la verroit point arriver. Pourquoi les médecins ne cherchent-ils pas des moyens de nous laisser mourir paisiblement? Épicure et Antonin avoient bien su trouver ces moyens; mais nos docteurs ne ressemblent que trop à nos juges; qui, après avoir prononcé un arrêt de *mort*, livrent la victime à sa douleur, aux prêtres et aux lamentations d'une famille. En faut-il davantage pour anticiper l'agonie?

Un homme qui seroit séquestré de bonne heure du commerce des autres hommes, n'ayant point de moyens de s'éclairer sur son origine, croiroit non seulement n'être pas né, mais même ne jamais finir. Le sourd de Chartres, qui voyoit mourir ses semblables, ne savoit pas ce que c'étoit que la *mort*. Un sauvage qui ne verroit mourir per-

sonne de son espèce se croiroit immortel. On ne craint donc si fort la *mort* que par habitude, par éducation, par préjugé.

Mais les grandes alarmes règnent principalement chez les personnes élevées mollement dans le sein des villes, et devenues, par leur éducation, plus sensibles que les autres ; car le commun des hommes, sur-tout ceux de la campagne, voient la mort sans effroi ; c'est la fin des chagrins et des calamités des misérables. La *mort*, disoit Caton, ne peut jamais être prématurée pour un consulaire, fâcheuse ou déshonorante pour un homme vertueux, et malheureuse pour un homme sage.

Rien de violent ne l'accompagne dans la vieillesse ; les sens sont hébétés, et les vaisseaux se sont effacés, colés, ossifiés les uns après les autres ; alors la vie cesse peu à peu ; on se sent mourir comme on se sent dormir : on tombe en foiblesse.

Il semble qu'on paie un plus grand tribut de douleur quand on vient au monde que quand on en sort : là, l'enfant pleure ; ici, le vieillard soupire. Du moins est-il vrai qu'on sort de ce monde comme on y vient, sans le savoir. La *mort* et l'amour se consomment par les mêmes voies, par l'expiration. On se reproduit quand c'est d'amour qu'on meurt ; le corps s'anéantit quand c'est par le ciseau d'Atropos. Remercions la nature, qui, ayant consacré les plaisirs les plus vifs à la production de notre espèce, émousse presque toujours la sensation de la douleur, dans ces momens où elle ne peut plus nous conserver la vie.

La *mort* n'est donc pas une chose aussi formidable que nous nous l'imaginons : nous la jugeons mal de loin ; c'est un spectre qui nous épouvante à une certaine distance, et qui disparoît lorsqu'on vient à en approcher de près. Nous n'en prenons que des notions fausses : nous la regardons non seulement comme le plus grand malheur, mais encore comme un mal accompagné des plus pénibles angoisses. Nous avons même cherché à grossir dans notre imagination ses funestes images, et à augmenter nos craintes en raisonnant sur la nature de cette douleur. Mais rien n'est plus mal fondé ; car quelle cause peut la produire ou

l'occasionner? La fera-t-on résider dans l'ame ou dans le corps? La douleur de l'ame ne peut être produite que par la pensée; celle du corps est toujours proportionnée à sa force ou à sa foiblesse. Dans l'instant de la *mort* naturelle, le corps est plus foible que jamais; il ne peut donc éprouver qu'une très-petite douleur, si même il en éprouve aucune.

Les hommes craignent la *mort*, comme les enfans craignent les ténèbres, et seulement parce qu'on a effaré leur imagination par des fantômes aussi vains que terribles. L'appareil des derniers adieux, les pleurs de nos amis, le deuil et la cérémonie des funérailles, les convulsions de la machine qui se dissout; voilà ce qui tend à nous effrayer.

Les stoïciens affectoient trop d'apprêts pour ce dernier moment; ils usoient de trop de consolations pour adoucir la perte de la vie. Tant de remèdes contre la crainte de la *mort* contribuent à la redoubler dans notre ame. Quand on appelle la vie une continuelle préparation à la *mort*, on a lieu de croire qu'il s'agit d'un ennemi bien redoutable, puisqu'on conseille de s'armer de toutes pièces; et cependant cet ennemi n'est rien. Pourquoi l'appréhender si vivement? Enfin pourquoi craindre la *mort* quand on a assez bien vécu pour n'en pas craindre les suites?

Je sais que la mortalité
Du genre humain est l'apanage;
Pourquoi donc serois-je excepté?
La vie n'est qu'un pélerinage;
De son cours la rapidité,
Loin de m'alarmer, me soulage;
Sa fin, lorsque j'en envisage
L'infaillible nécessité,
Ne peut ébranler mon courage.
Brûlez de l'or empaqueté,
Il n'en périt que l'emballage,
C'est tout: un si léger dommage
Devroit-il être regretté?

Malherbe a dit:

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles.
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier.

Cependant

Cependant on a beau dire, de tous les spectres de ce monde la mort est le plus effrayant; j'en appelle au trait suivant: malheureusement ce n'est point une fiction, c'est un fait véritable. Dans les temps d'abondance, le paysan trouve sur ses greniers de quoi vivre; dans les temps de misère, il est forcé de venir à la ville implorer la compassion de ses maîtres. Cette année, ces maîtres eux-mêmes, pressés par l'indigence, fermèrent leurs portes, et ces malheureux habitans des champs furent obligés de s'en retourner sans pain dans leurs chaumières, où ils étoient attendus avec impatience par leurs femmes et par leurs enfans. Un d'entre eux se trouve au milieu de quatre petits enfans qui portent leurs mains à leur bouche, et qui demandent du pain à leur père, qui n'a rien à leur donner. Le désespoir s'empare de lui; il saisit un couteau, il égorge les trois aînés; le plus jeune, qu'il alloit frapper, se jette à ses pieds, et lui crie: *Mon papa, ne me tuez pas, je n'ai plus faim.*

(M. de Jaucourt.)

MOT (*bon*).

Un *bon mot* est un sentiment vivement et finement exprimé; il faut que le *bon mot* naisse naturellement et sur-le-champ; qu'il soit ingénieux, plaisant, agréable; enfin qu'il ne renferme point de raillerie grossière, injurieuse ou piquante.

La plupart des *bons mots* consistent dans des tours d'expressions qui, sans gêner, offrent à l'esprit deux sens également vrais, mais dont le premier qui saute d'abord aux yeux n'a rien que d'innocent, au lieu que l'autre qui est le plus caché renferme souvent une malice ingénieuse.

Cette duplicité de sens est, dans un homme destitué de génie, un manque de précision et de connoissance de la langue; mais, dans un homme d'esprit, cette même duplicité de sens est une adresse par laquelle il fait naître deux idées différentes; la plus cachée dévoile à ceux qui ont un peu de sagacité une satyre délicate, qu'elle recèle à une pénétration moins vive.

Quelquefois le *bon mot* n'est autre chose que l'heureuse hardiesse d'une expression appliquée à un usage peu ordinaire. Quelquefois aussi la force d'un *bon mot* ne consiste point dans ce qu'on dit, mais dans ce qu'on ne dit pas, et qu'on fait sentir comme une conséquence naturelle de nos paroles, sur laquelle on a l'adresse de porter l'attention de ceux qui nous écoutent.

Le *bon mot* est plutôt imaginé que pensé; il prévient la méditation et le raisonnement; et c'est en partie pourquoi tous les *bons mots* ne sont pas capables de soutenir la presse. La plupart perdent leur grace dès qu'on les rapporte détachés des circonstances qui les ont fait naître; circonstances qu'il n'est pas aisé de faire sentir à ceux qui n'en ont pas été les témoins.

Mais, quoique le *bon mot* ne soit pas l'effet de la méditation, il est sûr pourtant que les saillies de ceux qui sont habitués à une exacte méthode de raisonner se sentent de la justesse de l'esprit. Ces personnes ont plié leur imagination, quelque vive qu'elle soit, à obéir à la sévérité du raisonnement. C'est peut-être faute de cette exactitude de

raisonnement que plusieurs anciens se sont souvent trompés sur la nature des *bons mots* et de la fine plaisanterie.

Ceux qui ont beaucoup de feu, et dont l'imagination est propre aux saillies et aux *bons mots*, doivent avoir soin de se procurer un fond de justesse et de discernement qui ne les abandonne pas même dans leur grande vivacité. Il leur importe encore d'avoir un fonds de vertu qui les empêche de laisser rien échapper qui soit contraire à la bienséance, et aux ménagemens qu'ils doivent avoir pour ceux que leurs *bons mots* regardent.

Une demoiselle, dont la voix étoit fort brillante et l'haleine un peu forte, venoit de chanter en présence de Benserade. On lui demande ce qu'il pense : « Les paroles » sont parfaitement belles, dit-il, mais l'air n'en vaut » rien. »

Le même Benserade ayant une dispute vive avec un abbé de qualité, on apporte à cet abbé le chapeau de cardinal : « Parbleu ! s'écria Benserade, j'étois bien fou de » quereller avec un homme qui avoit la tête si près du » bonnet. »

Un homme de la cour, soupçonné d'être impuissant, et ne voulant pas en convenir, rencontre Benserade qui l'avoit souvent raillé là-dessus : « Monsieur, lui dit-il, malgré » toutes vos plaisanteries, ma femme est accouchée depuis » deux jours. Hé ! monsieur, lui répond Benserade, on » n'a jamais douté de madame votre femme. »

(M. de JAUCOURT.)

MOTIF.

C'est la raison qui détermine un homme à agir. Il y a peu d'hommes assez attentifs à ce qui se passe au dedans d'eux-mêmes, pour bien connoître les *motifs* secrets qui les font agir. Une action peut avoir plusieurs *motifs* : les uns louables, les autres honteux; dans ces circonstances, il n'y a qu'une longue expérience qui puisse rassurer sur la bonté ou la malice de l'action. C'est elle qui fait que l'homme se dit à lui-même, et se dit sans s'en imposer : Je me connois; j'agirois de la même manière, quand je n'aurois aucun intérêt pour m'y déterminer. Un homme de bien cherche toujours, aux actions équivoques des autres, des *motifs* qui les excusent. Un philosophe se méfie des bonnes actions qu'il fait, examine s'il n'y a point à côté d'un *motif* honnête quelque raison de haine, de vengeance, de passion, qui le trompe.

Si le goût de l'ordre, l'amour du bien, sont les *motifs* de nos actions, la considération publique et la paix de la conscience en seront la récompense assurée. Il est bien doux d'être estimé des autres : il l'est bien davantage de s'estimer soi-même. Il n'y a que celui qui n'appréhende point de se rendre compte de ses *motifs* qui puisse habiter tranquillement en lui : les autres se haïssent malgré qu'ils en aient, et sont obligés de se fuir eux-mêmes.

(ANONYME.)

MOUVEMENT *du style.*

MONTAGNE a dit de l'ame : *L'agitation est sa vie et sa grace.* Il en est de même du style ; encore est-ce peu qu'il soit en *mouvement*, si ce *mouvement* n'est pas analogue à celui de l'ame ; et c'est ici que l'on va sentir la justesse de la comparaison de Lucien, qui veut que le style et la chose, comme le cavalier et le cheval, ne fassent qu'un, et se meuvent ensemble. Les tours d'expression qui rendent l'action de l'ame, sont ce que les rhéteurs ont appelé *figure de pensée.* Or, l'action de l'ame peut se concevoir sous l'image des directions que suit le *mouvement* des corps. Que l'on me passe la comparaison ; une analyse plus abstraite ne seroit pas aussi sensible.

Ou l'ame s'élève ou elle s'abaisse, ou elle s'élance en avant ou elle recule sur elle-même, ou ne sachant auquel de ses *mouvemens* obéir, elle penche de tous les côtés, chancelante et irrésolue, ou dans une agitation plus violente encore ; et, de tous sens, retenue par les obstacles, elle se roule en tourbillon, comme un globe de feu sur son axe.

Au *mouvement* de l'ame qui s'élève répondent tous les transports d'admiration, de ravissement, d'enthousiasme, l'exclamation, l'imprécation, les vœux ardens et passionnés, la révolte contre le ciel, l'indignation contre la foiblesse et les vices de notre nature. Au *mouvement* de l'ame qui s'abaisse répondent les plaintes, les humbles prières, le découragement, le repentir, tout ce qui implore grace ou pitié. Au *mouvement* de l'ame qui s'élance en avant et hors d'elle-même répondent le desir impatient, l'instance vive et redoublée, le reproche, la menace, l'insulte, la colère et l'indignation, la résolution et l'audace, tous les actes d'une volonté ferme et décidée, impétueuse et violente, soit qu'elle lutte contre les obstacles, soit qu'elle fasse obstacle elle-même à des *mouvemens* opposés. Au retour de l'ame sur elle-même répondent la surprise mêlée d'effroi, la répugnance et la honte, l'épouvante et le remords, tout ce qui réprime ou renverse la résolution, le penchant, l'impulsion de la volonté. A la situation de l'ame qui chan-

celle répondent le doute, l'irrésolution, l'inquiétude et la perplexité, le balancement des idées et le combat des sentimens. Les révolutions rapides que l'ame éprouve au dedans d'elle-même, lorsqu'elle fermente et bouillonne, sont un composé de ces *mouvemens* divers, interrompus dans tous les points.

Souvent plus libre et plus tranquille, au moins en apparence, elle s'observe, se possède et modère ses *mouvemens*. A cette situation de l'ame appartiennent les détours, les allusions, les réticences du style fin, délicat, ironique; l'artifice et le manège d'une éloquence insinuante; les *mouvemens* retenus d'une ame qui se dompte elle-même, et d'une passion violente qui n'a pas encore secoué le frein.

Les *mouvemens* se varient d'eux-mêmes dans le style passionné, lorsqu'on est dans l'illusion, et qu'on s'abandonne à la nature; alors ces figures, qui sont si froides quand on les a recherchées, la répétition, la gradation, l'accumulation, etc., se présentent naturellement avec toute la chaleur de la passion qui les a produites. Le talent de les employer à propos, n'est donc que le talent de se pénétrer des affections que l'on exprime: l'art ne peut suppléer à cette illusion; c'est par elle qu'on est en état d'observer la génération, la gradation, le mélange des sentimens; et, que, dans l'espèce de combat qu'ils se livrent, on fait donner tour-à-tour l'avantage à celui qui doit dominer.

A l'égard du style épique, au défaut de ces *mouvemens*, il est animé par un autre artifice, et varié par d'autres moyens.

Une idée, à mon gré, bien naturelle, bien ingénieuse et bien favorable aux poètes, a été celle d'attribuer une ame à tout ce qui donnoit quelque signe de vie: j'appelle signe de vie l'action, la végétation, et, en général, l'apparence du sentiment. L'action est ce *mouvement* inné, qui n'a point de cause étrangère connue, et dont le principe réside ou semble résider dans le corps même qui se meut sans recevoir sensiblement aucune impulsion au dehors: c'est ainsi que le feu, l'air et l'eau, sont en action.

De ce que leur *mouvement* nous semble être indépendant, nous en inférons qu'il est volontaire; et le principe que nous lui attribuons est une ame pareille à celle qui

ment ou qui semble mouvoir en nous les ressorts du corps qu'elle anime. A la volonté que suppose un *mouvement* libre nous ajoutons en idée l'intelligence, le sentiment et toutes les affections humaines. C'est ainsi que des élémens nous avons fait des hommes doux, bienfaisans, dociles, cruels, impérieux, inconstans, capricieux, avares, etc.

Cette induction, moitié philosophique et moitié populaire, est une source intarissable de poésie, et une règle infaillible et universelle pour la justesse du style figuré.

Mais si le *mouvement* seul nous a induits à donner une ame à la matière, la végétation nous y a comme obligés.

Quand nous voyons les racines d'une plante se glisser dans les veines du roc, en suivre les sinuosités, ou le tourner s'il est solide, et chercher, avec l'apparence d'un discernement infaillible, le terrain propre à la nourrir, comment ne pas lui attribuer la même sagacité qu'à la brebis qui, d'une dent aiguë, enlève d'entre les cailloux les herbes tendres et savoureuses ?

Quand nous voyons la vigne chercher l'appui de l'ormeau, l'embrasser, élever ses pampres pour les enlacer aux branches de cet arbre tutélaire, comment ne pas l'attribuer au sentiment de sa foiblesse, et ne pas supposer à cette action le même principe qu'à celle de l'enfant qui tend les bras à sa nourrice pour l'engager à le soutenir ?

Quand nous voyons les bourgeons des arbres s'épanouir au premier sourire du printemps, et se refermer aussitôt que le souffle de l'hiver, qui se retourne et menace en fuyant, vient démentir ces caresses trompeuses, comment ne pas attribuer à l'espoir, à la joie, à l'impatience, à la séduction d'un beau jour le premier de ces *mouvemens*, et l'autre au saisissement de la crainte ? Comment distinguer, entre les laboureurs, les troupeaux et les plantes, les causes diverses d'un effet tout pareil ?

Ac nequè jam stabulis gaudet pecus, aut arator igni.

Les philosophes distinguent, dans la nature, le mécanisme, l'instinct, l'intelligence; mais l'on n'est philosophe que dans les méditations du cabinet. Dès qu'on se livre aux

impressions des sens, on devient enfant comme tout le monde. Les spéculations transcendantes sont pour nous un état forcé : notre condition naturelle est celle du peuple ; ainsi, lorsque Rousseau, dans l'illusion poétique, exprime son inquiétude pour un jeune arbrisseau qui se presse trop de fleurir, il nous intéresse nous-mêmes.

Jeune et tendre arbrisseau, l'espoir de mon verger,
Fertile nourrisson de Vertumne et de Flore,
Des faveurs de l'hiver redoutez le danger ;
Et retenez vos fleurs qui s'empressent d'éclore,
Séduites par l'éclat d'un beau jour passager.

Dans Lucrèce, la peste frappe les hommes ; dans Virgile, elle attaque les animaux : je rougis de le dire ; mais on est du moins aussi ému du tableau de Virgile que de celui de Lucrèce ; et dans cette image :

It tristis arator
Mœrentem abjungens fraternâ morte juvencum.

Ce n'est pas la tristesse du laboureur qui nous touche. De la même source naît cet intérêt universel répandu dans la la poésie, le plaisir de nous trouver par-tout avec nos semblables, de voir que tout sent, que tout pense, que tout agit comme nous ; ainsi le charme du style figuré consiste à nous mettre en société avec toute la nature, et à nous intéresser à tout ce que nous voyons par quelque retour sur nous-mêmes.

Une règle constante et invariable, dans le style poétique, est donc d'animer tout ce qui peut l'être avec vraisemblance.

Virgile peint le moment où la main d'un guerrier vient d'être coupée : il est naturel que les doigts tremblans serrent encore la poignée du glaive ; mais que la main cherche son bras, la vraisemblance n'y est plus.

Non seulement l'action et la végétation, mais le *mouvement* accidentel, et quelquefois même la forme et l'attitude des corps dans le repos, suffisent pour l'illusion de la métaphore. On dit qu'un rocher suspendu menace ; on dit qu'il est touché de nos plaintes ; on dit d'un mont sourcil-

leux qu'il va défier les tempêtes, et, d'un écueil immobile au milieu des flots, qu'il brave Neptune irrité. De même, lorsque, dans Homère, la flèche vole avide de sang, ou qu'elle discerne et choisit un guerrier dans la mêlée, comme dans le poème du Tasse, son action physique donne de la vraisemblance au sentiment qu'on lui attribue : cela répond à la pensée de Pline l'ancien : *Nous avons donné des ailes au fer et à la mort.* Mais qu'Homère dise, des traits qui sont tombés autour d'Ajax sans pouvoir l'atteindre, qu'épars sur la terre, ils demandent le sang dont ils sont privés, il n'y a dans la réalité rien d'analogue à cette pensée. La *pierre impudente* du même poète et le *lit effronté* de Despréaux manquent aussi de cette vérité relative qui fait la justesse de la métaphore. Il est vrai que, dans les livres saints, le glaive des vengeances célestes *s'enivre et se rassasie de sang;* mais, au moyen du merveilleux, tout s'anime ; au lieu que, dans le système de la nature, la vérité relative de cette espèce de métaphore n'est fondée que sur l'illusion des sens. Il faut donc que cette illusion ait son principe dans les apparences des choses.

Il y a un autre moyen d'animer le style, et celui-ci est commun à l'éloquence et à la poésie pathétique : c'est d'adresser ou d'attribuer la parole aux absens, aux morts, aux choses insensibles ; de les voir, de croire les entendre et en être entendu. Cette sorte d'illusion, que l'on se fait à soi-même et aux autres, est un délire qui doit avoir aussi sa vraisemblance ; et il ne peut l'avoir que dans une violente passion, ou dans cette rêverie profonde qui approche des songes du sommeil.

Écoutez Armide, après le départ de Renaud.

> Traître ! attends ... Je le tiens. Je tiens son cœur perfide.
> Ah ! je l'immole à ma fureur.
> Que dis-je ? Où suis-je ? Hélas ! infortunée Armide,
> Où t'emporte une aveugle erreur ?

C'est cette erreur où doit être plongée l'ame du poète ou du personnage qui emploie ces figures hardies et véhémentes ; c'est elle qui en fait le naturel, la vérité, le pathétique ; affectées de sang froid, elles sont ridicules plutôt que

touchantes; et la raison en est que, pour croire entendre les morts, les absens, les êtres muets, inanimés, ou pour croire en être entendus, pour le croire au moins confusément et au même degré qu'un bon comédien croit être le personnage qu'il représente, il faut, comme lui, s'oublier; car on ne persuade les autres qu'autant qu'on est persuadé soi-même. La règle constante et invariable, pour l'emploi de ce qu'on appelle l'hypotypose (description inanimée, peinture vive et frappante) et la prosopopée, est donc l'apparence du délire : hors de là, plus de vraisemblance; et la preuve que celui qui emploie ces *mouvemens du style* est dans l'illusion, c'est le geste et le ton qu'il y met. Que l'inimitable Clairon déclame ces vers de *Phèdre :*

Que diras-tu, mon père, à ce récit horrible ?
Je crois voir de tes mains tomber l'urne terrible;
Je crois te voir cherchant un supplice nouveau,
Toi-même de ton sang devenir le bourreau.
Pardonne. Un dieu cruel a perdu ta famille.
Reconnois sa vengeance aux fureurs de ta fille.

L'action de Phèdre sera la même que si Minos étoit présent. Qu'Andromaque, en l'absence de Pyrrhus et d'Astianax, leur adresse tour-à-tour la parole :

Roi barbare, faut-il que mon crime l'entraîne ?
Si je te hais, est-il coupable de ma haine ?
T'a-t-il de tous les siens reproché le trépas ?
S'est-il plaint à tes yeux de maux qu'il ne sent pas ?
Mais cependant, mon fils, tu meurs, si je n'arrête
Le fer que le cruel tient levé sur ta tête.

L'actrice, en parlant à Pyrrhus, aura l'air et le ton du reproche, comme si Pyrrhus l'écoutoit : en parlant à son fils, elle aura dans les yeux, et presque dans le geste, la même expression de tendresse et d'effroi que si elle tenoit cet enfant dans ses bras. On conçoit aisément pourquoi ces *mouvemens*, si familiers dans le style dramatique, se rencontrent si rarement dans le récit de l'épopée. Celui qui raconte se possède, et tout ce qui ressemble à l'égarement ne peut lui convenir.

Mais il y a dans le dramatique un délire tranquille comme un délire passionné; et la profonde rêverie produit, avec moins de chaleur et de véhémence, la même illusion que le transport. Un berger rêvant à sa bergère absente, à l'ombre du hêtre qui leur servoit d'asyle, au bord d'un ruisseau dont le crystal répéta cent fois leurs baisers, sur le même gazon que leurs pas légers fouloient à peine, et qui, après les avoir vus se disputer le prix de la course, les invitoit au doux repos; ce berger, environné des témoins de son amour, leur fait ses plaintes, et croit les entendre partager ses regrets, comme il a cru les voir partager ses plaisirs. Tout cela est dans la nature.

(M. MARMONTEL.)

MULATRE.

Dans les îles françaises, *mulâtre* veut dire un enfant né d'une mère noire et d'un père blanc, ou d'un père noir et d'une mère blanche. Ce dernier cas est rare, le premier très-commun par le libertinage des blancs avec les négresses. Louis XIV, pour arrêter ce désordre, fit une loi qui condamne à une amende de deux mille livres de sucre celui qui sera convaincu d'être le père d'un *mulâtre;* ordonne encore que, si c'est un maître qui ait débauché son esclave et qui en ait un enfant, la négresse et l'enfant seront confisqués au profit de l'hôpital des frères de la Charité, sans pouvoir jamais être rachetés, sous quelque prétexte que ce soit. Cette loi avoit bien des défauts : le principal est qu'en cherchant à remédier au scandale, elle ouvroit la porte à toutes sortes de crimes, et en particulier à celui des fréquens avortemens. Le maître, pour éviter de perdre tout à la fois son enfant et sa négresse, en donnoit lui-même le conseil; et la mère, tremblante de devenir esclave perpétuelle, l'exécutoit au péril de sa vie.

Il eût sans doute été à souhaiter, pour les bonnes mœurs et pour la population des blancs dans les colonies, que les Européens n'eussent jamais senti que de l'indifférence pour les négresses; mais il étoit moralement impossible que le contraire n'arrivât; car les yeux se font assez promptement à une différence de couleur qui se présente sans cesse, et les jeunes négresses sont presque toutes bien faites, faciles et peu intéressées. On ne peut cependant s'empêcher de convenir que de ce désordre il ne soit résulté quelques avantages réels pour nos colonies. 1° Les affranchissemens des *mulâtres* ont considérablement augmenté le nombre des libres, et cette classe de libres est, sans contredit, en tout temps, le plus sûr appui des blancs contre la rebellion des esclaves : ils en ont eux-mêmes; et, pour peu qu'ils soient aisés, ils affectent avec les nègres la supériorité des blancs, à quoi il leur faudroit renoncer si les esclaves secouoient le joug; et, en temps de guerre, les *mulâtres* sont une bonne milice à employer

à la défense des côtes, parce que ce sont presque tous des hommes robustes, et plus propres que les Européens à soutenir les fatigues du climat. 2° La consommation qu'ils font des marchandises de France, en quoi ils emploient tout le profit de leur travail, est une des principales ressources du commerce des colonies.

(M. de JAUCOURT.)

MULTITUDE.

Ce terme désigne un grand nombre d'objets rassemblés, et se dit des choses et des personnes : une *multitude* d'animaux, une *multitude* d'hommes, une *multitude* de choses rares. Méfiez-vous du jugement de la *multitude ;* dans les matières de raisonnement et de philosophie, sa voix alors est celle de la méchanceté, de la sottise, de l'inhumanité, de la déraison et du préjugé. Méfiez-vous-en encore dans les choses qui supposent ou beaucoup de connoissances, ou un goût exquis. La *multitude* est ignorante et hébêtée. Méfiez-vous-en surtout dans le premier moment; elle juge mal, lorsqu'un certain nombre de personnes, d'après lesquelles elle réforme ses jugemens, ne lui ont pas encore donné le ton. Méfiez-vous-en dans la morale; elle n'est pas capable d'actions fortes et généreuses : elle en est plus étonnée qu'approbatrice ; l'héroïsme est presque une folie à ses yeux. Méfiez-vous-en dans les choses de sentiment ; la délicatesse de sentimens est-elle donc une qualité si commune qu'il faille l'accorder à la *multitude* ? En quoi donc et quand est-ce que la *multitude* a raison ? En tout, mais au bout d'un très-long temps, parce qu'alors c'est un écho qui répète le jugement d'un petit nombre d'hommes sensés qui forment d'avance celui de la postérité. Si vous avez pour vous le témoignage de votre conscience, et contre vous celui de la *multitude*, consolez-vous-en, et soyez sûr que le temps fait justice.

(ANONYME.)

MUNIFICENCE.

Libéralité royale. Il faut qu'on remarque dans les dons le caractère de la personne qui donne. Les souverains montrent leur bienveillance par des actions particulières; mais c'est leur *munificence* qui doit éclater dans leurs bienfaits publics. Ils ont de la bonté quand ils confèrent un poste, une dignité; de la bienfaisance, quand ils soulagent; mais ils veulent qu'on admire leur *munificence* dans les dons qu'ils accordent à de grands et utiles établissemens. Ces établissemens, qui ont été d'abord l'objet de leur amour pour le bien de leurs sujets, deviennent ensuite celui de leur *munificence*. La *munificence* n'est et ne doit être que le fard de l'utilité publique; c'est le signe de l'attachement qu'ils ont à la chose, et de l'importance de leur personne.

(ANONYME.)

MUSÉE.

Lieu d'Alexandrie en Égypte, où l'on entretenoit, aux dépens du public, un certain nombre de gens de lettres distingués par leur mérite, comme l'on entretenoit à Athènes, dans le Prytanée, les personnes qui avoient rendu des services importans à la république. Le nom des muses, déesses et protectrices des beaux arts, étoit incontestablement l'origine de celui du *musée*.

Le *musée*, situé dans le quartier d'Alexandrie, appelé *Bruchion*, étoit, selon Strabon, un grand bâtiment orné de portiques et de galeries pour se promener, de grandes salles pour conférer des matières de littérature, et d'un salon particulier où les savans mangeoient ensemble. Cet édifice étoit un monument de la magnificence des Ptolomées, amateurs et protecteurs des lettres.

Le *musée* avoit ses revenus particuliers pour l'entretien des bâtimens et de ceux qui y habitoient. Un prêtre, nommé par les rois d'Egypte, y présidoit. Ceux qui demeuroient au *musée* ne contribuoient pas seulement de leurs soins à l'utilité de la bibliothèque, mais encore, par les conférences qu'ils avoient entre eux, ils entretenoient le goût des belles lettres, et excitoient l'émulation; nourris et entretenus de tout ce qui leur étoit nécessaire, ils pouvoient se livrer tout entiers à l'étude. Cette vie heureuse et tranquille étoit la récompense, et en même temps la preuve du mérite et de la science.

On ne sait positivement si le *musée* fut brûlé dans l'incendie qui consuma la bibliothèque d'Alexandrie, lorsque Jules César, assiégé dans le Bruchion, fut obligé de mettre le feu à la flotte qui étoit dans le port voisin de ce quartier. Si le *musée* fut enveloppé dans ce malheur, il est certain qu'il fut rétabli depuis; car Strabon, qui écrivoit sa géographie sous Tibère, en parle comme d'un édifice subsistant de son temps.

Quoi qu'il en soit, les empereurs romains, devenus maîtres de l'Egypte, se réservèrent le droit de nommer le

le prêtre qui présidoit au *musée*, comme avoient fait les Ptolomées.

L'empereur Claude fonda encore un nouveau *musée* à Alexandrie, et lui donna son nom. Il ordonna qu'on y lût alternativement les antiquités d'Etrurie, et celles des Carthaginois qu'il avoit écrites en grec. Il y avoit donc des leçons réglées et des conférences faites par des professeurs, très-fréquentées, et auxquelles les princes même ne dédaignoient point d'assister. Spartien nous apprend qu'Adrien étant venu à Alexandrie, y proposa des questions aux philosophes, et répondit à celles qu'ils lui firent, et qu'il accorda des places dans le *musée* à plusieurs savans.

La ville d'Alexandrie s'étant révoltée sous l'empire d'Aurélien, le quartier du Bruchion, où étoit aussi la citadelle, fut assiégé, et le *musée* détruit. Depuis ce temps-là, le temple de Sérapis et son *musée* furent la demeure des livres et des savans. Mais, sous Théodore, Théophile, patriarche d'Alexandrie, homme ardent, fit démolir et le temple et le *musée;* en sorte que la réputation de cette dernière école fut tout ce qui en subsista jusqu'à l'année 630 de Jésus-Christ, que les Sarrasins brûlèrent les restes de la bibliothèque d'Alexandrie.

Le mot de *musée* a reçu depuis un sens plus étendu, et on l'applique aujourd'hui à tout endroit où sont renfermées des choses qui ont un rapport immédiat aux arts et aux muses.

Le *musée* d'Oxford, appelé *musée ashmoléen,* est un grand bâtiment que l'université a fait construire pour le progrès et la perfection des différentes sciences. Il fut commencé en 1679, et achevé en 1683. Dans le même temps, Élie Ashmole, écuyer, fit présent à l'université d'Oxford d'une collection considérable de curiosités qui y furent acceptées, et ensuite arrangées et mises en ordre par le docteur Plott, qui fut établi premier garde du *musée.*

Depuis ce temps, cette collection a été considérablement augmentée, entre autres d'un grand nombre d'hyérogliphes, et de diverses curiosités égyptiennes que donna

le docteur Huntingdon, d'une momie entière donnée par M. Goodgear, d'un cabinet d'histoire naturelle, dont M. Lister fit présent, et de diverses antiquités romaines, comme autels, médailles, lampes, etc.

C'est du fameux bâtiment d'Alexandrie que l'on a pris l'usage de nommer *muséum* le cabinet des gens de lettres, et tous les lieux où l'on s'applique à la culture des sciences et des beaux arts.

(M. de JAUCOURT.)

MUSES.

Ces déesses sont si célèbres, que je suppose tout le le monde instruit de leurs épithètes, de leurs noms et de leurs surnoms. On les fait présider, chacune en particulier, à différens arts, comme à la musique, à la poésie, à la danse, à l'astronomie, etc. : elles sont, dit-on, appelées *Muses*, d'un mot grec qui signifie *expliquer les mystères*, parce qu'elles ont enseigné aux hommes des choses très-curieuses et très-importantes, qui sont hors de la portée du vulgaire. Enfin on a été jusqu'à imaginer que chacun de leurs noms propres renfermoit une allégorie particulière.

On dit qu'elles s'occupoient à chanter dans l'Olympe les merveilles des dieux, et qu'elles connoissoient le passé, le présent et l'avenir. Elles furent non seulement mises au nombre des déesses, mais on leur prodigua tous les honneurs de la divinité. On leur offroit des sacrifices en plusieurs villes de la Grèce et de la Macédoine. Elles avoient à Athènes un magnifique autel sur lequel on sacrifioit souvent. Le Mont-Hélicon, dans la Béotie, leur étoit consacré, et les Thespiens y célébroient chaque année une fête en leur honneur, dans laquelle il y avoit des prix pour les musiciens. Ce fut Piérus, si célèbre par ses talens et par ceux des Piérides ses filles, qui fonda le temple des neuf *Muses* à Thespie. Rome avoit aussi deux temples consacrés aux *Muses* dans la première région de la ville, et un troisième où elles étoient fêtées sous le nom de *Camenes*. De plus, les *Muses* et les Graces n'avoient d'ordinaire qu'un même temple. On sait l'union intime qui étoit entre ces deux sortes de divinités. On ne faisoit guère de repas agréables sans les y appeler conjointement, et sans les saluer le verre à la main. Hésiode, après avoir dit que les *Muses* ont établi leur séjour sur l'Hélicon, ajoute que l'Amour et les Graces habitent près d'elles. Pindare confond leur juridiction. Enfin personne ne les a tant honorées que les poètes, qui ne manquent jamais de les invoquer, au commencement de leurs poèmes,

comme des déesses capables de leur inspirer ce noble enthousiasme qui est le fondement de leur art. Si on les en croit, ces neuf filles savantes commandoient autrefois dans les cités, gouvernoient les états, vivoient dans les palais des rois,

Et, d'une égalité légitime et commune,
Faisoient tout ce que fait aujourd'hui la Fortune.

(M. de JAUCOURT.)

MUTUEL.

TERME qui marque le retour, la réciprocité. Deux amans brûlent d'un amour *mutuel;* deux frères ont l'un pour l'autre une tendresse *mutuelle.* Les hommes devroient tous être animés d'une bienveillance *mutuelle.* Toute obligation est *mutuelle,* sans excepter celle des rois envers leurs sujets. Les rois sont obligés de rendre heureux les sujets, les sujets d'obéir à leurs rois; mais, si ces derniers manquent à leur devoir, les autres n'en seront pas moins tenus de persévérer dans le leur.

(ANONYME)

MYSTÈRES (*religion*).

Le mot *mystère* signifie une chose cachée et secrète, impossible ou difficile à comprendre.

Mystère se dit, premièrement, des vérités révélées aux chrétiens, et dans l'intelligence desquelles la raison humaine ne peut pénétrer. Tels sont les *mystères* de la trinité, de l'incarnation, etc.

Nous avons un abrégé des *mystères* de la foi ou du christianisme dans le symbole des apôtres, dans celui du concile de Nicée, et dans celui qu'on attribue communément à S. Athanase.

Dans ces trois symboles, il est parlé du *mystère* de la trinité, de ceux de l'incarnation du fils de Dieu, de sa mort et passion, de sa descente aux enfers pour la rédemption des hommes, de sa résurrection le troisième jour, de son ascension au ciel, de sa séance à la droite de Dieu et de sa venue à la fin du monde, de la divinité et de l'égalité du S. Esprit avec le père et le fils, de l'unité de l'église, de la communion des saints et de leur participation mutuelle dans les sacremens, et de la résurrection générale. Ce sont là les principaux *mystères* de la foi que chacun est obligé de savoir et de croire pour être sauvé.

L'église a établi, dès les premiers âges, des fêtes particulières pour honorer ces *mystères*, pour remercier Dieu de les avoir révélés, et pour obliger les ministres et les pasteurs de les enseigner aux fidèles. Telles sont les fêtes de l'incarnation, de la circoncision, de la passion et de la résurrection.

L'écriture emploie le mot de *mystère* dans plusieurs sens, quelquefois pour signifier une chose qu'on ne peut connoître sans le secours de la révélation divine. Il se prend aussi pour ces choses secrètes et cachées que Dieu a révélées par les prophètes, par Jésus-Christ, ou par les apôtres et par les pasteurs aux fidèles.

C'est dans ce sens que S. Paul dit, dans ses lettres aux Corinthiens et aux Ephésiens : « Je parle de la sagesse de » Dieu dans un *mystère* que Dieu avoit résolu, avant tous » les siècles, de révéler pour notre gloire. Ou nous doit

» regarder comme des ministres de Jésus-Christ et des » dispensateurs des *mystères* de Dieu. Quand j'aurois la » connoissance de tous les *mystères*, et la science de toutes » choses, si je n'ai point de charité, je ne suis rien. Je » vais vous découvrir un *mystère;* en sorte que lisant ma » lettre, vous pouvez y apprendre quelle est l'intelli- » gence que j'ai du *mystère* de Jésus-Christ. Ce *mystère* » est que les gentils sont héritiers, et font un même corps » avec les Juifs, et qu'ils ont part avec eux aux pro- » messes de Dieu par l'évangile de Jésus-Christ; qu'ils » conservent le *mystère* de la foi avec une conscience pure. » Lorsque le septième ange sonnera de la trompette, le » *mystère* de Dieu s'accomplira, ainsi qu'il l'a annoncé par » les prophètes ses serviteurs. *Apocalypse, ch.* 10, *v.* 7.»

La véritable notion de *mystère* est que c'est une vérité cachée, et qui cesse d'être *mystère*, quand elle est révélée. *Il n'y a point de* mystère *que vous ne puissiez découvrir*, dit Nabuchodonosor à Daniel, c'est-à-dire point de secrets. Ainsi *mystère* signifie une chose secrète, et l'on n'auroit pas dû en changer l'idée pour lui faire signifier une chose incompréhensible, que la raison doit croire sans l'entendre. Nous voyons que Jésus-Christ prend ce mot dans le sens que nous lui attribuons. En effet, puisqu'il fut donné aux disciples de connoître les *mystères* du royaume des cieux, il faut que ces *mystères* ne fussent point incompréhensibles.

Ce mot se prend aussi pour *sacrement*, *figure*, *signe*, qui sont des termes de même signification.

Enfin, *mystère* désigne, dans l'écriture, *une sentence parabolique*, qui contient un sens caché, une action mystique qui en figure ou en représente une autre. S. Paul dit, dans ce sens: *Ce* mystère *est grand; or, je parle de Jésus-Christ et de son église.* La vulgate, laissant le mot grec *mystère*, a mis, dans cet endroit, *sacrement.* Les pères latins ont dit souvent *sacrement* pour *mystère.*

Les païens avoient aussi leurs *mystères*, particulièrement ceux de Cérès, ou de la bonne déesse qu'on célébroit à Eleusis, et que l'on appeloit *mystères* par excellence. Ils étoient regardés comme les plus graves et les plus sacrés de toute la Grèce. On punissoit sévèrement ceux qui vio-

loient ou qui révéloient ces *mystères*, et on n'en confioit le secret qu'à ceux qui y étoient initiés, et qui avoient juré de garder le secret.

Ces secrets de la religion étoient appelés *mystères*, non parce qu'ils étoient incompréhensibles, ni élevés au dessus de la raison, mais seulement parce qu'ils étoient couverts et déguisés sous des types et des figures, afin d'exciter la vénération des peuples par cette obscurité. Les *mystères* du paganisme se célébroient dans des grottes, plus propres à cacher des crimes qu'à célébrer des *mystères* de religion.

La faveur d'être admis aux cérémonies secrètes des grands *mystères* ne s'obtenoit qu'après cinq ans de noviciat dans ce que l'on appeloit *les petits mystères de Cérès.* Au bout de ce terme du noviciat, on recevoit de nuit le récipiendaire. Après lui avoir fait laver les mains à l'entrée du temple, et l'avoir couronné de myrte, on ouvroit une cassette où étoient les lois de Cérès et les cérémonies de ses *mystères;* on les lisoit au récipiendaire pour lui en donner la connoissance, et on les lui faisoit transcrire. Un léger repas succédoit à cette cérémonie, ensuite l'initié ou les initiés passoient dans le sanctuaire dont le prêtre tiroit le voile, et tout étoit alors dans une grande obscurité : un moment après, une vive lumière leur faisoit paroître devant les yeux la statue de Cérès magnifiquement ornée; et, tandis qu'ils étoient appliqués à la considérer, la lumière disparoissoit encore, et tout étoit de nouveau couvert de profondes ténèbres. Les éclats de tonnerre qui se faisoient entendre, les éclairs qui brilloient de toutes parts, la foudre qui tomboit au milieu du sanctuaire, et cent figures monstrueuses qui paroissoient de tous côtés, les remplissoient de crainte et de frayeur; mais, un moment après, le calme succédoit, et l'on apercevoit, dans un grand jour, une prairie agréable où l'on alloit danser et se réjouir; c'étoit l'image des Champs-Elysées.

Il y a apparence que cette prairie étoit dans un lieu enfermé de murailles derrière le sanctuaire du temple, que l'on ouvroit tout d'un coup lorsque le jour étoit venu; et ce spectacle paroissoit d'autant plus agréable, qu'il succé-

doit à une nuit où on n'avoit rien vu que de lugubre et d'effrayant : c'étoit là qu'on révéloit aux initiés tous les secrets des *mystères;* après quoi le prêtre congédioit l'assemblée en employant quelques mots d'une langue barbare, différens de la langue grecque, et que M. Leclerc interprète par ceux-ci : *Veillez et ne faites point de mal.*

La fête de l'initiation duroit neuf jours destinés à différentes cérémonies. Les principaux ministres qui officioient, étoit le hiérophante ou mystagogue, qu'on appeloit aussi quelquefois *prophète ;* le second étoit le porte-flambeau ; le troisième étoit le héraut sacré ; et le quatrième s'appeloit le *ministre de l'autel.* Il y avoit, outre ces quatre ministres en chef, des prêtres pour les sacrifices, et des surveillans pour avoir soin que tout se passât dans l'ordre.

Presque tout le monde briguoit l'honneur d'être admis à ces *mystères.* Les prêtres avoient persuadé au peuple que ceux qui y participeroient auroient les premières places dans les Champs-Elysées, et que ceux qui n'y seroient pas initiés ne jouiroient point de ce bonheur. Ces discours firent impression, et la curiosité y mit un nouvel attrait.

On garda long-temps un silence impénétrable sur tout ce qui se passoit dans les *mystères* d'Eleusis ; et ce ne fut que fort tard qu'on parvint à en savoir quelques particularités, tant les Grecs portoient de respect à la sainteté de ces fêtes sacrées. Il étoit défendu de les divulguer directement ni indirectement, sous peine de la vie. Diagoras Mélien fut, pour cette seule raison, proscrit par les Athéniens, qui promirent un talent à celui qui le tueroit, et deux à celui qui le prendroit vivant. Le poète Eschyle courut lui-même un très-grand danger pour avoir touché quelque chose des *mystères* de Cérès dans une de ses tragédies.

Il y a plus : Alcibiade, au rapport de Plutarque, fut condamné à mort par contumace « pour avoir commis un » sacrilége envers Cérès, en contrefaisant ses saints *mys-* » *tères*, et en les montrant à ses camarades dans sa maison, » comme fait le hyérophante lorsqu'il montre les choses » saintes, se nommant lui même le grand-prêtre, don- » nant à Polition le nom de porte-flambeau ; à Théodore, » celui de héraut, et à ses autres camarades, celui d'ini-

» tiés ou de confrères, contre les lois établies par les » Eumolpides et par les prêtres du temple de la sainte » Eleusis ; pour punition duquel crime le peuple l'a con- » damné à mort, a confisqué tous ses biens, et a enjoint » à tous les prêtres et à toutes les prêtresses de le mau- » dire. »

Voilà la teneur de l'arrêt contre ce grand capitaine, qui n'étoit vraisemblablement que trop coupable du crime pour lequel il étoit condamné. Rien n'est en effet plus punissable que de chercher à jeter du ridicule sur tout ce qui tient à la religion établie dans le gouvernement auquel on est soumis. Cependant une seule prêtresse eut le courage de s'opposer à ce décret, et allégua, pour unique raison de son opposition, qu'*elle étoit prêtresse pour bénir, et non pas pour maudire*, mot admirable qui devroit servir d'épigraphe à tous les temples du monde.

(M. de JAUCOURT.)

MYSTÈRES (*spectacles*).

MYSTÈRES de la passion, terme consacré aux farces pieuses, jouées autrefois sur nos théâtres, et dont on a déjà parlé au mot *moralité ;* mais il falloit en développer l'origine.

Il est certain que les pélerinages introduisirent ces spectacles de dévotion. Ceux qui revenoient de la Terre-Sainte, de Sainte-Reine, du Mont-Saint-Michel, de Notre-Dame du Puy, et d'autres lieux semblables, composoient des cantiques sur leurs voyages, auxquels ils mêloient le récit de la vie et de la mort de Jésus-Christ d'une manière véritablement très-grossière, mais que la simplicité de ces temps-là sembloit rendre pathétique. Ils chantoient les miracles des saints, leur martyr, et certaines fables à qui la croyance des peuples donnoit le nom de *visions*. Ces pélerins, allant par troupes, et s'arrêtant dans les places publiques où ils chantoient, le bourdon à la main, le chapeau et le mantelet chargés de coquilles et d'images, peintes de différentes couleurs, faisoient une espèce de spectacle qui plut, et qui excita quelques bourgeois de Paris à former des fonds pour élever, dans un lieu propre, un théâtre où l'on représenteroit ces moralités les jours de fêtes, autant pour l'instruction du peuple que pour son divertissement. L'Italie avoit déjà montré l'exemple, l'on s'empressa de l'imiter.

Ces sortes de spectacles parurent si beaux dans ces siècles ignorans, que l'on en fit les principaux ornemens des réceptions des princes quand ils entroient dans les villes ; et, comme on chantoit *noël*, *noël*, au lieu des cris de *vive le roi*, on représentoit dans les rues la Samaritaine, le Mauvais Riche, la Conception de la Sainte-Vierge, la Passion de Jésus-Christ, et plusieurs autres *mystères* pour les entrées des rois. On alloit en procession au-devant d'eux avec les bannières des églises : on chantoit à leur louange des cantiques composés de passages de l'écriture sainte, cousus ensemble pour faire allusion aux actions principales de leurs règnes.

Telle est l'origine de notre théâtre, où les acteurs, qu'on nommoit confrères de la Passion, commencèrent à jouer leurs pièces dévotes en 1402; cependant, comme elles devinrent ennuyeuses à la longue, les confrères, intéressés à réveiller la curiosité du peuple, entreprirent, pour y parvenir, d'égayer les *mystères* sacrés. Il auroit fallu un siècle plus éclairé pour leur conserver leur dignité; et, dans un siècle éclairé, on ne les auroit pas choisis. On mêloit aux sujets les plus respectables les plaisanteries les plus basses, et que l'intention seule empêchoit d'être impies; car ni les auteurs ni les spectateurs ne faisoient une attention bien distincte à ce mélange extravagant, persuadés que la sainteté du sujet couvroit la grossièreté des détails. Enfin le magistrat ouvrit les yeux, et se crut obligé, en 1545, de proscrire sévèrement cet alliage honteux de religion et de boufonerie. Alors naquit la comédie profane, qui, livrée à elle-même et au goût peu délicat de la nation, tomba, sous Henri III, dans une licence effrénée, et ne prit le masque honnête qu'au commencement du siècle de Louis XIV.

Ce n'étoient pas toujours les *mystères* de la religion qu'on représentoit dans ces farces pieuses, qui, jusqu'a la fin du seizième siècle, furent le *spectacle* de Paris, mais c'étoit au moins la vie de quelque saint, comme de saint Nicolas, de saint Christophe, de sainte Barbe, divisée en plusienrs journées. Les diables étoient les personnages ridicules et baffoués de ces sortes de pièces. Ils ne laissoient pas d'y jouer quelquefois des rôles assez importans, et de s'y divertir aux dépens des hommes. Voici, dans le *mystère* de l'Assomption, un extrait des lettres patentes que Lucifer fait expédier à Satan pour mettre obstacle au triomphe de Marie:

A tous ceux, etc.
Lucifer, prince général
De l'horrible gouffre infernal,
Pour salutation nouvelle,
Malédiction éternelle,
Savoir faisons qu'en notre hôtel,
Où il y a maint tourment cruel,
En personne sont comparus
Un grand tas de diables plus drus

Que moucherons en air volant,
Devant nous, en constituant
Leur procureur irrévocable,
Fondé en puissance de diable,
Satan, notre conseil féal,
Lui donnant pouvoir général. . . . .
De procureurs pour gens d'église,
En simonie et convoitise,
Soient évêques ou prélats,
Curés, prêtres de tous états,
Qui sont sujets à notre court,
Et de procurer brief et court
Pour haultains princes terriens,
Qui se gouvernent par moyens
D'orgueil et de présomption,
Qui ne quièrent que ambition
Pour vivre en plaisance mondaine,
Et n'ont jamais leur bourse pleine.
. . . . . .

C'étoit communément aux gens d'église que la satyre s'adressoit. On en peut juger par ce morceau du *mystère* de saint Christophe. C'est Satan qui parle à Lucifer, en lui apportant l'ame d'un prêtre :

Lucifer, veci venaison
Qui ne veut que vin et vinaigre.
Je ne sais s'elle est de saison ;
C'est un bigard qui est bien maigre !
Je l'ai empoigné à ce vêpre.
Si lui faut faire sa raison,
Puisqu'on le tient, le maître prêtre ;
Car il est pire que poison.
. . . . . .

(Voyez *moralité*.)

« C'est aux Italiens, dit M. de Voltaire dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, qu'on doit ce malheureux » genre de drame appelé *mystères*. Ils commencèrent dès » le treizième siècle, et peut-être auparavant, par des » farces tirées de l'ancien et nouveau Testament ; indigne » abus qui passa bientôt en Espagne et en France. C'étoit » une imitation vicieuse des essais que saint Grégoire de » Naziance avoit faits en ce genre, pour opposer un » théâtre chrétien au théâtre païen de Sophocle et

» d'Euripide. Saint Grégoire de Naziance mit quelque » éloquence et quelque dignité dans ces pièces ; les Ita- » liens et leurs imitateurs n'y mirent que des platitudes » et des bouffoneries.

» Les *Autos sacramentales* ont déshonoré l'Espagne » beaucoup plus long-temps que les *mystères* de la Pas- » sion, les Actes des Saints, nos Moralités, la Mère sotte, » n'ont flétri la France. Ces *Autos sacramentales* se re- » présentoient encore à Madrid, il y a très-peu d'années. » Calderon en avoit fait pour sa part plus de deux cents. » Une de ses plus fameuses pièces est la *Dévotion de la* » *Missa*. Les acteurs sont un roi de Cordoue, maho- » métan; un ange chrétien, une fille de joie, deux sol- » dats bouffons et le diable. L'un de ces deux bouffons » est un nommé Pascal Vivas, amoureux d'Aminta. Il » a pour rival Lélio, soldat mahométan. Le diable et » Lélio veulent tuer Vivas, et croient en avoir bon » marché, parce qu'il est en péché mortel : mais Pascal » prend le parti de faire dire une messe sur le théâtre, » et de la servir. Le diable perd alors toute sa puissance » sur lui. Pendant la messe, la bataille se donne, et le » diable est tout étonné de voir Pascal au milieu du com- » bat dans le même temps qu'il sert la messe. Oh ! oh ! » dit-il, je sais bien qu'un corps ne peut se trouver dans » deux endroits à la fois, excepté dans le sacrement au- » quel le drôle a tant de dévotion : mais le diable ne » savoit pas que l'ange chrétien avoit pris la figure du » bon Pascal Vivas, et qu'il avoit combattu pour lui » pendant l'office divin. Le roi de Cordoue est battu, » comme on peut bien le croire; Pascal épouse sa vi- » vandière, et la pièce finit par l'éloge de la messe.

» Dans un autre acte sacramental, Jésus-Christ, en » perruque carrée, et le diable, en bonnet à deux cornes, » disputent sur la controverse, se battent à coups de » poings, et finissent par danser ensemble une sarabande. » Plusieurs pièces de ce genre se terminent par ces mots : » *Ite, comedia est.* D'autres pièces, en très-grand nombre, » ne sont point sacramentales : ce sont des tragi-comédies, » et même des tragédies. L'une est la Création du monde ; » l'autre les Cheveux d'Absalon. On a joué le Soleil soumis

» à l'Homme-Dieu, bon payeur, le Maître d'hôtel de » Dieu, la Dévotion aux trépassés; et toutes ces pièces » sont intitulées *la famosa comedia.*

» Dans la tragédie d'Eschile, la religion des Grecs étoit » jouée comme la religion chrétienne le fut en France, » en Italie et en Espagne. Qu'est-ce en effet que ce » Vulcain enchaînant Prométhée sur un rocher par ordre » de Jupiter? Qu'est-ce que la Force et la Vaillance qui » servent de garçons bourreaux à Vulcain, sinon un » *Auto sacramentale* grec? Si Calderon a introduit tant » de diables sur le théâtre de Madrid, Eschile n'a-t-il » pas mis des furies sur le théâtre d'Athènes? Si Pascal » Vivas sert la messe, ne voit-on pas une vieille Pytho- » nisse qui fait toutes les cérémonies sacrées dans la tra- » gédie des Euménides?

» Les sujets tragiques n'ont pas été traités autrement » chez les Espagnols que leurs actes sacramentaux. C'est » la même irrégularité, la même indécence, la même » extravagance. Il y a toujours eu un ou deux boufons » dans les pièces dont le sujet est le plus tragique. On en » voit jusque dans le Cid; il n'est pas étonnant que Cor- » neille les ait retranchés. On connoît l'Héraclius de » Calderon, intitulé: *Toute la vie est un mensonge, et* » *tout est une vérité*, qu'on croit antérieur à l'Héraclius » de Corneille. L'énorme démence de cette pièce n'em- » pêche pas qu'elle ne soit semée de plusieurs morceaux » éloquens et de quelques traits de la plus grande beauté.

» Non-seulement Lopez de Véga avoit précédé Cal- » déron dans toutes les extravagances d'un théâtre gros- » sier et absurde, mais il les avoit trouvées établies. Lopez » de Véga étoit indigné de cette barbarie, et cependant » il s'y soumettoit. Son but étoit de plaire à un peuple » ignorant, amateur du faux merveilleux, qui vouloit » qu'on parlât à ses yeux plus qu'à son ame. Voici comme » Véga s'en explique lui-même dans son nouvel art de » faire des comédies de son temps:

Les Vandales, les Goths, dans leurs écrits bizarres,
Dédaignèrent le goût des Grecs et des Romains.
Nos aïeux ont marché dans ces nouveaux chemins:
Nos aïeux étoient des barbares.

L'abus règne, l'art tombe, et la raison s'enfuit ;
Qui veut écrire avec décence,
Avec art, avec goût, n'en recueille aucun fruit ;
Il vit dans le mépris, et meurt dans l'indigence.
Je me vois obligé de servir l'ignorance,
D'enfermer sous quatre verroux
Sophocle, Euripide et Térence,
J'écris en insensé, mais j'écris pour des fous.

» La boufonerie fut jointe à l'horreur sur le théâtre » anglais. Toute la vie d'un homme fut le sujet d'une » tragédie. Les acteurs passoient de Rome à Venise, en » Chypre, etc. La plus vile canaille paroissoit sur le théâtre » avec les princes, et les princes parloient souvent comme » la canaille. Lisez la belle tragédie du Maure de Venise, » vous trouverez, à la première scène, que la fille du » sénateur fait la bête à deux dos avec le Maure, et » qu'il naîtra de cet accouplement des chevaux de Bar- » barie. C'est ainsi qu'on parloit alors sur le théâtre tra- » gique de Londres. »

(M. de JAUCOURT.)

MYTHOLOGIE.

HISTOIRE fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité.

La *mythologie* constitue la branche la plus étendue de l'étude des belles lettres. On ne peut entendre parfaitement les ouvrages des Grecs et des Romains, que la haute antiquité nous a transmis, sans une profonde connoissance des mystères et des coutumes religieuses du paganisme.

Les gens du monde, ceux même qui se montrent les moins curieux de l'amour des sciences, sont obligés de s'initier dans celle de la *mythologie*, parce qu'elle est devenue d'un usage si fréquent dans nos conversations, que quiconque en ignore les élémens doit craindre de passer, pour être dépourvu des lumières plus ordinaires, à une éducation commune.

Son étude est indispensable aux peintres, aux sculpteurs, sur-tout aux poètes, et généralement à tous ceux dont l'objet est d'embellir la nature et de plaire à l'imagination. C'est la *mythologie* qui fait le fonds de leurs productions, et dont ils tirent leurs principaux ornemens. Elle décore nos palais, nos galeries, nos plafonds et nos jardins. La fable est le patrimoine des arts; c'est une source d'idées ingénieuses, d'images riantes, de sujets intéressans, d'allégories, d'emblêmes, dont l'usage, plus ou moins heureux, dépend du goût et du génie. Tout agit, tout respire dans ce monde enchanté, où les êtres intellectuels ont des corps, où les êtres matériels sont animés, où les campagnes, les forêts, les fleuves, les élémens, ont leurs divinités particulières; personnages chimériques, je le sais; mais le rôle qu'ils jouent dans les écrits des anciens poètes, et les fréquentes allusions des poètes modernes, les ont presque réalisés pour nous. Nos yeux y sont familiarisés, au point que nous avons peine à les regarder comme des êtres imaginaires. On se persuade que leur histoire est le tableau défiguré des évènemens du premier âge; on veut y trouver une suite, une liaison, une vraisemblance qu'ils n'ont pas. Cet assemblage de merveilles et d'absurdités fournit aux poètes des images

et

et des allégories. D'ailleurs le spectacle qu'il offre à nos réflexions, tout étrange qu'il est, nous instruit par sa bizarrerie même. On y suit la marche de l'esprit humain; on y découvre la trempe du génie national des Grecs. Ils eurent l'art d'imaginer, le talent de peindre et le bonheur de sentir; mais, par un amour déréglé d'eux-mêmes et du merveilleux, ils abusèrent de ces heureux dons de la nature; vains, légers, voluptueux et crédules, ils adoptèrent, aux dépens de la raison et des mœurs, tout ce qui pouvoit autoriser la licence, flatter l'orgueil et donner carrière aux spéculations métaphysiques.

Il est agréable et utile de lire les explications de M. l'abbé Banier sur toute la *mythologie;* mais on trouvera des morceaux plus approfondis par M. Freret, sur cette matière, dans le recueil de l'académie des belles lettres.

(M. de Jaucourt.)

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE

Des articles contenus dans le septième Volume.

Les articles marqués d'une étoile sont ceux qui ont déjà paru dans la collection imprimée en 6 vol. *in*-12, à Genève, 1767, sous le même titre d'*Esprit de l'Encyclopédie.*

L.

	pag.
Loi.	1
Loisir. *	25
Louange, Louer.	26
Louis XIV.	28
Loup.	39
Lubricité.	43
Lutin.	44
Luxe. *	45
Lyrique.	76

M.

Macération.	89
Machiavélisme.	90
Madrigal.	93
Magie. *	95
Magistrat.	102
Magnanime.	105
Magnificence.	106
Mahométisme.	107

Majesté. pag. 122
Maintien. 123
Maître (petit). 124
Maladie imaginaire. 131
Malédiction. 132
Maléfice. * 133
Malfaisant. 136
Malheur. 137
Malheureux, Misérable. 138
Malice, Malignité. 139
Manières. * 140
Manifeste. 149
Marabous. 151
Maraudeurs, Déserteurs. 153
Marc-Aurèle. 161
Mariage. 165
Marionettes. 175
Marot. 177
Martiale (cour). 188
Masque de fer. 189
Matin. 196
Méchanceté. 200
Méconnoissable. 201
Mécontent. 202
Médiocrité. 203
Médisance. 204
Méditation. 205
Méfiance. 206
Mélancolie. 207
Melpomène. 210
Menace. 211
Mendicité. 212
Mensonge. 216

Mention. pag. 218
Mépris. 219
Mercenaire. 220
Mère folle. 221
Méridienne. 228
Mérite. 232
Mesquinerie. 234
Métaphore. 235
Mignardise. 243
Mignon. 244
Ministre d'état. 245
Miracle. 249
Misérable. 254
Miséricorde. 255
Mode. 256
Modération. 265
Modestie. 270
Modicité. 273
Mœurs. 274
Moi. 289
Molière. 290
Mollesse. 308
Moment, Instant. 309
Momerie. 310
Monachisme. 311
Monarchie. 314
Monarque. 326
Monastère. (Voyez *Monachisme.*)
Mondain. 327
Monotonie. 328
Monsieur. 330
Montagne. 331
Mont-Faucon. 338

Moquerie. pag. 339
Morale. 340
Moralité. 348
Moraves. 353
Morgue. 363
Morigéner. Ibid.
Mort. 364
Mot (bon). 370
Motif. 372
Mouvement du style. 373
Mulâtre. 380
Multitude. 382
Munificence. 383
Musée. 384
Muses. 387
Mutuel. 388
Mystères (religion). 389
Mystères (spectacles). 394
Mythologie. 400
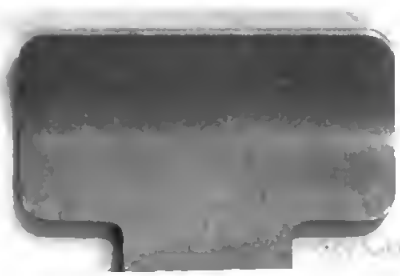
FIN DE LA TABLE.